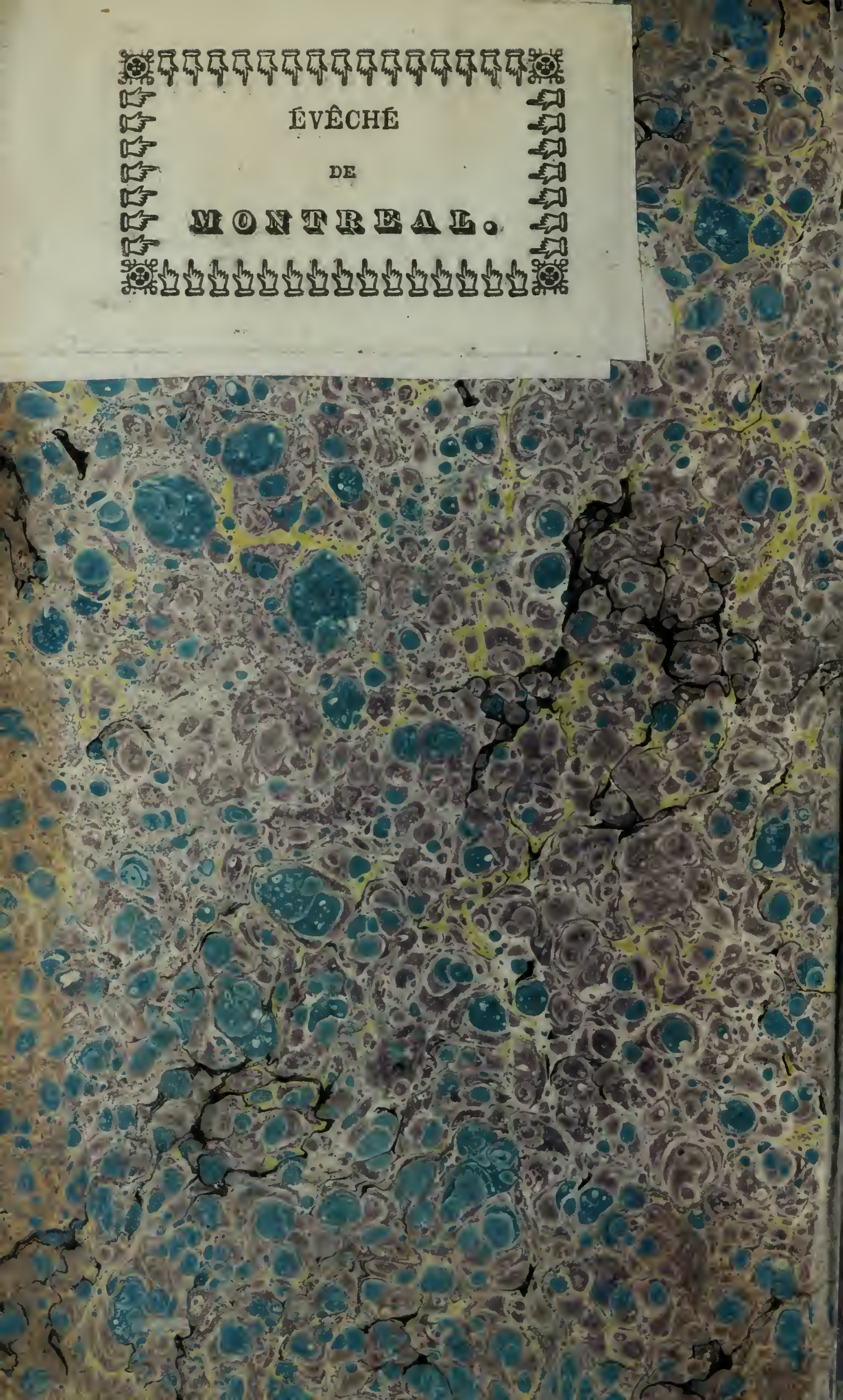
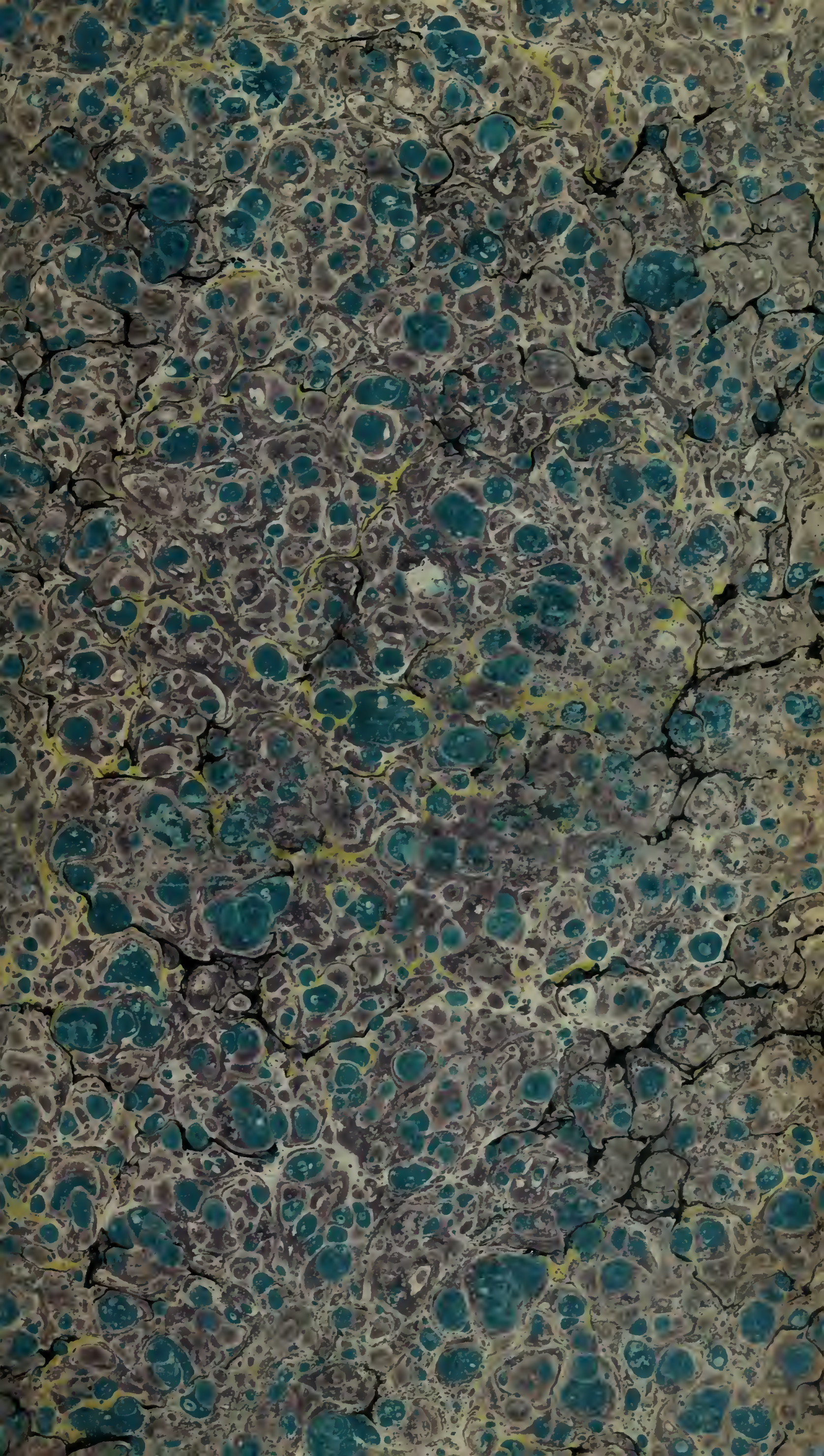



ÉVÊCHÉ
DE
MONTREAL.



BUONAPARTE

PEINT PAR LUI-MÊME

DANS SA CARRIÈRE

MILITAIRE ET POLITIQUE.

DE L'IMPRIMERIE DE J. GRATIOT.

BUONAPARTE
PEINT PAR LUI-MÊME
DANS SA CARRIÈRE
MILITAIRE ET POLITIQUE,

PAR M. C ***,

AVOCAT A LA COUR ROYALE DE PARIS.

PARIS.

BELIN-LE PRIEUR, LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS, N°. 55.

1814.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

Un homme sorti des derniers rangs de la société, s'est placé sur le trône des rois; et la France a gémi dix ans, sous son joug de fer. Son nom doit parvenir à la postérité, puisqu'un tel scandale est unique dans notre histoire; mais qu'il y parvienne, comme un exemple effrayant de ce que peut l'ambition d'un seul homme, secondée par la force des événemens, et peut-être aussi, par notre propre faiblesse.

Buonaparte est l'enfant de la révolution : c'est par elle qu'il a franchi l'inter-

valle immense qui sépare un sujet d'un souverain; et le même délire qui a fait proscrire, comme un tyran, le monarque père de son peuple, pouvait seul appeler au trône un étranger avide de notre sang.

Son élévation apprit à l'Europe, que la main de Dieu s'était appesantie sur nous; mais la verge de fer dont il s'arma dans sa colère, s'est brisée comme un fragile roseau. Étrange rapprochement! Louis XVI meurt, et tout est bouleversé: Buonaparte descend du trône plein de vie, et tout demeure tranquille. C'est que la chute de l'usurpateur est un événement naturel, que le sage seul prévoit, mais que chacun désire; tandis que la moindre atteinte, à l'hérédité des rois légitimes, annonce une désorganisation politique, et présage tous les malheurs qui en sont la suite.

La crainte et l'adulation donnèrent à Buonaparte de froids panégyristes. Un sentiment plus noble, dans sa source, paraît avoir inspiré l'ouvrage sorti naguère d'une plume habile; mais pourquoi se borner à de vaines déclamations contre celui que tant de faits accusent, contre celui qui a consigné lui-même dans notre histoire le souvenir de ses crimes? Je l'avouerai, si j'ai admiré plusieurs belles pages dans la production de M. C........, je n'ai pu y reconnaître l'observateur profond qui rattache les effets aux causes, l'observateur qui doit léguer, à l'avenir, l'expérience de son siècle.

Et moi aussi, je pourrais céder au sentiment d'une juste indignation, contre un homme que je n'ai connu que par la perte de mes amis les plus chers; mais j'écris

pour l'histoire, je suis Français; je dois donc ma plume à la vérité. Ne serait-ce pas, d'ailleurs, nous avilir, en quelque sorte, que de ne pas accorder à celui qui nous gouverna pendant plusieurs années, quelques-uns de ces traits qui appartiennent aux hommes extraordinaires!

C'est bien assez pour nous, d'avoir supporté si long-temps des crimes dont la mesure était enfin comblée. Apprenons à nos neveux, qu'au sein des discordes civiles, nous avions confié notre avenir à un homme qui joignait l'apparence de quelques vertus à l'éclat d'une réputation militaire, justifiée par de grands succès; apprenons-leur, que cet homme eut l'art de lier l'orgueil national aux triomphes de son ambition personnelle; et que l'Europe tout entière parut un moment partager le pres-

tige qui nous fit supposer dans un soldat heureux les grandes qualités d'un souverain.

Ainsi, notre expérience funeste ne sera pas perdue pour ceux qui s'honoreront, après nous, du nom de Français. Ils respecteront et l'autel et le trône, parce que tous les devoirs des peuples s'y rattachent. Ils se garderont de ces orages politiques, dans lesquels les États compromettent leur repos, leur fortune et leur existence même parmi les nations.

Quand l'auguste héritier de saint Louis est enfin rendu à nos vœux, l'époque la plus rapprochée de nous appartient déjà à l'histoire. L'usurpateur seul, peut craindre des souvenirs trop récens. Il voudrait que l'oubli pût dévorer les noms de ceux qui

l'ont précédé ; et comme il a interrompu la succession des souverains légitimes, l'avenir et le passé l'effraient également.

La postérité juge seule les hommes qui ont rempli un rôle sur la scène du monde; et dans son fol orgueil, Buonaparte a voulu se juger lui-même. Pense-t-il qu'elle lui conservera le surnom de *Grand*, que ses adulateurs lui ont prodigué ? Non, sans doute; la postérité a déjà commencé pour lui : et tous ces monumens qu'il a surchargés des titres fastueux de sa gloire, ne feront que vouer à l'exécration des siècles, la mémoire de celui qui les a fondés.

Mais ses vœux les plus chers seront du moins remplis. Son nom sera recueilli dans les fastes de l'histoire, à côté de ceux qui rappellent tous les malheurs du genre

humain.... Qu'importe? on n'est pas moins immortel, quand on l'est par le crime; et c'est la seule immortalité qu'on puisse attendre d'une gloire fondée sur la destruction.

Le tyran détrôné n'est plus qu'un homme, dont chacun de nous a acquis le droit d'examiner la vie. Il n'en est pas qui aient fourni tant de matériaux pour leur propre histoire. Puissé-je parvenir à les bien mettre en œuvre! L'élévation progressive de Buonaparte est une leçon utile pour les peuples que leur propre expérience n'a pas instruits. Sa chute est une leçon terrible pour ces novateurs hardis qui ne craignent pas de porter une main sacrilége sur les institutions que la sagesse des temps a consacrées.

Nous diviserons la carrière politique de

Buonaparte en trois époques bien distinctes : Buonaparte, général jusqu'au 18 brumaire an 8 ; Buonaparte, consul jusqu'au 28 floréal an 12 ; Buonaparte, empereur jusqu'au 2 avril 1814.

BUONAPARTE PEINT PAR LUI-MÊME DANS SA CARRIÈRE MILITAIRE ET POLITIQUE.

PREMIÈRE PARTIE.

BUONAPARTE GÉNÉRAL JUSQU'AU 18 BRUMAIRE AN 8.

LIVRE PREMIER.

CAMPAGNES D'ITALIE.

Origine de Buonaparte. — IL n'entre pas dans notre plan de discuter toutes les opinions sur l'origine de Buonaparte : ses apologistes eux-mêmes ne s'accordent pas à ce sujet ; puisque les uns veulent qu'il ait dû sa noblesse à une paternité adultérine, et que d'autres prétendent que l'époux de sa mère était noble lui-même.

On a récemment imprimé que le père putatif de

Buonaparte était un huissier : quelques personnes qui assurent avoir eu des relations avec lui, ajoutent que le *commerce* et la *robe* lui fournissaient une double ressource, car il était en même temps huissier et marchand de sel.

Ce qui nous paraît plus positif, c'est que, d'après un règlement sollicité par le gouverneur de la Corse, les habitans de cette île qui prétendaient à des emplois, furent admis à prouver leur noblesse *par témoins ;* qu'à l'aide du crédit du gouverneur, Buonaparte père, parvint à établir une telle preuve, et qu'il fut nommé juge suppléant à Ajaccio.

Ainsi, Napoléon Buonaparte (car nous ne voulons pas lui contester son prénom), ressemble à beaucoup de héros dont l'origine est enveloppée de mystères; mais fils d'un huissier, d'un juge suppléant, ou de tout autre, on sait qu'il nâquit à Ajaccio en Corse, dans le courant de 1769 (1).

Au moyen de sa noblesse, prouvée par quatre témoins, et plus encore par le crédit de M. de M......, Buonaparte fut admis à l'école militaire de Brienne, ensuite à celle de Paris.

Il a négligé, sans doute, d'instruire ses historiens

(1) Nous n'osons plus affirmer que ce soit le 15 août, car on a récemment contesté à Buonaparte ce jour de naissance dont il célébrait l'anniversaire avec tant de satisfaction.

de ce que pouvaient présenter d'intéressant son enfance et sa jeunesse ; car ce que nous savons seulement, c'est que le jeune élève se plaisait à vivre solitaire au milieu de ses camarades, et qu'il manifesta de bonne heure le goût de la propriété exclusive qui suppose presque toujours la sécheresse de l'âme et le besoin de dominer.

Buonaparte, enfant adoptif du gouvernement tutélaire qui fit si long-temps notre bonheur, figura bientôt parmi ces hommes inquiets qui mirent toutes leurs espérances dans l'infraction du pacte social.

Dès 1789, on trouve le nom de Buonaparte dans l'almanach militaire, comme sous-lieutenant d'artillerie, au régiment de la Fère.

Siége de Toulon.— On ignore par quelles actions il s'est signalé depuis 1789 jusqu'à 1793 (1); on ignore même quel était son grade à cette dernière époque,

(1) Une personne digne de foi nous a appris que Buonaparte, dont le régiment était cantonné à Tarascon en 1792, présidait le club révolutionnaire de cette ville. La même personne, chargée temporairement du dépôt des papiers de Robespierre, assure y avoir remarqué plusieurs lettres de notre héros, qui méritaient d'être distinguées parmi les productions incendiaires que cette malheureuse époque vit naître. Buonaparte ne cessa de servir par sa plume la cause de la révolution, que pour la servir plus utilement et d'une manière plus digne de lui dans les guerres de la Vendée. Comme nous nous sommes fait une loi de ne recueillir dans

lorsque se trouvant au siége de Toulon il donna aux généraux qui dirigeaient l'artillerie du siége des conseils qui facilitèrent, dit-on, la prise de cette place.

Peut-être, alors, le jeune officier d'artillerie n'eût-il d'autre mérite que de faire l'application d'une théorie encore présente à sa mémoire ; peut-être aussi, dût-il son ascendant à l'inexpérience de ceux qui le consultaient : mais à une époque où toutes les opinions, où tous les sentimens étaient exagérés, on ne doit pas être étonné qu'une inspiration de la raison et du bon sens ait été présentée comme un trait de génie (1).

Journée du 13 vendémiaire. — Cet exploit n'avait pas encore révélé à la France, l'homme qui devait exercer une influence si funeste sur ses destinées. On ne sait ce que devint Buonaparte après le siége de Toulon ; et on ne le voit reparaître sur la scène, que dans une circonstance qui fixa sans doute sa carrière politique.

Ne réveillons pas les souvenirs pénibles qui se

notre ouvrage que des faits de notoriété publique, ou ceux que Buonaparte lui-même nous a révélés, nous avons cru devoir consigner celui-ci dans une note particulière.

(1) Robespierre le jeune, alors représentant du peuple en mission à Toulon, se chargea d'acquitter la dette de son frère envers Buonaparte ; il le nomma général de brigade, après la prise de cette place.

rattachent aux malheureuses époques de notre révolution : il en est assez qui se lient à la conduite personnelle de Buonaparte, et que notre plume ne pourra s'empêcher de retracer.

Quel est d'ailleurs celui des Français qui pourrait avoir oublié la journée du 13 vendémiaire an 4; cette journée où une poignée de misérables, qu'on décora du nom d'*armée républicaine*, s'arma contre les gens de bien, qu'on osa appeler *brigands et rebelles* ?

C'est au sujet des premiers, que le général Menou disait à la commission des Cinq, avec cette franchise qui caractérise un soldat : — « Je suis instruit qu'on arme tous les bandits : je vous déclare formellement, que je ne veux ni sous mes ordres, ni dans mon armée, un tas de scélérats et d'assassins, organisés en bataillons de patriotes de 1789 ».

Sur le refus de cet estimable officier général, le commandement de l'armée républicaine fut confié au représentant du peuple Barras, qui choisit, pour commander en second, le général Buonaparte, *connu par ses talens militaires et son attachement à la république*.

Dans le rapport fait par ce représentant du peuple sur les journées des 13 et 14 vendémiaire, on remarque quelques passages vraiment effrayans......

« Représentans du peuple, notre indulgence nous a fait faire un pas rétrogade. Toutes les lois que l'on vous a arrachées en faveur des émigrés, des prêtres, des amis de la tyrannie royale, la proscription des meilleurs patriotes, les assassinats du midi impunis, la vengeance érigée en vertu civique, presque toutes les fonctions publiques confiées à des républicains d'un jour, devaient inévitablement relever l'espoir desamis du despotisme....... Le point d'appui du royalisme est frappé, mais il n'est pas abattu; son horrible ouvrage subsiste tout entier; la famine, la banqueroute, l'assassinat des patriotes restent organisés; les conjurés vont s'asseoir parmi les magistrats, parmi les mandataires du peuple. Lorsque la royauté seule devrait être en deuil; par quelle fatalité le crêpe du malheur et de la mort enveloppe-t-il toujours le sol de la république? »

Cependant les gens de bien gémissaient sur les malheurs d'une guerre civile aussi affligeante dans sa cause que dans ses effets. Plus d'une fois le pinceau de Tacite retraça des scènes aussi tragiques que celles dont Rome avait été le théâtre; et l'on est presque étonné aujourd'hui, que le même siècle ait pu produire les plus horribles conceptions du crime et les plus généreux efforts de la vertu.

Parmi les écrits publiés à cette époque, on doit en remarquer un, qui a pour titre : *Coup-d'œil sur la journée du* 13 *vendémiaire*, avec cette épigraphe :

Quanquam animus meminisse horret, luctuque refugit incipiam.

Comme cet ouvrage, imprimé en Suisse, est devenu très-rare, nous croyons devoir transcrire le passage suivant, qu'on pourrait appliquer à Buonaparte, après la révolution heureuse qui vient de s'opérer sous nos yeux, comme à Buonaparte, l'un des héros de la journée du 13 vendémiaire.

« S'il est mort par la main du bourreau, ce prince, le successeur de soixante-six rois, qui a préféré descendre du trône de ses pères, et se jeter dans vos bras, avec sa famille éplorée, plutôt que de faire couler le sang des factieux qui l'assiégeaient dans son palais, contre toutes les lois encore en vigueur, et que ses gardes fidèles auraient exterminés sans grands efforts, si sa retraite dans votre sein, et ses ordres précis n'avaient enchaîné leur courage et désarmé leurs bras ; s'il est mort du dernier supplice, ce roi d'autant moins coupable à vos yeux, qu'il s'est soumis en aveugle à tous les sacrifices que vous lui avez commandés, qui n'a pas voulu conserver sa couronne au prix d'une seule goutte de sang, qui est venu la déposer à vos pieds, sans l'avoir laissé défendre ; quelle peut donc être votre confiance et votre sécurité, vous qui êtes couverts de son sang et de ses dépouilles, vous que l'opinion de la France indignée dénonce hautement comme les auteurs de toutes les calamités qu'elle a éprouvées ; vous, qui

naguère dans la fange, et aujourd'hui dans la splendeur, insultez à la misère publique par une fortune scandaleuse et un luxe insolent; vous, qui avez un compte si terrible à rendre de nos finances dissipées, de nos ressources desséchées, de notre affreuse détresse, de notre sang prodigué et d'une si longue oppression; vous enfin, bien autrement coupables que lui, et qui, à l'expiration de vos pouvoirs et au moment d'entrer dans la classe obscure dont vous étiez sortis, avez employé l'intrigue, la menace, la corruption et la violence pour vous perpétuer dans le rang suprême contre la volonté expresse de la grande majorité de la nation, dont vous avez étouffé la voix par votre artillerie foudroyante, et qui avez osé tourner contre le peuple ces canons dont un roi illégalement attaqué aurait rougi de faire usage pour sa défense légitime? Il fume encore le sang de nos pères, de nos frères, de nos époux et de nos enfans, que vous avez versé pour cimenter votre usurpation; il crie vengeance, il vous accuse, et vous seriez tranquilles. »

Premières campagnes en Italie. — Mais c'était peu d'avoir fait la guerre aux partisans de la royauté en France. La famille des Bourbons avait trouvé un asile honorable chez des peuples voisins; et l'hospitalité était devenue un crime, dès lors qu'elle avait pour objet les descendans d'une race qui avait fourni tant de dignes successeurs à saint Louis.

Les états de Venise et de Rome avaient accueilli les princes et les princesses de la famille royale ; et aussitôt la guerre est déclarée à ces deux états (1).

Qui choisira-t-on pour diriger une expédition aussi honorable ? Celui que Barras désignera, celui qui, à la journée du 13 vendemiaire, n'avait pas craint d'ensanglanter sa patrie adoptive.

Buonaparte arriva à Nice dans le mois de germinal an 4, pour commander en chef l'armée d'Italie. Aussitôt le sénat de Venise engagea MONSIEUR, aujourd'hui Louis XVIII, à quitter Véronne, où il avait établi sa cour. Les princesses qui étaient alors à Rome se retirèrent à Messine, et bientôt après tous les émigrés français qui s'étaient réfugiés dans le grand duché de Toscane, durent chercher ailleurs une terre hospitalière.

Le général corse osa s'enorgueillir d'un tel triomphe. Dès le 15 prairial, il adressa au directoire une lettre ainsi conçue : « J'arrive dans cette ville (Véronne) pour en partir demainmatin..... ; *je n'ai pas caché aux habitans que si le prétendu roi de*

(1) Nous croyons devoir consigner ici un fait que des témoins oculaires nous ont attesté.

L'abbé M... qui avait défendu les droits du trône avec tant d'énergie à l'assemblée constituante, fut le premier à les méconnaître sur le territoire de Venise. Devenu cardinal, il donna le scandale étrange de disputer la préséance aux princes qui l'avaient compté si long-temps au nombre de leurs sujets.

France n'eût évacué leur ville avant mon passage du Pô, j'aurais mis le feu à une ville assez audacieuse pour se croire la capitale de l'empire français...... Les émigrés fuient l'Italie : plus de 1500 sont partis cinq jours avant notre arrivée ; ils courent en Allemagne, *porter leurs remords et leur misère.* »

Non, ils ne devaient pas connaître les remords, ceux qui sacrifièrent leur fortune et leur existence politique, pour partager le sort de leur souverain légitime ; ceux qui s'étaient retirés purs au milieu des orages révolutionnaires et dont l'existence tout entière était dans l'espoir d'un meilleur avenir. Le sujet orgueilleux qui s'assit sur le trône de son roi, le tyran qui sacrifia tout à son insatiable ambition, celui qui n'a plus que le souvenir de tant de crimes inutiles, Buonaparte enfin, s'il avait une âme, devrait seul connaître le remords.

Victoires en Italie. — Mais, arrêtons un instant nos regards sur l'époque la plus brillante de la carrière publique de Buonaparte. Guidant des Français aux combats, entouré d'une foule d'officiers généraux dont les noms vivront dans notre histoire, il dut obtenir des succès ; et nous ne pouvons résister au plaisir de consigner ici quelques-uns de ces trophées qui signalèrent la grande nation dans ces époques désastreuses.

Le nom qui se présente le premier à notre plume est celui de Lodi, Lodi célèbre à jamais dans les fastes de la gloire. C'est là que les soldats français firent le premier essai de cette ardeur bouillante qui fixa si long-temps la victoire sous leurs drapeaux. Trente pièces de canon défendaient le passage d'un pont de cent toises de longueur : nos braves grenadiers s'y présentent sous le feu d'une mitraille qui vomissait la mort dans leurs rangs, et s'emparent de cette position décisive.

C'est le 22 floréal an 4 que cette brillante affaire eut lieu. Les noms de Berthier, Massena, Lasne, Cervoni et Dallemagne furent mentionnés d'une manière honorable dans le rapport du général en chef.

Au mois de thermidor suivant, notre armée reprit Véronne après plusieurs combats sanglans, dans lesquels les généraux Massena, Augereau, Victor et Serrurier se couvrirent de gloire. Il ne paraît pas que Buonaparte ait pris lui-même une part active à ces événemens militaires; mais dans le compte qu'il en rendit au directoire, le 21 thermidor an 4, on remarque cette phrase qui semblait annoncer la fin prochaine de la campagne : « L'armée autrichienne, qui depuis six semaines menaçait d'invasion l'Italie, a disparu comme un songe; et l'Italie qu'elle menaçait est aujourd'hui tranquille. »

Le 27 du même mois de thermidor, Buonaparte

annonça au directoire la prise de deux positions importantes, Montebaldo et la Coronna. C'est encore au général Massena qu'on dut cet avantage.

Du 16 au 18 fructidor plusieurs combats honorables pour les armées françaises furent livrés aux avant-postes de Trente. Cinq mille hommes tués ou blessés, quinze pièces de canon et sept drapeaux enlevés à l'ennemi, furent le résultat de cette journée.

A la bataille d'Arcole, le général en chef ayant fait de mauvaises dispositions qui compromirent le salut de l'armée, montra du moins le courage d'un soldat, et rappela peut-être la victoire qui allait lui échapper.

Après avoir fait l'éloge du général Augereau qui s'avança le premier sur le pont d'Arcole, un drapeau à la main, le chef de l'état-major, Berthier, s'exprime ainsi dans son rapport au directoire, sous la date du 29 brumaire an 5 : — « Le général en chef se porta avec tout son état-major, à la tête de la division Augereau; il rappela à nos frères d'armes qu'ils étaient les mêmes qui avaient forcé le pont de Lodi. Il crut s'apercevoir d'un moment d'enthousiasme et voulut en profiter; il se jette à bas de son cheval, saisit un drapeau, s'élance à la tête des grenadiers, et court sur le pont en criant : *suivez votre général*. La colonne s'ébranle un instant, et l'on était à trente pas du pont lorsque le feu terrible de l'ennemi frappa la colonne et la fit reculer au moment même où l'en-

nemi allait prendre la fuite. C'est dans cet instant que les généraux Vignole et Lasne sont blessés, et que l'aide-de-camp du général en chef, Muiron, fut tué.

« Le général en chef et son état-major sont culbutés: le général en chef lui-même est renversé avec son cheval dans un marais, d'où, sous le feu de l'ennemi, il est retiré avec peine : il remonte à cheval, la colonne se rallie, et l'ennemi n'ose sortir de ses retranchemens. »

La bataille de Rivoli et les combats qui en furent la suite ajoutèrent encore à la gloire de nos armes. C'est dans la première de ces batailles que cinquante hommes de la dix-huitième demi-brigade arrêtèrent quinze cents ennemis qui se sauvaient par Guarda, et leur firent poser les armes.

« L'armée de la république (écrivait le général en chef le 29 nivose an 5), a gagné en quatre jours deux batailles rangées et six combats, fait près de vingt-cinq mille prisonniers, parmi lesquels un lieutenant général et deux généraux, douze à quinze colonels, etc., pris vingt drapeaux, soixante pièces de canon et tué ou blessé six mille hommes. »

« Ces trophées de la brave armée d'Italie (écrivait le chef d'état-major général Berthier) sont faits pour étonner tellement nos plus vrais amis, que j'ai cru leur faire plaisir en les certifiant d'une manière officielle. »

Mais aussi, que ne devait-on pas attendre d'une

armée composée de l'élite de nos braves ? Le général en chef s'exprimait ainsi dans son rapport sous la date du 21 nivose an 5 : « Les légions romaines faisaient, dit-on, vingt-quatre milles par jour, nos brigades en font trente et se battent dans l'intervalle. »

Dans le récit des avantages les plus brillans, on s'afflige de trouver souvent de ces sorties indécentes contre les peuples ou leurs gouvernemens ; mais ici la cause de l'armée est séparée de celle du chef, et ce n'est plus que contre celui-ci que l'histoire doit s'armer de toute sa sévérité.

Ainsi, en annonçant le 22 pluviose an 5 la conquête de la Romagne, du duché d'Urbin et de la Marche d'Ancône, Buonaparte ajoute : « Aucun gouvernement n'était aussi méprisé par les peuples même qui lui obéissent, que celui-ci. Au premier sentiment de frayeur que cause l'entrée d'une armée ennemie, a succédé la gloire d'être délivré du plus ridicule des gouvernemens. »

Ce qui doit surprendre, c'est que Buonaparte s'exprimait ainsi, à une époque où il était en négociation avec le saint Siége, comme le prouve sa correspondance avec le cardinal Mattei, auquel il rendait alors l'hommage dû à ses vertus autant qu'à son caractère, et qui depuis a été l'une des victimes de sa tyrannie.

Il est vrai qu'alors même qu'on s'occupait de né-

gociations, il s'était emparé de plusieurs villes des états du saint Père, entr'autres de Maceretta et de Loretta, qu'il dépouilla des objets précieux consacrés à la vénération publique (1).

Nous avons voulu être justes, en traçant une esquisse rapide de cette campagne d'Italie, qui a été un des plus beaux titres de gloire de Buonaparte, et qui peut-être a été aussi la source de nos malheurs.

On ne peut s'empêcher de reconnaître que le général en chef déploya de grands talens militaires dans le plan de cette campagne, qu'il montra souvent du courage, et presque toujours du sang-froid dans les occasions difficiles.

Proclamations de Buonaparte. —Mais l'art qu'il

(1) Nous consignerons ici le fait suivant dont l'exactitude nous a été attestée par un employé supérieur de l'administration militaire.

Lors de la suspension des hostilités, le saint Père fut imposé à une somme très-considérable, dont Buonaparte demanda le versement dans les vingt-quatre heures. S. S. sollicita vainement un délai de quelques jours pour se procurer la somme exigée. Buonaparte demanda qu'on lui remît en nantissement les diamans du saint Siége, qu'il devait rendre dans trois mois, et lorsqu'il aurait reçu le montant de la contribution militaire; mais sans attendre l'expiration de ce délai, il envoya M. H. à Gènes vendre les diamans, jaloux sans doute de joindre à tous les titres qu'il méritait déjà celui de dépositaire infidèle.

posséda surtout au suprême degré, fut celui d'exciter l'enthousiasme de ses soldats par de grands souvenirs et par des promesses séduisantes. Proposer les Romains pour modèles à ceux que l'espoir de les imiter avait si souvent et si follement séduits, c'était les conduire à la victoire; c'était leur faire oublier par quels travaux ils devaient l'obtenir.

Ces mots si pompeux de *liberté*, de *république*, devaient fanatiser de jeunes têtes déjà exaltées par la doctrine funeste qui servait alors de base à l'éducation. Une expérience assez longue n'avait pas encore prouvé que les malheurs publics sont la suite inévitable de ce système absolu d'indépendance.

On a vanté le style de Buonaparte dans ses proclamations; jugeons-le aujourd'hui que nous sommes de sang-froid, aujourd'hui que nous avons appris à nous défier de ces vaines déclamations qui avaient eu aussi quelque chose de brillant dans la bouche des St.-Just et des Robespierre.

Ce serait être injuste sans doute, que de ne pas reconnaître, dans quelques passages, ces mouvemens impétueux qui caractérisèrent alors les productions même les plus médiocres. Des inspirations heureuses ont pu échapper à la plume de Buonaparte, comme on trouve quelques beaux momens dans sa carrière signalée par tant d'horreurs.

Mais ces inspirations ne brillent par intervalle, que pour montrer dans toute sa difformité le démon de

la haine qui lui tient lieu de génie (1) ; et celui qui se glorifiait auprès de son gouvernement d'avoir porté l'épouvante dans la ville célèbre où l'héritier de nos rois avait trouvé un asile, devait aussi chercher à avilir par ses vociférations la majesté des trônes.

Voici quelques passages de sa première proclamation à l'armée d'Italie, sous la date du 7 floréal an 4. — « Les deux armées qui naguère vous attaquaient avec audace, fuient épouvantées devant vous : les hommes pervers qui riaient de votre misère et se réjouissaient, dans leur pensée, des triomphes de vos ennemis sont confondus et tremblans; mais, soldats, vous n'avez rien fait, puisqu'il vous reste encore à faire. Ni Turin, ni Milan ne sont à vous ; les cendres des vainqueurs des Tarquins sont encore foulées par les assassins de Basseville..... En est-il d'entre vous dont le courage s'amolisse, et en est-il qui préféreraient de retourner sur le sommet de l'Apennin et des Alpes, essuyer patiemment les injures de cette soldatesque esclave ?..... Non..... tous veulent porter au loin la gloire du peuple français : *tous veulent humilier ces rois orgueilleux qui méditaient de nous donner des fers.*

..... » Il est une condition qu'il faut que vous juriez de remplir, *c'est de respecter les peuples que vous*

(1) Un ministre anglais a dit de Buonaparte, qu'il avait l'enfer dans le cœur et le chaos dans la tête.

délivrez, c'est de réprimer les pillages horribles auxquels se livrent des scélérats suscités par nos ennemis. Sans cela vous ne seriez pas les libérateurs des peuples, *vous en seriez les fléaux :* vous ne seriez pas l'honneur du peuple français, il vous désavouerait : vos victoires, votre courage, vos succès, le sang de nos frères morts aux combats, tout serait perdu, même l'honneur et la gloire. »

Arrêt sévère, mais juste ; tu ne peux y échapper ; Buonaparte, c'est toi qui l'as prononcé ; et si à ces paroles de paix succédent des actions impies ; si, après avoir proclamé le respect dû aux personnes et aux propriétés, tu souffres la violation des droits les plus saints ; si l'assassinat et le pillage restent impunis ; que dis-je ? si tu les consacres en principe, si tu les encourages par ton exemple, *tu n'es plus en effet que le fléau des nations, et tes triomphes mêmes seront sans honneur et sans gloire.*

Le 1[er] prairial de la même année, Buonaparte publia une nouvelle proclamation qui se fait remarquer sur-tout par cette jactance qu'il eut toujours dans la victoire : — ..... « Soldats, dit-il, vous vous êtes précipités comme un torrent du haut des Apennins : vous avez culbuté, dispersé tout ce qui s'opposait à votre marche..... Le Piémont délivré de la tyrannie autrichienne s'est livré à ses sentimens naturels d'amitié et de paix pour la France... L'armée qui vous menaçait avec tant d'orgueil ne trouve plus de bar-

rière qui la rassure contre votre courage ;... le Pô, le Tesin, l'Adda n'ont pu nous arrêter un seul jour. Ces boulevards si vantés de l'Italie ont été insuffisans ; vous les avez franchis aussi rapidement que l'Apennin. Que les peuples soient sans inquiétude, nous sommes amis de tous les peuples et particulièrement des descendans des Brutus, des Scipion et des autres grands hommes que nous avons pris pour modèle. Rétablir le Capitole, y placer avec honneur les statues des héros qui le rendirent célèbre, réveiller le peuple romain engourdi par plusieurs siècles d'esclavage, tel sera le fruit de vos victoires ; elles feront époque dans la postérité : *vous aurez la gloire immortelle de changer la face de la plus belle partie de l'Europe.* »

Espérance impie ! Et que faisaient à nos destinées les destinées des peuples voisins ? Homme vain et superbe, qui donc t'avait donné la mission de bouleverser le monde ? Mais le ciel a voulu que tes efforts qui paraissaient secondés par tous les moyens humains, fussent inutiles. Déjà tout reprend autour de nous son ordre accoutumé : tu n'as fait que passer, comme ces météores effrayans qui signalent leur marche par quelques désastres, mais qui disparaissent avec la tempête.

C'est une circonstance digne de remarque, que celui qui devait écraser sa belle patrie sous un joug de fer, se soit montré d'abord l'un des apôtres les

plus enthousiastes de cette liberté régicide, qui ne fut en effet qu'un premier degré de notre esclavage (1). Buonaparte s'exprimait ainsi dans une proclamation qu'il adressait à son armée, en terminant la campagne de l'an 5.

« Soldats, c'est aujourd'hui l'anniversaire du 14 juillet. Vous voyez devant vous les noms de vos compagnons d'armes morts au champ d'honneur, pour la liberté de la patrie. Ils vous ont donné l'exemple ; vous vous devez tout entiers à la république ; vous vous devez au bonheur de trente millions de Français ; vous vous devez tout entiers à la gloire de ce nom, qui a reçu un nouvel éclat par vos victoires.

» Soldats, je sais que vous êtes profondément affectés des malheurs qui menacent la patrie ; mais la patrie ne peut courir de dangers réels. Les mêmes hommes qui l'ont fait triompher de l'Europe coalisée sont là. Des montagnes nous séparent de la France ; vous les franchiriez avec la rapidité de l'aigle, s'il le fallait, pour maintenir la constitution, défendre la liberté, protéger le gouvernement et les républicains.

» Soldats, le gouvernement veille sur le dépôt des lois qui lui est confié. Les royalistes dès l'instant

(1) On pourrait lui appliquer ce passage de Tacite (Hist. lib. IV, n°. 73) « *Libertas et speciosa nomina prœtexuntur; nec quisquam aliorum servitium et dominationem sibi concupivit, ut non eadem ista vocabula usurparet.*

qu'ils se montreront auront vécu. Soyez sans inquiétude, et jurons par les mânes des héros qui sont morts à côté de nous pour la liberté; jurons sur nos nouveaux drapeaux, *guerre implacable aux ennemis de la république et de la constitution de l'an* 3. »

Dans plusieurs de ses proclamations, Buonaparte semblait traiter en ami le peuple qu'il se proposait de détruire; et ce système machiavélique dut faciliter ses succès.

Ainsi, il bouleversa à Venise et le gouvernement qui avait rendu cette cité si brillante, et les institutions fortes que plusieurs siècles avaient consacrées. Cependant il s'exprimait ainsi dans la proclamation qu'il adressa aux Vénitiens, le 10 prairial an 4...... « La religion, le gouvernement, les usages, les propriétés seront respectés; que les peuples soient sans inquiétude : la plus sévère discipline sera maintenue ».

Rien n'est comparable à sa déloyauté envers une ville que sa situation rendait presque imprenable.

Il négocia long-temps avec les principaux sénateurs (entr'autres le sénateur Moncenigo), en leur donnant sa parole que Venise serait traitée comme une ville amie, et qu'elle conserverait son indépendance.

Mais à peine les Vénitiens eurent-ils ouverts leurs portes, qu'il les accabla d'impositions militaires.

Leur république fut traitée en pays conquis; et il

ne la retint quelque temps sous sa domination, que pour la céder à la cour d'Autriche, lors de sa première négociation avec elle.

Du reste, Buonaparte craignait les effets d'un ressentiment qu'il avait si bien mérité ; car il n'entra jamais dans la ville de Venise.

Souvent il traitait les peuples soumis avec une hauteur qui devait rendre insupportable la nation française : on remarque les passages suivans dans sa proclamation adressée au peuple cisalpin, le 21 brumaire an 6 : « Nous vous avons donné la liberté : sachez la conserver...... Vous avez en général besoin de vous pénétrer des sentimens de votre force et de la dignité qui convient à l'homme libre : divisés et pliés depuis tant d'années à la tyrannie, vous n'eussiez pas conquis votre liberté, mais, sous peu d'années, fussiez-vous abandonnés à vous-mêmes, aucune puissance de la terre ne sera assez forte pour vous l'ôter. »

Quelquefois il cherchait à dissiper la terreur qu'il avait cru d'abord utile d'inspirer. C'est le but qu'il paraît s'être sur-tout proposé dans sa proclamation à la province de Goritz, qui se fait également remarquer par l'expression énergique de sa haine contre le gouvernement monarchique.

« Une frayeur injuste (dit-il dans cette proclamation, sous la date du 1er. germinal an 5), une frayeur injuste a devancé l'armée française. Nous ne

venons ici, ni pour vous conquérir, ni pour changer vos mœurs et votre religion. La république française est l'amie de toutes les nations. Malheur aux rois qui ont la folie de lui faire la guerre.

» Prêtres, nobles, bourgeois, peuple, qui formez la population de la province de Goritz, bannissez vos inquiétudes, nous sommes bons et humains. Vous vous apercevrez de la différence des procédés d'un peuple libre d'avec ceux des cours et des ministres des rois. »

Alors même qu'il professait un respect sans bornes pour la constitution et le gouvernement des divers peuples, Buonaparte ne pouvait résister au désir de tout bouleverser; ainsi le conseil de Trente, qui avait toujours agi sous la direction de l'autorité souveraine, devint un corps indépendant, revêtu d'attributions toutes nouvelles; ainsi il donna à la république ligurienne le plan d'une constitution bizarre dans laquelle on trouve confondues des dispositions purement organiques et des maximes d'ordre public.

Nous avons recueilli dans le Moniteur du 29 pluviose an 5, un article qui prouve que l'esprit inquiet de Buonaparte devait de bonne heure exercer une influence funeste sur tout ce qui l'entourait, et que le général d'armée aspirait au titre de législateur des peuples.

« Le général Buonaparte arriva à Reggio, le 8

janvier. Ami de la liberté des peuples, il avait observé avec peine que la marche du congrès cispadan est en raison inverse de celle de l'armée française. Il ne pouvait approuver cette masse informe de principes faux, de sophismes, de prétextes, qui en arrêtait, et même qui en faisait rétrograder la marche...... Il annula plusieurs opérations du congrès, particulièrement le comité central du gouvernement, et fit suspendre l'envoi d'un ministre à Paris. »

Dans sa correspondance diplomatique, Buonaparte ne sut presque jamais conserver ce caractère de décence et de dignité qui convient si bien au mandataire d'un peuple grand et généreux.

Il écrivait en ces termes au cardinal Mattei : « Les étrangers qui influencent la cour de Rome, ont voulu et veulent encore perdre ce beau pays. Les paroles de paix que je vous avais chargé de porter au saint Père, ont été étouffées par ces hommes pour qui la gloire de Rome n'est rien, mais qui sont entièrement vendus aux cours qui les emploient. Nous touchons au dénouement de cette ridicule comédie...... Les lettres ci-jointes (le Moniteur ne les a pas publiées) vous convaincront de la perfidie, de l'aveuglement et de l'étourderie de ceux qui dirigent actuellement la cour de Rome. »

Dans plusieurs circonstances il a su allier au même degré et cette morgue qui caractérise ses discours, et cette astuce à laquelle il dut ses plus grands succès,

et cette terreur qu'il avait l'art d'exciter à propos chez ses ennemis.

Sa proclamation aux habitans du Tyrol, nous paraît un modèle en ce genre, puisqu'on y trouve les principaux traits caractéristiques de cet homme orgueilleux, perfide et cruel. Aussi, nous la transcrirons en entier.

« Vous sollicitez la protection de l'armée française; il faut vous en rendre dignes : puisque la majorité d'entre vous est bien intentionnée, contraignez ce petit nombre d'hommes opiniâtres à se soumettre; leur conduite insensée tend à attirer sur leur patrie les fureurs de la guerre.

» La supériorité des armes françaises est aujourd'hui constatée. Les ministres de l'empereur, achetés par l'or de l'Angleterre, le trahissent; ce malheureux prince ne fait pas un pas, qui ne soit une faute.

» Vous voulez la paix! les Français combattent pour elle. Nous ne passons sur votre territoire que pour obliger la cour de Vienne de se rendre au vœu de l'Europe désolée, et d'entendre les cris de ses peuples! Nous ne venons pas ici pour nous agrandir : *la nature a tracé nos limites au Rhin et aux Alpes*, dans le même temps qu'elle a posé au Tyrol les limites de la maison d'Autriche.

» Tyroliens! quelle qu'ait été votre conduite passée, rentrez dans vos foyers; quittez les drapeaux

tant de fois battus, et cessez des efforts impuissans pour les défendre. Ce n'est pas quelques ennemis de plus que peuvent redouter les vainqueurs des Alpes et de l'Italie, mais c'est quelques victimes de moins que la générosité de ma nation m'ordonne de chercher à épargner.

» Nous nous sommes rendus redoutables dans les combats, mais nous sommes les amis de ceux qui nous reçoivent avec hospitalité.

» La religion, les habitudes, les propriétés des communes qui se soumettront seront respectées.

» Les communes dont les compagnies des Tyroliens ne seraient pas rentrées à notre arrivée, seront incendiées ; les habitans seront pris en otages et envoyés en France.

» Lorsqu'une commune sera soumise, les syndics seront tenus de donner, à l'heure même, la note de ceux de ses habitans qui seraient à la solde de l'empereur, et s'ils font partie des compagnies tyroliennes, *on incendiera sur-le-champ leurs maisons, et on arrêtera leurs parens jusquau troisième degré*, lesquels seront envoyés en otage.

» Tout Tyrolien faisant partie des compagnies franches, pris les armes à la main, sera sur-le-champ fusillé.

» Les généraux de division sont chargés de la stricte exécution du présent arrêté ».

Ainsi Buonaparte, agent de la république, a pro-

clamé sur l'étendue territoriale de la France, des principes qu'il s'est hâté d'oublier, lorsque la colère de Dieu l'a placé sur le trône ; mais il n'est pas nécessaire de remonter si haut pour le trouver en contradiction avec lui-même, puisqu'il regarda l'Italie *comme sa proie*, tant qu'il eut une armée sur son territoire.

Adulations prodiguées à Buonaparte. — Rome ne décernait qu'une couronne triomphale quand ses héros rentraient au Capitole, chargés des dépouilles des ennemis qu'ils avaient vaincus. Défendre la patrie était une dette de tous ses citoyens ; en l'acquittant ils ne faisaient qu'une chose ordinaire ; prodiguer trop d'éloges au courage, c'eût été faire croire aux nations rivales que cette vertu était rare chez les successeurs des Paul-Émile et des Scipion.

Tous les événemens heureux qui signalèrent la campagne de Buonaparte en Italie, furent pour lui l'occasion d'éloges exagérés. Ainsi, le gouvernement qui les prodiguait, décélait sa propre faiblesse et le besoin d'attacher à sa cause des hommes sans mesure dans leurs opinions ; ainsi ce gouvernement préparait lui-même sa ruine et l'asservissement de la France, en développant les germes de l'ambition dans une âme dévorée du besoin de dominer.

Buonaparte n'avait remporté qu'une victoire, dont la surprise de Dégo par l'armée autrichienne avait

presque paralysé le résultat, lorsque le directoire exécutif lui adressa, le 4 floréal an 4, une lettre ainsi conçue : « Le directoire exécutif a reçu avec la plus vive satisfaction, citoyen général, la nouvelle de la victoire remportée en Italie sur les Autrichiens : en appréciant des avantages aussi éclatans à l'entrée d'une campagne que l'éloignement pour la paix de la part des ennemis de la république, nous a forcés d'entreprendre, il est satisfaisant pour lui de voir justifier, par les lauriers que vous venez de cueillir, le choix qu'il a fait de vous pour conduire l'armée d'Italie à la victoire. Recevez aujourd'hui, général, le tribut de la reconnaissance nationale : méritez-la de plus en plus, et prouvez à l'Europe que Beaulieu, pour avoir changé de champ de bataille, n'a pas changé d'ennemi ; que battu au nord, il le sera par la brave armée d'Italie, et qu'avec de tels défenseurs la liberté triomphera des efforts impuissans des ennemis de la république. »

Quelques mois après, la communication d'une nouvelle victoire, faite par le directoire exécutif au conseil des cinq cents, fut l'occasion d'un décret, portant que l'armée d'Italie ne cessait de bien mériter de la patrie.

Un des membres, pensant qu'un tel hommage ne pouvait suffire pour manifester la reconnaissance nationale, proposa et fit rendre sur-le-champ un second décret ainsi conçu : « Le conseil des cinq cents, con-

sidérant qu'il est de l'intérêt de la nation et de sa justice, de récompenser les actes de dévouement, et d'entretenir l'utile émulation des vertus, ordonne que les drapeaux français portés à la bataille d'Arcole contre les bataillons ennemis, par les généraux Buonaparte et Augereau, leur seront donnés à titre de récompense par la nation. »

Ces deux décrets sont sous la date du 6 pluviose; et le 23 du même mois le conseil des cinq cents croit devoir renouveler la même déclaration, *que l'armée d'Italie, victorieuse de Mantoue, ne cesse de bien mériter de la patrie.*

Mais pour cette fois, on n'a pas du moins la peine de deviner que c'est le dévouement des chefs à un gouvernement monstrueux que l'on voulait récompenser, et non les avantages remportés sur les ennemis de la patrie.

Voici comme s'exprimait l'orateur qui proposa le décret du 23 pluviose: « Oui, braves soldats, les représentans du peuple français que vous immortalisez par vos victoires, sont unis avec vous de cœur, d'intention, de volonté pour soutenir ce gouvernement qui vous a affranchis de l'esclavage, qui vous rend à votre dignité. Ce ne sera pas pour vivre méprisés sous un roi, que vous aurez affronté tant de morts; ce ne sera pas pour être subjugués et opprimés de nouveau par les lâches esclaves d'un tyran que vous aurez toujours été invincibles; la gloire,

la liberté et l'égalité, ce but honorable de vos travaux, en seront le prix. Recevez-en pour garant la nouvelle couronne civique que le corps législatif, organe de la reconnaissance nationale, s'empresse de tresser pour vous. »

Sur une nouvelle résolution, du 6 floréal, portant que les armées d'Italie, de Sambre-et-Meuse et de Rhin-et-Moselle, ont bien mérité de la patrie *et de l'humanité*, le conseil des anciens vient à son tour mêler son éloge à ceux qui déjà irritaient dans Buonaparte la soif de l'ambition, des conquêtes et du pouvoir.

Voici quelques passages littéralement recueillis du discours de l'un des membres de ce conseil, à la séance du 8 floréal an 5.

« Dans le moment où l'épée de l'Alexandre français tranche l'inextricable nœud de tant d'intrigues, *il nous appartient de repousser, aux yeux des nations agitées, le reproche injuste d'envahissement et de subversion......* » Que l'Europe juge si Buonaparte, usant avec une égale modération de la victoire aux portes de Turin, devant le Capitole, sous les murs de Vienne, n'a pas rempli l'attente et les vœux de la république : *et si ce n'est point par cette même modération, et par son humanité, qu'il a conquis l'affection de la nation,* plus encore que par ses triomphes.

Oui, elle l'a jugé, s'écrient avec moi tous les cœurs

vraiment français........ Plus d'une fois sans doute la victoire couronna les efforts de Buonaparte ; mais son âme ne connut jamais la modération. Ce n'est pas l'affection des peuples qu'il voulut conquérir : ce sentiment de stupeur qu'inspire le spectacle des grands crimes lui paraissait plus digne de lui ; j'en appelle à cette malheureuse Italie, qui fut le théâtre de ses premiers triomphes ; à ces contrées si riches de souvenirs, et que leur éloignement semblait mettre à l'abri de ses fureurs ; j'en appelle à ces bons peuples d'Allemagne, qui n'ont pu nous haïr malgre tout le mal que nous leur avons fait ; aux habitans de l'empire des czars, qui ont vu dévorer par les flammes leur ancienne capitale, et s'en sont vengés en venant nous donner dans la nôtre des exemples de sagesse et de modération ; j'en appelle enfin à ces nobles Castillans, contre lesquels une guerre impie signala toutes ses fureurs, à ces Castillans dont le caractère ne fléchit pas un seul instant au milieu des ruines sous lesquelles s'engloutirent leurs cités.

Mais pourquoi chercher si loin ses victimes et ses accusateurs, lorsque notre belle patrie elle-même est en deuil de ses conquêtes ; lorsqu'elle demande des jours de bonheur, de paix, pour oublier les jours sanglans de ses triomphes.

Reconnaîtrons-nous aujourd'hui Buonaparte au portrait qu'en esquisse un autre membre du conseil

des anciens, dans la même séance du 8 floréal : — « Jeune héros, aux portes de Vienne tu donnes la paix à l'Europe; j'ignore qu'elles en sont les conditions, *mais le génie de Buonaparte aura employé autant de talens dans la carrière politique que dans la carrière militaire.* Le génie crée, il n'apprend pas. Tu travailles pour la gloire du nom français; tu travailles pour ta gloire : *tu te seras montré grand et modéré* comme la nation que tu représentes...... Gloire à toi Buonaparte, *j'ignore quel nom te donnera la postérité;* mais moi, faible individu, je crois devancer son vœu, en te surnommant l'*Italique.* »

Le directoire n'avait conféré à Buonaparte que le titre de *général;* mais comme il se rendait en quelque sorte l'arbitre souverain des peuples soumis à nos armes, et que quelques clameurs s'étaient déjà élevées contre le *conquérant législateur,* le gouvernement crut devoir une sorte de ratification à ses actes arbitraires.

Le 30 messidor an 5, le directoire lui adressa la lettre suivante : « Le directoire exécutif a pensé, citoyen général, qu'il devait aux importans services que vous avez rendus à la république depuis votre entrée en Italie, de vous manifester hautement sa satisfaction. Il vous déclare, en conséquence, qu'il approuve pleinement *la conduite politique et mi-*

litaire que vous y avez tenue, notamment à l'égard de Venise et de Gènes. »

Nous aurons bientôt l'occasion de remarquer que sa conduite sur le territoire de cette dernière ville, n'avait pas été bien digne d'éloges.

Mais ce n'était pas assez que le gouvernement prodiguât les éloges aux succès de Buonaparte. Une foule d'écrivains suivaient cette impulsion et prostituaient en quelque sorte leur plume par la bassesse de leur flatterie, commençant ainsi ce long cours d'adulations insensées qui enivrent les hommes et perdent les empires.

Parmi les divers articles qu'on trouve dans le journal officiel, nous avons remarqué le suivant, dans le Moniteur du 23 prairial an 4: « *Magna virum mater*, a dit un de nos écrivains, en parlant de la révolution; cette application est riche, belle, et nous aimons à la rappeler ici. Voilà donc ce que fait le courage, animé par l'amour de la patrie, par l'ivresse de la gloire, par l'enthousiasme de la liberté. Des noms fameux jusqu'à ce jour viennent s'éclipser devant des réputations naissantes, parvenues tout à coup à l'état le plus brillant et le plus durable! Que sont devenus et les Brunswick, et les Cobourg, et les Beaulieu? Noms immortels des Pichegru, des Jourdan, des Buonaparte, vous vivrez dans les annales des siècles. »

Nous ne releverons point dans ce passage l'étrange

rapprochement de Brunswick, dont la carrière militaire avait été si noblement remplie, avec des généraux dont le dernier sur-tout n'offrait encore que des espérances : il nous suffira de remarquer, que de deux officiers généraux que l'on nomme ici avec Buonaparte, l'un a été long-temps condamné à l'oubli et n'a jamais obtenu aucun titre, aucune distinction de l'émule de ses travaux que le hasard a depuis placé au-dessus de lui, et que l'autre, dont la réputation l'importuna toujours, périt par les mains de ses vils satellites, sous le poids d'une accusation qui l'honorait aux yeux de la France tout entière.

Cependant les gens de bien voyaient avec inquiétude les éloges prodigués à un général, dont tant de rivaux égalaient ou surpassaient les succès. Massena, l'enfant de la victoire, Moreau, qui prouva que l'art de la guerre consistait à obtenir des avantages par l'habileté des manœuvres, plutôt que par le sang des soldats, et une foule d'autres qu'on pourrait encore nommer avec éloge après eux, jouissaient d'une réputation plus solide que brillante. Toutes les voix de la renommée, occupées à célébrer un seul homme, semblaient apprendre à l'Europe, que la France ne possédait qu'un héros, et que bientôt elle l'aurait pour maître.

On put, en effet, s'apercevoir dès lors, qu'une carrière plus vaste allait s'ouvrir à l'ambition de Buonaparte; et rien ne prouve plus combien étaient sé-

rieuses les inquiétudes qu'on avait à ce sujet, que les soins que prenaient ses amis de les affaiblir auprès du gouvernement.

Le général Hoche s'exprimait ainsi dans une lettre qu'il adressait au ministre de la police : « J'ai ri de pitié en voyant un homme, qui d'ailleurs a beaucoup d'esprit, annoncer des inquiétudes qu'il n'a pas, sur les pouvoirs accordés aux généraux français. Vous les connaissez à peu près tous, citoyen ministre; quel est donc celui qui, en admettant même qu'il ait assez de pouvoir sur son armée pour la faire marcher contre le gouvernement, quel est celui, dis-je, qui jamais entreprendrait de le faire, sans être sur-le-champ accablé par ses compagnons? A peine les généraux se connaissent-ils, à peine correspondent-ils ensemble. Leur nombre doit rassurer *sur les desseins qu'on prête gratuitement à l'un d'eux*. Ignore-t-on ce que peuvent sur les hommes l'envie, l'ambition, la haine; je puis ajouter, je pense, l'amour de la patrie et l'honneur? Rassurez-vous donc, républicains modernes. »

Revers essuyés par l'armée. — Buonaparte cependant n'avait pas toujours conduit son armée à la victoire; et l'on remarqua dans toutes les circonstances, que ce fut faute de prudence et de précaution, que la gloire de nos armes reçut quelque atteinte passagère; de sorte que si la bravoure française put ré-

clamer la plus grande part des lauriers moissonnés dans cette mémorable campagne, c'est à Buonaparte seul qu'on put imputer les pertes que l'armée eut à éprouver.

Nous avons dit un mot de la défaite de Dégo, à la suite de la première victoire remportée par Buonaparte. Il éprouva d'autres échecs après la brillante affaire de Mondovi, et laissa battre son armée sous les murs de Mantoue, dont il fut obligé de lever le siége.

Le 15 thermidor an 4 il écrivait au directoire : — « Nous avons essuyé des revers, citoyens directeurs ; mais déjà la victoire commence à revenir sous nos drapeaux. Si l'ennemi nous a surpris le poste de Salo, et a eu le bonheur de nous enlever celui de la Coronna, nous venons de le battre à Lonado et de lui reprendre Salo. »

Avant la fin de la campagne, l'esprit d'indiscipline s'était porté au dernier degré dans l'armée d'Italie. Au lieu de ces mentions honorables qui avaient enflé l'orgueil du général en chef, et laissé croire peut-être à ses soldats, qu'ils avaient fait assez pour leur gloire, le directoire exécutif adressa à l'armée, le 19 ventose an 6, une proclamation dans laquelle on remarque les passages suivans..... « Quelles nouvelles affligeantes succèdent tout à coup aux détails glorieux de votre entrée dans Rome ! Quoi ! dans le même instant où le récit de vos triomphes et de votre bonne conduite retentissait à la tribune, quand les organes

de la loi proclamaient solennellement que vous aviez au Capitole bien mérité de la patrie, vous vous laissiez aller à des suggestions perfides! A Mantoue, à Rome et ailleurs, vous manquiez simultanément à cette discipline, qui faisait admirer en vous la grande nation! Vous exposiez et votre gloire et le sort de l'armée, et les intérêts de la France, et les droits de ses alliés!... Des plaintes contre les abus et les dilapidations ont été les prétextes de la rebellion qu'on voulait organiser; mais, soldats citoyens, s'il y a eu des vols et des vexations iniques, à qui la loi confiait-elle le dépôt légitime de vos dénonciations? De qui deviez-vous espérer la plus éclatante justice? et pouviez-vous penser que le gouvernement, si empressé à faire valoir vos services et vos succès, ne s'empresserait pas d'examiner et d'accueillir vos réclamations au moment même où son oreille en eût été frappée..... Vous accusiez des généraux, des administrateurs; mais à qui deviez-vous soumettre ces accusations? Vos plaintes, quelque fondées qu'on pût jamais les supposer, doivent-elles servir à colorer une révolte évidemment soufflée de tous les points de l'Italie *par les vils émissaires des rois, des nobles et des prêtres*, pour désorganiser l'armée, et compromettre en même temps les trois républiques, française, cisalpine et romaine? »

Ainsi, pour la seconde fois, le gouvernement directorial révélait sa pensée secrète : dans nos vic-

toires comme dans nos échecs, il ne voyait que lui seul : c'était le retour du bon ordre, le rétablissement du trône de nos rois qui l'effrayaient sur-tout; et il eût célébré même les défaites de nos armées, s'il eût pu consolider par ces défaites, l'anarchie qui opprimait la France.

La proclamation dont nous venons de rapporter quelques passages, était suivie d'un arrêté d'après lequel des commissaires envoyés à Rome étaient chargés de rechercher et faire juger par un conseil de guerre, *les militaires de tout grade*, commissaires de guerre, administrateurs, et généralement tous les individus employés à l'armée ou attachés à sa suite, qui, dans le territoire de la république romaine, s'étaient rendus coupables de vols et de dilapidations, soit à titre de réquisitions, soit sous tout autre prétexte.

Loin de nous la pensée de prêter à Buonaparte des torts imaginaires : ceux qu'il a eu le soin de nous révéler lui-même sont assez graves, assez nombreux, pour étouffer en quelque sorte cet éclat qu'il dut à ses victoires. Croyons que ses mains étaient pures de ces vols, de ces dilapidations dont se plaignait le directoire ; mais enfin ces désordres s'étaient passés sous ses yeux, et il s'en était presque rendu complice, par cela seul qu'il n'avait pas fait tous ses efforts pour les réprimer.

Nous avons voulu prouver seulement que comme

militaire, et sur-tout comme chef d'une grande armée, sa conduite n'avait pas toujours mérité des éloges; et si nous ne sommes pas entrés dans d'autres détails à ce sujet, c'est qu'il est pénible à des Français, de s'avouer que la victoire ne fut pas toujours fidèle à leurs drapeaux.

Sa conduite dans plusieurs états de l'Italie. — Plût aux dieux, cependant, qu'on n'eût à reprocher à Buonaparte que des désordres souvent inséparables d'une grande administration ! Ah ! ce n'est pas l'impunité de quelques abus, qui a rendu le nom français odieux dans toute l'Italie. On pardonne à la faiblesse; mais ces actes de férocité qui méritèrent le titre de barbare à une nation jusqu'alors connue par l'urbanité de ses mœurs....., voilà ce que les malheureux Italiens n'oublieront jamais ; et vingt ans d'une paix profonde suffiront à peine pour rapprocher deux peuples généreux qui doivent rivaliser de gloire et de vertus.

Buonaparte entrait à peine en Italie, qu'il adressa aux habitans du Milanais, le 9 prairial an 4, la proclamation suivante : « Les nobles, les prêtres, les agens de l'Autriche, égarent les peuples de ces belles contrées; l'armée française, aussi généreuse que forte, traitera avec fraternité les habitans paisibles et tranquilles; elle sera terrible, comme le feu du ciel, pour les rebelles et les villages qui les protégeraient.

« Art. 1er. En conséquence, le général en chef déclare rebelles tous les villages qui ne se sont pas conformés à son ordre du 6 prairial. Les généraux feront marcher contre les villages, les forces nécessaires pour les réprimer, y mettre le feu, et faire fusiller tous ceux qu'ils trouveraient les armes à la main. Tous les prêtres, tous les nobles qui seraient restés dans les communes rebelles, seront arrêtés comme otages et envoyés à Paris.

» Art. 2. Tous les villages où l'on sonnera le tocsin seront sur-le-champ brûlés; les généraux sont responsables de l'exécution dudit ordre.

» Art. 3. Les villages sur le territoire desquels il serait commis l'assassinat d'un Français, seront taxés à une amende du tiers de la contribution qu'ils paient à l'archiduc dans une année, à moins qu'ils ne déclarent l'assassin, ne l'arrêtent et le remettent entre les mains de l'armée.

» Art. 4. Tout homme trouvé avec un fusil et des munitions de guerre, sera fusillé de suite, par l'ordre du général commandant l'arrondissement.

» Art. 5. Toute campagne où il sera trouvé des armes cachées, sera condamnée à payer le tiers du revenu qu'elle rend, en forme d'amende: toute maison où il sera trouvé un fusil, sera brûlée, à moins que le propriétaire déclare à qui il appartient.

» Art. 6. Tous les nobles ou riches qui seraient convaincus d'avoir excité le peuple à la révolte, soit

en congédiant leurs domestiques, soit par des propos contre les Français, seront arrêtés comme otages, transférés en France, et la moitié de leurs revenus confisqués. »

Ainsi les titres les plus honorables dans la société étaient aux yeux de Buonaparte des titres de proscription. C'était un crime à ses yeux d'avoir consacré sa vie au culte des autels; c'était un crime de devoir l'existence à ceux que la reconnaissance de nos pères avait distingués, soit par leurs vertus, soit par leurs services.

Si le droit de la guerre autorisa Buonaparte à faire brûler les villages où l'on sonnerait le tocsin, à rendre une commune responsable de l'assassinat d'un Français, à faire fusiller l'habitant arrêté les armes à la main, il a donc voulu faire incendier tous nos villages, en donnant ordre de sonner le tocsin à l'approche des troupes; il a voulu que toutes nos communes fussent ruinées, puisqu'il a lui-même commandé l'assassinat; il a voulu, enfin, que les vieillards, que les enfans fussent égorgés, puisqu'il a appelé aux armes et les vieillards et les enfans.

Et si les lois de la guerre ne lui permettaient pas de déployer une telle sévérité, il a rompu le pacte des nations; il a donné l'exemple non encore imité d'une guerre de destruction : il a mérité qu'on l'appelât barbare, lui qui prodigua toujours ce titre aux

ennemis magnanimes dont les vertus l'importunaient.

Dans un arrêté sous la date du 26 prairial an 4, il s'efforça de donner une forme légale aux vexations les plus insultantes. Il ordonna que toutes les communes des fiefs impériaux envoyassent deux otages pour être garans de leur fidélité; il exigea que dans les cinq jours, les seigneurs possesseurs de fiefs se rendissent en personne à Tortone pour prêter le serment d'obéissance. Le moindre retard devait être puni de la confiscation de leurs biens. Vingt-quatre heures seulement furent accordées aux communes pour acquitter la contribution militaire; ainsi que dans le Milanais, tous ceux qui seraient trouvés avec des armes devaient être fusillés.

L'article 6 de cet arrêté était ainsi conçu : « Toutes les cloches qui ont servi à sonner le tocsin seront descendues du clocher et brisées vingt-quatre heures après le reçu du présent ordre, ceux qui ne l'ont pas fait seront réputés rebelles, et il sera mis le feu à leurs villages. »

Voilà cependant celui qui s'était annoncé avec des vues si libérales et si pacifiques, celui dont la conduite venait d'obtenir un témoignage éclatant de l'approbation publique.

Le lendemain de cet arrêté, il écrivait au directoire : « Les fiefs impériaux s'étaient *révoltés* (dans le langage de Buonaparte ce mot s'applique à ceux

qui cherchent à briser le joug de fer sous lequel il les écrase) : ils se sont portés à tous les excès : le chef de brigade Lasne y a marché avec douze cents hommes : *il a brûlé les maisons des rebelles et fait fusiller les principaux qui avaient été arrêtés*. Même chose dans les environs de Tortone. J'en ai fait arrêter quinze des chefs, fait juger par une commission militaire et fusiller (1). Jusqu'à cette heure nous n'avons pas de malades, *et tout va très-bien*. »

Voilà une expression qui caractérise d'une manière bien énergique l'homme dont nous cherchons à esquisser les traits ; et s'il faut être inaccessible aux sentimens d'humanité, pour ne pas ajouter un seul mot de remords ou de regrets, à la peinture des fléaux de la guerre, il faut avoir l'âme d'un tigre pour oser dire *tout va bien*, lorsqu'on vient de semer autour de soi la désolation et la mort.

Enhardi sans doute par de tels succès, Buonaparte

(1) Buonaparte n'attendait pas toujours le jugement des commissions militaires, même lorsqu'il s'agissait des Français. M C... nous a raconté qu'il était rapporteur d'une commission chargée d'examiner la conduite d'un inspecteur de fourrages, prévenu d'avoir gêné la marche de l'armée, en ayant souffert qu'une charrette de foin s'arrêtât quelque temps à la sortie de Mantoue. Le fait n'était pas constaté ; il ne méritait pas d'ailleurs la peine capitale. Buonaparte impatient de ce que la commission n'avait pas prononcé dans les vingt-quatre heures, fit fusiller le prévenu.

promet des malheurs plus effrayans encore, en entrant dans les états romains. Il est vrai que le chef de notre auguste religion était, plus que tout autre, digne de ses fureurs, par ses vertus et par la noblesse de son caractère.

Dans sa proclamation sous la date du 12 pluviose an 5, il annonce qu'il mettra le feu non-seulement aux villages, mais aux villes où on sonnera le tocsin à l'approche des Français. Et ce n'est pas assez de l'incendie pour le satisfaire, il lui faut du sang : l'article ajoute, que les municipaux seront fusillés.

Gènes eut aussi sa part dans la distribution de tant de calamités; mais pour cette fois, du moins, les excès de Buonaparte furent réprimés, et le directoire cessa un instant de caresser son idole.

Le gouvernement français donna ordre aux généraux, de réparer tous les dommages qu'ils avaient fait commettre dans le territoire de Gènes, de restituer aux propriétaires les biens qui leur avaient été enlevés, et sur-tout *de ne se mêler en rien des affaires du pays*.

Le ministre français, M. de Villars, annonça au gouvernement génois : « Que Buonaparte, commandant à Loano, serait repris, pour avoir osé confisquer le fief du marquis de Palestrino, piller son château et lui écrire en termes injurieux. »

Comme ce fait est un peu grave, et que nous ne voulons pas qu'on puisse nous reprocher de sortir

du rôle d'historien, lors même que l'indignation pourrait animer notre plume, nous devons indiquer la source où nous l'avons puisé. C'est dans un ouvrage non suspect à ses partisans, puisqu'on y trouve à chaque page l'éloge de Buonaparte (*les Campagnes des Français en Italie, par Desjardins*, vol. 5, pag. 158.)

Certes, une telle conduite de la part du général en chef, l'usurpation des pouvoirs étrangers au titre que son gouvernement lui avait conféré, l'infraction de tous les principes d'ordre et de justice, pour y substituer un régime de terreur et de destruction, la violation du droit de propriété, en un mot l'abus de tout ce qu'il y a de sacré parmi les hommes, une telle conduite, disons-nous, ne méritait pas les éloges exagérés que le directoire prodiguait à Buonaparte (1).

Révoltes dans plusieurs parties de l'Italie. — Mais une telle conduite devait sur-tout exciter des séditions et des révoltes : elle devait renverser l'édifice

(1) Nous aurions pu grossir de beaucoup la liste des crimes dont Buonaparte fut l'auteur ou le complice, mais il nous a semblé plus curieux de ne recueillir que ceux dont il s'était vanté lui-même ; c'est par ce motif, que nous n'avons point parlé du pillage du mont-de-piété de Vérone, qu'on voulut légitimer en déployant contre les habitans de cette ville, un appareil militaire que leur soumission rendait bien inutile.

fragile de nos conquêtes et nous obliger à combattre de nouveau des peuples que la valeur de nos armées avait d'abord soumis.

La révolte de Milan et de Pavie est un de ces événemens que l'histoire ne peut passer sous silence. Il nous semble qu'un chef est comptable de tout le sang qu'il est obligé de verser pour rétablir l'ordre, lorsque c'est par sa négligence ou par sa faute que l'ordre a été troublé; mais une telle responsabilité ne saurait effrayer un homme qui, dans les jours les plus brillans de sa vie, a pu compter par milliers les victimes de sa barbarie et de son ambition (1).

Écoutons-le rendre compte des détails de cet affreux événement, avec ce sang-froid qu'il s'enorgueillissait toujours de conserver au milieu de la destruction et du carnage.

— Au quartier-général de Peschiera, le 30 prairial an 4.

« J'ai à vous rendre compte de la conspiration de Pavie, du combat et de la prise de cette ville.

(1) L'expression n'est pas métaphorique; pendant les treize dernières années de son existence politique, et d'après des calculs exacts, Buonaparte a coûté *par jour*, à la France, neuf cent trente-six citoyens; la perte a dû être bien plus considérable encore pour les divers peuples qui ont été en guerre avec nous; de sorte que ce n'est pas exagérer que de dire qu'un million d'hommes ont perdu la vie tous les ans, pour satisfaire l'ambition d'un seul homme.

» Je partis de Milan pour me rendre à Lodi ; je ne laissai à Milan que les troupes nécessaires au blocus du château. Je sortis de cette ville comme j'y étais entré, au milieu des applaudissemens et de l'allégresse de tout un peuple réuni. J'étais bien loin de penser que cette allégresse était feinte ; que déjà les trames étaient ourdies, et une lâche trahison sur le point d'éclater.

» J'étais à peine arrivé à Lodi, que le général Despinoy, commandant à Milan, m'apprit que trois heures après mon départ, l'on avait sonné le tocsin dans une partie de la Lombardie ; que l'on avait publié que Nice était pris par les Anglais ; que l'armée de Condé était arrivée par la Suisse sur les confins du Milanais, et que Beaulieu, renforcé de soixante mille hommes, marchait sur Milan.

» Les prêtres, les moines, le poignard et le crucifix à la main, excitaient à la révolte et provoquaient l'assassinat ; de tout côté et par tous les moyens, on sollicitait le peuple à s'armer contre l'armée. Les nobles avaient renvoyé leurs domestiques, disant que l'égalité ne permettait pas d'en tenir. Tous les affidés de la maison d'Autriche, les shires, les agens des douanes, se montrèrent au premier rang ; le peuple de Pavie, renforcé de cinq à six mille paysans, investit les trois cents hommes que j'avais laissés dans le château. A Milan, on essaie d'abattre l'arbre de la liberté ; on déchire et l'on foule aux pieds la cocarde

tricolore. Le général Despinoy, commandant de la place, monte à cheval; quelques patrouilles mettent en fuite cette populace aussi lâche qu'effrénée. Cependant la porte qui conduit à Pavie est encore occupée par les rebelles, qui attendent à chaque instant les paysans pour les y introduire : il fallut pour les y soumettre battre le terrible pas de charge; mais à la vue de la mort tout rentre dans l'ordre.

» A peine instruit de ce mouvement, je rebroussai chemin avec trois cents chevaux et un bataillon de grenadiers; je fis arrêter à Milan une grande quantité d'otages; j'ordonnai qu'on fusillât ceux qui avaient été pris les armes à la main : je déclarai à l'archevêque, au chapitre, aux moines et aux nobles qu'ils me répondaient de la tranquillité publique.

» La municipalité taxa à trois livres d'amende par domestique qui avait été licencié. La tranquillité consolidée à Milan, je continuai mon chemin sur Pavie; le chef de brigade Lasne, commandant la colonne mobile, attaqua Binasco, où sept à huit cents paysans armés voulaient se défendre; il les chargea, en tua une centaine, et éparpilla le reste. Je fis sur-le-champ mettre le feu au village : quoique nécessaire, ce spectacle n'en était pas moins horrible. J'en fus douloureusement affecté; mais je prévoyais que des malheurs plus grands menaçaient encore la ville de Pavie.

» Je fis appeler l'archevêque de Milan, *et je*

l'envoyai de ma part porter au peuple insensé de Pavie, la proclamation ci-jointe, mais en vain.

» Je me portai à la pointe du jour sur Pavie; les avant-postes des rebelles furent culbutés; la ville paraissait garnie de beaucoup de monde, et en état de défense; le château avait été pris et mes troupes prisonnières. Je fis avancer l'artillerie, et après quelques coups de canon, je sommai les misérables de poser les armes et d'avoir recours à la générosité française; ils répondirent que Pavie avait des murailles et qu'ils ne se rendraient pas.

» Le général Dammartin fit placer de suite le sixième bataillon des grenadiers en colonnes serrées, la hache à la main, avec deux pièces de huit en tête; les portes furent enfoncées; cette foule immense se dispersa, se réfugia dans les caves et sur les toits, essayant en vain, en jetant des tuiles, de nous disputer l'entrée des rues.

» Trois fois l'ordre de mettre le feu à la ville expira sur mes lèvres, lorsque je vis arriver la garnison du château qui avait brisé ses fers, et venait, avec des cris d'allégresse, embrasser ses libérateurs.

» Je fis faire l'appel, il se trouva qu'il n'en manquait aucun. Si le sang d'un seul Français eût été versé, je voulais faire élever des ruines de Pavie une colonne sur laquelle j'aurais fait écrire : *ici était la ville de Pavie*. J'ai fait fusiller la municipalité, arrêter deux cents otages que j'ai fait passer en France;

tout est aujourd'hui parfaitement tranquille, et je ne doute pas que cette leçon ne serve de règle aux peuples d'Italie. »

Le 18 messidor de la même année, une autre sédition éclata dans la Romagne. Les mécontens avaient établi leur quartier général dans le bourg de Lugo, contre lequel Buonaparte fut obligé d'envoyer un général et des troupes. Plusieurs de nos braves y trouvèrent une mort moins honorable que celle qu'ils avaient affrontée cent fois sur le champ de bataille; et la victoire dont leur chef put s'enorgueillir lui offrit des trophées bien dignes de lui, l'incendie du bourg de Lugo, et la destruction des malheureux habitans qu'une juste indignation avait armés contre nous.

A la même époque, des murmures sérieux s'étaient élevés à Gènes contre la domination de Buonaparte. Le ministre français auprès de ce gouvernement s'exprimait ainsi dans une note par lui adressée au directoire le 22 messidor an 4 : « Depuis quelques jours il s'est manifesté parmi les habitans de Gènes et des environs, des mouvemens dont le principe n'a pu échapper au soussigné, parce qu'il est injurieux à la république française. On insinue faussement au peuple génois, que les Français veulent lui enlever ses biens, ses armes, ses églises. »

On a pu voir que ce n'était pas sans motif que les habitans de Gènes craignaient de partager le sort du reste de l'Italie, puisque bientôt après le gouverne-

ment avait ordonné la réparation des dommages causés sur leur territoire, et la restitution des biens enlevés à plusieurs d'entr'eux, puisque Buonaparte mérita une mention particulière dans cette circonstance, pour avoir donné l'exemple de l'indiscipline et du pillage.

Du reste, à l'égard des Génois qu'il appelait *les amis de la république*, le général en chef ne manqua pas d'employer une sévérité dont on aurait pu, avec plus de raison, faire usage contre lui.

Quelques riches négocians de cette ville, voulant éviter les malheurs de la guerre, s'étaient retirés à Milan; il leur fit ordonner de quitter sur-le-champ cette ville ainsi que le territoire de la Lombardie.

On s'apercevra sans doute que nous n'avons voulu en quelque sorte qu'ébaucher le portrait de Buonaparte, dans les diverses situations où il s'est trouvé; ainsi nous n'avons parlé ni de la révolte des fiefs impériaux, ni de celle de plusieurs villes des états romains, ni de celle de Binasco, qu'il se plaisait à rappeler lui-même dans ses proclamations, comme un exemple terrible de sa vengeance.

Disons seulement, sans craindre d'être taxés d'exagération, qu'il n'est aucune partie de l'Italie qui ait pu patiemment supporter son joug de fer; et que la conservation temporaire de diverses provinces soumises à la force de nos armes, nous a coûté beau-

coup plus de sang qu'il n'en avait fallu pour les conquérir.

Cette circonstance sera sans doute recueillie dans l'histoire ; et les peuples qui nous suivront sur la scène du monde apprendront ainsi par notre expérience, que la sagesse et la modération peuvent seules fonder la véritable gloire ; que celle qui ne repose que sur la fortune des armes est toujours passagère, et que les conquérans, fléaux de leur siècle, ne font rien pour la postérité.

Murmures qui s'élèvent contre Buonaparte en France. — Il manquait à Buonaparte un genre de célébrité ; il le dut au juste sentiment d'indignation que sa conduite inspirait aux gens de bien. Il avait trouvé dans le directoire des apologistes outrés : il y trouva des défenseurs zélés qui repoussèrent comme calomnieux, les traits que la vérité seule avait dirigés contre lui.

On peut se convaincre combien l'existence de cet homme était liée à celle du gouvernement qui l'avait élevé, en lisant la lettre que le directoire exécutif lui adressa le 13 thermidor an 4.

« Le directoire exécutif qui n'a qu'à se louer, citoyen général, de l'infatigable activité avec laquelle vous combattez les ennemis de la liberté ; le directoire exécutif, qui partage avec les bons citoyens, avec tous les amis vrais de leur patrie, avec les

sincères républicains, l'admiration qu'inspirent les grands talens militaires que vous déployez et qui vous donnent de justes titres à la reconnaissance nationale, voit avec indignation les efforts que les folliculaires, couverts de différens masques, font chaque jour pour tromper le public et seconder les ennemis de notre patrie, par des bruits dont le but ne peut être que de semer la dissension parmi les amis de l'ordre et de la paix. Le directoire voit avec indignation la perfidie avec laquelle ces folliculaires coalisés se sont permis d'attaquer la loyauté, la constante fidélité de vos services, et il se doit à lui-même le démenti formel qu'il donne aux absurdes calomnies que leur a fait hasarder le besoin d'entretenir la malignité par quelques récits qui puissent l'aiguillonner et faire lire leurs productions.

» Les uns, ouvertement royalistes, répandent crûment une fausseté; les autres, se disant patriotes par excellence, mais marchant au même but, la commentent, l'arment à leur manière, sous le prétexte de combattre leurs prétendus antagonistes. Les uns et les autres travaillent ainsi à arrêter les progrès de l'ordre qui s'établit; les uns et les autres secondent les ennemis de la révolution; les uns et les autres veulent semer la discordre et désorganiser les armées; les uns et les autres se jouent ainsi de la bonne foi de leurs lecteurs, de ceux qui leur procurent leur subsistance, et ils leur donnent indécemment, comme cer-

tains, des récits qui ne sont que le fruit et les écarts de leur imagination.

» Non, citoyen général, jamais les amis de l'Autriche n'ont pu prévenir le directoire contre vous, parce que les amis de l'Autriche n'ont ni accès ni influence au directoire; parce que le directoire connaît vos principes et votre attachement inviolable à la république. Non, jamais il n'a été question de votre rappel; jamais le directoire, jamais aucun de ses membres n'a pu penser à donner un successeur à celui qui conduit si glorieusement nos républicains à la victoire. Le folliculaire qui, voulant avoir l'air de vous défendre, ose dire qu'il avait connaissance de l'intrigue ourdie contre vous, et dont une affaire d'argent n'était que le prétexte, qui, se parant d'une fausse vertu, ose ajouter qu'il a la délicatesse de taire des événemens qui auraient fait rire nos ennemis; celui-là en impose, celui-là trompe le public, et est évidemment indigne de sa confiance.

» Si cet homme si instruit; si cet homme, qui, comme ses confrères en calomnie, cherche à se donner un air d'importance, en prétendant connaître tous les secrets de l'État; si cet homme a connaissance d'une intrigue de la nature de celle dont il parle, qu'il la découvre; qu'il la fasse connaître au directoire : elle est importante assez, sans doute; elle intéresse assez le bien public, pour que celui qui peut la mettre au jour, ne puisse se dispenser de la dé-

noncer à ceux qu'elle a pour but d'induire en erreur. Mais le silence de cet homme, son silence qui sera sa condamnation, éclairera le public sur la confiance qu'il devra désormais à ces insinuations.

» Vous avez, citoyen général, la confiance du directoire; les services que vous rendez chaque jour vous y donnent des droits; les sommes considérables que la république doit à vos victoires, prouvent que vous vous occupez tant de la gloire que des intérêts de votre patrie; tous les bons citoyens sont d'accord sur cet objet: vous n'aurez pas de peine à abandonner les jactances, les calomnies des autres, au mépris qu'elles méritent par elles-mêmes, et plus encore par l'esprit qui les dirige. »

Un homme qui joue un rôle assez important dans le monde, se présente avec avantage, lorsqu'il sait que l'autorité supérieure dont il dépend s'est prononcée pour lui : il prend même souvent un ton de dignité qui convient à sa situation; car celui qui peut se jouer des attaques dirigées contre lui a presque l'ascendant que donne l'innocence, à une victime de la calomnie.

Buonaparte répondit à la lettre du directoire, le 27 thermidor an 4; et les journaux du gouvernement s'empressèrent de publier sa réponse, dont le ton leur parut déceler un homme assez grand pour mépriser les efforts de ses ennemis.

La voici telle qu'elle est rapportée dans le Moni-

teur du 6 thermidor an 4 : « J'ai reçu avec reconnaissance, citoyens directeurs, le nouveau témoignage d'estime que vous m'avez donné par votre lettre du 13 thermidor ; je ne sais pas ce que les journalistes veulent de moi, ils m'ont attaqué dans le même temps que les Autrichiens ; vous les avez écrasés par la publication de votre lettre.

» J'ai complétement battu les Autrichiens ; ainsi, jusqu'à cette heure, ces doubles tentatives *de nos ennemis* ne sont pas heureuses. »

Mais si Buonaparte, pour jouer son rôle, devait affecter une sorte de modération en repoussant les traits dirigés contre lui, les écrivains gagés par le gouvernement pour encenser son idole le dédommageaient d'une telle contrainte ; et l'ordre de l'univers paraissait troublé, parce que les gens sensés craignaient les projets d'un ambitieux, en même temps qu'ils vouaient à l'exécration la conduite d'un homme de sang.

Il nous semble curieux de mettre sous les yeux de nos lecteurs, le passage suivant d'un article inséré dans le Moniteur, le 21 frimaire an 5. On peut y juger à la fois, et le siècle et son héros. — « Le général Buonaparte, dans quelques-unes de ses lettres, n'a pas dissimulé la douleur et l'amertume que lui causent les calomnies répandues depuis si longtemps pour flétrir ses lauriers, décourager les braves soldats qu'il commande, et ranimer l'audace des en-

nemis de la république. Sans doute, un sentiment d'indignation est bien naturel, en voyant l'abjection profonde et l'indigne scélératesse d'un petit nombre de Français déchaînés contre la gloire et les intérêts de la patrie, sur-tout lorsqu'on leur compare l'esprit d'enthousiasme qui anime encore tous les philosophes étrangers, en faveur de la France et de la liberté. Mais parce que les premiers ont étouffé leur conscience et vendu leur pensée, faut-il qu'un général, qui, dans le cours d'une campagne, a détruit quatre armées autrichiennes, s'aperçoive des vaines attaques que lui lancent leurs partisans? Faut-il que le vainqueur de Lodi, le rempart de l'Italie, leur donne à croire qu'ils peuvent être redoutables et que leurs traits arrivent jusqu'à lui? Non, le mépris suffit pour eux, ils ne valent pas la peine qu'on les haïsse.

» En vain ils cherchent à rabaisser les triomphes d'un général qu'ils ne détestent que parce qu'il sert la république au dehors, *comme il sut la défendre au dedans;* en vain ils inventent, ils publient les contes les plus absurdes, tantôt le faisant diriger par les officiers qui partagent ses périls et ses succès, tantôt lui supposant *des projets ambitieux, qu'ils voudraient bien lui inspirer, pour avoir le plaisir d'ôter à la patrie un de ses plus fermes soutiens:* tous ces détours, toutes ces perfidies masquent mal leur rage secrète; ils lisent le récit de ses

exploits, en les dépréciant ; ils les font briller davantage, et la calomnie pour des héros est un hommage de plus. »

La modération apparente de Buonaparte, et l'énergie de ses défenseurs, ne put imposer silence à cette voix du peuple qu'on voulait appeler calomnie parce qu'elle signalait de grands abus.

Les journaux continuèrent à dire la vérité au sujet du vainqueur de l'Italie. Ils se permirent d'esquisser un portrait de ce héros, auquel il dut se reconnaître, sans doute ; et ce fut l'occasion d'une discussion assez étrange au conseil des cinq cents.

Nous craindrions d'être emportés trop loin par nos réflexions, si nous cherchions à exprimer les pensées qu'excite dans notre esprit le spectacle étrange de l'assemblée d'une grande nation, délibérant sur les moyens de réprimer une prétendue injure faite à un simple citoyen, et nous aimons mieux recueillir ici un extrait littéral de la fameuse séance du 18 pluviose an 5.

T..... (1), « Représentans du peuple, le moment

(1) Moins de quatre ans après, et le 1er. frimaire an 9, ce même représentant du peuple, qui, sans doute, avait déjà cessé d'être au nombre des admirateurs de Buonaparte, donna lieu à la note suivante du ministre de la police :

« Un rapport annonce que T..., ex-membre du conseil des cinq cents, est arrivé à Paris, et qu'hier il a cherché

est enfin arrivé de savoir, s'il sera souffert plus long-temps l'insolent privilége qu'ont usurpé des hommes sans moralité, sans pudeur, sans patrie, d'insulter périodiquement les citoyens, de prêcher le roya-lisme, l'anarchie, le renversement du gouvernement républicain et de fomenter la guerre civile.

» Nos généraux se distinguent chaque jour par des conceptions aussi savantes que hardies ; la victoire se plaît à couronner nos vaillans soldats : eh bien ! les mauvais journalistes leur prodiguent à chaque ins-tant les insultes les plus atroces, et ont le front de démentir leurs brillans succès........ Ces téméraires, ces méchans, ces monstres à figure humaine, sont les journaux des rois, qui sans cesse frappent, éton-nent l'opinion publique, la font dévier et sont la cause des déchiremens et des maux qui affligent la patrie.

» L......Le croiriez-vous ? au moment où la cons-piration était découverte à Paris, dans le départe-ment des Alpes-Maritimes, à deux cent cinquante

à se faufiler avec des ouvriers du faubourg Saint-Antoine... Il s'explique chaudement sur notre situation politique ; il dit que le plan est si bien combiné cette fois, qu'il est im-possible qu'il ne réussisse pas, et que le gouvernement tombera avec tous ses amis. T... n'a point fait viser son passeport, et n'est point en maison garnie. Les ordres les plus sévères sont donnés pour le rechercher et le sur-veiller. »

lieues d'ici, le manifeste de Louis XVIII était publié; je ne nommerai ni l'auteur, ni le titre du journal. Vous devez moins vous occuper des hommes que des choses; il s'agit dans ce journal de Buonaparte, et voilà comme on traite ce général......... « Buona-
» parte n'est pas seulement général, il est président
» du comité révolutionnaire, et serait au besoin
» exécuteur de la haute justice. Si ce républicain
» terminait sa glorieuse carrière, je ne verrais que
» *Samson* qui pût le remplacer; il est vrai que
» Samson s'est déshonoré en embrassant l'ex-mem-
» bre de la convention nationale *Lequinio;* mais
» cette tache a été suffisamment effacée par le sang
» innocent qui a coulé. Au reste, que Buonaparte
» soit César ou Samson, on assure qu'il vient d'écrire
» au directoire : *Veni, vidi et fugi.* »

Une foule de voix. Nommez donc le journal?

D'autres. Ce sont les actes des apôtres.

» L...... Cet odieux écrit de Baruel de Beauvert est envoyé *gratis* dans les départemens........ Il vous reste à prendre des mesures; le mal est pressant, la peste gagne; l'abîme est ouvert, le directoire vous l'a fait connaître : c'est à vous à le fermer.

» R..... Vous avez partagé l'indignation de L....., en voyant la manière infâme dont un indigne folliculaire a traité un des généraux qui ont le plus utilement servi la patrie. Je demande que ce journal soit

à l'instant envoyé au directoire exécutif, pour en poursuivre l'auteur.

» *Résumé de la discussion par L......* A quoi servirait de renvoyer un écrivain devant le directoire qui se plaint de l'insuffisance des lois ? Le directoire ne saura que l'envoyer devant les tribunaux, et là il sera acquitté. »

Nous avons vu le directoire prodiguer un encens suspect à un homme qui avait mérité beaucoup plus de reproches que d'éloges ; nous avons vu aussi quelques hommes braver l'autorité elle-même pour mettre à sa véritable place le héros de la révolution.

Rendons cependant hommage à l'esprit public en France : reconnaissons avec une sorte de satisfaction que Buonaparte avait été jugé, dans les momens les plus brillans de sa gloire comme il l'est aujourd'hui ; et qu'on était devenu presque insensible aux succès de nos armes, parce que son nom s'y trouvait lié.

Voici comme s'exprime l'auteur que nous avons déjà cité, et qui a consacré cinq volumes à l'histoire de ses campagnes : « Tant de victoires, tant de triomphes, remplissaient l'univers d'étonnement et lui enlevaient son admiration. Tant de prodiges, d'entreprises *qui répandaient par-tout la terreur du nom français*, et la gloire du général qui commandait l'armée d'Italie, n'étaient reçus en France qu'avec cet air d'indifférence qui annonce plutôt le dédain que l'approbation. »

Quel beau titre de gloire pour Buonaparte, d'avoir porté par-tout la terreur du nom français! Et l'on a osé faire un reproche à ses compatriotes de n'avoir pas applaudi à des trophées couronnés par tant de crimes? Malheur à ceux qui l'ont encouragé dans la carrière désastreuse où son ambition l'a précipité. Qu'est-ce qu'une vaine fumée qu'il a fallu acheter par des torrens de sang? Que nous est-il resté de tant de conquêtes? La haine des peuples que nous avons vaincus, une haine qui serait éternelle, sans doute, si l'expérience ne leur apprenait bientôt que les crimes qui ont souillé nos victoires appartiennent à un seul homme, et non à la nation généreuse qui fut elle-même victime de sa frénésie.

L'observateur aime à se reporter sur les productions de quelques plumes exercées qui prouvent que dans ces temps orageux, la voix de la raison osa quelquefois se faire entendre.

Le morceau suivant, qui termine une brochure publiée après les premières campagnes d'Italie, sous le titre des *Adieux à Buonaparte*, nous paraît également remarquable, par la vigueur du style et par l'énergie des pensées. On y trouve à la fois et la prédiction de la chute dont nous venons d'être les témoins, et l'indication de ce que Buonaparte avait à faire pour être réellement digne du titre de grand homme.

« Hâte-toi, ô Buonaparte! d'échapper aux périls

qui te pressent; hâte-toi de sauver ta fortune des hasards de l'avenir et de confier ta renommée à la reconnaissance. La paix de l'Europe, la prospérité et le nom des Français sont dans tes mains. Quand la France fut couverte de législateurs, personne n'était responsable des malheurs du peuple; une responsabilité terrible pèse aujourd'hui sur ta tête. *Vois ces nombreux soldats qui s'avancent sur le champ de bataille, c'est pour toi, pour toi seul qu'ils vont mourir;* vois la France dans le deuil et la consternation, c'est pour toi qu'elle gémit et qu'elle tremble, *c'est pour toi que l'humanité souffre et que l'Europe est ébranlée.* Si tu veux imiter Cromwel, songe à la mémoire qu'il a laissée; si tu veux être César, songe à sa fin tragique; si, du faîte de ton fragile pouvoir, tu osais envisager l'avenir d'un œil tranquille, jette tes regards sur ceux qui t'ont précédé dans la carrière de l'ambition, et vois le monde couvert des débris de nos idoles; vois l'envie qui compte tes fautes, la haine qui te poursuit, l'histoire qui t'accuse. Hâte-toi de dissiper tes craintes et les miennes; hâte-toi de remplir nos vœux et d'achever ta gloire. *Songe sur-tout que tu ne peux désormais t'élever qu'en descendant,* ET QU'IL Y A POUR TOI UNE PLACE PLUS BELLE QUE LA PREMIÈRE, c'est la seconde. Mon langage te paraîtra sévère, ce n'est pourtant pas celui de la haine; on ne m'a jamais vu parmi tes amis ni parmi tes ennemis. Je te parle au

nom de tes contemporains, qui te demandent si tu veux être un grand homme; je te parle au nom de vingt-cinq millions de Français qui veulent savoir enfin s'ils doivent t'aimer ou te haïr. »

Ainsi Buonaparte était encore le maître de son avenir; il pouvait usurper un trône et se rendre odieux; il pouvait restituer à la France ses rois légitimes et mériter le titre de grand homme. L'ambition qui l'avait égaré jusqu'alors ne lui a pas permis de voir de quel côté se trouvait la véritable gloire; il s'est déshérité lui-même de ce grand avenir qu'il lui était permis d'espérer, et qui était l'objet de tous ses vœux. L'histoire dira que cet éclat qui l'entoura ne lui appartenait pas; et son nom ne se sauvera de l'oubli, que par le souvenir des crimes qui signalèrent son règne passager.

Ici se termine le tableau de la première campagne de Buonaparte. Si nous ne nous faisions un devoir de ne rien avancer qui ne fût établi par des pièces authentiques, nous parlerions de sa conduite, lors du traité de Campo-Formio et du congrès de Rastadt. Nous dirions que M. Villetard, chargé de stipuler au nom du gouvernement français, ne fut pas le maître de déployer le caractère dont il était revêtu; que Buonaparte sut le réduire au silence par cet argument irrésistible, dont il a si souvent fait usage, *la force des baïonnettes*, et qu'il exerça, dans une réunion diplomatique, le même despotisme qu'au milieu des

camps (1). On connaît sa réponse au premier article des préliminaires de paix avec S. M. l'empereur d'Autriche, dans lequel ce souverain déclarait reconnaître la république française. « La république française, dit-il, est comme le soleil sur l'horizon. Bien aveugles sont ceux que son éclat n'a pas encore frappés. »

Ce serait perdre de vue le plan que nous nous sommes tracé, que d'examiner les bases d'après lesquelles eut lieu le traité avec la maison d'Autriche, les avantages qui paraissaient en résulter pour le gouvernement français, et l'infraction prochaine qu'il était si facile d'en prévoir, lorsque des conditions dictées d'un côté par la force, avaient été acceptées de l'autre par la nécessité ; mais l'histoire d'un homme ne doit pas se composer des matériaux qui appartiennent à l'histoire du droit politique de l'Europe. Observons seulement qu'il ne nous est rien resté de

(1) Ce que nous disons ici de M. Villetard, nous a été confirmé par une personne digne de foi, qui avait son entière confiance. Du reste, voici ce qu'on lit dans le Moniteur du 4e. jour complémentaire an 5 : « Villetard, secrétaire de l'administration centrale de la Seine, a donné sa démission, attendu, a-t-il dit, *que l'invisible main* qui a tracé le traité de Campo-Formio, semble déjà avoir égaré les nouveaux dépositaires de la puissance nationale, et prépare en secret des traités plus criminels et plus vains que les premiers. »

cette première conquête qu'un peu d'expérience pour la tenter de nouveau ; mais ce qui est sur-tout digne de remarque, c'est que Buonaparte traitait de la paix avec l'intention de recommencer bientôt la guerre. Après le traité de Campo-Formio, en partant pour Rastadt, il disait à ses soldats, dans sa proclamation du 26 brumaire an 6 : — « Soldats, en vous entretenant des princes que vous avez vaincus... des peuples qui vous doivent leur liberté..... des combats que vous avez livrés en deux campagnes, dites-vous : *dans deux campagnes nous aurons plus fait encore* ».

LIVRE II.

RETOUR DE BUONAPARTE A PARIS. — EXPÉDITION D'ÉGYPTE.

Buonaparte avait annoncé à son armée qu'il partait pour Rastadt, tandis qu'il prenait la route de Paris. Le 15 frimaire an 6 il arriva dans cette capitale.

Séjour de Buonaparte à Paris. — C'est alors sur-tout qu'il dut se croire un personnage nécessaire à l'existence de l'état; c'est alors que l'abaissement de tout ce qui l'entourait, l'étonna peut-être lui-même sur sa propre grandeur.

Chaque jour fut pour lui un jour de triomphe ou de fête. On parla dans tous les journaux, des députations qu'il avait reçues des administrateurs du département de Paris et du tribunal de cassation, pour le complimenter; on n'oublia pas même le juge de paix de son arrondissement qui lui fit une visite. Enfin l'article *Paris* lui fut exclusivement consacré dans le Moniteur universel, tant qu'il honora la capitale de sa présence.

Dès le 17 frimaire, on annonça que le général Buonaparte recevrait son audience solennelle du directoire exécutif le décadi suivant, dans la cour du palais du Luxembourg que l'on décorait à cet effet; on ajouta qu'il y aurait le même jour un repas de quatre-

vingts couverts, auquel assisteraient les ministres, le corps diplomatique et les présidens des autorités constituées, ensuite opéra et bal à l'Odéon.

Le Moniteur du 21 porta l'exactitude jusqu'à nous indiquer dans quelle salle le dîner devait avoir lieu. C'est à ce journal officiel que nous devons d'être instruits que la décoration de la salle avait été dirigée par celui auquel le dîner était offert.

Voici le texte de cet article *important.* — « Le dîner aura lieu dans la grande salle d'audience du directoire. Le général Buonaparte *avait pourvu d'avance* à ce qu'elle fût tapissée d'une manière digne du gouvernement de la grande nation. Les plafonds sont chargés des nombreux drapeaux qu'il a conquis dans le cours de ses nombreuses expéditions et qu'il a successivement envoyés au directoire. »

La réception de Buonaparte et le dîner qui en est la suite, sont l'objet d'un procès-verbal que le moniteur publie avec le même scrupule.

Quelques passages méritent d'être remarqués dans les discours prononcés à cette occasion solennelle.

Après avoir admiré dans Buonaparte *son goût antique de la simplicité*, son amour pour les sciences abstraites et pour la lecture du sublime Ossian, *qui semble le détacher de la terre*, un orateur ajoutait : « Quand personne n'ignore son mépris profond pour l'éclat, pour le luxe, pour le faste, ces misérables ambitions des âmes communes; *ah! loin*

de redouter ce qu'on voudrait appeler son ambition, je sens qu'il nous faudra peut-être le solliciter un jour, pour l'arracher aux douceurs de sa studieuse retraite. La France entière sera libre : peut-être lui ne le sera jamais : telle est sa destinée. »

Buonaparte répond à ce compliment, par un discours dans lequel on ne trouve de bien clairement exprimés, que les sentimens du républicain intraitable.

« Le peuple français (dit-il) pour être libre, avait les rois à combattre. Pour obtenir une constitution fondée sur la raison, il avait dix-huit siècles de préjugés à vaincre : la constitution de l'an 3, et vous, avez triomphé de tous les obstacles. La religion, la féodalité et le royalisme ont successivement depuis vingt siècles gouverné l'Europe; mais de la paix que vous venez de conclure date l'ère des gouvernemens représentatifs. Vous êtes parvenus à organiser la grande nation, dont le vaste territoire n'est circonscrit, que parce que la nature en a posé elle-même les limites. Vous avez fait plus : les deux plus belles parties de l'Europe, jadis si célèbres par les arts, les sciences, et les grands hommes, dont elles furent le berceau, voient avec les plus grandes espérances, le génie de la liberté, sortir des tombeaux de leurs ancêtres. Ce sont deux piédestaux sur lesquels les destinées vont placer deux grandes nations. » (*Sesquipedalia verba.*)

Dans cette brillante circonstauce, Barras, qui avait ouvert la carrière à Buonaparte, qui en avait fait le héros de la journée du 13 vendemiaire, et qui depuis n'avait rien ménagé pour élever celui dont il pensait un jour se faire un appui; Barras ne pouvait garder le silence. En sa qualité de président du directoire, il répond au discours de Buonaparte, qui ne paraissait pas devoir exiger une réponse.

« Citoyen général, la nature, avare de ses prodiges, ne donne que de loin en loin des grands hommes à la terre; mais elle dut être jalouse de marquer l'aurore de la liberté par un de ses phénomènes; et la sublime révolution du peuple français, nouvelle dans l'histoire des nations, devait présenter un génie nouveau dans l'histoire des hommes célèbres; le premier de tous, citoyen général, vous avez secoué le joug des parallèles; et du même bras dont vous avez terrassé les ennemis de la république, vous avez écarté les rivaux que l'antiquité vous présentait.

» Tous les âges, tous les empires offrent des conquérans précédés *de l'effroi, suivis de la mort et de l'esclavage, arrosant des larmes de l'humanité* germe *le* [redacted] *de leur gloire* (1); mais vous, citoyen général, vous avez médité vos conquêtes avec la

(1) L'orateur devait bien s'arrêter là; c'était le portrait le plus ressemblant de son héros.

pensée de Socrate ; vous avez semé tout à la fois sur vos traces la victoire et la liberté ; vous avez réconcilié par la sagesse de votre conduite l'homme avec la guerre ; et les peuples d'Italie n'ont vu dans l'armée républicaine que des amis qui venaient briser leurs chaînes. Après dix-huit siècles, vous avez vengé la France de la fortune de César. Il apporta dans nos champs l'asservissement et la destruction ; vous avez porté dans son antique patrie la liberté et la vie ; ainsi se trouve acquittée l'immense dette que le ressentiment des Gaulois avait contractée envers l'orgueilleuse Rome. »

L'orateur trouve ensuite l'occasion de rappeler à son protégé ses triomphes contre ses ennemis personnels, triomphes dans lesquels il l'avait si puissamment secondé. « C'est ainsi, lui dit-il, que franchissant un écueil que n'évite pas toujours la maturité de l'âge, vous avez bravé les sifflemens de la calomnie et les clameurs de cette troupe d'intrigans, d'ambitieux, d'ignorans, de dilapidateurs, dont un état de paix anéantit les projets, dévoile la nullité et démasque les richesses accusatrices. »

Nous ferons grâce à nos lecteurs des autres passages de ce discours où l'orateur se traîne dans les lieux communs qui fournissaient à l'éloquence révolutionnaire ces mouvemens toujours applaudis avec transport.

L'accolade fraternelle termina la harangue. Barras

pressant son élève dans ses bras ; le héros de la première époque de la révolution, et celui qui devait rendre les autres époques fameuses, ainsi groupés dans le même tableau, donneraient à l'avenir une leçon utile. On pourrait y inscrire ces mots : *l'ambition les unit ;* et si l'on désire pour pendant un autre tableau avec cette inscription, *l'ambition les sépare ,* une scène du 18 brumaire nous le fournira.

Au dîner qui suivit la cérémonie, des toast furent portés aux journées des 14 juillet, 10 août, 13 vendemiaire et 18 fructidor.

Le 30 frimaire, une semblable fête lui est offerte par le corps législatif ; on en trouve les détails dans le Moniteur du 2 nivose. L'ordre du jour, imprimé dans le n°. 226 du journal des Débats, indiquait les *quinze santés* qu'on devait porter au banquet, et défendait d'en porter d'autres.

La veille de la fête, par lui offerte à Buonaparte, le directoire l'avait nommé général en chef de l'armée d'Angleterre ; le 5 nivose l'institut national l'admit au nombre de ses membres ; le 19 du même mois le département de la Seine prit un arrêté pour ordonner que la rue de Chantereine, où logeait Buonaparte, prendrait le nom de rue de la Victoire.

Départ de Buonaparte. — Enfin notre héros ne

put échapper à tant d'honneurs, qu'en partant pour Dunkerque, le 21 pluviose.

Cependant celui qui craignait l'éclat, et dont on ne devait jamais redouter l'ambition, cherchait déjà à jouer un rôle plus important dans le monde. On n'interprétera pas sans doute aujourd'hui, comme on voulait l'interpréter alors, la lettre suivante, rapportée dans le Moniteur du 16 pluviose an 6.

Strasbourg, le 2 pluviose.

« Le péril pour Buonaparte et Rewell est des plus grands; on a préparé des fausses pièces de conviction contre eux d'attenter à la liberté de la France. On a fait recevoir des déclarations par écrit de plusieurs individus qu'on a apostés, pour assurer qu'ils ont pleine connaissance du complot tramé par eux de s'emparer seuls du gouvernement, et de faire périr les membres du directoire et des conseils qui pourraient s'opposer à leur projet. Plusieurs de ces faux témoins ont été cherchés dans l'étranger, mais il n'y a pas d'Italiens. On a arrangé une correspondance semblable au porte-feuille d'Antraigues, dans laquelle ces deux magistrats sont évidemment inculpés. Les coups doivent être portés dans le courant de pluviose, et même dans la quinzaine. On fait intercepter ici et dans d'autres endroits, des lettres à leur adresse.

» La personne qui donne cet avis, a vu de ses

yeux les pièces fabriquées dans le cabinet d'un des chefs de ce complot.

» Un des agens d'A....... doit partir avec toutes ces pièces lorsqu'elles seront mûries, et cela ne doit pas tarder.

» Cet avis, quoique donné par un simple particulier, est très-vrai; et lorsque ceux même que cela concerne en auront des preuves, par les tentatives des conjurés, il se fera connaître. C'est l'amour de la patrie, le respect et l'intérêt que ces deux personnages inspirent, qui lui ont dicté cette démarche. »

A cette époque, toutes les conjectures sont trompées sur le rôle que va jouer Buonaparte. Nommé général en chef de l'armée d'Angleterre, le 19 frimaire, il était parti pour Dunkerque deux mois après; un arrêté du directoire, sous la date du 19 germinal, le confirme dans cette qualité, et lui ordonne de se rendre, sans délai, à Brest, pour y prendre le commandement de l'armée : rien n'indique s'il s'est rendu à cette destination; mais les journaux publient une proclamation, datée de Toulon, et par lui adressée, le 20 floréal, aux troupes qui se trouvaient réunies dans ce port.

On y remarque les passages suivans : « Officiers et soldats....... apprenez que vous n'avez pas encore assez fait pour la patrie, et que la patrie n'a pas assez fait pour vous. Je vais actuellement vous mener

dans un pays où, par vos exploits futurs, vous surpasserez ceux qui étonnent aujourd'hui vos admirateurs, et vous rendrez à la patrie les services qu'elle a droit d'attendre d'une armée d'invincibles : *Je promets à chaque soldat, qu'au retour de cette expédition il aura à sa disposition de quoi acheter six arpens de terre.* »

Quatre jours après, le Moniteur qui avait publié cette proclamation, déclare qu'elle est fausse, et en donne une nouvelle, dans laquelle Buonaparte ne promet rien aux soldats, mais leur annonce que, « le génie de la liberté, qui a rendu la république, dès sa naissance, l'arbitre de l'Europe, veut qu'elle le soit *des mers et des contrées les plus lointaines.*

Conjectures sur l'expédition à laquelle l'armée de Toulon est destinée. — Cette phrase qui terminait la proclamation, annonçait que les malheurs de la guerre allaient peser sur un autre continent : mais on ne s'accordait pas, sur ces *contrées lointaines* que nos armes devaient conquérir.

Un article, inséré dans le journal qu'on vient de citer, sous la rubrique de *Toulon*, annonçait, qu'après l'embarquement de toute l'armée, la flotte était sortie de la rade le 26 floréal, et qu'on pensait généralement que cette expédition était destinée pour l'Inde.

S'il faut en croire à l'exactitude d'un article, don-

né par le Moniteur, comme extrait d'un journal anglais, on avait deviné avec assez de justesse, à Londres, le plan de Buonaparte; puisqu'on pensait généralement que l'Égypte était le premier objet, et l'Inde le terme final de l'expédition.

L'article ajoutait : « Dans d'autres temps, un pareil projet eût paru tout-à-fait incroyable, mais des entreprises étranges et romanesques se marient fort bien avec l'esprit audacieux d'une révolution. »

Il était impossible, en effet, de caractériser différemment une expédition dans laquelle nos meilleurs soldats devaient trouver la mort, sans l'espérance d'un résultat utile *au bonheur* de la France.

Cependant, trois mois après l'embarquement, il y avait encore des doutes, à Paris, sur le but de l'expédition. Voici ce que l'on trouve dans le Moniteur du 3 fructidor : « On doute que l'expédition de Buonaparte soit pour l'Égypte, depuis que Volney, qui connaît bien ce pays, a dit qu'il ne le croyait pas, et que le poëte Arnaud, qui s'est séparé de Buonaparte à Malte, a ajouté, que, tout en gardant son secret, le général semblait rire à bord, de ceux qui lui supposaient cette destination. Mais cette ironie du général, ne serait-elle pas un moyen imaginé pour détourner l'attention du point sur lequel il pouvait craindre qu'elle se fixât le plus? Si l'expédition n'est pas pour l'Égypte, pourquoi ces magasins formés à Alexandrie? »

L'observateur remarquera peut-être avec quelque étonnement, que, ni lors du départ de l'armée, ni depuis, le gouvernement français n'ait rien publié d'officiel, sur les causes et l'objet de la guerre dirigée contre l'Égypte. Il était cependant assez naturel que la nation fût comptée pour quelque chose dans un gouvernement républicain ; et cette armée de braves, dont on venait d'exciter le courage, comment se laissait-elle conduire sur les bords du Nil ? Ah ! c'est que la véritable tyrannie opprimait déjà la France au nom de la liberté ; c'est qu'on façonnait d'avance un peuple généreux au joug de fer qui devait bientôt l'écraser.

Incertitudes sur l'auteur de l'expédition en Egypte. — L'opinion de nos contemporains n'est pas uniforme, et celle de l'histoire sera par conséquent toujours incertaine, sur un point de fait qu'il serait essentiel de fixer dans cette époque de notre révolution...... A qui doit-on la première idée de l'expédition en Egypte ?

A peine quelques succès eurent-ils couronné nos premières tentatives à Alexandrie, que chacun voulut s'attribuer la gloire de cette entreprise romanesque. Les amis de Buonaparte y trouvèrent une nouvelle occasion de parler de son génie. Vengeur du droit des gens, il voulait, disait-on, obtenir une réparation éclatante des insultes que quelques com-

merçans français avaient reçues en Egypte. D'autres présageaient d'avance de plus grands résultats. Buonaparte, disaient-ils, veut humilier l'orgueil des Turcs (et les Turcs étaient alors nos amis); ou bien il se propose de ruiner les établissemens anglais dans les Indes (et la vue de quelques-uns de leurs vaisseaux avait jeté l'épouvante dans l'âme du conquérant.)

Mais lorsque des revers inévitables signalèrent le séjour de notre armée en Égypte; lorsqué cet enthousiasme qu'un projet gigantesque excite d'ordinaire, fut entièrement dissipé, chacun voulut se soustraire à la responsabilité des maux qu'une expédition téméraire avait attirés sur la France.

De nombreuses plaintes furent adressées au corps législatif: le corps législatif accusa le directoire, et l'accusa sans le convaincre : deux ministres qui s'étaient succédés, rejetèrent l'un sur l'autre la première idée de l'expédition d'Egypte. Enfin, après avoir disputé beaucoup, on s'avisa d'un moyen commode pour mettre tout le monde à couvert. On avait déjà dit si souvent que les malheurs qui avaient affligé la France étaient venus de l'Angleterre; on le répéta dans cette circonstance désastreuse, et l'on entendit un représentant du peuple s'écrier au conseil des cinq cents : « Le génie de Buonaparte effrayait à la fois l'Angleterre et les ennemis intérieurs de la république. Pitt épouvanté vit l'armée d'Angleterre s'a-

vancer, Buonaparte à sa tête; ses flottes devenaient inutiles. Le camp tracé autrefois par César sur les bords de la Tamise, pouvait être relevé par Buonaparte : *il ordonna la déportation du général et de l'armée.* »

Certes il fallait avoir le droit funeste de tout dire, pour tenir un langage aussi absurde dans l'assemblée des représentans de la nation. Il est vrai que le même orateur (voyez le Moniteur du 16 fructidor an 7) imputait également à la nation anglaise toutes les vexations, tous les désordres, tous les crimes qui avaient souillé nos lauriers dans la campagne d'Italie. « Voilà peut-être (s'écriait-il avec une sorte de satisfaction) le secret de tous les crimes commis en Helvétie et en Italie, et de la conduite de tant de gens prévaricateurs, *qui n'ont foulé aux pieds les peuples et les hommes* que pour servir l'Angleterre, *et susciter des haines contre la France.*

Il est donc bien vrai que les peuples et les hommes avaient été foulés dans cette campagne mémorable, dont nous avons tracé une esquisse rapide; il est donc bien vrai que l'abus de la victoire avait excité contre nous la haine des peuples de l'Italie. Tu avais donc outragé la vérité, Barras, tu avais étouffé la voix des malheureuses victimes de l'ambition, en disant à ton héros........ *Vous avez médité vos conquêtes avec la pensée de Socrate....... Les peuples*

d'Italie n'ont vu dans l'armée républicaine que des amis.

Des plaintes graves s'étaient élevées contre le général en chef. Il s'était rendu personnellement coupable d'usurpation, de pillage..... Ah! c'est bien à lui seul qu'appartenaient ces crimes; et un orateur fanatique a osé les rejeter sur la nation généreuse qui vient de nous donner un exemple si récent de sa modération.

Si les intérêts de la France furent souvent compromis par la politique déloyale du gouvernement directorial, est-ce le ministère anglais qui rendait ses décrets? Si le droit des gens était violé dans des guerres impies; si le pillage, la mort et l'incendie déshonoraient nos plus belles victoires, avions-nous reçu des bords de la Tamise et nos généraux et nos soldats? Malheur à un peuple qu'on peut si facilement abuser! Depuis vingt ans on nous armait contre toute l'Europe; et c'est auprès de nous, c'est dans notre sein qu'étaient nos plus cruels ennemis.

Le temps nous révélera peut-être quelle influence avait exercé sur l'expédition d'Egypte un général qui avait déjà acquis le droit de faire à la France un mystère de sa conduite (on se rappelle qu'il avait annoncé son départ pour le congrès, au moment où il se rendait à Paris), un général auquel le président du directoire avait dit: *Vous méditez vos conqué-*

tes. On se bornera à deux réflexions qui se présentent naturellement à tous les esprits.

Si Buonaparte eût improuvé l'expédition d'Égypte, il avait assez de crédit au directoire pour l'empêcher: il pouvait, du moins, ne pas accepter le commandement de l'armée; mais loin de remarquer en lui la moindre hésitation, l'on est presque étonné de la promptitude avec laquelle il agit. C'est le 19 floréal qu'il arrive à Toulon; le lendemain il fait sa proclamation à l'armée *pour lui promettre la conquête d'une contrée lointaine :* l'embarquement s'effectue avec une précipitation extraordinaire, et dès le 26, la flotte quitte le port de Toulon. Ce n'est pas ainsi que se serait conduit Buonaparte, si cette guerre avait été entreprise contre sa volonté.

Quand le mauvais succès de l'expédition fut connu à Paris, ses amis répandaient que la guerre contre l'Égypte avait servi de prétexte à l'exil de Buonaparte et de l'élite de l'armée; qu'en allant affronter les hasards des combats, sur un autre hémisphère, ce général avait cédé aux vœux pressans et aux ordres réitérés du directoire; mais tous ceux qui ont connu l'élève de Barras savent bien que s'il avait pu, en effet, rejèter sur d'autres que sur lui, les suites désastreuses d'une entreprise aussi téméraire, il n'aurait pas gardé le silence, sur-tout lorsqu'il n'y avait plus pour lui aucun danger à parler; et l'on ne peut citer, à ce sujet, un seul mot de Buonaparte, qui ait

pu faire croire que le plan de cette expédition eût été tracé à son insu.

Prise de Malte. — Quoi qu'il en soit, *le héros italique* confie sa fortune à l'inconstance des mers. Pour premier exploit, il annonce la prise de Malte, qui, au milieu des crises politiques de l'Europe, avait voulu conserver une neutralité absolue, garant de son indépendance, de Malte enfin, dont le seul crime était de prêter un asile aux Français fidèles à l'honneur et à leur roi.

Nous avons vu Buonaparte en Italie, flatter tour à tour et opprimer les ministres de la religion, selón que la perfidie ou la terreur lui paraissait plus propre à assurer le succès de ses armes. Il suit absolument la même marche lors de l'invasion de Malte.

Craignant d'abord que les prêtres n'usassent de l'influence que leur donnait leur caractère, pour exciter les Maltais à repousser l'oppression étrangère, dont ils étaient menacés, il écrit en ces termes à l'évêque de Malte.

A bord de l'*Orient*, le 24 prairial.

« J'ai appris avec un véritable plaisir, M. l'évêque, la bonne conduite que vous avez eue, et l'accueil que vous avez fait aux troupes françaises.

» Vous pouvez assurer vos diocésains que la religion catholique, apostolique et romaine, sera

non-seulement respectée, mais ses ministres spécialement protégés.

» Je ne connais pas de caractère plus respectable et plus digne de la vénération des hommes, qu'un prêtre qui, plein du véritable esprit de l'évangile, est persuadé que ses devoirs lui ordonnent de prêter obéissance au pouvoir temporel, et de maintenir la paix, la tranquillité et l'union au milieu d'un diocèse.

» Je désire, M. l'évêque, que vous vous rendiez sur-le-champ dans la ville de Malte, et que, par votre influence, vous mainteniez le calme et la tranquillité parmi le peuple. Je m'y rendrai moi-même ce soir. Je désire que, dès mon arrivée, vous me présentiez tous les curés et autres chefs d'ordre, de Malte et autres villages environnans. »

Trois jours s'étaient à peine écoulés, et le général en chef publie un ordre, portant (Art. 1er.) « Tous les prêtres, religieux ou religieuses, de quelqu'ordre que ce soit, qui ne sont pas natifs de l'île de Malte et du Gozo, seront tenus d'évacuer l'île, au plus tard, dix jours après la publication du présent ordre...... (Art. 6.) Toutes les fondations particulières, tous les couvens d'ordres particuliers et corporations de pénitens, toutes les collégiales sont supprimés. »

Buonaparte va bientôt se glorifier avec ses propres soldats de cette duplicité, qui parut être toujours de l'essence de son caractère. Il parle à des

chrétiens, aux descendans de ces hommes qui affrontèrent, comme eux, les périls de la mer, non pour servir un conquérant, mais pour rétablir le culte de leur dieu; et il ose leur parler de *tolérance*, pour leur religion; il met sur la même ligne et Mahomet et le Christ.

« Les peuples (s'écriait-il, dans sa proclamation, datée du vaisseau de l'Orient, le 4 messidor an 6) avec lesquels nous allons vivre, sont mahométans; leur premier article de foi est celui-ci : *Il n'y a d'autre dieu que dieu, et Mahomet est son prophète.* Ne les contredisez pas; agissez avec eux comme nous avons agi avec les Juifs, avec les Italiens; *ayez des égards pour leurs muphtis et leurs imans, comme vous en avez eu pour les rabbins et les évêques;* ayez pour les cérémonies que prescrit l'alcoran, pour les mosquées, la même tolérance que vous avez eue pour les couvens, pour les siynagogues, pour lal reigion de Moïse et de Jésus-Christ. »

Débarquement de l'armée en Égypte. Ses succès. — Buonaparte debarque devant Alexandrie, le 13 messidor an 6. Des succès éclatans signalent ses premières marches. Quels avantages ne devaient pas obtenir des Français, contre des peuples courageux mais barbares, chez lesquels l'art militaire était encore dans son enfance, et qui n'avaient pas même

conservé les grands souvenirs que leur avaient légués les anciens habitans de l'Égypte.

D'ailleurs, nous ne pouvons jamais oublier que nous appartenons à la grande nation ; et en nous reportant vers ces époques funestes où nous fûmes affligés par le spectacle de tant de maux, il est doux de fixer d'abord nos regards sur les événemens qui ont pu ajouter à notre gloire, lorsqu'il ne nous était pas permis d'espérer le bonheur.

Alexandrie ne pouvait être considérée comme une place forte ; mais une enceinte de murailles l'entourait, et ses habitans, prévenus trois jours auparavant, par une escadre anglaise, de l'arrivée prochaine des Français, étaient disposés à se défendre.

C'est la première fois peut-être qu'une armée française se présentait, comme ennemie, devant une ville où la nation avait un représentant. Buonaparte nous apprend lui-même, dans une lettre par lui adressée à Joseph, son frère, le 18 messidor an 6, qu'avant le débarquement il avait expédié une frégate pour conduire à l'escadre le consul de France et quelques-uns de ses compatriotes qui se trouvaient encore à Alexandrie.

Les généraux Kléber, Menou et Bon furent blessés avant d'entrer dans la ville. La porte de Rosette fut enfoncée à coups de hâches par la demi-brigade que commandait le général Marmont ; ce qui annonce une résistance assez vive de la part des assiégés.

La ville devint, en quelque sorte elle-même, un champ de bataille, lorsque nos troupes eurent pénétré dans la première enceinte. « L'ennemi (dit le général en chef dans son rapport au directoire, sous la date du 18 messidor an 6) se réfugia dans le fort triangulaire, dans le phare et dans la nouvelle ville. Chaque maison était *pour eux* une citadelle; mais avant la fin de la journée, la ville fut calme, les deux châteaux capitulèrent, et nous nous trouvâmes entièrement maîtres de la ville, des forts et des deux ports d'Alexandrie. »

Plusieurs combats furent livrés à différens corps de mamelouks, dans l'intervalle du 22 messidor au 3 thermidor, jour de la célèbre bataille des pyramides, qui nous rendit maîtres de la ville du Caire.

Mourad-Bey commandait en chef l'armée ennemie, qui avait fait des retranchemens devant cette ville importante. La cavalerie des mamelouks fit plusieurs charges brillantes, mais mal dirigées, de sorte que la victoire ne fut pas long-temps incertaine.

Voici comme s'exprime le général en chef sur les résultats de cette journée mémorable : « Plus de quatre cents chameaux chargés de bagages, cinquante pièces d'artillerie, sont tombés en notre pouvoir. J'évalue la perte des mamelouks à deux mille hommes de cavalerie d'élite; une grande partie des beys a été blessée ou tuée; Mourad-Bey a été blessé à la joue; notre perte se monte à vingt ou trente hommes

tués et cent vingt blessés. Dans la nuit même, la ville du Caire a été évacuée; toutes leurs chaloupes canonnières, corvettes, bricks, et même une frégate, ont été brûlés, et le 4 nos troupes sont entrées au Caire. »

Dans cette circonstance, il rend d'ailleurs hommage à la bonne conduite de l'armée. « Après le grand nombre de combats et de batailles que les troupes que je commande ont livrés contre des forces supérieures, je ne m'aviserais point de louer leur contenance et leur sang-froid dans cette occasion, si véritablement, ce genre de guerre tout nouveau, n'avait exigé de leur part une patience qui contraste avec l'impétuosité française. S'ils (1) se fussent livrés à leur ardeur, ils n'auraient point eu la victoire qui ne pouvait s'obtenir que par un grand sang-froid et une grande patience. »

Le combat d'El-Arych, le siége du fort de ce nom, et le combat de Gaza, ajoutèrent à la gloire de nos armes; mais le siége et la prise de Jaffa furent souillés par trop d'horreurs, pour que nous puissions nous enorgueillir d'un tel avantage. « A cinq heures (dit le général en chef) nous étions maîtres de la ville

(1) On remarque plusieurs fautes assez graves dans la rédaction des rapports de Buonaparte, et l'on serait tenté de croire qu'il n'avait plus les mêmes *faiseurs*, ou qu'il essayait peut-être de réunir la réputation d'écrivain à celle de général.

qui, pendant vingt-quatre heures, fut livrée au pillage et à toutes les horreurs de la guerre, qui jamais ne m'a paru si hideuse. Quatre mille hommes des troupes de Diezzar ont été passés au fil de l'épée; il y avait huit cents canonniers; une partie des habitans a été massacrée. »

On se demande comment un tel spectacle a pu paraître *hideux* au chef qui l'avait ordonné; et l'on ne peut se le persuader, à moins que dans le langage de Buonaparte, ce mot ne signifie *beau* (1), *sublime*, *admirable :* c'est cependant à Jaffa que ses panégyristes ont osé placer une scène dont les pièces officielles ne disent pas un seul mot, et qui a fourni à un de nos peintres célèbres, un beau tableau d'imagination.

Qu'il nous soit permis de manifester ici le sentiment pénible que nous avons éprouvé en voyant jus-

(1) On connaît ce mot qui peint si bien son caractère, et qu'un officier de sa garde m'a répété. Dans une des premières campagnes de l'Allemagne, le général *** accourait lui demander ses ordres, au sujet d'une division de l'armée qui venait de s'engager. Le sang ruisselait sur son visage, d'une blessure qu'il avait reçue; blessé aussi à la main droite, il tenait son sabre de l'autre main, et la bride de son cheval à la bouche. Pour tout autre que Buonaparte, la vue d'un brave militaire dans cet état, eût été un spectacle pénible; il dit aux officiers qui l'entouraient, avec l'accent de l'admiration : *Voyez comme il est beau.*

qu'à quel point une basse adulation a dégradé quelques-uns de nos écrivains modernes.

Dans un ouvrage intitulé *les Braves anciens et modernes* (1), on a osé mettre en regard, Louis IX à Damiette, et Napoléon à Jaffa; l'article de ce dernier est terminé par ces mots : « A la tête des armées Napoléon est un héros, au milieu de l'hôpital de Jaffa, Napoléon est un dieu. Tout tremble devant le guerrier, tout est heureux de la présence de la divinité.

» Napoléon se compose de la tête de Charlemagne et de l'âme de Louis IX. »

Une conquête signalée par tant d'horreurs devait bientôt échapper à Buonaparte; et il semblait que la providence voulût déjà l'avertir combien sont fragiles des lauriers souillés par le crime.

Ce n'est pas lui qui nous instruisit de la prompte évacuation de Jaffa; mais le Moniteur publia, quelque temps après, la lettre suivante adressée à la Porte par ce même Diezzar, dont il avait égorgé les troupes. Le ton de modération de cette lettre est remarquable. « Buonaparte à Jaffa, pensa d'abord à s'y retrancher, et ordonna aux corps qui étaient à Rama, à Gaza, et à Arica, de venir le joindre. Il avait déjà commencé à dresser des batteries; mais dès qu'il apprit que nos troupes marchaient pour lui couper la retraite, et que des ordres avaient été expédiés pour

(1) (Vol. in-12, imprimé à Paris en 1806.)

cela aux Arabes, il craignit d'être entièrement perdu à Jaffa, et, croyant la résistance impossible, il se retira à Gaza : *mais avant de partir, il détruisit tous les travaux de la place, et mit le feu à différens quartiers de la ville.* »

Dans le cours de vendémiaire an 7, eut lieu la bataille de Sedyman, dans laquelle des troupes indisciplinées rivalisèrent de courage avec les soldats vainqueurs de l'Italie. En parcourant le rapport du général en chef sur cette bataille, on est convaincu qu'il diminuait de beaucoup l'étendue de ses pertes (1).

Voici comme il s'exprime dans ce rapport, sous la date du 26 vendémiaire an 7 : « Les mamelouks, après avoir long-temps hésité, se décidèrent et chargèrent avec d'horribles cris et la plus grande valeur, le petit peloton de droite que commandait le capitaine de la vingt-unième, Vallette; dans le même temps, ils chargèrent la queue du carré de la division où était la quatre-vingt-huitième bonne et intrépide demi-brigade.

» Les ennemis sont reçus par-tout avec le même sang-froid; les chasseurs de la vingt-unième ne tirèrent qu'à dix pas, et croisèrent leurs baïonnettes.

(1) Buonaparte a toujours été fidèle à ce système ; et l'on a calculé, qu'en ajoutant aux hommes tués ou blessés, d'après ses rapports ou bulletins, ceux qu'une mortalité ordinaire devait enlever tous les ans, on trouverait à peine le quart de ceux qui ont péri dans ses campagnes meurtrières.

Les braves de cette intrépide cavalerie vinrent mourir dans les rangs, après avoir jeté masses, haches d'armes, fusils, pistolets, à la tête de nos gens. Quelques-uns, ayant eu leurs chevaux tués, se glissèrent le ventre contre terre, pour passer sous les baïonnettes, et couper les jambes de nos soldats; tout fut inutile; ils durent fuir; nos troupes s'avancèrent sur Sedyman, malgré quatre pièces de canon dont le feu était d'autant plus dangereux, que notre ordre était profond; mais le pas de charge fut comme l'éclair, et les retranchemens, les canons et les bagages nous restèrent.

» Mourad-Bey a eu trois beys de tués, deux blessés et quatre cents hommes d'élite sur le champ de bataille; notre perte se porte à trente-six hommes de tués et quatre-vingt-dix blessés. »

Dans le mois de ventose de la même année, les combats de Caqoùn, de Haïsa, de Nazareth et de Cana, décidèrent la bataille du Mont-Thabor, qui ensanglanta les rives du Jourdain.

Buonaparte se vante, à cette occasion, d'avoir fait brûler les villages de Dienyn, Nourés et Ocialar, *pour punir les Naplousyns*.

Il nous paraîtra toujours extraordinaire, que le droit d'exterminer et de détruire, ait été ainsi consacré en principe par le chef d'une nation civilisée; mais lorsqu'on songe que les Français étaient les ministres de ces vengeances atroces, qu'une défense lé-

gitime suffisait pour provoquer, contre les malheureux habitans de l'Egypte, on ne peut s'empêcher de reconnaître, que quelques années d'une révolution, dans laquelle les principes les plus saints étaient impunément violés, nous avaient fait rétrograder vers les premiers siècles de la barbarie.

En rendant compte de ses succès sur le Mont-Thabor, Buonaparte s'exprime avec cette jactance qui ne l'abandonne jamais dans la victoire. « Ainsi, dit-il, cette armée qui s'était annoncée avec tant de fracas, aussi nombreuse, disaient les gens du pays, *que les étoiles du ciel et les sables de la mer*, assemblage bizarre de fantassins et de cavaliers de toutes les couleurs et de tous les pays, repassa le Jourdain avec la plus grande précipitation, après avoir laissé une grande quantité de morts sur le champ de bataille. Si l'on juge de son épouvante par la rapidité de sa fuite, jamais il n'y en eut de pareille. »

Ici se termine la partie brillante de cette expédition. Nous ne verrons plus maintenant que des revers occasionnés souvent par la supériorité du nombre, et des malheurs qu'un peu de prudence ou de modération eût pu presque toujours éviter.

Le siége de Saint-Jean-d'Acre occupa long-temps nos troupes, sans succès, et plusieurs officiers distingués y trouvèrent la mort. Buonaparte l'avoue lui-même pour la première fois : « Dans toutes ces affaires, dit-il, un bon nombre de braves sont morts,

à la tête desquels les généraux Caffarelli et Rombaud : un grand nombre sont blessés, parmi ces derniers, les généraux Bon et Lasne. »

Nous rappellerons plus tard quelques-unes de ces circonstances malheureuses, dans lesquelles la valeur de notre armée fut inutile : indiquons auparavant les moyens de succès que Buonaparte sut tour à tour employer, et qui décèlent, ou la barbarie, ou la bassesse de son âme.

Terreur que Buonaparte inspire aux habitans de l'Égypte, et qui devient pour lui un moyen de succès. — La terreur devait influer puissamment sur des peuples d'un caractère doux et paisible, dont toutes les institutions se trouvaient encore dans l'enfance, et qui reconnaissaient notre supériorité dans l'art de la guerre.

Aussi, Buonaparte ne négligea aucune occasion d'effrayer ses ennemis, par le spectacle d'atrocités de tout genre ; qu'on ne nous accuse pas cependant de charger ici le tableau : nous n'indiquerons qu'une partie des actes sanguinaires, dont il s'est vanté lui-même ; et l'horreur que de tels souvenirs inspirent, peut donner une idée de celle qu'on aurait à éprouver, si toutes les victimes de sa barbarie se levaient à la fois pour l'accuser.

Nous avons vu Jaffa livré au pillage, et ses habitans massacrés.

Forcé de lever le siége de Saint-Jean-d'Acre, Buonaparte voulut aussi laisser à cette ville des souvenirs dignes de lui.

En écrivant au directoire, que son but se trouve rempli, et que l'Égypte l'appelle ; il ajoute : « Je fais placer une batterie de vingt-quatre pour faire raser le palais de Diezzar et les principaux monumens de la ville. Je fais jeter un millier de bombes, qui, dans un endroit aussi resserré, doivent faire un mal considérable. *Ayant réduit Saint-Jean-d'Acre en un monceau de pierres*, je repasserai le désert, prêt à recevoir l'armée européenne ou turque, qui en messidor ou thermidor voudrait débarquer en Égypte. »

Quelques jours après, il rend compte au directoire du résultat de cette honorable entreprise : « Les batteries de mortiers et de vingt-quatre furent établies, dit-il, comme je vous l'ai annoncé dans la journée du 25 floréal, pour raser la maison de Diezzar et détruire les principaux monumens de Saint-Jean-d'Acre ; elles jouèrent pendant soixante-douze heures, et remplirent l'effet que je m'étais proposé ; *le feu fut constamment dans la ville.* »

Buonaparte en impose ici à ses maîtres. La garnison qui défendait la ville n'attendit pas qu'elle fut réduite en un monceau de pierres ; elle fit une sortie générale, le 27 floréal, ainsi que nous l'apprend plus tard Buonaparte lui-même : le désespoir re-

doubla son courage ; nos postes se replièrent, et peu de jours après, l'armée entière abandonna le territoire de Saint-Jean-d'Acre.

Parmi les villages brûlés, et dont les habitans furent passés au fil de l'épée, nous citerons Bénécouéf, Charqych et Kafrfournig, dont Buonaparte parle dans son rapport du 1er. messidor an 7.

Relativement à la ville de Damenhour, nous croyons devoir emprunter ses propres expressions dans le rapport que nous venons de citer, parce qu'il nous semble que son stile prend de l'énergie lorsqu'il a à retracer des tableaux effrayans : « Le 19 floréal, dit-il, le général L......, qui s'est porté avec la plus grande activité par-tout où il y a eu des ennemis à combattre, arrive à Damenhour et passe quinze cents hommes au fil de l'épée. *Un monçeau de cendres indique la place où fut Damenhour.* »

Le général en chef n'ignorait pas que la terreur devait placer sous son joug de fer tous ceux pour lesquels les combats présentaient quelques chances défavorables ; mais il ne pouvait se flatter de conserver des conquêtes cimentées par de tels trophées ; et lorsqu'il avait envahi l'Égypte tout entière, il ne fut jamais le maître que du territoire occupé par son armée.

Voici comment il s'exprimait dans sa proclamation du 19 ventose an 7, adressée aux habitans de Gaza, Ramlé et Jaffa, en tête de laquelle on lisai

ces mots : *Dieu est clément et miséricordieux :* « Il est bon que vous sachiez que tous les efforts humains sont inutiles contre moi ; car tout ce que j'entreprends doit réussir ; ceux qui se déclarent mes amis prospèrent, ceux qui se *déclarent mes ennemis périssent.* L'exemple qui vient d'avoir lieu *à Jaffa et à Gaza doit vous faire connaître que si je suis terrible pour mes ennemis, je suis bon pour mes amis.* »

Dans une autre proclamation adressée aux principaux magistrats de Jérusalem, il demande qu'on lui envoie des députés pour promettre de ne jamais rien faire contre lui : « Si les habitans de Jérusalem, dit-il, étaient assez insensés pour préférer la guerre, je la leur porterai moi-même : *ils doivent savoir que je suis terrible, comme le feu du ciel, contre mes ennemis.* »

Sa perfidie envers les souverains et les peuples qu'il combat, devient pour lui un autre moyen de succès. — Mais si Buonaparte cherchait à soumettre par la terreur, il cherchait aussi à paralyser les moyens de défense que les souverains et les chefs auraient pu employer contre lui, en paraissant faire cause commune avec tous ceux dont il méditait la perte.

Nous ne parlerons pas ici des magistrats de plu-

sieurs villes qui lui ouvrirent leurs portes, sous la promesse trompeuse qu'ils seraient traités en amis.

Nous ne parlerons pas non plus des misérables chefs de quelques tribus arabes, qu'il sut attacher à son armée en leur faisant espérer de partager la gloire et le butin qu'il se promettait de ses conquêtes.

Sa duplicité, sa perfidie, nous paraissent assez bien caractérisées, par l'exposé fidèle de sa conduite avec le sultan, et avec le pacha Diezzar.

En entrant sur le territoire d'Égypte, dans sa proclamation du 13 messidor an 6, il disait que les Français *avaient toujours été les amis du grand seigneur, et les ennemis de ses ennemis.*

Le 5 fructidor an 6, il adressa au pacha Ahhmed, l'un des plus dévoués à la Porte, une proclamation ainsi conçue :

« En venant en Égypte faire la guerre aux beys, j'ai fait une chose juste et conforme à tes intérêts, puisqu'ils étaient tes ennemis. *Je ne suis point venu faire la guerre aux musulmans :* tu dois savoir que mon premier soin, en entrant dans Malte, a été de mettre en liberté deux mille Turcs qui, depuis plusieurs années, gémissaient dans l'esclavage; en arrivant en Égypte, j'ai rassuré le peuple, protégé les muphtis, les imans et les mosquées. Les pélerins de la Mecque n'ont jamais été accueillis avec plus de soin que je ne l'ai fait, et la fête du prophète

vient d'être célébrée avec plus de splendeur que jamais.

» Je t'envoie cette lettre par un officier qui te fera connaître de vive voix mon intention de vivre en bonne intelligence avec toi, en nous rendant réciproquement tous les services que peuvent exiger le commerce et le bien de tes états; *car les musulmans n'ont pas de plus grands amis que les Français.* »

Rien de plus formel, rien de plus positif que la déclaration réitérée qu'il est l'ami des musulmans.

Il répète cette déclaration dans une foule de circonstances, particulièrement dans sa proclamation, que nous avons déjà citée, aux premiers magistrats de Jérusalem.

Le 30 thermidor an 7, il donnait encore au divan l'assurance qu'il aimait les musulmans, et qu'il se proposait de faire leur bonheur. Dans une autre circonstance, il annonçait qu'il agissait de concert avec la Porte, et dans son intérêt autant que dans l'intérêt de la France.

Enfin les habitans du Caire avaient été si complétement trompés sur ses projets, que les cheikhs de cette ville s'exprimaient ainsi dans leur proclamation: « L'attachement des Français pour la sublime Porte, et les puissans secours qu'ils lui donneront, confondront les mauvais desseins des Russes. »

Cependant il n'ignorait pas, il ne pouvait pas

ignorer, qu'à la première nouvelle de l'invasion de l'Egypte, le sultan avait fait des dispositions pour attaquer l'armée française.

Nous avons vu, en effet, que lorsqu'il annonçait la levée prochaine du siége de Saint-Jean-d'Acre, le 21 floréal an 7, il parlait aussi de son retour en Egypte, *pour s'opposer à l'armée turque, qui pourrait y débarquer en messidor ou thermidor.*

Dès les premiers mois de la même année, on faisait à Constantinople des préparatifs considérables, et Buonaparte devait en être instruit long-temps avant le gouvernement français : cependant le 3 prairial le Moniteur avait publié un article ainsi conçu : « Le grand-seigneur doit partir incessamment pour la Syrie, afin de commander en personne contre Buonaparte. »

Ainsi, il est certain que ce général trompait les préposés, les représentans du sultan en Égypte et en Syrie, lorsqu'il prétendait agir d'accord avec leur maître, au moment même où celui-ci armait contre lui ; et certes, les succès qu'il devait à cette perfidie, ne peuvent paraître honorables à ceux qui pensent que la loyauté et la bonne foi ne doivent pas être sacrifiées au désir de conquérir et de détruire.

La Porte se récria contre cette politique machiavélique, qu'elle dut imputer au gouvernement lui-même, ne pensant pas, sans doute, qu'un général

7*



eut d'autre mission, que celle d'exécuter ses ordres.

Voici ce que porte une proclamation du 5 février 1799 : « Soldats, le directoire français, oubliant entièrement le droit des gens, vous a induit en erreur, a surpris votre bonne foi, et au mépris des lois de la guerre, vous a envoyés en Égypte, pays soumis à la domination de la sublime Porte, en vous faisant accroire qu'elle-même avait pu consentir à l'envahissement de son territoire.

» Doutez-vous qu'en vous envoyant ainsi, dans une région lointaine, son unique but n'ait été de vous exiler de la France, de vous précipiter dans un abîme de dangers et de vous faire périr tous tant que vous êtes ? Si dans une ignorance absolue de ce qui en est, vous êtes entrés sur les terres d'Égypte ; si vous avez servi d'instrument à une violation des traités, inouïe jusqu'à présent parmi les puissances, n'est-ce point par un effet de la perfidie de vos directeurs ? Oui, certes ; mais il faut pourtant que l'Égypte soit délivrée d'une invasion aussi inique. Des armées innombrables marchent en ce moment ; des flottes immenses couvrent déjà la mer. »

Mais c'est à l'égard du pacha Diezzar, dont le courage et les talens lui paraissaient redoutables, qu'il employa sur-tout ce raffinement de perfidie dont il serait impossible de trouver un exemple, même chez

ces diplomates qui osent consacrer en principe, que l'art de négocier se réduit à l'art de tromper.

Il y a ici cela de remarquable, que dans le recueil des pièces officielles, publiées par ordre du gouvernement, sur l'expédition d'Égypte, on a eu le soin de rapprocher quatre pièces isolées dans tous les journaux, et qui prouvent combien l'astuce et la perfidie étaient familières à Buonaparte.

Il est vrai que les rédacteurs du recueil dont nous venons de parler, ne pouvaient faire autrement, puisque les quatre pièces portent la même date.

Le 19 ventose an 7, il disait aux cheikis-eu'-lemâs et commandans de Jérusalem, dans la proclamation que nous avons déjà citée : « Je vous fais connaître par la présente, que j'ai chassé les mamelouks et les *troupes de Diezzar pacha* des provinces de Gaza, Ramlé et Jaffa. »

Le même jour il écrivait aux cheiks de Naplouse (cette même ville qu'il livra aux flammes quelques jours après) : « Je me suis emparé de Ghazah, Ramlé, Jaffa, et de toute la Palestine; je n'ai aucune intention de faire la guerre aux habitans de Naplouse, *car je ne viens ici* que pour faire la guerre *aux mamelouks et à Diezzar pacha*, dont je sais que vous êtes les ennemis. »

C'est sur-tout dans une lettre aux cheiks et autres habitans de Gaza, Ramlé et Jaffa, qu'il manifestait les desseins les plus hostiles, et qu'il osait ac-

cuser Diezzar de vexations, parce qu'il voulait gouverner l'Égypte au nom du sultan qui l'en avait nommé pacha; parce qu'il voulait repousser le fléau de la guerre, du sein de ce pays déjà si malheureux.

« Je vous écris la présente, leur disait-il, pour vous faire connaître que je suis venu dans la Palestine pour en chasser les mamelouks *et l'armée de Diezzar pacha.*

» De quel droit, en effet, Diezzar pacha a-t-il étendu ses vexations sur les provinces de Jaffa, Ramlé et Gaza, qui ne font pas partie de son pachalic? De quel droit, en effet, avait-il envoyé ses troupes à El-Arych, et par là fait une invasion dans le territoire de l'Égypte? Il m'a provoqué à la guerre; je la lui ai apportée: mais ce n'est pas à vous, habitans, que mon intention est d'en faire sentir les horreurs. »

Et *le même jour* où Buonaparte annonçait ainsi aux magistrats des diverses provinces déjà envahies, ou menacées de l'être, qu'il ne voulait faire la guerre qu'au pacha Diezzar; le même jour, disons-nous, il cherchait à séduire celui qu'il ne pouvait vaincre; il donnait à ce pacha l'assurance qu'il ne voulait point lui faire la guerre.

Nous croyons devoir rapporter en entier la lettre qu'il lui adressa aussi de Jaffa, le 19 ventose.

« Depuis mon entrée en Egypte, je *vous ai fait*

connaître plusieurs fois que mon intention n'est pas de vous faire la guerre, que mon seul but était de chasser les mamelouks; vous n'avez répondu à aucune des ouvertures que je vous ai faites.

» Je vous avais fait connaître que vous éloignassiez Ibrahim-bey des frontières de l'Égypte; vous avez effectué votre invasion, en portant deux mille hommes de vos troupes dans le fort d'El-Arych, enfoncé à six lieues dans le territoire de l'Égypte. J'ai dû alors partir du Caire, et vous apporter moi-même la guerre que vous paraissez provoquer. Gaza, Ramlé et Jaffa sont en mon pouvoir. J'ai traité avec générosité celles de vos troupes qui se sont remises à ma discrétion; j'ai été sévère envers celles qui ont violé les droits de la guerre. Je marcherai sous peu de jours sur Saint-Jean-d'Acre; mais quelles raisons ai-je d'ôter quelques années de vie à un vieillard que je ne connais pas? Que sont quelques lieues de plus, à côté du pays que j'ai conquis? et, puisque Dieu me donne la victoire, je veux, à son exemple, être clément et miséricordieux, non-seulement envers le peuple, mais encore envers les grands.

» *Vous n'avez point de raison réelle d'être mon ennemi, puisque vous l'étiez des mamelouks.* Votre pachalic est séparé de l'Égypte par les provinces de Gaza et Ramlé et par d'immenses déserts. Redevenez mon ami, soyez l'ennemi des mamelouks et des Anglais, je vous ferai autant de bien que je

vous ai fait et que je peux vous faire de mal. Envoyez-moi votre réponse par un homme muni de vos pleins pouvoirs, et qui connaisse vos intentions. Il se présentera à mon avant-garde avec un drapeau blanc, et je donne ordre à mon état-major de vous envoyer un sauf-conduit, que vous trouverez ci-joint.

» Le 24 de ce mois, je serai en marche sur Saint-Jean-d'Acre; il faut que j'aie votre réponse avant ce jour. »

Dans les trois lettres qu'on a précédemment rapportées, il n'admettait aucune différence entre les mamelouks et les troupes de Diezzar; et le même jour, au même instant, il déclare à celui-ci que c'est aux mamelouks seuls qu'il veut faire la guerre : il cherche à lui persuader que leur cause est commune, puisqu'il est aussi bien que lui l'ennemi des mamelouks ; et toutes ces bassesses avaient pour but de forcer un vieux guerrier à oublier son devoir ; elles avaient pour but, de se faire livrer Saint-Jean-d'Acre, dont la prise lui paraissait difficile, et qu'il n'aurait pas manqué d'ajouter impudemment aux trophées de ses victoires.

Mais pour cette fois, Buonaparte n'eut que la honte d'avoir employé de telles manœuvres ; il n'en recueillit aucun fruit, dans l'intérêt de son ambition.

En publiant sa lettre à Diezzar, tous les journaux rapportaient la réponse verbale de celui-ci, qui dut

convaincre Buonaparte que, même chez les peuples qu'il appelait barbares, sa gloire militaire se trouvait ternie par l'emploi de ces viles manœuvres indignes de la loyauté française.

« Je ne vous écris point (lui fit répondre verbalement Diezzar pacha) parce que je suis résolu à n'avoir aucune espèce de communication avec vous. Vous êtes le maître de marcher sur Acre; je vous y attends. Je m'ensevelirai sous les ruines d'Acre, avant qu'il tombe en votre pouvoir. »

Il flatte et encourage les superstitions des peuples qu'il veut séduire. — Un moyen de succès que Buonaparte savait sur-tout employer avec adresse, c'était de flatter la superstition des peuples qu'il voulait soumettre.

On nous a dit souvent que l'intolérance religieuse avait fait verser beaucoup de sang, et qu'il était impossible de triompher d'un peuple, sans respecter les dogmes de sa religion.

Ce sont là des vérités que la raison proclame; et c'est peut-être pour les avoir méconnues, que les Espagnols ont payé si cher la conquête du nouveau monde.

Mais l'abus de ce qui est bon en soi, devient souvent répréhensible; et si l'on peut prétendre au titre d'honnête homme ou de sage, en protégeant la reli-

gion qu'on ne professe pas, on s'avilit, on se dégrade, en proclamant des principes dont on connaît la fausseté, en abjurant la croyance de ses pères pour professer les erreurs de ceux qu'on veut séduire.

Tel est le rôle que nous voyons jouer ici à Buonaparte; et si l'on pouvait se défendre des sentimens d'horreur qu'inspire un chrétien se déclarant le sectateur de Mahomet, on rirait de pitié de voir *le héros se rapetisser*, en jouant des scènes aussi ridicules.

Dans sa première proclamation aux habitans d'Alexandrie, il s'exprimait ainsi : « Qadhys, cheiks, imans, tehorbadjys, *dites au peuple que nous sommes de vrais musulmans. N'EST-CE PAS NOUS QUI AVONS DÉTRUIT LE PAPE*, qui disait qu'il fallait faire la guerre aux musulmans? n'est-ce pas nous qui avons détruit les chevaliers de Malte, parce que ces insensés croyaient que Dieu voulait qu'on fît la guerre aux musulmans? n'est-ce pas nous qui avons été dans tous les temps les amis du grand-seigneur (que Dieu accomplisse ses desseins), et les ennemis de ses ennemis? Les mamelouks, au contraire, ne se sont-ils pas toujours révoltés contre l'autorité du grand-seigneur, qu'ils méconnaissent encore? ils ne font que leurs caprices.

» Trois fois heureux ceux qui seront avec nous! ils prospéreront dans leur fortune et leur rang. Heu-

reux ceux qui seront neutres ! ils auront le temps de nous connaître, et ils se rangeront avec nous.

» Mais malheur, trois fois malheur, à ceux qui s'armeront pour les mamelouks, et combattront contre nous : il n'y aura pas d'espérance pour eux ; ils périront. »

N'est-ce pas le comble de l'indécence, de vouloir se faire un titre de gloire d'avoir outragé le chef de l'église, au caractère duquel il avait d'abord rendu hommage ? Et le même homme qui, moins de vingt jours auparavant, écrivait à l'évêque de Malte, que la religion catholique serait toujours l'objet de son respect, avait-il conservé quelque sentiment de pudeur, lorsqu'il venait se vanter à Alexandrie d'avoir détruit les chevaliers de Malte, à cause de leurs opinions religieuses ?

Dans sa proclamation aux habitans du Caire, Buonaparte parlait le langage d'un fanatique incendiaire : il est l'*homme de Dieu* : la *toute puissance de Dieu* est dans sa main ; et toutes ces jongleries avaient pour objet d'attacher à sa cause des hommes qu'il appelle ailleurs *la plus vilaine populace du monde.*

« Des hommes pervers, leur dit-il, avaient égaré une partie d'entre vous ; ils ont péri. Dieu m'a ordonné d'être clément et miséricordieux pour le peuple ; j'ai été clément et miséricordieux envers vous.

» J'ai été fâché contre vous de votre révolte ; je vous ai privés pendant deux mois de votre divan :

mais aujourd'hui, je vous le restitue : votre bonne conduite a effacé la tache de votre révolte.

» Chérifs, eu'-lemâs, orateurs des mosquées, faites bien connaître au peuple, que ceux qui de gaieté de cœur se déclareraient mes ennemis, *n'auront de refuge, ni dans ce monde, ni dans l'autre. Y aurait-il un homme assez aveugle pour ne pas voir que le destin lui-même dirige toutes mes opérations ?* y aurait-il quelqu'un assez incrédule, pour révoquer en doute que tout, dans ce vaste univers, est soumis à l'empire du destin ?

» *Faites connaître au peuple que, depuis que le monde est monde, il était écrit, qu'après avoir détruit les ennemis de l'islamisme, fait abattre les croix, je viendrais du fond de l'occident remplir la tâche qui m'a été imposée.* Faites voir au peuple que, dans le saint livre du coran, dans plus de vingt passages, ce qui arrive a été prévu, et que ce qui arrivera est également expliqué.

» Que ceux donc que la crainte seule de nos armes empêche de maudire, changent ; car, en faisant au ciel des vœux contre nous, ils sollicitent leur condamnation : que les vrais croyans fassent des vœux pour la prospérité de nos armes.

» *Je pourrais demander compte à chacun de vous, des sentimens les plus secrets de son cœur : car je sais tout, même ce que vous n'avez dit à personne ; mais un jour viendra, que tout le*

monde verra avec évidence, que je suis conduit par des ordres supérieurs, et que tous les efforts humains ne peuvent rien contre moi : heureux ceux qui de bonne foi sont les premiers à se mettre avec moi ! »

La proclamation que le divan du Caire adressa aux diverses provinces de l'Égypte, prouve bien qu'on ajoutait foi à ses paroles, et que le peuple se soumettait en tremblant à celui qui se disait l'ami du grand prophète, et parlait comme lui de punitions et de récompenses.

Cette proclamation est terminée par le passage suivant : « Le général en chef est arrivé au Caire ; il a fait connaître aux membres du divan, qu'il aime les musulmans, qu'il chérit le prophète, auquel s'adresse le salut, qu'il s'instruit dans le coran, qu'il le lit tous les jours avec attention ; il a ordonné l'entretien de tout le nécessaire des mosquées, l'entrée de toutes les fondations et leur application, a conservé tous les droits des ôdjaqys, et s'est occupé du bonheur du peuple. Voyez cette source de biens ; elle sera complétée par le créateur. *Nous savons qu'il est dans l'intention de bâtir une mosquée qui n'aura point d'égale dans le monde, ET D'EMBRASSER LA RELIGION MUSULMANE.* »

Les cheiks et notables du Caire, dans leur proclamation aux chérifs de la Mecque, se plaisent aussi à

rendre compte de ce qu'il avait fait et de ce qu'il avait promis de faire en faveur de leur religion.

« Le général en chef, disent-ils, s'est plu à informer la députation, qu'il était pénétré de la vérité incontestable qu'il n'y a d'autre Dieu que Dieu, que les Français en général étaient remplis de vénération pour notre prophète et le livre de notre sainte loi, et que beaucoup d'entr'eux étaient convaincus de la supériorité de l'islamisme sur toutes les autres religions; en preuve, le général cita la délivrance de tous les musulmans qu'il trouva esclaves à Malte, lorsqu'il eut le bonheur de s'en emparer, la destruction des églises chrétiennes et des croix dans les états qu'il a conquis, et particulièrement dans la ville de Venise, où il a fait cesser les vexations qu'on faisait aux musulmans, le renversement du trône du pape qui légitimait le massacre des fidèles et dont le siége était à Rome. Cet ennemi éternel de l'islamisme, qui faisait croire aux chrétiens que c'était un œuvre méritoire aux yeux de Dieu que de verser le sang des vrais croyans, n'existe plus pour le repos des fidèles, sur lesquels le tout-puissant veille avec bonté. »

On ne peut aussi trop admirer comment Buonaparte cherchait à prémunir les habitans du Caire contre la flotte qui s'était présentée devant Alexandrie pour lui opposer une armée redoutable. C'est encore la religion qui vient ici à son secours, et ses mystères les plus sacrés deviennent l'objet d'une dérision dé-

goûtante, pour faire plus bassement sa cour aux misérables qui gémissaient déjà sous le poids de son oppression.

« Quatre-vingts bâtimens, dit-il dans cette proclamation, sous la date du 4 thermidor an 7, petits et gros se sont présentés pour attaquer Alexandrie; mais ayant été accueillis par des bombes ou des boulets, ils ont été mouiller à Aboukyr, où ils commencent à débarquer. Je les laisse faire, parce que mon ntention est lorsqu'ils auront tous débarqués, de les attaquer, de tuer tout ce qui ne voudra pas se rendre, et de laisser la vie aux autres pour les mener prisonniers, ce qui sera un beau spectacle pour la ville du Caire. Ce qui avait conduit cette flotte ici, était l'espoir de se réunir aux mamelouks et aux Arabes, pour piller et dévaster l'Egypte. *Il y a sur cette flotte des Russes qui ont en horreur ceux qui croient à l'unité de Dieu, parce que, selon leurs mensonges, ils croient qu'il y en a trois;* mais ils ne tarderont pas à voir, que ce n'est pas le nombre des dieux qui fait la force, et qu'il n'y en a qu'un seul, père de la victoire, clément et miséricordieux, combattant toujours pour les bons, confondant les projets des méchans, et qui dans sa sagesse a décidé que je viendrais en Egypte pour en changer la face, et substituer à un régime dévastateur un régime d'ordre et de paix; il donne par là une idée de sa haute puissance : car ce que n'ont jamais pu faire ceux qui

croient à trois ; nous l'avons fait, nous qui croyons qu'un seul gouverne l'univers.

» Et quant aux musulmans qui pourraient se trouver avec eux, ils seront réprouvés, puisqu'ils se sont alliés contre l'ordre du prophète, à des puissances infidèles et à des idolâtres. Ils ont donc perdu la protection qui leur aurait été accordée ; ils périront misérablement. *Le musulman qui est embarqué sur un bâtiment où est arborée la croix, celui qui tous les jours entend blasphémer contre le seul Dieu, est pire qu'un infidèle même. Je désire que vous fassiez connaître ces choses aux différens divans de l'Egypte*, afin que les mal-intentionnés ne troublent pas la tranquillité des différens villages; car ils périront comme Damenhour et tant d'autres qui ont par leur mauvaise conduite mérité ma vengeance. »

La grande mosquée du Caire entendit un cantique consacré à la louange de Buonaparte.

Voici la traduction d'une des strophes de ce cantique, telle qu'elle a été publiée par nos journaux : « Les braves de l'occident adorent le grand Alhah ; ils respectent les lois de son prophète ; ils aiment le peuple et secourent les opprimés. Voilà pourquoi le favori de la victoire est aussi le favori du grand Alhah ; voilà pourquoi les braves de l'occident sont protégés par le bouclier invincible du grand Alhah. »

Ainsi, nous étions tous des musulmans, parce qu'un général, oubliant la dignité de son caractère,

avait trouvé commode de séduire, par sa lâche apostasie, des peuples qu'il n'avait pu soumettre par la force de ses armes.

Ce qui paraîtra sur-tout incroyable, c'est qu'on ait en quelque sorte prôné ces scènes indécentes, dans les journaux du gouvernement. On trouve, en effet, dans le Moniteur du 16 frimaire an 7, un article ainsi conçu : « Quand Buonaparte assista à la fête de l'anniversaire de Mahomet, il prit le costume oriental, et se déclara le protecteur de toutes les religions : aussi l'appelle-t-on dans le pays, *Ali* Buonaparte, et il n'est pas indifférent d'avoir su gagner un pareil surnom. »

En jouant le rôle d'un envoyé de Mahomet, Buonaparte se souvenait quelquefois de ce gouvernement bizarre qu'il représentait, et qui devait céder bientôt lui-même à son ambition ; il célébrait alternativement la fête du Nil et celle de la fondation de la république ; et comme il assurait un avenir brillant aux malheureux Égyptiens, qu'il se hâtait de détruire, il présageait aussi de belles destinées au gouvernement républicain, en fêtant la dernière année de son existence. Le Moniteur rapporte qu'au banquet qui termina la fête du 1er. vendémiaire an 7, un toast fut porté par Buonaparte, *à l'an trois cents de la république française.*

Avec de l'imagination, on a pu facilement se former une idée de ces scènes burlesques et indécentes ;

on a pu se représenter tour à tour Buonaparte donnant le signal de tous les fléaux qui pesèrent sur ces malheureuses contrées, et promettant sa protection aux compatriotes de ceux qu'il venait de faire égorger; s'armant avec un égal avantage, du glaive et de l'alcoran; débitant aux disciples de Mahomet les sages préceptes de l'évangile, avec quelques-unes de ces phrases sonores qu'il avait recueillies dans les assemblées de nos théophilantropes; abjurant la religion révélée qui fut celle de ses pères, au moment même où il venait de lui promettre une protection spéciale; se laissant persuader, peut-être, que Mahomet était son dieu, puisque, ainsi que lui, il cherchait à régner tour à tour par la terreur, la séduction et le fanatisme; arborant sur ces mêmes pyramides où reposaient les cendres des rois, le signal trop longtemps conservé de cette liberté qui avait causé tous nos malheurs; alliant au turban l'écharpe tricolore; se faisant célébrer dans les cantiques des muphtis, comme dans les discours du directoire, et prétendant, chez les Égyptiens, au titre de demi-dieu, que quelques vils adulateurs lui avaient déjà prodigué en France.

Mais l'imagination n'a plus rien à faire; le héros de théâtre s'est mis lui-même en scène; recueillons ici sa conversation dans l'intérieur de la grande pyramide, avec plusieurs muphtis et imans. C'est sans doute un monument historique, puisque les jour-

naux du gouvernement ont eu le soin de la rapporter.

Buonaparte. Gloire à Allah ; il n'y a point d'autre dieu que Dieu, Mahomet est son prophète (1), et je suis de ses amis.

Suleiman. — Salut de paix sur l'envoyé de Dieu ; salut aussi sur toi, invincible général, favori de Mohamed (ou Mahomet).

Buonaparte. — Muphti, je te remercie ; le divin coran fait les délices de mon esprit et l'attention de mes yeux. J'aime le prophète, et je compte, avant qu'il soit peu, aller voir et honorer son tombeau dans la ville sacrée ; mais ma mission est auparavant d'exterminer les mamelouks.

Ibrahim. — Que les anges de la victoire balaient la poussière de ton chemin, et te couvrent de leurs ailes. Le mamelouk a mérité la mort.

Buonaparte. — Il a été frappé et livré aux anges noirs Moukir et Quarkir : Dieu, de qui tout dépend, a ordonné que sa domination fût détruite.

Suleiman. — Il étendit la main de la rapine sur la terre, les moissons, les chevaux de l'Égypte......

Buonaparte. — Et sur les esclaves les plus belles, très-saint muphti. Allah a desséché sa main. *Si l'É-*

(1) Buonaparte a eu le soin de nous instruire que c'est le premier article de foi des Mahométans. *Voyez* sa proclamation du 4 messidor an 6, page 84.

gypte est sa ferme, qu'il montre le bail que Dieu lui a fait (1); mais Dieu est juste et miséricordieux.

Ibrahim. — O le plus vaillant entre les enfans d'Issa (Jésus-Christ), Allah t'a fait suivre de l'ange exterminateur pour délivrer sa terre d'Égypte.

Buonaparte. — Cette terre était livrée à vingt-quatre mille oppresseurs, *rebelles au grand sultan notre allié* (que Dieu l'entoure de gloire), et à dix mille esclaves venus du Canada et de la Géorgie. Adriel, ange de la mort, a soufflé sur eux; nous sommes venus et il a disparu.

Muhamed. — Noble successeur de Scander, (Alexandre) honneur à tes armes invincibles et à la foudre inattendue qui sort du milieu de tes guerriers à cheval (l'artillerie volante qui avait beaucoup étonné les mamelouks).

Buonaparte. — Crois-tu que cette foudre soit une œuvre des enfans des hommes? le crois-tu? Allah l'a fait mettre dans mes mains par le génie de la guerre.

Ibrahim. — Nous reconnaissons à tes œuvres Allah qui t'envoie. Serais-tu vainqueur si Allah ne l'avait permis? Le Delta et tous les pays voisins retentissent de tes miracles.

Buonaparte. — Un char céleste montera par mes

(1) On avait déjà lu cette phrase dans la proclamation du 13 messidor an 6, que nous n'avons rapportée que par extrait. Il paraît que notre héros était plus fécond en actions qu'en paroles.

ordres, jusqu'au séjour des nuées, et la foudre descendra vers la terre, le long d'un fil de métal, dès que je l'aurai commandé (1).

Suleiman. — Et le grand serpent, sorti du pied de la colonne de Pompée, le jour de ton entrée triomphante à Scandérich (Alexandrie), et qui est resté desséché sur le soc de la colonne, n'est-il pas encore un prodige opéré par ta main?

Buonaparte. — Lumières des fidèles, vous êtes destinés à voir encore de plus grandes merveilles, car les jours de la régénération sont venus.

Ibrahim. — La divine unité te regarde d'un œil de prédilection, adorateur d'Issa, et te rend le soutien des enfans du prophète.

Buonaparte. — Mahomet n'a-t-il pas dit : Tout homme qui adore Dieu, et qui fait de bonnes œuvres, quelle que soit sa religion, sera sauvé.

Suleiman, Muhamed, Ibrahim (en s'inclinant ensemble). — Il l'a dit.

Buonaparte. — Et si j'ai tempéré par ordre d'en haut, l'orgueil du vicaire d'Issa, en diminuant ses possessions terrestres, dites, n'est-ce pas pour rendre gloire à Dieu, dont la miséricorde est infinie?

Muhamed (d'un air interdit). — Le muphti de

(1) Nous avons entendu des charlatans s'exprimer ainsi, sur les tréteaux de la capitale.

Rome était riche et puissant, mais nous ne sommes que de pauvres muphtis.

Buonaparte. — Je le sais. Soyez sans crainte; vous avez été pesés dans la balance de Balthazar, et vous avez été trouvés légers. Cette pyramide ne renfermerait donc aucun trésor qui vous fût connu ?

Suleiman (les mains sur l'estomac) (1). — Aucun, seigneur, nous le jurons par la cité sainte de la Mecque.

Buonaparte. — Malheur, et trois fois malheur à ceux qui recherchent les richesses périssables, et qui convoitent l'or et l'argent semblables à la boue !

Suleiman. — Tu as épargné le vicaire d'Issa, et tu l'as traité avec clémence et bonté.

Buonaparte. — C'est un vieillard que j'honore (que Dieu accomplisse ses devoirs, quand ils seront réglés par la raison et par la vérité !) mais il a tort de condamner au feu éternel les musulmans, et de défendre à tous la tolérance.

Ibrahim. — Gloire à Allah et à son prophète, qui t'a envoyé au milieu de nous pour réchauffer la foi des faibles et rouvrir aux fidèles les portes du septième ciel.

Buonaparte. — Vous l'avez dit, très-zélés muphtis, soyez fidèles à Allah, le souverain maître de sept

(1) Il serait facile de mettre ces personnages sur la scène, puisqu'on a eu le soin de nous indiquer leurs gestes, leurs attitudes, et jusqu'aux inflexions de leur voix.

cieux merveilleux, à Mahomet son visir, qui parcourut ces cieux dans une nuit; soyez amis des Francs, et Allah Mahomet et les Francs vous récompenseront.

Ibrahim. — Que le prophète lui-même te fasse asseoir à sa gauche le jour de la résurrection, après le troisième son de la trompette.

Buonaparte. — Que celui-là écoute, qui a des oreilles pour entendre. L'heure de la résurrection politique est arrivée pour tous les peuples qui gémissaient sous l'oppression. Muphtis, imans, mullahs, derviches, kalenders, instruisez le peuple d'Égypte, encouragez-le à se joindre à nous pour achever d'anéantir les beys et les mamelouks; favorisez le commerce des Francs dans vos contrées et leurs entreprises, pour parvenir à l'ancien pays de Brama; offrez-leur des entrepôts dans vos ports, et éloignez de vous les insulaires d'Albion, maudits entre les enfans d'Issa; telle est la volonté de Mahomet. Les trésors, l'industrie et l'amitié des Francs seront votre partage, en attendant que vous montiez au septième ciel, et qu'assis, aux côtés des hourris, aux yeux noirs, toujours jeunes et toujours pucelles, vous vous reposiez à l'ombre du laba, dont les branches offriront d'elles-mêmes, aux vrais musulmans, tout ce qu'ils pourront désirer.

Suleiman (s'inclinant). — Tu as parlé comme le plus docte des musulmans; nous ajoutons foi à tes

paroles, nous servirons ta cause, et Dieu nous entend.

Buonaparte. — Dieu est grand et ses œuvres sont merveilleuses. Salut de paix sur vous, très-saints muphtis. »

Ceux qui, avant nous, ont rapporté cette conversation étrange, n'y ont joint aucune réflexion; imitons-les, et appelons à juger le principal personnage qui y figure, et l'homme religieux qui ne transige pas avec sa conscience, et le militaire français dont la loyauté constitue le caractère, et l'honnête homme qui rougirait des triomphes payés par une bassesse ou une lâcheté.

Mais tous les instrumens qui pouvaient servir son ambition lui paraissaient dignes de lui; il s'était déclaré le protecteur des musulmans ennemis des chrétiens; bientôt il veut appeler à lui les juifs, ces ennemis implacables des disciples du Christ et de Mahomet.

On trouve dans le Moniteur du 3 prairial an 7, un article ainsi conçu :

« Buonaparte a fait publier une proclamation, dans laquelle il invite les juifs de l'Asie et de l'Afrique à venir se ranger sous ses drapeaux, pour rétablir l'ancienne Jérusalem; il en a déjà armé un grand nombre, et leurs bataillons menacent Alep. »

On doit regretter que cette proclamation n'ait pas été recueillie parmi les pièces officielles publiées par

le gouvernement. Il eût été en effet curieux de voir comment *Ali Buonaparte, le chrétien musulman*, prêchait la loi de Moïse aux enfans d'Israël.

Nous avons vu notre héros, enchaîner, par la terreur, ceux qui étaient trop faibles pour lui résister; nous l'avons vu, par des promesses trompeuses, paralyser les efforts des chefs qui pouvaient lui paraître redoutables; enfin, nous l'avons vu séduire le peuple, en jouant le rôle toujours déshonorant d'un apostat.

Ces divers moyens, employés à propos, nous expliquent comment Buonaparte obtint quelques succès qui paraissent des prodiges, si l'on compare le nombre de ses soldats à celui des ennemis qu'il avait à combattre.

De tels succès étaient peu honorables, et ne pouvaient être de longue durée. — On sent que de tels succès n'étaient pas honorables pour la nation française; et si cette grande nation eût été fière de se laisser conduire à la victoire par un général qui lui en avait plus d'une fois montré le chemin, elle devait répugner à se rendre complice des crimes d'un ambitieux.

Buonaparte, dans la campagne d'Égypte, n'eut presque jamais l'occasion de déployer ni le courage d'un soldat, ni l'habileté d'un général. Les noms de Desaix, de Kléber, de Davoust, de Lasne, de

Murat, et de quelques autres généraux figurent dans la relation d'une foule de victoires, sans être accompagnés de celui de Buonaparte. On eût dit qu'il n'était le chef de l'armée, que pour se montrer supérieur à tous, par sa cruauté, sa perfidie et sa bassesse.

Cependant, de tels triomphes ne pouvaient être de longue durée. L'aspect des grands crimes effraie d'abord ; mais il donne ensuite l'énergie de l'indignation et du désespoir, qui supplée souvent au courage. On fuit à l'approche d'un tigre qui porte la désolation et la mort dans les campagnes ; mais bientôt chacun s'arme pour l'attaquer, et l'on ne craint plus la mort, puisqu'on peut la rendre utile à son pays.

Tel fut exactement l'effet que dut produire le spectacle affreux, et si souvent répété, d'une ville livrée aux flammes, d'une population entière détruite par le fer. Le désir de la vengeance, la crainte même d'être victime à son tour, arma chaque ville, chaque province; et la révolte brisa le joug que la terreur avait imposé.

On connut aussi bientôt la perfidie d'un ennemi qui se prétendait l'allié de ceux qu'il voulait successivement détruire ; ainsi la Porte fit un armement considérable, malgré les protestations d'amitié de Buonaparte ; ainsi le pacha Diezzar demeura toujours fidèle à l'honneur et à son souverain, quoiqu'on eût employé contre lui, et les promesses, et les menaces. Leur exemple détacha bientôt de la

cause de Buonaparte une foule de chefs qui s'étaient laissés séduire par des paroles de paix et d'amitié. La perfidie du général en chef ne fit donc que retarder de quelques instans la réunion des forces qui allaient l'écraser : elle lui avait procuré quelques succès sans doute, mais ils devaient être bientôt expiés par des revers.

Enfin, quand le premier moment de l'effervescence populaire fut apaisé, quand les misérables que Buonaparte avait revêtus des premières dignités, furent remplacés par des familles dignes de la considération publique, on ne dut pas tarder à s'apercevoir, que celui qui foulait aux pieds la religion de ses ancêtres, ne pouvait professer de bonne foi une religion nouvelle; on devina, peut-être un peu plus tard qu'en France, que le coran était en quelque sorte lui-même un glaive dans les mains de celui qui voulait asservir l'Égypte : ce troisième moyen de succès lui échappa ainsi comme les autres.

Revers et malheurs de cette expédition. — Ne nous appesantissons pas cependant sur des malheurs dont nos frères, dont nos amis, furent les victimes, alors que le héros de cette sanglante tragédie éprouvait encore de la joie, puisqu'il voyait des torrens de sang se répandre autour de lui.

Buonaparte nous donne lui-même quelques détails sur la révolte du Caire, dans son rapport au

directoire, sous la date du 6 brumaire an 7. Il nous apprend que, pendant deux jours entiers, cette malheureuse capitale fut le théâtre d'une guerre meurtrière, dans laquelle plus de trois mille habitans furent massacrés, et qui coûta la vie à plusieurs de nos braves, parmi lesquels on trouve le nom du général Dupuy.

Le 12 pluviose de la même année, une révolte se manifesta dans la province de Bénécouef. Les cruautés d'Ali Buonaparte l'avaient provoquée, et c'est par des cruautés nouvelles qu'on voulut apaiser les séditieux.

Dans son rapport, sous la date du 1er. messidor an 7 (1), Buonaparte nous apprend que le général Veaux marcha contre cette province, et remplit de cadavres ennemis quatre lieues de pays.

Plusieurs villages et bourgades levèrent, à cette même époque, l'étendard de la révolte; c'est-à-dire, firent leurs efforts pour se soustraire à une domination tyrannique; l'incendie, le pillage et un massacre général en firent justice.

(1) Il doit paraître extraordinaire qu'ayant si peu de relations avec la France (puisque ses premiers rapports du mois de messidor an 6, ne furent publiés à Paris qu'à la fin de vendémiaire suivant), Buonaparte laissât s'écouler plus de six mois, avant de rendre compte des événemens remarquables de son expédition. Il est vrai qu'il ne s'agissait plus alors de victoires.

Les Arabes du grand désert, dont plusieurs tribus s'étaient réunies à notre armée, formèrent bientôt un corps redoutable, qui interrompit le cours de nos victoires, et fit précipiter notre retour en Égypte.

L'émir Hhadiy, que Buonaparte avait d'abord séduit, voulut aussi reconquérir son indépendance, et devint pour nous un ennemi redoutable.

Mais parmi les révoltes qui éclatèrent dans le cours de la même année, il en est une sur-tout dont le récit nous paraît propre à piquer la curiosité. C'est dans le même rapport du général en chef que nous le puiserons.

« Au commencement de floréal, une scène, la première de ce genre que nous ayons encore vue, mit en révolte la province de Bahhyréh. Un homme venu du fond de l'Afrique, débarqué à Derneh, arrive, réunit des Arabes, et se dit l'*Ange El-Mahdy*, annoncé dans le coran par les prophètes : deux cents meyhrebyns arrivent quelques jours après, comme par hasard, et viennent se ranger sous ses ordres. L'ange El-Mahdy doit descendre du ciel ; cet imposteur prétend être descendu du ciel au milieu du désert : lui qui est nu, prodigue l'or qu'il a l'art de tenir caché. Tous les jours il trempe ses doigts dans une jatte de lait, et les passe sur ses lèvres ; c'est la seule nourriture qu'il prend. Il se porte sur Damenhour, surprend soixante hommes de la légion nautique, que l'on avait eu l'imprudence d'y laisser, au

lieu de les placer dans la redoute de Rahhmanych, et les égorge. Encouragé par ce succès, il exalte l'imagination de ses disciples; il doit, en jetant un peu de poussière sur nos canons, empêcher la poudre de prendre, et faire tomber devant les vrais croyans les balles de nos fusils. Un grand nombre d'hommes atteste cent miracles de cette nature qu'il fait tous les jours.

» Le chef de brigade Lefebvre partit de Rahhmanyeh, avec quatre cents hommes, pour marcher contre l'ange; mais voyant à chaque instant le nombre des ennemis s'accroître, il sent l'impossibilité de pouvoir mettre à la raison une si grande quantité d'hommes fanatisés. Il se range en bataillon carré, et tue toute la journée ces insensés qui se précipitaient sur nos canons, ne pouvant revenir de leur prestige. Ce n'est que la nuit que ces fanatiques, comptant leurs morts (il y en avait plus de mille) et leurs blessés, comprennent que *Dieu ne fait plus de miracles*.

» Le 19 floréal, le général Lanusse, qui s'était porté avec la plus grande activité par-tout où il y avait des ennemis à combattre, arrive à Damenhour, passe quinze cents hommes au fil de l'épée; un monceau de cendres indique la place où fut Damenhour. L'ange El-Mahdy, blessé de plusieurs coups, sent lui-même son zèle se refroidir; il se cache dans le fond des déserts, environné encore de partisans, car dans des

têtes fanatisées, il n'y a point d'organes par où la raison puisse pénétrer. »

On trouvera sans doute, comme nous, plusieurs traits de ressemblance entre Buonaparte et l'ange El-Mahdy. L'un et l'autre se disaient envoyés du ciel et annoncés par le prophète; l'un et l'autre prétendaient être revêtus d'un pouvoir divin pour récompenser leurs amis et punir leurs ennemis. Seulement l'Égyptien avait eu un peu plus d'art, puisqu'en voulant passer pour un être surnaturel, il persuadait au peuple, que son corps n'était pas soumis aux besoins dont l'humanité ne saurait s'affranchir; et l'on serait presque tenté de croire, que le rôle du prétendu inspiré était joué par quelque chef adroit qui voulait reconquérir, par le fanatisme, des habitans ou des soldats que le fanatisme lui avait enlevés.

Mais une perte, alors irréparable pour la France, fut celle de notre flotte devant Alexandrie. Cet événement sembla être l'annonce de tous les événemens funestes qui devaient signaler cette malheureuse expédition. Sur treize vaisseaux de ligne qui la composaient, onze furent pris ou engloutis dans les flots; les deux autres se sauvèrent à Corfou et à Malte.

On a beaucoup et diversement raisonné sur les causes de ce désastre. Buonaparte laissa entendre que l'amiral n'avait pas suivi ses ordres, sans doute, parce qu'il n'était plus là pour se justifier; d'autres alléguèrent que la difficulté des communications était

cause que les dépêches de la flotte n'étaient point parvenues assez tôt au quartier général, et que les secours envoyés par Buonaparte étaient arrivés trop tard.

Mais un reproche assez fondé, qu'on s'accorda généralement à faire à Buonaparte, c'était de n'avoir pas laissé, au moment du débarquement, des forces suffisantes pour protéger nos vaisseaux, ou de ne pas les avoir sur-le-champ renvoyés en France, avant que l'escadre anglaise, qui s'était présentée trois jours avant notre arrivée devant Alexandrie, pût être de retour.

Quoi qu'il en soit, on ne peut qu'être étonné de la manière moitié sérieuse, moitié burlesque, dont le général en chef rend compte de ce funeste événement, dans son rapport du 2 fructidor an 6.

« Les destins, dit-il, ont voulu, dans cette circonstance, comme dans tant d'autres, prouver que, s'ils nous accordent une grande prépondérance sur le continent, ils ont donné l'empire des mers à nos rivaux. Mais ce revers ne peut être attribué à l'inconstance de la fortune ; elle ne nous abandonne pas encore : loin de là, elle nous a servis dans toute cette opération au delà de tout ce qu'elle a jamais fait. Quand j'arrivai devant Alexandrie, avec l'escadre, et que j'appris que les Anglais y étaient passés en forces supérieures, quelques jours avant, malgré la tempête affreuse qui régnait, au risque de me nau-

frager, je me jetai à terre. Je me souviens qu'à l'instant où les préparatifs du débarquement se faisaient, on signala dans l'éloignement, au vent, une voile de guerre, c'était la *Justice*. Je m'écriai : « Fortune, m'abandonnerais-tu ! Quoi, seulement cinq jours ! » Je débarquai dans la journée; je marchai toute la nuit; j'attaquai Alexandrie à la pointe du jour avec trois mille hommes harassés, sans canons et presque pas de cartouches; et dans cinq jours, j'étais maître de Rosette, de Damenhour, c'est-à-dire, déjà établi en Égypte. Dans ces cinq jours l'escadre devait se trouver à l'abri des forces des Anglais, quel que fût leur nombre; bien loin de là, elle reste exposée pendant tout le mois de messidor. Elle reçoit de Rosette, dans les premiers jours de thermidor, un approvisionnement de riz pour deux mois. Les Anglais se laissent voir en nombre supérieur pendant dix jours dans ces parages. Le 11 thermidor elle apprend la nouvelle de l'entière possession de l'Égypte et de notre entrée au Caire; *et ce n'est que lorsque la fortune voit que toutes ses faveurs sont inutiles, qu'elle abandonne notre flotte à son destin.* »

Retracerons-nous ici les calamités de toute espèce qui ont pesé sur nos braves soldats dans le cours de cette mémorable campagne ? Oui, sans doute : que notre souvenir les honore; qu'il voue à l'exécration de la postérité cet homme dont l'esprit inquiet fit verser tant de sang et tant de larmes; cet homme,

qui n'eut pas même la prudence d'un chef ordinaire, pour assurer quelques moyens de subsistance à ceux qui, pour le suivre, avaient sacrifié jusqu'à l'espoir de mourir dans leur patrie.

Et qu'on ne nous accuse pas d'emprunter à notre imagination les traits dont ce tableau affligeant se compose : nous nous défions de ce juste sentiment d'indignation qu'a fait naître dans notre âme le récit de tant de crimes, dont un barbare osait s'enorgueillir, et nous emprunterons le langage de la victime qui se plaint, lorsqu'il s'agit de peindre des malheurs, comme nous avons emprunté celui de Buonaparte lui-même, quand il fallait rappeler des crimes.

Tous les passages que nous allons rapporter sont extraits de la correspondance de l'armée française en Egypte, interceptée par l'escadre de Nelson, sur l'authenticité de laquelle les partisans les plus dévoués au gouvernement directorial n'ont jamais osé élever le moindre soupçon.

Un officier de l'armée française écrivait en ces termes à ses parens, sous la date du 9 thermidor an 6 : « Je crois que nous nous sommes tous bien trompés sur cette entreprise si belle et si vantée ; je crois même qu'en réussissant à soumettre l'Égypte, nous aurons bien de la peine à retirer de cette opération tout le fruit que l'on en attendait. Nous trouvons par-tout beaucoup de résistance, et plus encore de trahison : il est impossible à un Français de s'écar-

ter seul de quelques portées de fusil de l'endroit habité, sans courir le risque d'être assassiné, ou d'être victime d'une passion affreuse très en vogue dans ce pays, sur-tout de la part des mamelouks et des Arabes bédouins. »

Cet officier appartenait au corps d'armée du général Dugua, qui devait se rendre sous ses ordres au Caire, par Rosette; car c'est de cette dernière ville que la lettre est datée, à une époque où le corps d'armée de Buonaparte était déjà arrivé au Caire.

Cependant, la marche n'avait pas été moins pénible et moins désastreuse, pour ce dernier corps d'armée.

L'un des savans attachés à l'expédition, écrivait, le 8 thermidor an 6, à M. Miot, une lettre, dans laquelle on trouve les passages suivans : « C'est après une marche très-fatigante, *sans pain pour manger ni eau pour boire, que l'armée est arrivée ici......* Dans la relation de cette expédition, je m'étendrai sur les malheurs que nous avons éprouvés : ils sont innombrables, et c'est avec le dégoût dans l'âme que toute l'armée est arrivée ici. Elle avait placé toute son espérance dans cette ville : combien elle a été trompée ! et malgré qu'on nous ait assuré que nous serions très-bien au grand Caire, l'unique désir des généraux, et même des soldats, est de s'en retourner.

» Je connais donc maintenant la possibilité de s'habituer au carnage. J'ai marché au milieu de trois mille mamelouks tués; milord tremblait sous mes jambes, mes yeux s'arrêtaient sur ces victimes de l'ambition et de la vanité, et je dis : « *Nous traversons des mers, nous bravons une flotte anglaise, nous débarquons dans un pays qui ne pensait pas à nous, nous pillons les villages, ruinons les habitans et violons leurs femmes; nous risquons de mourir de faim et de soif; nous sommes sur le point d'être tous assassinés; et tout cela, pourquoi? nous l'ignorons encore.*

» Le dégoût dans l'armée est général, toutes les administrations sont désorganisées. Il existe entre nous tous, un égoïsme et une humeur qui fait que nous ne pouvons pas vivre ensemble. »

Quels tableaux effrayans de vérité!...... Buonaparte a pu encore en réjouir son imagination, à son arrivée en France, puisque la correspondance interceptée a été traduite et publiée dans notre langue, dans le courant de l'an 7.

Le capitaine Gay, dans une lettre adressée à ses parens, le 9 thermidor an 6, nous fait un détail aussi énergique des malheurs de l'armée française.

« Nous avons marché dix-sept jours sans pain, sans vin, ni eau-de-vie, et cinq jours sans eau, dans des plaines brûlantes, et l'ennemi continuellement à nos trousses. Figurez-vous que nous avions à com-

battre des barbares qui ne connaissaient point les lois de la guerre, et, par conséquent, qui exerçaient toutes les cruautés imaginables envers les malheureux Français qui tombaient entre leurs mains......

» Croirez-vous que, pendant dix-sept jours, notre nourriture n'a été que des pastèques et des mêlons d'eau ? ce qui a fait qu'un nombre infini de militaires sont morts de faim et de soif......

» Malgré les pauvres malheureux qui tombaient en défaillance, nous étions obligés de marcher en colonnes serrées, parce que leur cavalerie profitait du moment où nous étions en désordre pour nous charger, et nous faisait un mal considérable. Jour et nuit nous étions sous les armes, ce qui nous causait des fatigues mortelles. *Le mécontentement était peint sur tous les visages. Les soldats étaient sur le point de refuser de marcher ; plusieurs militaires se sont brûlé la cervelle, et d'autres se sont précipités dans le Nil ; il s'est commis des choses terribles.* »

Les officiers supérieurs présentent les mêmes détails et rendent compte des mêmes faits, presque dans les mêmes termes, parce que la vérité n'a qu'un langage.

Voici un passage de la lettre adressée par M. l'adjudant général Boyer à ses parens, le 10 thermidor de la même année : — « Figurez-vous une armée obligée de passer au travers de plaines arides, qui n'offrent pas même au soldat un asile contre les cha-

leurs insupportables qui y règnent ; le soldat portant pour cinq jours de vivres, chargé de son sac, habillé de laine ; au bout d'une heure de marche, accablé par le chaud et la pesanteur des effets qu'il porte, il se décharge et jette ses vivres, ne songeant qu'au présent, sans penser au lendemain. Arrive la soif et il ne trouve pas d'eau ; la faim, pas de pain. C'est ainsi qu'à travers les horreurs que présente ce tableau, on a vu des soldats mourir de soif, d'inanition, de chaleur ; d'autres, voyant les souffrances de leurs camarades, se brûler la cervelle, d'autres se jeter, armes et bagages dans le Nil, et périr au milieu des eaux.

» Chaque jour de nos marches nous offrait un pareil spectacle ; et chose inouïe, et que personne ne croira facilement ! c'est que l'armée entière, pendant une marche de dix-sept jours n'a pas eu du pain. »

Nous terminerons ces citations qu'il nous serait facile de multiplier, par le passage suivant extrait d'une lettre écrite par le sieur Pistre, le 29 thermidor an 6.

Après avoir fait un tableau peu séduisant de la contrée qu'il vient de parcourir, et avoir dit d'une manière bien positive que, malgré les belles promesses des généraux, la ville du Caire elle-même n'avait offert presqu'aucune ressource à l'armée, le rédacteur de cette lettre ajoute : — « D'après le léger aperçu que je te donne de l'Egypte, tu peux croire

que l'armée n'est point contente de cette expédition dans un pays dont les mœurs, la nourriture et la chaleur ne s'accommodent nullement avec notre manière de vivre en Europe. La majeure partie de l'armée est attaquée de la dyssenterie, et, quoique victorieuse, *finira par y périr misérablement, si notre gouvernement persiste dans ses projets ambitieux.* Beaucoup d'officiers donnent leur démission ; et je t'avoue que je la donnerais également, si j'avais espoir de trouver quelqu'emploi en France. »

Lorsque tant de malheurs de toute espèce accablaient l'armée, quel était le langage du général en chef. Il était perfide et mensonger comme sa conduite elle-même.

Le 7 thermidor an 6, à la même date des diverses lettres que nous venons de citer, Buonaparte écrivait à Joseph son frère : — « Tu verras dans les papiers publics la relation des batailles et de la conquête de l'Egypte qui a été assez disputée pour ajouter une feuille à la gloire militaire de cette armée. L'Egypte est le pays le plus riche en blé, riz, légumes, viande, qui existe sur la terre. La barbarie est à son comble ; il n'y a pas d'argent, pas même pour solder la troupe. Je pense être en France dans deux mois.

« Fais en sorte que j'aie une campagne à mon arrivée, soit près de Paris, ou en Bourgogne ; je compte y passer l'hiver. »

Ainsi, le général en chef parlait de la richesse du

pays, en productions de toute espèce, après une marche dans laquelle un grand nombre de soldats étaient morts de faim et de soif, dans une ville où son armée n'avait presque point trouvé de ressources.

Cette circonstance suffirait peut-être seule pour prouver qu'on lui doit le projet aussi bien que l'exécution d'une entreprise aussi téméraire, puisqu'il cherchait à tromper la France sur la situation désastreuse de l'armée; et ceux qui connaissent son caractère savent bien, que s'il eût pu rejeter sur un autre les malheurs de cette expédition, il se serait bien gardé de les dissimuler..

Cette phrase de sa lettre est sur-tout remarquable : *Il n'y a point d'argent, pas même pour solder la troupe.*

Il paraît que Buonaparte avait un langage pour son frère et un autre pour le directoire; car la veille du jour où il écrivait à Joseph, qu'il n'y avait point d'argent en Egypte, il annonçait dans son rapport officiel, qu'il n'y avait pas un seul mamelouk sur lequel les soldats français n'eussent trouvé quatre à cinq cents louis d'or.

En rendant compte de la bataille de Sedyman, qui eut lieu le 16 vendémiaire an 7, il s'exprimait en ces termes : — « Ici, comme à la bataille des Pyramides, les soldats ont fait un butin considérable : pas un mamelouk sur lequel on n'ait trouvé quatre ou cinq cents louis d'or. »

Cette contradiction s'explique, si l'on observe que la lettre de Buonaparte à son frère devait rester secrète, tandis que ses rapports au directoire, publiés dans les journaux, pouvaient lui permettre d'espérer que le désir de faire une fortune brillante, appellerait en Egypte ceux que la gloire d'une expédition lointaine ne tenterait pas.

Annoncer qu'il n'y avait point d'argent, même pour solder les troupes, c'était annoncer d'une manière bien formelle, qu'on ne s'était pas occupé des moyens d'assurer leur solde, c'était déclarer qu'on avait autorisé le pillage et les vexations de toute espèce, chez des peuples auxquels on prodiguait les protestations de la plus sincère amitié.

Ceux qui ont eu comme nous, l'occasion d'entretenir quelques Français échappés à la mort, dans les plages brûlantes de l'Egypte, s'apercevront que nous n'avons fait qu'ébaucher la peinture des malheurs de toute espèce qui pesèrent sur notre armée.

Les uns étaient inévitables, et condamnaient assez l'expédition qui en avait été la cause : tels étaient les dangers du climat de l'Egypte. La nécessité de repousser une agression injuste aurait pu seule faire excuser un général, d'avoir conduit l'élite de la population française dans des déserts, où quelques voyageurs intrépides avaient eu jusqu'alors tant de peine à pénétrer.

Des désastres d'une autre nature pouvaient être

attribués à l'imprévoyance du chef; quel spectacle qu'une armée de trente ou quarante mille hommes traversant des provinces entières, sans qu'on eût pris aucun moyen d'assurer sa subsistance! Si Buonaparte, sourd à la voix de l'humanité, ne se reproche pas les angoisses de tant de malheureux qui mouraient en lui demandant du pain, comme général, il est comptable envers la patrie de la mort de tous les braves soldats qu'un peu de précaution aurait pu conserver.

Enfin, c'est à la barbarie du général en chef, qu'il faut imputer la barbarie même de nos ennemis dont tant de Français furent les victimes: c'est un aveu bien pénible sans doute, mais que doivent faire ainsi que nous, tous ceux qui ont parcouru les détails de cette fameuse expédition : *l'assassinat de nos soldats et de nos généraux ne fut qu'une juste représaille des traitemens atroces que les Égyptiens avaient eu à souffrir de nous.*

Malheur, malheur à celui qui instruisit les barbares eux-mêmes dans l'art du crime! malheur à celui qui trouva autant d'accusateurs dans son armée que parmi ses ennemis! l'éclat de quelques triomphes passagers a pu l'enivrer un instant; mais trop de souvenirs cruels pèsent sur sa conscience, pour qu'à cette ivresse puisse succéder le calme ou le bonheur.

Buonaparte abandonne l'Egypte. — Voyant qu'il n'avait plus que des revers à espérer; que la po-

pulation entière de l'Egypte s'était levée pour le repousser, Buonaparte, qui ne sut jamais opposer à la mauvaise fortune cette constance et cette fermeté qui caractérisent les héros, Buonaparte donna pour la première fois l'exemple d'un chef qui abandonne ses soldats, dans des circonstances difficiles. Il arriva en France, presqu'aussitôt que la nouvelle de sa dernière défaite.

C'est alors que ses adulateurs eurent de la peine à expliquer et à justifier sa conduite. On se demandait comment un général, qui n'était que le mandataire du gouvernement, pouvait, sans ses ordres et même à son insu, abandonner l'armée qui lui avait été confiée. Pour cette fois les journaux et les panégyristes durent se taire : ce ne fut que dans le mois de messidor an 9, lors de la publication des pièces officielles relatives à l'expédition d'Egypte, qu'on nous fit un récit assez bizarre, de la circonstance qui avait donné lieu à son départ de l'Egypte.

Le gouvernement, c'est-à-dire Buonaparte, nous donna l'explication suivante :

« Après la bataille d'Aboukir, quatre à cinq cents Turcs blessés restèrent au pouvoir des Français. Le général français jugea à propos de les renvoyer à Patrona-Bey, vice-amiral de l'escadre turque. Cela donna lieu à des communications fréquentes entre les Français et l'escadre anglaise et turque. Le citoyen Descoches, enseigne de vaisseau, chargé de conduire

le parlementaire qui portait les blessés, rapporta les journaux anglais et de Francfort jusqu'au 10 juin. Ils annonçaient les revers de l'armée d'Italie, sa retraite derrière le Tanaro, et l'évacuation d'une partie de la Suisse. La résolution fut prise sur-le-champ de passer en France. Le contre-amiral Gantheaume et le chef de division Dumanoir pensèrent qu'il était presque impossible d'échapper à l'escadre anglaise, avec de mauvaises frégates, et dans la saison où nous nous trouvions, tant que le port serait bloqué.

» Le général en chef se rendit au Caire, laissant à Alexandrie le contre-amiral Gantheaume, avec l'ordre de préparer les frégates, et de le faire prévenir, par un dromadaire, de l'éloignement de l'escadre anglaise des parages d'Alexandrie.

» Le 30 thermidor, à six heures du soir, le contre-amiral Gantheaume fit part que les escadres anglaise et turque avaient fait voile pour Chypre. A neuf heures du soir, l'ordre fut expédié à tous ceux qui devaient être du voyage, de se tenir prêts à minuit, pour accompagner le général en chef dans une tournée qu'il devait faire dans la Basse-Égypte. »

Comme cette circonstance est une de celles qui seront conservées dans l'histoire, nous croyons devoir présenter ici quelques rapprochemens et quelques réflexions.

Buonaparte n'est pas de bonne foi, lorsqu'il annonce qu'il ne songea à retourner en France, qu'après

la bataille d'Aboukir, puisque nous avons vu qu'il prévenait son frère de son prochain départ, long-temps avant l'époque où cette bataille fut livrée.

Et lorsque, obligé de lever le siége de Saint-Jean-d'Acre, Buonaparte écrivait au directoire qu'il allait se rendre en Égypte, pour combattre l'armée turque qui pourrait y tenter une invasion, c'était pour tromper l'armée, sur les motifs de son retour à Alexandrie, où il se proposait dès lors de s'embarquer.

Quand l'expédition avait commencé, on pouvait douter peut-être que Buonaparte l'eût seul conseillée et dirigée ; mais il ne fut plus permis d'avoir la moindre incertitude à cet égard, lorsqu'on le vit quitter l'Égypte, sans avoir demandé son rappel au directoire, sans lui avoir même annoncé son retour ; ainsi l'opinion de l'historien, appuyée sur des faits et sur les résultats des événemens dont il rend compte, est presque toujours plus sûre que celle des contemporains.

L'allégation tardive de Buonaparte, que son retour en France fut provoqué par la connaissance que le hasard lui procura des revers de notre armée en Italie, est loin de donner une explication satisfaisante de sa conduite.

Et d'abord, si le fait était exact, n'était-ce pas de la part du général en chef un étrange abus de l'autorité qui lui avait été confiée? Étions-nous plus rassurés sur le sort de notre armée d'Égypte que sur

le sort de l'armée d'Italie ? Cette dernière armée n'avait-elle pas aussi ses généraux ? et comment Buonaparte prétendait-il réparer leurs pertes, lui qui avait des pertes si récentes à se reprocher ?

Ne craignons donc pas de le dire, la conduite du général en chef se serait signalée dans cette circonstance, par un double caractère de témérité et d'insubordination, s'il avait en effet voulu quitter l'Égypte, pour ouvrir une nouvelle campagne en Italie.

Hâtons-nous d'ajouter que ce n'est là qu'un prétexte imaginé après coup (1). Buonaparte, devenu chef de l'état, n'avait plus à craindre au mois de messidor an 9, lorsqu'il a fait publier les pièces officielles sur la campagne d'Égypte, qu'on lui fit un reproche sérieux d'avoir méconnu l'autorité du directoire, et il a eu recours au mensonge, pour excuser le lâche abandon de nos braves soldats.

Les faits prennent en quelque sorte, ici, un langage que la prévention et l'esprit de parti ne sauraient étouffer.

Certes, si le général en chef de l'armée d'Égypte avait conçu le projet chevaleresque de venir recon-

(1) Voici ce qu'on lit dans le Moniteur du 25 vendémiaire an 8 :

« Buonaparte a relâché à Ajaccio en Corse, où il est resté sept jours. C'est là qu'il a appris, en grande partie, les nouvelles de France, dont il n'avait que très-peu de connaissance depuis son départ. »

quérir en Italie la victoire, depuis quelque temps infidèle à ses drapeaux, il n'aurait pas mis tant de précipitation, et sur-tout tant de secret dans son départ; il n'aurait pas, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même, engagé ceux qui devaient le suivre, *à l'accompagner dans une tournée qu'il allait faire dans la Basse-Égypte.*

Ajoutons que, si en effet, il avait voulu venger les revers éprouvés par l'armée d'Italie, c'est là qu'il aurait d'abord porté ses pas, au lieu de passer dix mois entiers à Paris.

Disons-le donc, parce que telle est en effet notre opinion, parce que les faits et les circonstances dont nous venons de rendre compte, l'attesteront à tous ceux qui veulent chercher la vérité de bonne foi: Buonaparte a cédé au sentiment de la crainte ou à celui de l'ambition, peut-être même à ces deux sentimens à la fois, lorsqu'il a abandonné ses frères d'armes en Égypte.

Avec un peu de prévoyance, il lui était facile de calculer la destruction prochaine et totale de cette armée de braves, à laquelle il avait dû ses plus brillans succès; il pensa que nos derniers revers en Égypte pourraient faire oublier ceux dont il était l'auteur; et que, dès lors, tous les désastres de cette expédition funeste pourraient être imputés à ceux qui lui succéderaient dans le commandement.

D'ailleurs, le désordre qui s'était manifesté dans

l'administration de l'armée, avait donné aux murmures des soldats, des caractères alarmans (1); ils s'apercevaient tous les jours combien Buonaparte les avait trompés sur les résultats de cette malheureuse expédition; et lorsque des forces imposantes le menaçaient, il pouvait également craindre de trouver la mort sous le fer ennemi, ou dans les rangs de ces mêmes soldats, qui l'avaient suivi avec tant de confiance. De telles circonstances étaient sans doute décisives aux yeux d'un homme qui n'avait paru grand que dans la bonne fortune.

Peut-être aussi une correspondance secrète l'instruisait-elle des divisions qui agitaient le gouvernement français; peut-être le moment paraissait-il favorable aux projets de son ambition, et se flattait-il de renverser, sans peine, l'autorité directoriale dont il s'était, depuis long-temps, affranchi.

Que l'histoire prononce ici quelle est la cause secrète du départ de Buonaparte; mais ce départ, qu'on pourrait appeler une fuite, est en lui-même une lâcheté, puisque le général en chef laissa ainsi des milliers de Français et des généraux qui avaient partagé ses succès les plus brillans, en proie aux malheurs et aux dangers inévitables que son imprévoyance et sa cruauté avaient appelés sur leur tête.

(1) *Voyez* la lettre que nous avons rapportée page 133.

Quelques jours après son embarquement, on publia à Alexandrie la proclamation suivante :

« Les nouvelles de l'Europe m'ont décidé à partir pour France ; je laisse le commandement de l'armée au général Kléber. L'armée aura bientôt de mes nouvelles. Il me coûte de quitter des soldats auxquels je suis le plus attaché ; ce ne sera que momentanément, et le général que je leur laisse a la confiance du gouvernement et la mienne. »

Ici finit la première époque de l'existence publique de Buonaparte : quoique son titre de général semblât l'attacher exclusivement à la carrière militaire, il eut quelquefois à figurer sur la scène politique comme diplomate, et plus souvent encore comme le législateur des peuples soumis à ses armes.

On ne pourrait sans injustice lui refuser plusieurs des qualités qui constituent un grand capitaine. Dans quelques circonstances, il fit même preuve d'un courage personnel ; et l'on doit dire de lui, que s'il eût été toujours prudent, il eût peut-être été toujours victorieux.

Mais s'il eut l'art de conquérir, il n'eut pas celui de conserver ; parce qu'il dut souvent ses succès à la perfidie, et qu'il ne sut jamais être généreux envers ceux dont l'héroïsme apportait quelqu'obstacle à ses succès.

Ne jugeons pas encore ici Buonaparte comme législateur : dans les gouvernemens monarchiques et

dans les gouvernemens populaires, en Italie et en Égypte, il porta avec ses idées républicaines, un mode de constitution uniforme; comme si l'art de gouverner les hommes ne supposait pas la connaissance de leurs mœurs et de leurs institutions : aussi les nombreuses républiques qu'il créa n'eurent pas même la durée de la nôtre, et il eut la douleur de voir s'écrouler avec ses conquêtes, les gouvernemens qu'il avait établis pour les conserver.

N.ta C'est dans cette expédition qu'il fit mitrailler de sang-froid 3800 Turcs, qui s'étoient rendus prisonniers de guerre à Jaffa; & qu'il fit empoisonner, par un pharmacien, 580 soldats François, pour vuider ses hôpitaux.

DEUXIÈME PARTIE.

CONSULAT DE BUONAPARTE.

LIVRE PREMIER.

BUONAPARTE PREMIER CONSUL.

Révolution du 18 brumaire. — Si nous écririons l'histoire de la révolution française, nous fixerions l'attention de nos lecteurs sur cette époque à jamais célèbre, à laquelle on pourrait appliquer avec raison cette belle pensée de Tacite : que le jour le plus heureux est toujours celui qui succède aux orages politiques.

Malgré les discours pompeux de nos orateurs sur l'éclat des destinées de la république, la France attaquée au dehors et déchirée au dedans, allait succomber sous le choc des factions qui se disputaient l'honneur de précipiter sa ruine.

Plusieurs lois désastreuses avaient attiré la haine du peuple sur ses tyrans : les généraux méconnaissaient les ordres du directoire : les grands corps de l'état n'avaient plus ni l'unité d'action, ni l'unité de volonté nécessaires à l'existence de tout gouvernement ; une révolution était inévitable. Déjà les mem-

bres des deux conseils et du directoire qui voulaient survivre à la chute du colosse républicain, cherchaient parmi les représentans du peuple ou parmi les généraux distingués, celui qui devait jouer le principal rôle dans cette grande scène politique.

Les opinions étaient partagées, les vœux étaient incertains, lorsque Buonaparte arriva à Paris le 16 vendémiaire an 8.

Ce n'était plus ce héros vainqueur en Italie, et qui n'ayant jamais pu prétendre à l'amour du peuple, avait du moins excité cet enthousiasme que font naître les brillans prestiges de la gloire. Buonaparte vaincu, Buonaparte déserteur de ses drapeaux, ne devait plus entendre les acclamations du peuple dans ces fêtes nationales jadis célébrées au bruit de ses victoires : c'est par les conspirateurs, c'est par les hommes qui veulent servir leur ambition, en faisant triompher la sienne, qu'il doit désormais être accueilli.

Des réunions secrètes ont lieu; quelques-uns encensent encore le héros trahi par la fortune; d'autres tremblent, en songeant à la journée du 13 vendémiaire. L'adulation et la crainte servent également Buonaparte; il est proclamé chef du parti qui va triompher.

Le 15 brumaire, le conseil des anciens, le conseil des cinq cents et le directoire offrent un banquet au futur dictateur; on n'y prononce aucun discours; on

craint même de s'y livrer à la joie, car chacun sait que de grands événemens se préparent; et les héros de la révolution qui va finir, s'y trouvent confondus avec les héros de la révolution qui commence. Quel vaste sujet de réflexions ! On fête à la fois une chute et un triomphe: c'est parmi les convives que les conspirateurs désignent d'avance ceux qui seront leurs victimes; et c'est dans un temple consacré au dieu de paix qu'a lieu cette étrange réunion (1).

Dans les deux journées qui suivirent, les séances du conseil des anciens et celles du conseil des cinq cents, furent consacrées à des discussions ordinaires. Le secret était encore tout entier entre les conjurés.

Convocation extraordinaire du conseil des anciens, le 18 *brumaire.* — Le 18 brumaire, le conseil des anciens est convoqué extraordinairement: par ce moyen, les membres dont on pouvait craindre l'opposition, ne se trouvent pas à la séance, parce qu'ils n'ont pas été avertis: on remarque même que deux ex-secrétaires remplacent les secrétaires absens (2).

(1) L'église Saint-Sulpice, alors appelée le Temple de la Victoire.

(2) A la séance du lendemain, plusieurs membres réclamèrent contre cette convocation clandestine. Voici un extrait du procès-verbal de cette séance: — « *Guyomar.* Je suis étonné de ce que tous les membres n'ont pas été con-

Un membre de la commission des inspecteurs porte la parole en ces termes :

« Représentans du peuple, la confiance dont vous avez investi votre commission des inspecteurs, lui a imposé l'obligation de veiller à votre sûreté individuelle, à laquelle se rattache le salut de la chose publique; car, dès que les représentans d'une nation sont menacés dans leurs personnes; dès qu'ils ne jouissent pas dans les délibérations, de l'indépendance la plus absolue; dès que les actes qui peuvent émaner d'eux, n'en ont pas l'empreinte, il n'y a plus de corps représentatif, il n'y a plus de liberté, il n'y a plus de république.

» Les symptômes les plus alarmans se manifestent depuis plusieurs jours; les rapports les plus sinistres nous sont faits : si des mesures ne sont pas prises, si le conseil des anciens ne met pas la patrie et la liberté à l'abri des plus grands dangers qui les aient encore menacés, l'embrasement devient général, nous ne pouvons plus en arrêter les dévorans effets; il enveloppe amis et ennemis; la patrie est consumée, et ceux qui échapperont à l'incendie, verseront des

voqués. Le citoyen Regnier a reçu sa lettre de convocation, et moi qui demeure dans la même maison, je n'ai pas reçu la mienne. » — *Plusieurs membres.* Ni moi. — *Guyomar.* Cinquante de mes collègues n'ont pas été avertis. — *Une voix.* Dites cent.

pleurs amers, mais inutiles, sur les cendres qu'il aura laissées sur son passage.

» Vous pouvez, représentans du peuple, le prévenir encore; un instant suffit ; mais si vous ne le saisissez pas, la république aura existé et son squelette sera entre les mains des vautours qui s'en disputeront les membres décharnés.

» Votre commission des inspecteurs sait que les conjurés se rendent en foule à Paris; que ceux qui s'y trouvent déjà n'attendent qu'un signal pour lever leurs poignards sur des représentans de la nation, sur les membres des premières autorités de la république; elle a donc dû vous convoquer extraordinairement pour vous en instruire; elle a dû provoquer les délibérations du conseil sur le parti qu'il lui convient de prendre dans cette grande circonstance. Le conseil des anciens a dans ses mains les moyens de sauver la patrie et la liberté; ce serait douter de sa profonde sagesse, que de penser qu'il ne s'en saisira pas avec son courage et son énergie accoutumés. »

Ce membre propose ensuite au conseil de rendre le décret suivant :

« Le conseil des anciens, en vertu des articles 102, 103 et 104 de la constitution, décrète ce qui suit :

» Art. 1er. Le corps législatif est transféré dans la

commune de Saint-Cloud; les conseils y siégeront dans les deux ailes du palais.

» Art. 2. Ils y seront rendus demain 19 brumaire à midi. Toute continuation de fonctions et de délibérations est interdite ailleurs et avant ce temps.

» Art. 3. Le général Buonaparte est chargé de l'exécution du présent décret; il prendra toutes les mesures nécessaires pour la sûreté de la représentation nationale.

» Le général commandant la dix-septième division militaire, la garde du corps législatif, les gardes nationales sédentaires, les troupes de ligne qui se trouvent dans la commune de Paris, dans l'arrondissement constitutionnel, et dans toute l'étendue de la dix-septième division, sont mis immédiatement sous ses ordres, et tenus de le reconnaître en cette qualité.

» Tous les citoyens lui prêteront main-forte à sa première réquisition.

» Art. 4. Le général Buonaparte sera appelé dans le sein du conseil, pour y recevoir une expédition du présent décret, et prêter serment; il se concertera avec la commission des inspecteurs des deux conseils. »

Cette circonstance est sans doute une de celles qu'il importe de fixer dans les fastes de notre révolution. Ordinairement les conspirateurs usent de leurs moyens personnels contre l'autorité qu'ils veulent

renverser. Ici c'est l'autorité elle-même qui vient de revêtir de la force publique, celui qui doit la tourner contre elle : une seule faction menace le conseil ; c'est celle dont Buonaparte est le chef; et c'est Buonaparte que le conseil appelle pour le défendre.

Cependant le général conspirateur vient entendre à la barre du conseil, la lecture de la loi qui met à sa disposition toute la force armée de la capitale ; il adresse ensuite aux membres du conseil les phrases suivantes :

« La représentation nationale périssait (1) ; vous êtes disposés à la sauver ; elle ne périra point. On chercherait en vain un siècle à comparer au dix-huitième siècle ; aucun ne lui ressemble ni par son courage, ni par ses lumières. Lefebvre et Berthier sont dévoués à prêter main-forte et à défendre la république. Dans une telle circonstance, tous ses amis se rallient; ils jurent ainsi que moi, fidélité et dévouement à la république. Le résultat de notre serment sera sa tranquillité. »

Ceux qui n'étaient point initiés dans les secrets de la conspiration, ne devaient considérer Buonaparte que comme un instrument passif des volontés du gouvernement, dont la mission se bornait à protéger

(1) Pourquoi l'orateur ne révèle-t-il pas le complot qui menaçait la représentation nationale? Quelle garantie donne-t-il qu'elle ne périra point?

par l'appareil des armes, la retraite des deux conseils à Saint-Cloud.

Mais il sentit lui-même toute l'importance du succès qu'il venait d'obtenir ; et ayant désormais des baïonnettes pour appuyer ses prétentions, il ne craignit pas de les manifester aussitôt.

Le même jour il adressa aux soldats une proclamation ainsi conçue :

« Le décret extraordinaire du conseil des anciens est conforme aux articles 102 et 103 de l'acte constitutionnel. Il m'a remis le *commandement de la ville et de l'armée.*

» Je l'ai accepté pour seconder les mesures qu'il va prendre, et qui sont tout entières en faveur du peuple.

» *La république est mal gouvernée depuis deux ans. Vous avez espéré que mon retour mettrait un terme à tant de maux* (1) ; vous l'avez célébré avec une union qui m'impose des devoirs que je remplis ; vous remplirez les vôtres et vous seconderez votre général avec l'énergie, la fermeté et la confiance que j'ai toujours vues en vous. »

La translation des deux conseils n'éprouva aucun

(1) Si le général jugeait la conduite du gouvernement, pourquoi le gouvernement n'avait-il pas lui-même examiné la conduite de Buonaparte ? mais il veut ici nous laisser deviner son secret, et nous apprendre qu'avant son expédition d'Égypte il n'était pas sans influence dans la direction des affaires publiques.

obstacle ; car les habitans de Paris s'inquiétaient fort peu du séjour qu'occupaient ces assemblées orageuses qui ne s'étaient jusqu'alors signalées que par des faiblesses ou par des crimes.

Enfin, la fameuse journée va commencer : les deux conseils ouvrent la séance à deux heures.

Buonaparte à la séance du conseil des anciens, le 19 *brumaire.* — Écoutons Buonaparte lui-même, s'adressant au conseil des anciens. C'est ici sur-tout qu'on ne peut s'empêcher de remarquer avec Tacite, que les oppresseurs des peuples parlent sans cesse de la liberté à ceux qu'ils réservent au plus honteux esclavage.

« Représentans du peuple, vous n'êtes point dans des circonstances ordinaires : vous êtes sur un volcan. Permettez-moi de vous parler avec la franchise d'un soldat, avec celle d'un citoyen zélé pour le bien de son pays ; et suspendez, je vous en prie, votre jugement, jusqu'à ce que vous m'ayez entendu jusqu'à la fin.

» *J'étais tranquille à Paris*, lorsque je reçus le décret du conseil des anciens qui me parla de ses dangers, de ceux de la république. A l'instant j'appelai, je retrouvai mes frères d'armes, et nous vînmes vous donner notre appui. Nous vînmes vous offrir le bras de la nation, parce que vous en étiez la tête. Nos intentions furent pures, désintéressées ;

et, pour prix du dévouement que nous avons montré hier, aujourd'hui déjà on nous abreuve de calomnies. On parle d'un nouveau César, d'un nouveau Cromwel; *on répand que je veux établir un gouvernement militaire.*

» Représentans du peuple, si j'avais voulu opprimer la liberté de mon pays, si j'avais voulu usurper l'autorité suprême, je ne me serais point rendu aux ordres que vous m'avez donnés. Je n'aurais pas eu besoin de recevoir cette autorité du sénat. Plus d'une fois, et dans des circonstances extrêmement favorables, j'ai été appelé à la prendre. Après nos triomphes en Italie, j'y ai été appelé par le vœu de la nation, j'y ai été appelé par le vœu de mes camarades, par celui de ces soldats qu'on a tant maltraités depuis qu'ils ne sont plus sous mes ordres, de ces soldats qui sont obligés, encore aujourd'hui, d'aller faire dans les départemens de l'ouest une guerre horrible, que la sagesse et le retour aux principes avaient calmée, et que l'ineptie ou la trahison viennent de rallumer.

» Je vous le jure, représentans du peuple, la patrie n'a pas de plus zélé défenseur que moi; je me dévoue tout entier pour faire exécuter vos ordres; mais c'est sur vous seul que repose son salut, car il n'y a plus de directoire; quatre des membres qui en faisaient partie ont donné leur démission, et le cinquième a été mis en surveillance pour sa sûreté.

Les dangers sont pressans, le mal s'accroît ; le ministre de la police vient de m'avertir que dans la Vendée plusieurs places étaient tombées entre les mains des chouans (1). Représentans du peuple, le conseil des anciens est investi d'un grand pouvoir, mais il est encore animé d'une plus grande sagesse ; ne consultez qu'elle et l'imminence des dangers ; prévenez les déchiremens ; *évitons de perdre ces deux choses pour lesquelles nous avons fait tant de sacrifices, la* LIBERTÉ *et l'*ÉGALITÉ......

Linglet. — Et la constitution ?

Le général Buonaparte. — La constitution ! vous l'avez violée au 18 fructidor ; vous l'avez violée au 22 floréal ; vous l'avez violée au 30 prairial. La constitution ! elle est invoquée par toutes les factions, et elle a été violée par toutes ; elle ne peut être pour nous un moyen de salut, parce qu'elle n'obtient plus le respect de personne. Représentans du peuple, vous ne *voyez pas en moi un misérable*

(1) Comment Buonaparte qui, la veille encore *était tranquille chez lui*, se trouvait-il déjà instruit par le ministre de la police, de la situation intérieure de la France ? — Les royalistes étaient entrés un moment à Nantes, ainsi qu'à Angers, mais ils n'avaient pu s'y maintenir que quelques heures ; et l'occupation momentanée de ces villes, paraissait, d'ailleurs, avoir été favorisée par les conspirateurs eux-mêmes, afin de pouvoir présenter plus énergiquement les dangers de la patrie.

intrigant qui se couvre d'un masque hypocrite ; j'ai fait mes preuves de dévouement à la république, et toute dissimulation m'est inutile. Je ne vous tiens ce langage, que parce que je désire que tant de sacrifices ne soient pas perdus. La constitution, les droits du peuple ont été violés plusieurs fois, et puisqu'il ne nous est plus permis de rendre à cette constitution le respect qu'elle devait avoir, sauvons au moins les bases sur lesquelles elle repose ; *sauvons la liberté, l'égalité ;* trouvons des moyens d'assurer à chaque homme la liberté qui lui est due, et que la constitution n'a pas su lui garantir. *Je vous déclare qu'aussitôt que les dangers qui m'ont fait confier des pouvoirs extraordinaires seront passés, J'ABDIQUERAI CES POUVOIRS.* Je ne veux être à l'égard de la magistrature que vous avez nommée, que le bras qui la soutiendra et fera exécuter ses ordres.

» Plusieurs membres du conseil des anciens savent que je les ai entretenus des propositions qui m'ont été faites, et je n'ai accepté l'autorité que vous m'avez confiée, que pour soutenir la cause de la république. Je ne vous le cache pas, représentans du peuple ; en prenant le commandement, je n'ai compté que sur le conseil des anciens. Je n'ai point compté sur le conseil des cinq cents, qui est divisé ; sur le conseil des cinq cents, où se trouvent des hommes qui voudraient nous rendre la convention,

les comités révolutionnaires et les échafauds ; sur le conseil des cinq cents, où les chefs de ce parti viennent de prendre séance en ce moment ; sur le conseil des cinq cents, d'où viennent de partir des émissaires chargés d'aller organiser un mouvement à Paris.

» Que ces projets criminels ne vous effraient point, représentans du peuple ; environné de mes frères d'armes, je saurai vous en préserver : j'en atteste votre courage, vous, mes braves camarades ; vous, aux yeux de qui l'on voudrait me peindre comme un ennemi de la liberté ! vous, grenadiers, dont j'aperçois les bonnets ; vous, braves soldats, dont j'aperçois les baïonnettes, que j'ai fait si souvent tourner à la honte de l'ennemi, à l'humiliation des rois ; que j'ai employées à fonder des républiques ! et si quelqu'orateur, payé par l'étranger, parlait de me *mettre hors la loi*, qu'il prenne garde de porter cet arrêt contre lui-même ! S'il parlait de me mettre hors la loi, j'en appellerais à vous, mes braves compagnons d'armes ; à vous, braves soldats, que j'ai tant de fois menés à la victoire ; à vous, braves défenseurs de la république, avec lesquels j'ai partagé tant de périls pour affermir la liberté et l'égalité : je m'en remettrais, mes braves amis, au courage de vous tous et à ma fortune.

» Je vous invite, représentans du peuple, à vous former en comité général, et à y prendre des me-

sures salutaires que l'urgence des dangers commande impérieusement. Vous trouverez toujours mon bras pour faire exécuter vos résolutions. »

L'invitation d'un orateur qui venait appuyer ses argumens par l'appareil des armes, était un ordre pour un conseil dont plusieurs membres étaient d'ailleurs initiés dans le secret des grands événemens. Nous allons voir quel fut le résultat des délibérations de ces représentans du peuple, *désormais rassurés sur leur indépendance.*

Mais, auparavant, retraçons la scène dans laquelle Buonaparte, comme orateur, eut un rôle moins brillant à jouer. Nous voulons parler de la séance du conseil des cinq cents, que nous craindrions de dénaturer, en substituant un simple récit au tableau que le Moniteur nous en a tracé.

Séance du même jour, au conseil des cinq cents. — La séance est ouverte à une heure, dans l'orangerie de Saint-Cloud, aile gauche du palais, par la lecture du procès-verbal de la séance précédente.

Gaudin. — « Citoyens, un décret du conseil des anciens transfère le lieu de cette séance dans la commune où nous sommes réunis. Cette mesure extraordinaire doit être motivée sur des dangers imminens. En effet, on a déclaré que des factions puissantes menaçaient de nous déchirer, qu'il fallait leur arra-

cher l'espoir de renverser la république, et rendre la paix à la France.

» Jamais vous ne vîtes faire sous vos yeux plus de pas rétrogrades vers les formes monarchiques; jamais vous ne fûtes plus en butte aux suggestions royales, ou aux fureurs démagogiques. Les conspirateurs promenaient la hache fatale sur toutes les têtes, et ne la tenaient plus suspendue qu'à un fil. Il est temps, représentans du peuple, de sauver la patrie, de rétablir dans leur pureté les principes de la révolution, de la réintégrer dans la jouissance de ses droits. Vous y parviendrez, si, en brumaire, vous montrez le dévouement de fructidor. Dans ces circonstances, je demande, 1°. qu'une commission de sept membres soit nommée, qu'elle fasse un rapport sur la situation de la république et les mesures de salut public qu'il conviendra de prendre; 2°. que la commission fasse son rapport séance tenante; 3°. que toute proposition lui soit renvoyée; 4°. que toute détermination et délibération soient suspendues jusqu'au rapport de la commission.

» *Delbrel*. La constitution ou la mort...... Les baïonnettes ne nous effraient pas, nous sommes libres ici..... (1)

(1) *Étrange liberté !*.... Delbret dut à son courage une place dans la liste des proscriptions.

» *Plusieurs voix.* Point de dictature; à bas les dictateurs.

» Les cris de *vive la constitution !* s'élèvent.

» *Delbrel.* Je demande qu'on renouvelle le serment de fidélité à la constitution.

» Les acclamations se renouvellent ; une foule de membres se portent au bureau.

» Les cris, à bas les dictateurs, recommencent.

» *Grandmaison.* Je demande qu'à l'instant tous les membres du conseil renouvellent le serment de fidélité à la constitution de l'an 3.

» Je demande que nous fassions le serment de nous opposer au rétablissement de toute espèce de tyrannie (1) : je demande, en outre, un message au conseil des anciens, pour que nous soyons instruits du plan et des détails de cette vaste conspiration, qui était à la veille de renverser la république.

» Le conseil procède ensuite à l'appel nominal.

» Tous les membres prêtent individuellement le serment.

» *Bigonnet.* Le serment que vous venez de renouveler occupera sa place dans les fastes de l'histoire ; il pourra être comparé à ce serment célèbre

(1) Buonaparte aussi déclama contre la tyrannie ; mais Buonaparte devient aujourd'hui un tyran ; et le nom de Grandmaison sera inscrit sur la liste fatale.

que l'assemblée constituante prêta au jeu de paume, avec cette différence, qu'alors les représentans de la nation fuyaient l'atteinte des coups de l'autorité royale, et avaient cherché un asile contre les baïonnettes dont ils étaient menacés, et qu'ici les armes qui ont servi la liberté sont entre des mains républicaines.

» *Bertrand du Calvados* (1). Ce n'est pas inutilement que nous avons prêté le serment; il faut que la proclamation que nous avons arrêtée en fasse mention et rassure tous les Français sur le maintien de la constitution et l'existence de la représentation nationale.

» Un secrétaire donne lecture de la lettre de Barras, du 18 brumaire.

« Citoyens représentans, engagé dans les affaires publiques, uniquement par ma passion pour la liberté, je n'ai consenti à accepter la première magistrature de l'état que pour le soutenir dans les périls, par mon dévouement; pour préserver des atteintes de ses ennemis les patriotes compromis dans sa cause, et pour assurer aux défenseurs de la patrie, ces soins particuliers qui ne pouvaient leur être plus constamment donnés que par un citoyen anciennement té-

(1) Ces orateurs imprudens partagèrent aussi avec une foule d'autres, les honneurs de la proscription.

moin de leurs vertus héroïques, et toujours touché de leurs besoins.

» La gloire qui accompagne le retour du guerrier illustre, à qui j'ai eu le bonheur d'ouvrir le chemin de la gloire, les marques éclatantes de confiance que lui donne le corps législatif, et le décret de la représentation nationale (1), m'ont convaincu que quel que soit le poste où m'appelle désormais l'intérêt public, les périls de la liberté sont surmontés, et les intérêts des armées garantis. Je rentre avec joie dans les rangs de simple citoyen; heureux, après tant d'orages, de remettre entiers et plus respectables que jamais les destins de la république, dont j'ai partagé le dépôt. »

» *Grandmaison.* Je rappellerai une époque non encore éloignée, où, dans une circonstance critique, on répandait les germes d'une vive inquiétude; on publiait qu'il existait des projets de rétablissement du comité de salut public, de défense générale, etc.

(1) Quand Barras se félicitait d'avoir ouvert le chemin de la gloire à Buonaparte, il ne pouvait oublier que sa retraite était une véritable destitution. Quel fut le prix de son dévouement, ou plutôt de sa lâcheté, qui, d'ailleurs, fut si utile à Buonaparte? Peu de jours après le 18 brumaire, l'ex-directeur voulut se rapprocher de celui qui lui devait sa fortune et sa gloire. « *Dites à cet homme,* répondit l'usurpateur, *que je ne veux plus le voir, et que je ferai respecter l'autorité qui m'est confiée.* »

Nous sommes aujourd'hui dans une circonstance si extraordinaire, que nul ne peut s'en rendre compte; que malgré l'imminence du danger, nous sommes tous réunis sans savoir où est le danger, où est l'ennemi? Avant tout, il aurait été prudent de savoir si cette démission qu'on vient d'annoncer n'est pas l'effet des circonstances extraordinaires où nous nous trouvons. Je crois bien que dans la grande quantité de membres qui se trouvent ici, il en est quelques-uns qui savent d'où nous sommes partis, et où nous allons...... (1).

» Un mouvement se manifeste; tous les regards se portent vers l'issue principale..... Le général Buonaparte paraît; il entre. Quatre grenadiers de la représentation nationale le suivent; quelques autres et des officiers généraux paraissent à la porte......

» L'assemblée entière est à l'instant debout......

» Une foule de membres s'écrient: *Qu'est-ce que cela? qu'est-ce que cela? des sabres ici?...... des hommes armés?*

» Beaucoup de membres se précipitent au milieu de la salle. Le général Buonaparte est entouré d'une foule de membres qui le tiennent au collet et le repoussent......

(1) Ce membre allait divulguer le secret de ces alarmes répandues par ceux même qui les excitaient.... Tout était perdu.... Buonaparte vint hâter le dénoûment.

» Une foule de membres levés sur leurs siéges s'écrient : *Hors la loi ! hors la loi ! à bas le dictateur !.....*

» Le général Lefebvre et plusieurs grenadiers entrent précipitamment. Les grenadiers crient : *Sauvons notre général.* Buonaparte est entraîné hors la salle.

» Une agitation inexprimable règne dans la salle ; les spectateurs s'étaient élancés par quelques fenêtres dans le jardin, sur lequel est assise l'orangerie.

» L'assemblée reste très-long-temps agitée.

» Quelques officiers et grenadiers restent dans la salle, reçoivent les reproches les plus vifs de la part d'une foule de membres, pour avoir laissé pénétrer des personnes armées au sein du conseil.

» Le président réclame du silence ; il est entendu.

» *Le président.* Le mouvement qui vient d'avoir lieu au sein du conseil, prouve ce que tout le monde a dans le cœur, ce que moi-même j'ai dans le mien.

» Il était cependant naturel de croire que la démarche du général n'avait pour objet que de rendre compte de la situation des affaires, ou de quelques objets intéressant la chose publique. Mais je crois qu'en tout cas, nul de vous ne peut soupçonner.....

» *N.....* Aujourd'hui Buonaparte a terni sa gloire.... Fi !......

» *Un autre membre.* Buonaparte s'est conduit en roi.

» *Un autre membre.* Je demande que le général Buonaparte soit traduit à la barre pour y rendre compte de sa conduite.

» *Lucien Buonaparte.* Je demande à quitter le fauteuil.

» *Digneffe.* Quand le conseil des anciens a usé du droit constitutionnel de changer la résidence du corps législatif, il a eu, sans doute, de puissans motifs; je demande que, dans ce jour, on déclare, on fasse connaître quels sont les chefs et les agens de la conspiration qui nous menace, puisqu'il a fallu pour les déjouer, des moyens extraordinaires. Avant tout, je demande que vous preniez des mesures pour votre sûreté; que vous déterminiez sur quels endroits s'étendra la police de votre enceinte, et que vous preniez des mesures à cet effet.....

Une foule de voix. Appuyé.

Bertrand du Calvados. Lorsque le conseil des anciens a ordonné la translation du corps législatif en cette commune, il en avait le droit constitutionnel; quand il a nommé un général commandant en chef, il a usé d'un droit qu'il n'avait pas. *Je demande que vous commenciez par décréter que le général Buonaparte n'est pas le commandant des grenadiers qui composent votre garde* (1).

(1) Ce moyen était le seul qu'on pouvait opposer au dictateur; mais il n'était plus temps.

Une foule de voix. Appuyé, appuyé.....

Talot. N'oubliez pas, dans ce moment difficile, les caractères auxquels on doit vous reconnaître; conservez votre union; veillez à votre sûreté, veillez à la publicité de vos délibérations. Je suis convaincu que le conseil des anciens, en prenant une mesure si extraordinaire et si prompte, n'a pas eu l'intention de nous faire délibérer à huis-clos et sous les baïonnettes. Eh quoi! nous représentons le peuple français; et c'est dans un village, entouré d'une force armée considérable, dont nous ne disposons pas, qu'on veut que nous délibérions. Non que je craigne les soldats qui nous entourent: ils ont combattu pour la liberté; ce sont nos parens, nos fils, nos frères, nos amis; nous avons été nous-mêmes dans leurs rangs; et moi aussi j'ai porté la giberne de la patrie; je ne puis craindre le soldat républicain dont les parens m'ont honoré de leurs suffrages, et m'ont appelé à la représentation nationale; mais je déclare que hier la constitution a été outragée. Le conseil des anciens n'avait pas le droit de nommer un général; Buonaparte n'a pas eu le droit de pénétrer dans cette enceinte sans y être mandé: voilà la vérité. Quant à vous, vous ne pouvez voter plus long-temps dans une telle position; vous devez retourner à Paris; marchez-y, revêtus de votre costume, et votre retour y sera protégé par les citoyens et les soldats: vous reconnaîtrez à l'attitude des mi-

litaires qu'ils sont les défenseurs de la patrie. Je demande qu'à l'instant vous décrétiez que les troupes qui sont actuellement dans cette commune fassent partie de votre garde ; je demande que vous adressiez un message au conseil des anciens, pour l'inviter à rendre un décret qui nous rappelle à Paris.

» *Une foule de voix.* Appuyé.

» *N*...... Il faut avant tout déclarer que Buonaparte n'est pas le commandant de votre garde.

» *Min.* Six mille hommes sont autour de vous ; déclarez qu'ils font partie de la garde du corps législatif.

» *Delbrel.* A l'exception de la garde du directoire....... Président, mets aux voix cette proposition.

» On demande à grands cris à aller aux voix.

» *Lucien Buonaparte.* Je ne m'oppose pas à la proposition ; mais je dois faire observer qu'ici les soupçons paraissent s'élever avec bien de la rapidité et peu de fondement. Un mouvement, même irrégulier, aurait-il déjà fait oublier tant de services rendus à la liberté...... (Des murmures interrompent).

» *Une foule de voix.* Non, non, on ne les oubliera pas........

» *D'autres à Lucien.* Le temps se passe : aux voix la proposition.

» *Lucien Buonaparte.* Je demande qu'avant de prendre une mesure, vous appelliez le général........ (Nouvelle interruption).

» *Beaucoup de voix.* Non ; nous ne le reconnaissons pas.

» *Lucien Buonaparte.* Je dois renoncer à être entendu ; et n'en ayant plus les moyens, je déclare déposer sur la tribune les marques de la magistrature populaire........

Une foule de membres. Non, non, montez au fauteuil. (L'agitation redouble).

» *Lucien Buonaparte,* dépouillé de son costume, descend de la tribune.

» Un peloton de grenadiers du corps législatif paraît à la porte ; il entre l'arme portée ; un officier du corps des grenadiers est à la tête....... (Un mouvement se manifeste). Le piquet arrive à la tribune, enlève Lucien Buonaparte, et l'amène dans ses rangs hors de la salle. (Une foule de cris s'élèvent).

» Les grenadiers s'écrient : *c'est par ordre du général.*

» *Une foule de membres.* Suivons notre président.

» *D'autres à Chazal.* Levez la séance.

» *D'autres.* Il n'y a plus de conseil, la liberté a été violée. (L'agitation continue).

» *Scherlock.* Vous avez une mesure instante à prendre. Je ne sais ce que l'on prépare ; mais je sais que dans les corridors et dans les cours, les troupes courent aux armes, et qu'au moment où vos grenadiers ont remis Lucien Buonaparte à côté de

son frère, les cris de *vive la république! vive Buonaparte!* se font entendre. Il faut donc à l'instant rappeler votre président au fauteuil. Je demande qu'on lui envoie sur-le-champ l'ordre de reprendre ses fonctions.

» L'agitation continue sans qu'on délibère. Le pas de charge se fait entendre dans les escaliers qui conduisent à la salle. Les spectateurs rentrés s'élancent de nouveau aux fenêtres. Les représentans du peuple sont debout, en criant *vive la république! vive la constitution de l'an* 3!

» Un corps des grenadiers du corps législatif paraît à la porte, les tambours battent la charge, et l'arme portée, il s'arrête.

» Un chef de brigade de cavalerie élevant la voix : *Citoyens représentans, on ne répond plus de la sûreté du conseil. Je vous invite à vous retirer.*

» Les cris de vive la république, recommencent.

» Un officier des grenadiers du corps législatif monte au bureau du président : *Représentans du peuple*, s'écrie-t-il, *retirez-vous, le général a reçu des ordres.*

» Le tumulte le plus violent continue. Les représentans restent en place.

» Un officier s'écrie : grenadiers en avant. Le tambour bat la charge. Le corps des grenadiers s'établit au milieu de la salle. L'ordre de faire évacuer la salle

est donné, et s'exécute au bruit d'un roulement de tambours. Les représentans sortent en criant *vive la république !* »

La cour du palais, où ce sénat avili venait de tenir sa séance, était devenue à son tour une salle de délibération ; mais on n'y agitait plus les intérêts de la république et ceux de la représentation nationale.

Le président (Lucien Buonaparte) adressait le discours suivant aux membres du conseil, aux soldats, aux citoyens qui se pressaient autour de lui.

« Citoyens, le président du conseil des cinq cents vous déclare, que l'immense majorité de ce conseil est dans ce moment sous la terreur de quelques représentans à stylets qui assiégent la tribune, présentent la mort à leurs collègues, et enlèvent les délibérations les plus affreuses.

» Je vous déclare que ces audacieux brigands, *sans doute soldés par l'Angleterre*, se sont mis en rebellion contre le conseil des anciens, et ont osé parler de mettre hors la loi le genéral chargé de l'exécution de son décret, comme si nous étions encore à ce temps affreux de leur règne, où ces mots de hors la loi, suffisaient pour faire tomber les têtes les plus chères à la patrie.

» Je vous déclare que ce petit nombre de furieux se sont mis eux-mêmes hors la loi par leurs attentats contre la liberté de ce conseil. Au nom de ce peuple

qui, depuis tant d'années, est le véritable jouet de ces misérables enfans de la terreur, je confie aux guerriers le soin de délivrer la majorité de leurs représentans, afin que, délivrée des stylets par les baïonnettes, elle puisse délibérer sur le sort de la république.

» Général, et vous soldats, et vous tous, citoyens, vous ne reconnaîtrez pour législateurs de la France, que ceux qui vont se rendre auprès de moi : quant à ceux qui resteraient dans l'orangerie, que la force les expulse!.... Des brigands ne sont plus les représentans du peuple, mais *les représentans du poignard*....... Que ce titre leur reste; qu'il les suive par-tout....; et lorsqu'ils oseront se montrer au peuple, que tous les doigts les désignent sous ce nom mérité de *représentans du poignard*..... Vive la république! »

Ce discours du président, et plus encore peut-être la terreur des baïonnettes qui avaient si bien vengé l'injure faite au général, rappellent plusieurs membres dans la salle des séances.

A neuf heures du soir, Lucien Buonaparte reprend la présidence, et invite le conseil à reprendre le cours de ses délibérations.

Le premier acte de cette assemblée, composée à la hâte, est une déclaration portant que le général Buonaparte, et tous ceux qui l'ont secondé, ont bien mérité de la patrie, pour avoir sauvé la majorité du

corps législatif, *et la république attaquée par une minorité composée d'assassins.*

Plusieurs discours préparés d'avance sont adressés aux représentans du peuple, pour leur faire sentir le besoin de changer la forme du gouvernement. Une commission, dont on ne connaissait pas même les membres, fait sur-le-champ un rapport dont les *initiés* savaient d'avance l'objet; et on arrête la déclaration suivante :

« Art. 1er. Il n'y a plus de directoire, et ne sont plus membres de la représentation nationale, pour les excès et les attentats auxquels ils se sont constamment portés, et notamment le plus grand nombre d'entr'eux, dans la séance de ce matin, les individus ci-après nommés, *Joubert, Jouenne, Talot*, etc. (au nombre de 62.)

» Art. 2. Le corps législatif, crée provisoirement une commission consulaire exécutive, composée des citoyens Sieyes, Roger-Ducos, ex-directeurs, et Buonaparte, général. Ils porteront le nom de consuls de la république française.

» Article 3. Ces changemens ne peuvent avoir pour but que de consolider, garantir et consacrer inviolablement la souveraineté du peuple français, la république française une et indivisible, le système représentatif, la division des pouvoirs, la liberté, l'égalité, la sûreté et la propriété. »

Dans une séance aussi féconde en grands événe-

mens, une adresse au peuple ne dut pas être oubliée.

Le conseil des cinq cents, désormais le corps législatif, en arrête une, dans laquelle il annonce, que *la république vient encore une fois d'échapper aux fureurs des factieux ;* que la liberté et l'égalité cesseront d'être de vains noms. On y parle de la nomination des consuls, comme d'un gouvernement provisoire.

Il n'a jamais été bien démontré que le conseil des anciens ait approuvé la résolution prise par le conseil des cinq cents. Plusieurs de ses membres s'étaient plaints avec force de ce que la représentation nationale avait été violée dans la séance de l'autre conseil, par l'appareil de la force armée dont on avait fait usage pour disperser les représentans du peuple.

Quoi qu'il en soit, Buonaparte, impatient de connaître son sort, se présente avec ses deux collégues, dans la salle du conseil des anciens, avant le dépouillement du scrutin ; et le président leur donne aussitôt lecture de la loi qui les nomme.

Les nouveaux consuls prêtent individuellement un serment ainsi conçu : « Je jure fidélité à la république une et indivisible, à la liberté, à l'égalité, et au système représentatif. »

Dès le lendemain, les consuls s'installent dans leurs fonctions, adressent une proclamation au peu-

ple, et font plusieurs changemens dans les ministères.

Une commission législative, choisie dans les deux conseils, se réunit aux trois consuls provisoires, pour rédiger une constitution, qu'on acceptera avec empressement, à laquelle on jurera d'être fidèle, et qu'on violera bientôt comme la constitution de l'an 3 et celles qui l'avaient précédée.

C'est à cette époque, et par la constitution du 22 frimaire an 8, qu'ont été établis le sénat, le conseil d'état, le corps législatif et le tribunat.

Par l'article 39, *la constitution nomme* premier consul, le citoyen Buonaparte, ex-consul provisoire.

La manière dont le sénat doit se composer est sur-tout remarquable : « Les citoyens Sieyes et Roger-Ducos, consuls sortans (porte l'article 24) sont nommés membres du sénat conservateur : ils se réuniront avec le second et le troisième consuls nommés par la présente constitution. Ces quatre citoyens nomment la majorité du sénat, qui se complète ensuite lui-même, et procède aux élections qui lui sont confiées. »

L'histoire ne pourra récuser les matériaux que nous avons recueillis, pour présenter le tableau de la révolution mémorable du 18 brumaire : nous nous sommes abstenus à dessein de rapporter tout ce qui

n'avait pas un caractère authentique, afin que nul n'ait le droit de nous accuser d'avoir trahi la vérité.

Que les partisans de Buonaparte nous disent maintenant, comment son génie a préparé et combiné les résultats de ces deux fameuses journées. Il nous semble que la marche naturelle des événemens, et le choc des factions qui divisaient les conseils, avaient suffi pour préparer une révolution dont chaque ambitieux pouvait profiter.

On a dit que les grands talens de Buonaparte avaient pu seuls sauver la patrie, dans l'état de crise où elle se trouvait alors. Les essais que le général consul avait déjà faits en Italie et en Égypte, ne devaient pas donner une grande confiance dans son administration. Il se rendait lui-même quelquefois justice, et reconnaissait qu'il devait tout aux circonstances. « J'ai été appelé à la magistrature, disait-il, à une députation du corps législatif, dans des circonstances telles *que le peuple n'a pu peser dans le calme de la réflexion, le mérite de son choix.*

Dans une foule d'autres occasions, Buonaparte avait déjà montré beaucoup moins de modestie; et depuis, celui qui avait dû être étonné lui-même de son élévation, ne craignit pas de se croire l'égal des souverains nés sur le trône.

Il fallait cependant réparer les désastres des dernières campagnes d'Italie; et Buonaparte sentait que

la réunion de toutes ses forces était nécessaire pour se promettre quelques succès.

L'état de guerre avec l'Angleterre l'obligeait d'employer une partie de son armée à la défense des côtes; et quoiqu'il eût voué une haine éternelle aux Anglais; quoique ses partisans (et son frère lui-même) se fussent récemment livrés aux déclamations les plus indécentes, contre ces ennemis si généreux, il se détermine, cependant, à leur faire la proposition d'un armistice.

Déclaration du roi d'Angleterre. — Voici la réponse énergique du gouvernement anglais aux ouvertures du premier consul, qui n'étaient qu'un piége pour tromper des ennemis qu'il ne pouvait vaincre (1).

Dorvning-Street, 4 janvier 1800.

« Le roi a donné des preuves fréquentes de son désir sincère pour le rétablissement d'une tranquillité

(1) La constance de l'Angleterre, dans le système qu'elle professait il y a quinze ans, est le plus bel éloge qu'on puisse faire de la politique qui l'a toujours dirigée.

Du reste, tous les hommes sensés eurent alors la conviction intime que la France *asservie* à l'ambition de Buonaparte, ne pouvait espérer qu'un état éternel de lutte avec toutes les puissances de l'Europe, et que le retour à un gouvernement paternel pouvait seul lui faire espérer le bonheur.

sûre et permanente en Europe. Il n'est, ni n'a été engagé dans aucune contestation pour une vaine et fausse gloire. Il n'a eu d'autres vues que celle de maintenir, contre toute agression, les droits et le bonheur de ses sujets.

» C'est pour ces objets que jusqu'ici il a lutté contre une attaque non provoquée; c'est pour les mêmes objets qu'il est forcé de lutter encore; et il ne saurait espérer, dans le moment actuel, qu'il pût écarter cette nécessité, *en négociant avec ceux qu'une révolution nouvelle a si récemment investis du pouvoir en France ;* en effet, il ne peut résulter d'une telle négociation, aucun avantage réel pour ce grand objet si désirable d'une paix générale, jusqu'à ce qu'il paraisse distinctement, qu'elles ont cessé d'agir, ces causes qui, originairement, ont produit la guerre, qui en ont depuis prolongé la durée, et qui, plus d'une fois, en ont renouvelé les effets.

» Ce même système, dont la France accuse, à juste titre, l'influence dominante comme la cause de ses malheurs présens, est aussi celui qui a enveloppé le reste de l'Europe dans une guerre longue et destructive, et d'une nature inconnue, depuis bien des années, aux usages des nations civilisées.

» C'est pour étendre ce système, et exterminer tous les gouvernemens établis, que, d'année en année, les ressources de la France ont été prodiguées

et épuisées, au milieu d'une détresse sans exemple (1).

» A cet esprit de destruction, qui ne savait rien distinguer, on a sacrifié les Pays-Bas, les Provinces-Unies et les cantons suisses, ces anciens amis et alliés de Sa Majesté. L'Allemagne a été ravagée; l'Italie maintenant arrachée à ses envahisseurs, a été le théâtre des rapines et d'une anarchie sans bornes. Sa Majesté s'est vue elle-même dans la nécessité de soutenir une lutte difficile et onéreuse, pour garantir l'indépendance et l'existence de ses royaumes.

» Et ces calamités ne se sont pas bornées à l'Europe seule: elles se sont étendues aux parties les plus reculées du monde, et même jusqu'à des pays si éloignés de la contestation présente, tant par leur situation que par leurs intérêts, que l'existence même de la guerre était peut-être inconnue à ceux qui se sont trouvés subitement enveloppés dans toutes ses horreurs.

» *Tant que dominera un système pareil, et que le sang et les trésors d'une nation populeuse et puissante peuvent être prodigués pour soutenir ce système, l'expérience a démontré qu'on ne pouvait s'en garantir efficacement d'aucune autre*

(1) Si ce tableau pouvait alors paraître exagéré, il ne rendrait aujourd'hui que bien faiblement l'état de détresse auquel nous avait réduits l'ambition d'un seul homme.

manière que par des hostilités ouvertes et fermes. Les traités les plus solennels n'ont fait que préparer la voie à de nouvelles agressions. C'est uniquement à une résistance déterminée, que l'on doit aujourd'hui la conservation de ce qui reste en Europe de stabilité pour les propriétés, pour la liberté personnelle, l'ordre social et le libre exercice de la religion.

» En veillant donc à la garantie de ces objets essentiels, Sa Majesté ne peut placer sa confiance dans le simple renouvellement de professions générales, annonçant des dispositions pacifiques. Ces professions ont été réitérativement proclamées par tous ceux qui ont successivement dirigé les ressources de la France vers la destruction de l'Europe; par ceux-là même que les gouvernans actuels de la France ont déclaré, depuis le commencement, et dans tous les temps, être tous incapables de maintenir des rapports d'amitié et de paix.

» Sa Majesté ne pourra que ressentir un plaisir particulier, dès qu'elle s'apercevra qu'il n'existe plus réellement, ce danger, qui a si long-temps menacé et ses propres domaines, et ceux de ses alliés; dès qu'elle pourra se convaincre que la résistance n'est plus une nécessité; qu'enfin, après l'expérience de tant d'années de crimes et de malheurs, elle verra régner en France de meilleurs principes; en un mot, *quand on aura totalement abandonné ces projets gigantesques d'ambition et ces plans inquiets de*

destruction, qui ont mis en problème jusqu'à l'existence de la société civile.

» Mais la conviction d'un pareil changement, quelqu'agréable qu'il doive être au vœu de Sa Majesté, ne peut résulter que de l'expérience et de l'évidence des faits.

» *Le garant le plus naturel et le meilleur, en même temps, et de sa réalité et de la stabilité de ce changement, se trouverait dans le rétablissement de cette race de princes, qui durant tant de siècles, surent maintenir au dedans la prospérité de la nation française, et lui assurer de la considération et du respect au dehors.* Un tel événement aurait écarté à l'instant, et *dans tous les temps il écartera les obstacles qui s'opposeraient aux négociations de la paix.* Il assurerait à la France la jouissance incontestée de son ancien territoire, et donnerait à toutes les autres nations de l'Europe, par des moyens tranquilles et paisibles, la sécurité qu'elles sont maintenant forcées de chercher par d'autres moyens » (1).

Il était difficile, sans doute, de répondre à cette déclaration, par des raisonnemens ou par des faits;

(1) Ils nous ont tenu parole, ces nobles ennemis que le plus fourbe des hommes accusait de mauvaise foi. Nos monarques légitimes nous sont à peine rendus, et la paix a déjà rapproché deux nations assez grandes l'une et l'autre, pour n'avoir plus besoin de la gloire des conquêtes.

on trouva plus commode de l'attaquer avec l'arme du ridicule ; et le journal officiel lui-même présente l'étrange spectacle d'une discussion diplomatique, dans laquelle de misérables pamphlets furent opposés aux manifestes d'un gouvernement étranger.

Le Moniteur du 23 pluviose an 8, fait la parodie de la déclaration de S. M. Britannique, sous la forme d'*une lettre du cardinal d'Yorck au roi d'Angleterre*, à peu près comme on parodie les productions théâtrales qu'on désespère d'imiter, ou même de critiquer avec succès ; et l'on peut se récrier avec raison, sur le peu de dignité d'un gouvernement, qui est réduit à employer de si misérables moyens.

A cette époque, l'opinion publique justifiait la conduite de l'Angleterre ; et l'événement qui rassurait les amis de Buonaparte, faisait redouter à tous ceux à qui il était encore permis de penser, la perspective d'une guerre éternelle.

Voici un passage de la brochure dont nous avons déjà recueilli quelques extraits, et qui nous paraît également remarquable par la force des pensées et des expressions.

« L'Europe n'a jamais été plus menaçante que depuis que Buonaparte s'est emparé de l'autorité. Elle s'est effrayée de voir le *jacobinisme royalisé*, et toujours prêt à se déborder d'une manière d'autant plus funeste pour la tranquillité des états, que

ses nouvelles convulsions devaient avoir cet ensemble et cette direction que donne l'unité de pouvoir et de volonté. On redoutait moins les jacobins, parce que leur doctrine était devenue odieuse aux peuples, et que d'ailleurs ils se détruisaient d'eux-mêmes ; mais *tous les rois sont intéressés à ne pas souffrir le triomphe d'un usurpateur*. L'Angleterre et l'Autriche ont traité avec le directoire, mais elles n'ont pas voulu entendre les propositions du premier consul. L'usurpation de Buonaparte est plus marquée que celle de ceux qui l'ont précédé. Ceux qui avaient gouverné la France jusqu'à ce jour, avaient été poussés au faîte de l'autorité, par le torrent des événemens ; ils étaient d'ailleurs en si grand nombre, que la haine n'en pouvait distinguer aucun, et la responsabilité ne portait pour ainsi dire sur personne : mais Buonaparte s'est placé lui-même sur le trône ; il a rejeté loin de lui tous ceux qui pouvaient avec lui partager sa puissance. C'est lui seul qui fixe tous les regards ; son autorité suprême, qui s'élève sur les débris de la monarchie et de la république, est devenue en quelque sorte un point de mire pour l'Europe coalisée. Les rois savent mieux où diriger leurs coups, depuis que l'hydre n'a qu'une seule tête. Il n'est pas probable que les vainqueurs descendent de leur char de triomphe, pour transiger avec la révolution, dont les menaces ont armé l'Europe, et pour traiter avec un gouvernement dont les succès doivent

encourager tous les ambitieux et faire trembler tous les souverains légitimes. »

Le système militaire établi en France. — A peine quelques mois avaient été consacrés d'une manière utile à l'organisation des tribunaux et des autorités administratives, et Buonaparte se hâte de proclamer le fatal système qui doit tout détruire ; ce système effrayant qui va faire de la France une nation de soldats, et ôter à notre malheureuse patrie jusqu'à l'espérance d'un meilleur avenir.

Régulariser et compléter l'institution qui jusqu'alors n'avait presque existé qu'en principe, l'institution funeste de la conscription, est le premier soin du conquérant législateur (1).

Mais il sait que les mœurs doivent seconder les lois ; ce n'est pas assez de former des soldats dans ses armées, il faut qu'ils soient préparés d'avance dans les écoles publiques. Il s'empare en quelque sorte des Français, au sortir de l'enfance. Il supprime les colléges, les maisons particulières d'éducation qui fournissaient à l'État des citoyens propres à toutes

(1) La conscription avait été proposée à l'assemblée constituante, qui la rejeta par son décret du 16 décembre 1789.

La constitution de l'an 3 l'indique, toutefois, en consacrant en principe, que l'armée devait se former par enrôlement volontaire..... On trouve pour la première fois le nom de *conscription* dans la loi du 19 frimaire an 6.

les professions. Un régime militaire remplace dans les écoles ce régime paisible qui convenait si bien au culte des sciences et des arts. Ce culte est entièrement délaissé; la génération qui commence ne promet plus que des soldats à la patrie.

La loi du 17 ventose an 8, sur la conscription, peut nous offrir quelques rapprochemens assez curieux, avec les dispositions législatives depuis consacrées sur la même matière. Elle se compose de quinze articles, parmi lesquels nous nous bornerons à citer les suivans :

« Article 1[er]. Tous les Français qui ont terminé leur vingtième année au premier vendémiaire dernier, et qui, depuis cette époque, forment la première classe de la conscription militaire, sont à la disposition du gouvernement, pour être mis en activité de service lorsque les besoins le requerront (1).

» Art. 2. Les réquisitionnaires et les conscrits de toutes les classes, qui ne pourraient supporter les fatigues de la guerre, *et ceux qui seront reconnus plus utiles à l'État, en continuant leurs travaux ou leurs études, qu'en faisant partie de l'armée,* seront admis à se faire remplacer (2).

(1) Il a été dérogé à cet article par une foule de lois et de sénatus-consultes, entr'autres par le sénatus-consulte du 20 décembre 1811, qui a ordonné la levée de cent vingt mille hommes, âgés seulement de dix-neuf ans accomplis.

(2) Cette exception a été bientôt oubliée. Une maladie grave a pu seule dispenser du service militaire.

» Art. 4. Tous les réquisitionnaires et conscrits, autres que ceux désignés dans les articles 5 et 6 ci-après, qui ont précédemment obtenu des congés ou des exemptions pour cause de maladies, d'infirmités ou d'inaptitude au service militaire, seront tenus de rejoindre leurs corps respectifs ou de se faire remplacer par un suppléant, ou de payer trois cents fr. pour l'habillement ou l'équipement des conscrits nouvellement appelés par la loi (1).

» Art. 6. Sont aussi exceptés des dispositions de l'article ci-dessus, les réquisitionnaires ou conscrits qui auront obtenu des congés de leurs corps militaires respectifs, pour cause de blessures ou d'infirmités contractées à la guerre (2).

» Art. 7. Les réquisitionnaires et conscrits appelés par l'art. 4, et qui ne sont pas dans l'un des cas prévus par les articles 4 et 6, seront dénoncés et poursuivis comme déserteurs, s'ils n'ont pas rempli,

(1) L'indemnité à payer au gouvernement, par les conscrits hors d'état de servir, a été augmentée successivement jusqu'à douze cents francs; et comme le nombre des conscrits à fournir par chaque commune, a dû être toujours complété, les lois sur la conscription ont également servi de prétexte à des levées d'hommes et d'argent.

(2) Cet article a été aussitôt modifié par l'article 4 de l'arrêté réglementaire du 17 ventose an 8, qui autorise les commandans des divisions militaires à décider si les congés accordés par les corps, doivent être confirmés.

avant le 15 germinal prochain, l'une des trois obligations qui leur sont imposées par l'art. 4 ci-dessus.

» Art. 9. Outre les peines prononcées par les articles 53 et 54 de la loi du 19 fructidor, tout déserteur sera condamné à une amende de quinze cents francs (1).

Art. 10. Le tribunal civil du domicile du déserteur rendra exécutoire la condamnation à l'amende sur le vu du jugement du conseil de guerre; ce jugement lui sera adressé par le rapporteur près dudit conseil.

» Art. 11. Le commissaire du gouvernement près le tribunal civil adressera, dans les vingt-quatre heures, à la régie de l'enregistrement, le jugement du tribunal. Cette régie sera chargée de la perception de l'amende ci-dessus ordonnée; elle en poursuivra le paiement par les voies ordinaires de justice, et même, s'il y a lieu, par la vente d'une suffisante quantité de biens meubles et immeubles du conscrit condamné.

» Dans le cas où le conscrit condamné à l'amende n'aura pas, au moment de sa condamnation, une suffisante quantité de biens, pour acquitter les quinze cents francs, la régie pourra, dans tous les temps,

(1) La loi du 19 vendémiaire an 12, assimila pour les peines les conscrits réfractaires aux soldats déserteurs.

pour le paiement de ladite amende, faire saisir et vendre jusqu'à due concurrence, tous les biens meubles et immeubles qui écherront au condamné, de quelque nature et à quelque titre que ce soit (1).

» Art. 12. Il sera tenu au trésor public un compte particulier des sommes provenant des condamnations ci-dessus ; ces sommes seront destinées à remplacer, par des enrôlemens volontaires, les conscrits condamnés (2).

» Art. 13. Les peines prononcées par la loi du 24 brumaire an 6, contre les fonctionnaires publics

(1) Cet article et le précédent ne prononçaient des peines pécuniaires que contre les conscrits personnellement. Jusqu'alors, on n'avait pas osé forcer un père à être le dénonciateur de son fils ; mais la législation sur ce point fut successivement *perfectionnée* par l'avis du conseil d'état du 1er. juin 1807, et par les décrets impériaux des 24 juin 1808 et 5 avril 1811. Ce dernier décret ordonna qu'il serait établi des garnisaires chez les pères et mères, non-seulement des réfractaires, mais encore des déserteurs ; et à défaut de père et mère, chez ceux qui les représentent selon la loi, aussi long-temps que la colonne mobile serait employée dans le département.

(2) Les fonds provenus des amendes n'ont jamais eu cette destination, puisqu'ainsi qu'on vient de l'observer, le nombre des conscrits fixé par les instructions particulières (et toujours plus considérable que le nombre indiqué dans le décret ou le sénatus-consulte) devait être complété par chaque département.

convaincus d'avoir négligé de faire exécuter les lois relatives aux déserteurs et aux réquisitionnaires, sont applicables à ceux qui négligeraient de faire exécuter les lois, les règlemens militaires, et les arrêtés des consuls relatifs aux conscrits.

» Les peines prononcées par les articles 4, 5, 6 et 7 de la même loi, sont applicables aux Français non fonctionnaires qui seront convaincus d'avoir recelé sciemment la personne d'un conscrit, d'avoir favorisé son évasion, ou de l'avoir soustrait d'une manière quelconque aux poursuites ordonnées par la loi (1).

» Art. 15. Le paiement des amendes prononcées contre les fonctionnaires publics ou les Français non fonctionnaires, en exécution de la loi du 24 brumaire an 6 et de la présente, sera poursuivi ainsi qu'il est dit dans l'article ci-dessus, et le produit en sera destiné aux objets prévus dans l'art. 12 (2). »

(1) Ne pas déployer une rigueur extrême dans un ministère aussi pénible, a été, depuis, un crime; et une foule de fonctionnaires publics recommandables, ont été honteusement destitués, pour avoir voulu adoucir la sévérité des lois sur la conscription.

(2) Terminons par une dernière observation. D'après l'article 15 de la loi du 19 fructidor an 6, la conscription ne devait comprendre que les Français de vingt à vingt-cinq ans. Au mépris de ce principe fondamental et de la disposition de plusieurs lois expresses, nous avons vu des le-

Certes, la publication de cette loi était bien propre à donner le signal de la guerre à l'Europe tout entière ; et si la terreur comprima pendant quelque temps l'élan généreux, qui devait enfin proscrire ce système impie de destruction, c'est sans doute parce qu'il entrait dans les décrets de la providence, de donner, par une plus grande chute, une plus grande leçon à l'univers.

Il est curieux cependant d'entendre Buonaparte parler de la paix, au moment où il demande à la France des sacrifices de tout genre (1), au moment où il ne peut plus ignorer que sa présence à la tête du gouvernement sera un éternel obstacle à la paix.

Voici sa proclamation du 17 ventose an 8, et l'arrêté qui en est la suite :

« Français, vous désirez la paix ; votre gouvernement la désire avec beaucoup plus d'ardeur encore. Ses premiers vœux, ses démarches constantes ont été pour elle. Le ministère anglais la repousse ; le ministère anglais a trahi le secret de son horrible po-

vées embrasser à la fois des hommes de dix-huit et de trente ans, et enlever ainsi la moitié de la population active de la France. *Dans moins de deux mois*, les fameux sénatus-consultes des 24 août, 9 octobre, et 15 novembre 1813, ont arraché à leurs foyers SIX CENT DIX MILLE FRANÇAIS.

(1) Cette perfidie semble avoir été, depuis, érigée en système ; et, dans tous les temps, l'annonce d'une paix prochaine, a été le signal de levées extraordinaires.

litique. *Déchirer la France* (1), détruire sa marine et ses ports, l'effacer du tableau de l'Europe, ou l'abaisser au rang des puissances secondaires, tenir toutes les nations du continent divisées pour s'emparer du commerce de toutes, et s'enrichir de leurs dépouilles; c'est pour obtenir ces affreux succès que l'Angleterre répand l'or, prodigue les promesses et multiplie les intrigues.

» Mais ni l'or ni les promesses, ni les intrigues de l'Angleterre, n'enchaîneront à ses vues les puissances du continent. Elles ont entendu le vœu de la France; elles connaissent la *modération des principes* qui la dirigent; elles écouteront la voix de l'humanité et la voix puissante de leur intérêt.

» S'il en était autrement, le gouvernement qui n'a pas craint d'offrir et de solliciter la paix, se souviendra que c'est à vous de la commander. Pour la commander il faut de l'argent, du fer et des soldats.

» Que tous s'empressent de payer le tribut qu'ils doivent à la cause commune; que les jeunes citoyens marchent : ce n'est plus pour des factions; (2) ce n'est plus pour le choix des tyrans qu'ils vont s'armer, c'est pour la garantie de ce qu'ils ont de plus cher; c'est pour l'honneur de la France; c'est pour les intérêts sacrés de l'humanité et de la liberté. Déjà les

(1) C'est-à-dire, suivant la déclaration du cabinet britannique, lui restituer ses souverains légitimes.

(2) Alors aussi tu parlais d'honneur et de gloire.

armées ont repris cette attitude, présage de la victoire ; à leur aspect, à l'aspect de la nation entière réunie dans les mêmes intérêts et dans les mêmes vœux, n'en doutez pas, Français, *vous n'aurez plus d'ennemis sur le continent ; que, si quelque puissance veut encore tenter le sort des combats*, le premier consul a promis la paix, il ira la conquérir à la tête de ces guerriers qu'il a plus d'une fois conduits à la victoire : avec eux, il saura retrouver ces champs encore pleins du souvenir de leurs exploits ; mais au milieu des batailles il invoquera la paix, *et il jure de ne combattre que pour le bonheur de la France et le repos du monde.*

» Les consuls de la république arrêtent :

» Article 1[er]. Le département qui à la fin de germinal aura payé la plus forte partie de ses contributions sera proclamé comme ayant bien mérité de la patrie.

» Son nom sera donné à la principale place de Paris (1).

» Art. 2. Tous les anciens soldats qui auraient obtenu leur congé ; tous ceux qui, même faisant partie des compagnies des vétérans, sont encore en état de faire la campagne ; tous les jeunes gens de la réquisition et de la conscription, seront sommés au nom

(1) C'est en vertu de cet arrêté que la *Place de Louis XIII* prit le nom de *Place des Vosges.*

de l'honneur, par une proclamation des préfets et des généraux commandant les divisions, de rejoindre leurs drapeaux avant le 15 germinal. Ceux qui ne seront attachés à aucun corps se rendront au quartier général de l'armée de réserve à Dijon, où ils seront armés et équipés : le premier consul les passera en revue dans le courant de germinal.

» Art. 3. Les citoyens français autres que ceux nommés à l'art. 2, qui, dans cette circonstance extraordinaire, voudront accompagner le premier consul, et participer aux périls et à la gloire de la campagne prochaine se feront inscrire chez les préfets et sous-préfets.

» Le ministre de la guerre donnera les ordres nécessaires pour qu'ils soient formés en bataillons volontaires. Ceux qui auraient les moyens de se procurer des chevaux, seront formés en escadrons volontaires; ils seront définitivement organisés à Dijon et les officiers nommés par le premier consul.

» Art. 4. Au 20 germinal prochain, les préfets de chaque département enverront au ministre de l'intérieur, l'état des jeunes gens qu'ils auront fait rejoindre. Il en sera fait un rapport aux consuls de la république, qui feront proclamer dans toute la république et à la tête des armées, les départemens qui en auront le plus fourni, comme les plus sensibles à l'honneur de la gloire nationale. »

Buonaparte adresse aux préfets cette proclamation

et cet arrêté, par une circulaire dans laquelle on remarque les passages suivans :

« Si nous sommes toujours cette nation qui a étonné l'Europe *par son audace* et par ses succès; si une juste confiance ranime nos forces et nos moyens, nous n'aurons qu'à nous montrer, et le continent aura la paix. C'est là ce qu'il faut faire sentir aux Français; c'est à un généreux *et dernier effort* qu'il faut appeler tous ceux qui ont une patrie et l'honneur national à défendre. Déployez, pour ranimer ce feu sacré, tout ce que vous avez d'énergie, tout ce que votre réputation et vos talens doivent vous donner de pouvoir et d'influence sur les esprits et sur les cœurs. Portez dans les familles cette juste confiance, que le gouvernement ne veut que l'honneur public; *que les sacrifices qu'il demande seront les derniers, et la source de la prospérité commune.* Réveillez dans les jeunes citoyens cet enthousiasme qui a toujours caractérisé les Français; qu'ils entendent la voix de l'honneur, et la voix plus puissante de la patrie; qu'ils se remontrent ce qu'ils étaient aux premiers jours de la révolution, ce qu'ils n'ont pu cesser d'être, que quand ils ont cru qu'ils avaient à combattre pour des factions; *qu'à votre voix paternelle tout s'ébranle.* Ce ne sont plus les accens de la terreur qu'il faut faire entendre aux Français : ils aiment l'honneur, ils aiment la patrie, ils aimeront un gouvernement qui ne veut exister que

pour l'un et pour l'autre. Vous trouverez dans la proclamation ci-jointe et dans l'arrêté qui l'accompagne, tout ce que les consuls attendent de votre zèle et du courage des Français. »

On s'empresse de caresser cette passion frénétique des conquêtes, qui se déguise si mal sous des protestations pacifiques.

Le tribunat prend, le 18 ventose, une délibération ainsi conçue :

« Le tribunat arrête que trois orateurs, choisis dans son sein, porteront le vœu suivant aux consuls de la république :

» Que le peuple français, pénétré des sentimens de ses intérêts les plus chers, de celui de son existence, de son honneur, de son indépendance, réunisse autour de son gouvernement tous les moyens qui peuvent les lui garantir ; que tous les sacrifices nécessaires soient consentis par la nation, pour qu'elle se conserve le prix des sacrifices qu'elle a déjà faits ; *que le premier consul de la république revienne vainqueur et pacificateur :* tel est le vœu du tribunat. »

L'enthousiasme national ne suivit pas l'élan qu'on avait voulu lui donner : cependant, on savait qu'en l'exagérant, on pourrait l'exciter encore. Le Moniteur du 30 ventose publia une note ainsi conçue :

» *Le premier consul* reçoit beaucoup de lettres de citoyens empressés de lui témoigner leur attachement à la république, et le désir qu'ils ont de s'as-

socier aux efforts qu'il va faire pour conquérir la paix. Touché de leur dévouement, il en reçoit l'assurance avec un vif intérêt; la gloire les attend à Dijon. C'est lorsqu'il les verra réunis sous les drapeaux de l'armée de réserve, qu'il se propose de les remercier, et d'applaudir à leur zèle. »

D'après la circulaire des consuls, les fonctionnaires publics cherchaient à exciter dans les départemens l'enthousiasme militaire : il n'y avait plus de gloire que celle qu'on pouvait obtenir dans les combats. On appelait toute la France aux armes, et l'on ignorait encore quels ennemis on pouvait avoir à combattre.

Parmi ces proclamations, nous citerons celle du préfet de Seine-et-Oise, parce que ce département, voisin de la capitale, peut nous donner une idée de l'esprit du gouvernement.

« *Jeunes citoyens*, que votre âge appelle aux combats; *vieux guerriers*, dont le sang bouillonne encore au bruit des armes; *vous tous*, qui sentez l'orgueil du nom français, hâtez-vous, pendant qu'il en est temps encore : bientôt il sera trop tard pour votre gloire; *bientôt la paix ne vous laissera plus de lauriers à cueillir. Hâtez-vous de vous faire inscrire sur la liste des guerriers.* Vos noms seront mis sous les yeux du premier consul, et vous savez que le nom des braves ne s'efface jamais de sa mémoire. Vous serez commandés par ce héros que

la victoire a par-tout accompagné ; par celui qui a déjà porté jusque sous les murs de Vienne la terreur des armes françaises ; vous serez dirigés par son génie. De toutes les parties de la république, les citoyens courent se ranger sous ses drapeaux ; c'est la fête de la bravoure ; c'est le rendez-vous de l'honneur. On parlera à jamais du *camp de Dijon :* cette époque mémorable sera vantée dans l'histoire. Les prodiges de l'*armée de réserve* feront encore les délices de vos vieux jours : vous les raconterez à vos enfans. Que de regrets, que de honte si vous n'en aviez pas fait partie ! quand les compagnons de votre jeunesse s'entretiendront de ces belles journées, vous voulez qu'ils vous demandent ce que vous faisiez alors ? Ne serez-vous pas fiers de pouvoir dire : *et moi aussi je fus soldat sous Buonaparte.* »

Du reste, le zèle des préfets avait été excité de nouveau par une circulaire du général chargé de l'organisation des corps de volontaires de l'armée de réserve, publiée dans le Moniteur du 12 germinal an 8.

« Le premier consul (disait ce général) m'a chargé de l'honorable mission d'organiser des volontaires qui, dans chaque département, se présenteront pour répondre à l'appel qu'il a fait à tous les Français, et, partageant la gloire de cette campagne, voudront l'aider à conquérir la paix.

» Je me félicite, citoyen préfet, d'avoir à con-

courir avec vous à un but si noble, si généreux, si utile au bonheur de notre patrie; je vous félicite de ce que le premier acte de votre administration sera de répéter, *non plus des cris de guerre, mais les accens du plus vrai patriotisme* (1).

» En appelant à la défense commune tous ceux qui, n'étant pas appelés par la loi, ou ayant déjà payé leur dette (s'il était vrai qu'on s'acquittât jamais envers la patrie) ne peuvent être mus que par les plus purs sentimens, vous donnez à la nation, au nom du gouvernement, et vous rapportez au gouvernement au nom de la nation, un gage de sécurité mutuelle. »

Et l'on a osé dire qu'il voulait la paix, celui qui mettait ainsi toute la France en armes; celui qui ne donnait d'autre mission à nos magistrats, que d'appeler aux champs de la mort nos enfans et nos frères? Non, la victoire elle-même ne pouvait le rassasier; il avait toujours soif de vengeance et de sang. Sa proclamation, publiée à Milan le 17 prairial an 8, était terminée par ce passage remarquable.

« L'ennemi épouvanté, n'aspire plus qu'à regagner les frontières; vous lui avez enlevé ses hôpitaux, ses magasins, ses parcs de réserve.

(1) Peut-on ainsi abuser des mots et des choses! Ce n'était donc pas un cri de guerre, que celui qu'on faisait alors retentir sur tous les points de notre malheureuse patrie!

» Mais aura-t-il donc impunément violé le territoire français ? Laisserez-vous retourner dans ses foyers l'armée qui a porté l'alarme dans vos familles ? Vous courez aux armes !..... Eh bien, marchez à sa rencontre, opposez-vous à sa retraite, arrachez-lui les lauriers dont il s'est paré ; et par-là apprenez au monde, que la malédiction est sur les insensés qui osent insulter le territoire du grand peuple. »

Quelques mois auparavant, dans une autre proclamation du 4 nivose, il avait dit aux soldats : « Ce ne sont plus vos frontières qu'il faut défendre, ce sont les états ennemis qu'il faut envahir. »

Plusieurs succès éclatans signalèrent la dernière campagne d'Italie. La victoire de Marengo sur-tout, fit oublier toutes celles qui avaient illustré nos précédentes campagnes ; mais elle fut payée bien cher par la mort du brave général Desaix.

Buonaparte ne paraît pas avoir pris une part personnelle aux opérations de cette campagne. Il n'ajoutait pas au titre de consul, le titre de général en chef ; et, en effet, l'armée était sous le commandement immédiat du général Berthier.

Dans la lettre de félicitation que les deux autres consuls lui adressèrent, le 5 messidor an 8, ils lui disaient : « Que c'était à lui, organe de la nation, » *juge et témoin* des exploits de l'armée, d'être » auprès d'elle l'interprète de la reconnaissance pu- » blique. »

Traités et préliminaires de paix. — Cependant quelques événemens heureux firent luire un rayon de bonheur sur la France.

Dans le mois de vendémiaire an 10 la paix fut faite avec la Russie et avec le royaume de Portugal; des préliminaires de paix furent signés avec la Porte ottomane et avec l'Angleterre.

Le long intervalle qui s'écoula entre la signature des préliminaires et celle du traité définitif (elle n'eut lieu que dans le mois de germinal suivant) annonce qu'il était difficile de concilier les intérêts des deux nations : il annonce peut-être mieux encore, qu'instruite par le souvenir récent du passé, l'Angleterre ne pouvait être rassurée sur l'avenir, en traitant avec un homme dont l'ambition si bien secondée par les circonstances, n'était pourtant pas satisfaite.

A cette époque, l'Europe eut le spectacle étrange de deux grands peuples, négociant la paix et se traitant avec aussi peu de ménagemens dans leurs journaux officiels, que s'ils eussent été en état de guerre.

Qu'on rapproche, par la pensée, deux époques que quelques années, bien longues pour la France, ont séparées. En l'an 10, les Anglais sont encore nos ennemis au moment où un premier traité vient de nous unir à eux; aujourd'hui ils nous offrent leur amitié, avant même qu'on ait songé à fixer les conditions d'un rapprochement que tout annonce devoir être

éternel; mais aussi ils traitent aujourd'hui avec le descendant d'une famille auguste, chez laquelle la loyauté fut une vertu héréditaire ; ils traitent pleins de confiance dans l'avenir, et parce qu'ils voient nos destins se fixer, tandis qu'alors la paix par eux consentie était un sacrifice à l'humanité.

Discussions au parlement d'Angleterre. — Les membres les plus distingués du parlement voyaient avec peine s'évanouir l'espérance qu'ils avaient eue si long-temps de replacer sur le trône de France l'illustre famille des Bourbons.

Voici comme s'exprimait M. Pitt, dans la séance du 3 novembre 1801 (12 brumaire an 10.)

« Nous avions toujours regardé la dissolution du gouvernement révolutionnaire comme le moyen le plus sûr pour garantir notre constitution; mais nous n'avions jamais cru que ce dût être une condition *sine qua non* de la paix. *J'ai pensé que le rétablissement de la monarchie aurait été une chose heureuse pour la France et pour toute l'Europe.* *JE PENSE DE MÊME ENCORE*. Je ne cherche point à le déguiser au monde ; je regretterai jusqu'à ma mort de n'avoir pas vu l'accomplissement de mes espérances. Je me serais cru heureux d'avoir pu rassembler les fragmens de cet édifice vénérable, qu'on a si cruellement mis en pièces ; mais puisque je n'ai pu

y réussir, il faut que je me contente de tout ce qui n'est pas au-dessus de ma portée. »

Un autre membre pensait que la paix devait présenter l'espoir d'un meilleur avenir aux Français qui avaient cru trouver leur patrie auprès de leur légitime souverain. — « Il existe une classe d'hommes (disait M. Windham) entièrement négligés et abandonnés par cette chambre, qui, cependant par leur zèle et leur attachement inviolable à la famille royale de France, me paraissent mériter l'intervention de notre pays en leur faveur, dans un traité de paix. Malgré toutes les privations qu'ils ont endurées, malgré leur dévouement à la cause qu'ils ont adoptée et suivie dès le principe, ces hommes, avec des titres si puissans à l'intervention nationale, ont été totalement oubliés par les ministres. Je regarde cet abandon comme un opprobre pour mon pays, et je proteste contre. *On aurait dû au moins stipuler pour eux la faculté de retourner en sûreté dans leur pays.* »

Mais si le regret de n'avoir pu rétablir sur le trône, les illustres descendans des Bourbons, empoisonnait pour l'Angleterre la joie que commande toujours chez un peuple le retour de la paix, la connaissance du caractère personnel de Buonaparte inspirait de justes craintes sur l'avenir; et les projets qu'il manifestait déjà, faisaient prévoir des projets plus gigan-

tesques encore, dont le bouleversement de l'Europe devait être le résultat.

Voici comme s'exprimait lord Minto à la chambre des pairs, le 22 floréal an 10.

« Ceux qui ont étudié le génie et la politique de Buonaparte, doivent savoir qu'il a de grandes vues dans tout ce qu'il entreprend. Autrefois la Savoie et le Piémont formaient une forte barrière qui mettait l'Italie à l'abri d'une invasion de la part des Français; au moyen de l'incorporation qui vient de se faire, car je ne saurais l'appeler autrement, la France est maîtresse des Alpes; les états du roi de Sardaigne sont absorbés, et la république italienne ne fait plus qu'une souveraineté qui s'étend depuis Nice jusqu'aux rives de la mer Adriatique. Tous ces arrangemens ont eu lieu pendant qu'on négociait la paix définitive. Pouvait-on nous traiter avec plus de mépris? Mais quelles seront pour la Grande-Bretagne les suites de cet accroissement monstrueux de puissance que la France vient d'acquérir? Il est aisé de les prévoir, et difficile de ne pas en être alarmé. Ce n'était pas assez pour la France, de dominer au sein de l'Italie; il fallait encore qu'elle eût l'empire des deux mers qui baignent ce beau pays. Le premier consul a obtenu de la Toscane la cession de l'île d'Elbe : *Porto-Ferrajo sera pour les Français une autre Marseille.* Je fais la motion qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté, pour la prier d'ordonner qu'il soit donné

communication à la chambre, de tous les papiers relatifs à la présidence de la république italienne, et à la cession de l'île d'Elbe à la France (1).

La connaissance du traité d'Amiens donne lieu à de semblables réclamations à la chambre des communes.

Voici quelques passages du discours de M. Windham, à la séance du 3 mai.

« Examinons maintenant ce qui s'est passé depuis la conclusion des préliminaires et les conséquences sérieuses qui doivent en résulter : d'abord, la création de la république italienne ; ensuite, l'armement envoyé aux Indes occidentales. Le premier de ces

(1) Cette cession n'était pas encore effectuée : ce n'est que dans le mois de fructidor an 10, que la réunion de l'île d'Elbe à la république, fut faite par un sénatus-consulte.

Il est permis de douter que Buonaparte trouve aujourd'hui dans les habitans de cette île les sentimens dont ils lui offraient l'hommage à cette époque. « Nous avons l'honneur, lui disaient-ils, de vous remercier du bienfait singulier que vous avez rendu à notre pays, en le réunissant au territoire de la France : c'est par une respectueuse obéissance à vos lois, *et par des vœux continuels au ciel pour la longue conservation de votre existence*, que nous tâcherons de vous faire connaître notre reconnaissance. » (Moniteur du 18 fructidor an 10.)

Mais peut-être Buonaparte s'imaginant que son rôle dure encore, annoncera-t-il comme alors, aux habitans de l'île d'Elbe, *qu'il se fera toujours un plaisir spécial de les protéger ?.....*

deux événemens, je ne crains pas de le dire, porte une atteinte si sensible, au système politique de l'Europe, que dans tout autre temps que celui-ci, c'en eût été assez pour faire courir, de toutes parts, aux armes. Quant à l'armement envoyé par la France dans les Indes occidentales, je me bornerai à dire, que l'influence que des forces aussi considérables doit donner aux Français sur cette partie du globe, méritait bien qu'on y fît attention, quand on négociait les préliminaires.

» Le troisième point à considérer, ce sont les atteintes portées au traité préliminaire, par le traité définitif. Je crois qu'on peut appeler ainsi l'affaire de la dette contractée par la France pour la nourriture et l'habillement de ses prisonniers en Angleterre. On ne nie pas l'existence de cette dette; on reconnaît qu'elle est considérable. Il avait été question d'îles qui devaient nous être remises pour hypothèques; mais qui peut croire à de pareilles chimères? La vérité est, que la France refuse de nous payer ce qu'elle nous doit, et que nous n'avons pas la force de le lui demander.

» Je crois qu'on peut aussi regarder comme une atteinte portée au traité préliminaire, l'affaire de Malte. Il avait été convenu, dans les préliminaires, que cette île serait rendue à l'ordre, et mise sous la protection d'une puissance neutre, qu'on croyait alors devoir être la Russie. Dans le traité définitif,

par un tour de force incroyable, on a trouvé les moyens de nous faire sortir de Malte, pour y faire entrer les Français. »

Buonaparte qui avait annoncé que le Rhin et les Alpes étaient les limites naturelles de la France, semblait en effet, l'avoir oublié, depuis que la conspiration du 18 brumaire l'avait placé à la tête du gouvernement.

Organisation de la république italienne. — Il avait donné à la république italienne, une constitution qui la mettait sous l'entière dépendance de la France.

On remarque les articles suivans dans le décret d'organisation.

« Article 1er. Il sera établi à Milan un ministre extraordinaire du gouvernement français.

» Art. 2. Le ministre sera chargé de toutes les relations avec le gouvernement cisalpin; aucun agent français ne pourra avoir de communication avec ce gouvernement, que par son entremise.

» Art. 3. *Les fonds provenant, soit des contributions établies par le gouvernement*, ou par le général en chef, soit des biens appartenans aux puissances en guerre avec la France, seront administrés sous l'autorité et la surveillance immédiate du ministre extraordinaire. Il sera, à cet effet, établi près de

lui *un trésorier français, dans la caisse duquel tous les fonds seront versés.*

» Art. 4. Les fonds versés dans la caisse extraordinaire ne pourront en sortir que par les ordres du ministre français, et pour les besoins de l'armée.

» Art. 5. Le ministre extraordinaire pourra seul convoquer l'assemblée générale de la *consulte* établie pour préparer le travail de la constitution et de la législation de la république cisalpine, et la présidera. »

Bientôt, mécontent de son ouvrage, Buonaparte convoque la consulte cisalpine à Lyon, pour déclarer à la réunion de tout ce que l'Italie avait de personnages illustres et recommandables, qu'il ne pouvait trouver parmi eux un homme digne d'être mis à la tête de la république.

Transcrivons ici en entier son discours, qui doit être conservé dans l'histoire, comme un monument bizarre d'orgueil et de faiblesse.

« La république cisalpine, reconnue depuis Campo-Formio, a déjà éprouvé bien des viscissitudes.

» Les premiers efforts *que l'on a faits* (1) pour la constituer ont mal réussi.

» Envahie depuis par des armées ennemies, son existence ne paraissait plus probable, lorsque le peu-

(1) C'est sans doute *par modestie* que l'orateur ne dit pas : Les efforts *que j'ai faits*, etc.

ple français pour la seconde fois chassa par la force de ses armes, vos ennemis de votre territoire.

» Depuis ce temps on a tout tenté pour vous démembrer.

..... » La protection de la France l'a emporté.

..... » Vous avez été reconnus à Lunéville.

» Accrus d'un cinquième, vous existez plus puissans, plus consolidés, avec plus d'espérances !!!

» Composés de six nations différentes, vous allez être réunis sous le régime d'une constitution plus adaptée que toute autre à vos mœurs et aux circonstances.

» Je vous ai réunis à Lyon autour de moi, comme les principaux citoyens de la République cisalpine : vous m'avez donné les renseignemens nécessaires pour remplir la tâche auguste que m'imposait mon devoir, comme premier magistrat du peuple français et comme l'homme qui a le plus contribué à votre création.

» Les choix que j'ai faits pour remplir vos premières magistratures, l'ont été indépendamment de toute idée de parti, de tout esprit de localité.

» *Celle de président, je n'ai trouvé personne parmi vous qui eût encore assez de droits sur l'opinion publique*, qui fût assez indépendant de l'esprit de localité et qui eût enfin rendu d'assez grands services à son pays pour la lui confier.

» Le procès-verbal que vous m'avez fait remettre

par votre comité des trente, où sont analysées avec autant de précision que de vérité, les circonstances extérieures et intérieures dans lesquelles se trouve votre patrie, m'ont vivement pénétré. *J'adhère à votre vœu. Je conserverai encore pendant le temps que les circonstances le voudront, la grande pensée de vos affaires.*

» Au milieu des méditations continuelles qu'exige le poste où je me trouve, tout ce qui vous sera relatif et pourra consolider votre existence et votre prospérité, ne sera point étranger aux affections les plus chères de mon âme.

» Vous n'avez que des lois particulières : il vous faut désormais des lois générales.

» Votre peuple n'a que des habitudes locales, il faut qu'il prenne des habitudes nationales.

» Enfin, vous n'avez point d'armée, les puissances qui pourraient devenir vos ennemis en ont de fortes; mais vous avez ce qui peut les produire, une population nombreuse, des campagnes fertiles, et l'exemple qu'a donné, dans toutes les circonstances essentielles, le premier peuple de l'Europe. »

Dans les journaux officiels on chercha à excuser le gouvernement français de l'influence bien marquée qu'il s'était réservé sur le peuple cisalpin ; mais cette précaution, elle-même, montra bien que dans l'opinion publique, *la conservation de la grande pensée des affaires de la république italienne*, n'était

autre chose, de la part de Buonaparte, que l'asservissement du peuple généreux, soumis jusqu'alors à la terreur de ses armes, et bientôt après enchaîné par sa politique astucieuse.

En effet, le consul français, proclamé président de la république italienne, recevait, à ce titre, les hommages de ceux qu'il considérait d'avance comme ses sujets. Il n'abandonnait au gouvernement local que les actes d'administration : tout ce qui supposait l'autorité législative émanait de lui seul ; ainsi, par ses décrets du 15 avril 1802, il régla l'organisation judiciaire en Italie, nomma les magistrats qui devaient composer les divers tribunaux, et fixa même l'époque à laquelle devaient commencer leurs fonctions. En un mot, lorsque Buonaparte trouva le titre de consul trop modeste pour lui, il ne fit que substituer le titre de *roi d'Italie* à celui de *président de la république italienne ;* car, sous ce dernier titre, il avait également exercé jusqu'alors l'autorité souveraine.

C'est à la suite des événemens qui venaient de signaler ainsi l'ambition de Buonaparte, c'est sur-tout avec la conviction affligeante que cette ambition ne connaîtrait bientôt plus de bornes, que le cabinet de Londres donna un grand exemple de modération, en signant le traité d'Amiens.

Il n'entre pas dans notre plan de recueillir ici les divers discours qui furent prononcés à la chambre

des pairs et à la chambre des communes, lors de la communication qui leur fut faite du traité d'Amiens; mais les infractions prochaines de ce traité, par Buonaparte, vont nous donner l'occasion de présenter à nos lecteurs quelques-unes de ces motions énergiques, qui honorent à la fois l'orateur et le citoyen d'une grande nation.

Législation sur les émigrés. — Il paraît que, par des conditions particulières du traité, l'Angleterre avait songé à améliorer le sort de ces Français fugitifs, qui avaient trouvé chez elle un asile honorable.

La motion de lord Windham, que nous avons déjà recueillie, annonce qu'un des reproches les plus sérieux, faits aux articles préliminaires, c'était de n'avoir pas réglé le sort des émigrés français; et l'on ne peut douter que S. M. Britannique n'eût, dès lors, donné des instructions particulières à ce sujet, aux plénipotentiaires chargés de la négociation du traité définitif.

D'ailleurs, les faits prennent, en quelque sorte, ici, un langage; et pour qu'il ne soit plus permis de douter de l'influence qu'a exercé le traité avec l'Angleterre, sur les changemens de notre législation relative aux émigrés, il suffit de tracer ici une esquisse rapide des principes qui, jusqu'alors, avaient dirigé le gouvernement.

Ce n'est pas, d'ailleurs, sur les lois sanguinaires de la première époque de notre révolution, que nous voulons appeler l'attention de nos lecteurs, mais seulement sur quelques-unes de celles que le consulat de Buonaparte vit éclore.

Voici ce que porte une circulaire du ministre de la police générale, adressée aux préfets, dans les premiers jours de germinal an 8.

« Des malveillans répandent, et des hommes crédules répètent que les émigrés rentrent, sans obstacle, sur le territoire français, et s'y rétablissent sans inquiétude.

» A ne juger des torts des émigrés, que parce qu'on affecte d'en croire, on dirait qu'il ne leur reste plus qu'à venir se reposer au sein de la république, de leurs tentatives contre elle.

» Une amnistie a été accordée aux révoltés de l'ouest, qui ont posé les armes, aux termes et aux délais de la pacification. Cette amnistie doit être et sera inviolablement observée envers ceux pour qui elle a été faite; mais ce n'est point pour les émigrés qu'elle a pu l'être. C'est vainement qu'ils y chercheraient, en leur faveur, ou des prétextes ou des titres. Le pacte social l'a voulu; le gouvernement, les généraux, l'ont toujours déclaré : « IL N'Y A POINT D'AMNISTIE POUR LES ÉMIGRÉS. »

» Le gouvernement a promis justice à des hommes que la fatalité de certaines chances a pu faire

seule un instant confondre avec les émigrés : cette justice sera rendue; mais elle ne deviendra une indulgence pour personne.

» Des lois existent qui règlent le sort des émigrés, et déterminent les exceptions applicables à ceux qui réclament contre leur inscription. Ces lois seront strictement exécutées, les droits qu'elles consacrent seront respectés, mais nulle de leurs dispositions ne sera violée.

» Ce n'est pas pour vous, préfets, que j'ai cru ces déclarations nécessaires, vous n'avez pu faire au gouvernement l'injure de croire à des insinuations aussi vaines que perfides.

» Mais hâtez-vous de rassurer les citoyens qui ont été assez crédules pour avoir besoin d'être rassurés; *qu'ils sachent que tous les bruits répandus sur la rentrée actuelle ou future des émigrés, sont des impostures* imaginées par des hommes qui ne feignent de croire au mal, que pour se donner un moyen de le réaliser.

» Rien ne sera fait contre les intérêts de la république; *rien ne sera donc fait pour les émigrés.*

» La paix de l'avenir tient à la fixité de l'ordre actuel; le gouvernement le sait et ne l'oubliera jamais. »

Quand les ministres de Buonaparte exprimaient de tels sentimens, aurait-on pu prévoir que peu

d'années après, ce républicain intraitable chercherait à donner quelque considération à une couronne usurpée, en appelant autour de lui ces mêmes hommes qui avaient été constamment l'objet de sa haine? Non, sans doute : ce n'est que dans le cœur d'un étranger que pouvaient ainsi se réunir la frénésie de cette liberté qui nous coûta si cher, et la soif de la tyrannie sanguinaire qui devait mettre le comble aux maux de notre révolution.

Le charme de la nouveauté, des idées philosophiques malheureusement trop répandues, avaient tourné beaucoup de têtes ; et si quelques hommes profondément méchans jouèrent un rôle passager sur la scène politique, le nombre des honnêtes gens séduits par des théories brillantes, fut bien plus considérable. Plusieurs commirent des fautes, sans doute; mais ils les commirent de bonne foi; et après le général corse, nous ne trouverions peut-être pas deux hommes, dans les annales de notre révolution, qui aient préconisé les institutions républicaines, avec la pensée de s'élever un trône sur leurs ruines.

Une nouvelle circulaire, sous la date du 3 floréal an 8, vint annoncer encore que le gouvernement consulaire ne croyait pouvoir se soutenir que par des mesures rigoureuses.

« D'après les ordres que je vous ai plusieurs fois transmis, citoyens préfets, je ne pensais pas que nos frontières pussent cesser d'être une barrière impéné-

trable pour les émigrés ; et cependant j'ai la certitude que beaucoup d'entr'eux se disposent à rentrer, et que plusieurs ont déjà mis le pied sur le sol de la république. Par devoir, autant que par humanité pour eux-mêmes, je dois les repousser.

» *Les hommes qui ont assassiné la patrie doivent se souvenir qu'il n'est pas de pardon pour un pareil crime ;* qu'ils doivent trouver dans la constitution elle-même, leur éternelle condamnation écrite ; qu'ils se persuadent bien que le gouvernement n'adoucira pas la rigueur des lois qui les concernent ; et si les émigrés se plaignent de l'infamie et du mépris qui les poursuivent par-tout, qu'ils y reconnaissent et qu'ils y trouvent la peine méritée de leur trahison.

» Faites-vous représenter, citoyens préfets, les lois rendues sur les émigrés et les passe-ports, avec les instructions que j'ai successivement adressées pour en faciliter l'exécution ; soyez sévères pour épargner au gouvernement la peine de punir un délit qu'il est dans ses intentions de prévenir.

» *Une justice inflexible envers les émigrés peut seule consolider la république.* »

Enfin, nous recueillerons ici quelques passages d'une troisième circulaire du même ministre, sous la date du 26 thermidor an 8.

Dans le cours même de la révolution, tous les gens de bien avaient senti que la maintenue des ventes

des domaines nationaux, était nécessaire pour épargner à la France les troubles qu'entraînent toujours ces mesures rigoureuses par lesquelles la fortune d'un grand nombre de citoyens est bouleversée; mais il était réservé au gouvernement de Buonaparte de préconiser dans leur source ces ventes qui n'avaient été, en effet, qu'une spoliation légitimée par les circonstances.

« Le gouvernement ne peut pas plus livrer les propriétés des acquéreurs des domaines nationaux aux émigrés rentrés, qu'il ne peut livrer la France elle-même à la famille des Bourbons (1). Le titre de domaines nationaux, que n'ont point encore perdu ces propriétés, les rend plus inviolables dans les mains de leurs acquéreurs; il en montre l'origine.

(1) Quelle étrange manière de raisonner! et qui donc empêchait le gouvernement de faire alors ce qu'il vient de faire aujourd'hui? Fallait-il attendre que de nouveaux malheurs eussent affligé notre belle patrie? Quoi! parce que des factieux, prétendant agir au nom de la nation, avaient précipité du trône le plus juste des hommes, le meilleur des rois, la France devait être irrévocablement livrée à l'anarchie ou au joug de fer d'un tyran!..... Et lorsqu'on songe que les hommes qui proclamaient de tels principes, répétaient sans cesse, que le peuple avait toujours le droit de changer la forme de son gouvernement, n'est-on pas effrayé de l'incohérence et de l'atrocité d'un système qui ne proclamait d'autre droit, que celui de renverser et de détruire! ....

» Si on a pu douter quelquefois de l'obligation du *corps social* de défendre avec toutes ses forces, des propriétés acquises par les hasards de la naissance, par les jeux de la fortune, par les caprices des donations, pour qui pourrait être jamais douteuse l'obligation de la république française, de déployer tout ce qu'elle a de puissance, pour garantir et pour protéger contre le monde entier, s'il le fallait, des propriétés par qui elle existe elle-même ?

» Les vaines alarmes, dissipez-les par ces discours d'une vérité si simple et si puissante. S'il en est de fondées, traitez ceux qui les répandent comme ceux qui s'arment contre la *nation :* que chaque acquéreur de domaines nationaux, au milieu de ses sillons, se voie toujours environné de la république tout entière. »

On ne peut imputer au ministre lui-même, ces mesures rigoureuses contre les émigrés : les circulaires étaient consignées dans le journal officiel; elles étaient adressées à des fonctionnaires publics; et dès lors le silence seul du gouvernement annonçait assez que les principes qui s'y trouvaient consignés, étaient bien les siens.

D'ailleurs, ainsi que le ministre de la police l'annonce, ces circulaires n'étaient presque toujours que le complément des arrêtés de Buonaparte; et celui-ci écrivait lui-même, en ces termes, au ministre de la justice, le 29 messidor an 8: « Le bureau particulier

que vous aviez chargé de préparer le travail de la commission, a donné l'exemple de la partialité. La commission propose la radiation des émigrés qui, naguère, portaient encore les armes contre la république. Le gouvernement est obligé de faire recommencer ce travail ; l'intention du gouvernement n'est pas de fermer la porte aux individus victimes de l'incohérence des lois sur l'émigration, *mais il sera inexorable* pour ceux qui ont été les ennemis de la patrie. »

Sans doute le gouvernement de Buonaparte avait donné assez de preuves de sa rigueur, pour laisser croire qu'il serait inexorable ; mais influencé par les circonstances, forcé par son propre intérêt, il pouvait faire un pas rétrograde vers la clémence : et, en effet, le sénatus-consulte du 6 floréal an 10, commandé en quelque sorte par le peuple généreux chez lequel les Français devaient en tout temps trouver des défenseurs, accorda une amnistie générale aux émigrés, sauf quelques exceptions peu nombreuses.

LIVRE II.

CONSULAT A VIE.

UNE nouvelle carrière va s'ouvrir à l'ambition de Buonaparte. La constitution de l'an 8 ne lui a déféré qu'un titre temporaire. Après avoir joué un rôle brillant sur la scène du monde, il peut rentrer dans la classe des simples citoyens, et cette perspective l'effraie.

Tous ceux qu'il a su intéresser au succès de son ambition, renouvellent leurs intrigues dans les grands corps de l'État. Ils font un prétexte en sa faveur, de ce traité de paix qu'il médite déjà d'enfreindre.

Le sénat prend, le 18 floréal an 10, un arrêté ainsi conçu :

« Le sénat, réuni au nombre de membres prescrit par l'article 90 de l'acte constitutionnel ;

» Vu le message des consuls de la république, transmis par trois orateurs du gouvernement, et relatif à la paix de la France avec l'Angleterre.

» Après avoir entendu la commission spéciale chargée, par son arrêté du 16 de ce mois, de lui présenter ses vues sur le témoignage de la reconnaissance nationale que le sénat est d'avis de donner au premier consul de la république ;

» Considérant que, dans les circonstances où se trouve la république, il est du devoir du sénat conservateur, d'employer tous les moyens que la constitution a mis en son pouvoir, pour donner au gouvernement la stabilité qui seule multiplie les ressources, inspire la confiance au dehors, établit le crédit au dedans, rassure les alliés, décourage les ennemis secrets, écarte les fléaux de la guerre, permet de jouir des fruits de la paix, et laisse à la sagesse le temps d'exécuter tout ce qu'elle peut concevoir pour le bonheur d'un peuple libre ;

» Considérant de plus, que le magistrat suprême qui, après avoir conduit tant de fois les légions républicaines à la victoire, délivré l'Italie, triomphé en Europe, en Afrique, en Asie (1), et rempli le monde de sa renommée, a préservé la France des horreurs de l'anarchie qui la menaçaient, brisé la faux révolutionnaire, dissipé les factions, éteint les discordes civiles et les troubles religieux, ajouté aux bienfaits de la liberté ceux de l'ordre et de la sécurité, hâté les progrès des lumières, consolé l'humanité, et pacifié le continent et les mers, a les plus grands droits à la reconnaissance de ses concitoyens, ainsi qu'à l'admiration de la postérité (2).

(1) L'Afrique et l'Asie figurent ici pour l'Égypte ; et l'on n'a pas oublié, sans doute, quel fut le résultat de cette folle expédition.

(2) Le sénat ne fait pas si bien aujourd'hui le panégyrique de Buonaparte.

» Que le vœu du tribunat, parvenu au sénat dans la séance de ce jour, peut, dans cette circonstance, être considéré comme celui de la nation française;

» Que le sénat ne peut pas exprimer plus solennellement au premier consul, la reconnaissance de la nation, qu'en lui donnant une preuve éclatante de la confiance qu'il a inspirée au peuple français;

» Considérant enfin, que les second et troisième consuls ont dignement secondé les glorieux travaux du premier consul de la république;

» D'après tous ces motifs, et les suffrages ayant été recueillis au scrutin secret;

» Le sénat décrète ce qui suit:

» Art. 1er. Le sénat conservateur, au nom du peuple français, témoigne sa reconnaissance aux consuls de la république.

» Art. 2. Le sénat conservateur *réélit le citoyen Napoléon Buonaparte premier consul de la république française, pour les dix années* qui suivront immédiatement les dix années pour lesquelles il a été nommé par l'art. 39 de la constitution.

» Art. 3. Le présent sénatus-consulte sera transmis, par un message, au corps législatif, au tribunat et aux consuls de la république. »

C'était une précipitation assez extraordinaire de la part du premier corps de l'État, de prolonger la durée des fonctions de premier consul, lorsqu'elles avaient encore plusieurs années à courir; les mem-

bres du sénat, échappés aux orages révolutionnaires, voulaient-ils, par ce moyen, consolider dans l'avenir leur propre existence ?...

Quoi qu'il en soit, l'adresse présentée aux consuls n'avait, comme on le voit, d'autre objet que la réélection de Buonaparte pour dix ans; et comme si celui-ci prévoyait que tout l'avenir devait se réduire pour lui à ce petit nombre d'années, il veut trouver dans l'adresse, le vœu de sa nomination à vie pour le consulat.

En effet, il répond en ces termes, le 19 floréal an 10.

« Sénateurs, la preuve honorable d'estime, consignée dans votre délibération du 18, sera toujours gravée dans mon cœur.

Le suffrage du peuple m'a investi de la suprême magistrature : je ne me croirais pas assuré de sa confiance, si l'acte qui m'y retiendrait n'était encore sanctionné par son suffrage.

» Dans les trois années qui viennent de s'écouler, la fortune a souri à la république ; *mais la fortune est inconstante ; et combien d'hommes qu'elle avait comblés de ses faveurs, ont vécu trop de quelques années.*

» L'intérêt de ma gloire, et l'intérêt de mon bonheur, sembleraient avoir marqué le terme de ma vie publique, au moment où la paix du monde est proclamée.

» Mais la gloire et le bonheur du citoyen doivent se taire, quand l'intérêt de l'État et la bienveillance publique l'appellent.

» Vous jugez que je dois au peuple un nouveau sacrifice : je le ferai, si le vœu du peuple me commande, ce que votre suffrage autorise. »

Ainsi, le plus ambitieux des hommes voulut justifier, du moins par ses discours, l'opinion que son protecteur, Barras, avait voulu donner de lui, à une époque où son peu d'importance permettait peut-être de croire à sa modestie.

Rien ne nous paraît plus ridicule, que ces belles maximes de philosophie, débitées de sang-froid par un homme qui, loin d'hésiter à recevoir un titre qu'on lui offre, s'empare impudemment d'un autre titre qu'on ne songeait pas à lui offrir (1).

Cependant une prévoyance secrète de l'avenir vient empoisonner pour lui la joie du présent; ..... il sait que la fortune est inconstante, que plusieurs hommes comblés de ses faveurs, ont vécu trop de quelques années. Malgré les précautions du sénat, il sent qu'il ne pourra peut-être pas jouer le rôle qui lui est assigné sur le théâtre du monde. Il veut donc obtenir un simulacre de sanction nationale, qui consacre le vœu du sénat.

(1) Nous avons été instruits, que plusieurs membres du sénat se récrièrent contre l'interprétation qu'on avait donnée à leur adresse.

Le 20 floréal il prend un arrêté portant que le peuple sera consulté sur la question suivante :

Napoléon Bonaparte sera-t-il consul à vie ?

Cette circonstance est du nombre de celles dont le nouveau dictateur ne manque pas de profiter, pour apprendre à l'Europe entière que le vœu formel de tous les Français l'appelle à exercer pour toujours la première magistrature de la république.

Quelques fonctionnaires publics dont l'existence étaient intimement liée à la sienne, quelques officiers supérieurs que l'espoir d'un avancement rapide attachait à sa cause, font parvenir au gouvernement des adresses dans lesquelles les éloges ne sont pas ménagés : toutes les vertus, toutes les grandes qualités qu'on admire dans les héros anciens et modernes sont réunies dans la personne de Buonaparte ; c'est la providence elle-même qui l'a donné à la France pour la consoler de ses longs malheurs.

Les journaux publient avec complaisance ces misérables déclamations : ils y joignent des articles rédigés par ces hommes toujours prêts à encenser celui qui les paie ; et l'on nous présente, comme le vœu de la majorité des Français, celui que manifeste une très-grande minorité, composée d'ailleurs d'hommes ambitieux ou mercenaires.

Cependant Buonaparte est impatient de jouir de son triomphe : au lieu de se servir encore une fois du sénat, pour mettre à couvert son amour - propre,

c'est lui qui maintenant s'adresse à ce corps de l'État, pour qu'il s'occupe enfin de fixer ses grandes destinées.

Le 10 thermidor, il lui adresse un message terminé par le passage suivant :

« De presque tous les départemens sont parvenus au gouvernement les actes qui contiennent l'expression de sa volonté (du peuple). C'est au sénat que nous avons cru, dans cette circonstance nouvelle, qu'il appartenait de dépouiller et de proclamer le vœu du peuple. Nous avons ordonné au ministre de l'intérieur de mettre à sa disposition les registres où le vœu national est consigné (1).

» Nous invitons le sénat, à prendre dans sa sagesse les mesures qu'il croira convenables, pour en constater le résultat. »

Une telle invitation était sans doute un ordre : aussi le sénat complaisant se hâta-t-il d'y déférer. Dès le 14 thermidor il publia le sénatus-consulte suivant :

« Le sénat, après avoir entendu le rapport de sa commission spéciale, chargée de vérifier les registres des votes émis par les citoyens français.

» Vu le procès-verbal fait par sa commission spéciale, et qui constate que 3,577,259 citoyens ont donné leurs suffrages, et que 3,568,185 citoyens ont

(1) Il y a tout lieu de croire, que ces registres avaient été communiqués au sénat, comme les pièces officielles relatives à la dernière guerre.

voté pour que Napoléon Buonaparte soit nommé premier consul à vie.

» Considérant que le sénat, établi par la constitution, organe du peuple français pour ce qui intéresse le pacte social, doit manifester d'une manière éclatante la reconnaissance nationale envers le héros vainqueur et pacificateur, et proclamer solennellement la volonté du peuple français, de donner au gouvernement toute la stabilité nécessaire à l'indépendance, à la prospérité et à la gloire de la république, décrète ce qui suit :

» Article 1er. Le peuple français nomme, et le sénat proclame *Napoléon Buonaparte* premier consul à vie (1).

Art. 2. Une statue de la paix, tenant d'une main le laurier de la victoire, et de l'autre le décret du sénat, attestera à la postérité la reconnaissance de la nation (2).

» Art. 3. Le sénat portera au premier consul l'expression de la confiance, de l'amour et de l'admiration du peuple français. »

(1) En l'an 8, Buonaparte était nommé *par la constitution :* maintenant il est nommé par le peuple, et proclamé par le sénat. Un témoin oculaire nous a affirmé que ces mots *le peuple français nomme,* avaient été ajoutés par Buonaparte lui-même, lorsqu'on lui présenta *l'épreuve* de ce sénatus-consulte.

(2) C'est sans doute cette statue d'argent qu'on voyait aux Tuileries, dans le salon de la paix.

On trouvera quelques expressions assez remarquables, dans la réponse de Buonaparte au message du sénat.

« Sénateurs, la vie d'un citoyen est à sa patrie : le peuple français veut que la mienne tout entière lui soit consacrée....... J'obéis à sa volonté.....

» En me donnant un nouveau gage, un gage permanent de sa confiance, il m'impose le devoir d'étayer le système de ses lois, sur des institutions prévoyantes. Par mes efforts, par votre concours, citoyens sénateurs, par le concours de toutes les autorités, par la confiance et la volonté de cet immense peuple, la liberté, l'égalité, la prospérité de la France seront à l'abri des caprices du sort et de l'incertitude de l'avenir (1)..... Le meilleur des peuples *sera le plus heureux*, comme il est le plus digne de l'être, et sa félicité contribuera à celle de l'Europe entière.

» Content alors d'avoir été appelé par l'ordre de celui de qui tout émane, *à ramener sur la terre la justice, l'ordre et l'égalité*, j'entendrai sonner la dernière heure sans regret......... *et sans inquiétude* sur l'opinion des générations futures (2).

» Sénateurs, recevez mes remercîmens, d'une

(1) A l'incertitude de l'avenir, l'usurpateur substitua sa volonté, toujours la même sans doute, mais toujours oppressive de ce peuple auquel il parlait encore de liberté et d'égalité.

(2) Cette opinion lui est connue d'avance.

démarche aussi solennelle. Le sénat a désiré ce que le peuple français a voulu (1), et par là il s'est plus étroitement associé à tout ce qui reste à faire pour le bonheur de la patrie. »

Constitution de l'an 8. — Il fallait une constitution nouvelle pour un nouveau gouvernement. L'expérience nous avait rendus si habiles dans ce genre, que deux jours suffisent pour en rédiger une en quatre-vingt-six articles.

Recueillons ici quelques articles de ce fameux sénatus-consulte organique, qu'on pourrait appeler un monstre en droit public, puisqu'on y voit le despote républicain, composer une véritable monarchie, des débris du gouvernement populaire.

« Art. 39. Les consuls sont à vie.

Ils sont membres du sénat et le président.

» Art. 40. Les second et troisième consuls sont nommés par le sénat, *sur la présentation du premier.*

» Art. 41. A cet effet, lorsque l'une des deux places vient à vaquer, le premier consul présente au sénat un premier sujet : s'il n'est pas nommé, il en présente un second ; si le second n'est pas accepté, il en présente un troisième, qui est nécessairement nommé.

(1) Dans quelques communes on signala maladroitement le nombre des opposans ; à Coblentz il y en eut cent dix.

» Art. 42. Lorsque le premier consul le trouve convenable, *il présente un citoyen pour lui succéder après sa mort*, dans les formes indiquées par l'article précédent.

» Art. 43. Le citoyen nommé pour succéder au premier consul, prête serment à la république, entre les mains du premier consul, assisté des second et troisième consuls, en présence du sénat, des ministres, du conseil d'état, du corps législatif, du tribunat, du tribunal de cassation, des archevêques, des évêques, des présidens des tribunaux d'appel, des présidens des colléges électoraux, des présidens des assemblées de canton, des grands officiers de la légion d'honneur et des maires des vingt-quatre principales villes de la république.

» Le secrétaire d'état dresse le procès-verbal de la prestation de serment.

» Art 44. Le serment est ainsi conçu :

« Je jure de maintenir la constitution, de respecter la liberté des consciences, de m'opposer au retour des institutions féodales, *de ne jamais faire la guerre que pour la défense et la gloire de la république*, et de n'employer le pouvoir dont je serai revêtu, que pour le bonheur du peuple de qui, et pour qui je l'aurai reçu. »

» Art. 45. Le serment prêté, il prend séance au sénat, immédiatement après le troisième consul.

» Art. 46. Le premier consul peut déposer aux

archives du gouvernement son vœu sur la nomination de son successeur, pour être présenté au sénat après sa mort. »

Alors on put dire que le grand problème politique se trouvait résolu : ce n'était pas, comme il l'avait dit si souvent, pour assurer l'indépendance de la république, pour maintenir la liberté et l'égalité, que Buonaparte avait fait verser tant de sang en Europe ; il n'avait affaibli la France que pour s'en rendre la conquête moins difficile : et si de nouveaux titres pouvaient désormais flatter son amour-propre, ils ne pouvaient rien ajouter à sa puissance.

Le tribun Carnot s'exprimait ainsi à la séance du tribunat, lorsqu'il manifestait une opposition formelle au vœu de ses collègues qui voulaient appeler Buonaparte à l'empire.

« Du moment qu'il fut proposé au peuple français, de voter sur la question du consulat à vie, chacun put aisément juger, qu'il existait une arrière-pensée, et prévoir un but ultérieur : en effet, on vit se succéder rapidement une foule d'institutions monarchiques ; mais à chacune d'elles on s'empressa de rassurer les esprits inquiets sur le sort de la liberté, en protestant que ces institutions n'étaient imaginées qu'afin de leur procurer la plus haute protection qu'on pût désirer pour elle. »

Autorité absolue de Buonaparte. — Alors com-

mença réellement le règne du tyran soupçonneux : les deux autres consuls ne comptèrent plus pour rien dans le gouvernement.

Il fallut comprimer l'opinion publique, il fallut imposer silence aux hommes doués de la faculté de penser et d'écrire; il fallut étouffer les lumières, parce qu'elles effraient le despote, qui doit soutenir, par la terreur, des droits dont la possession ne peut établir la légitimité qu'aux yeux du vulgaire.

De là cette inquisition farouche contre les écrivains qui pouvaient propager des idées libérales; de là ces décrets successifs qui réduisirent le nombre des journaux, afin que la police pût les surveiller avec plus de facilité.

Il adresse des plaintes au ministère britannique. — Mais Buonaparte ne se bornait pas à exercer cette espèce de despotisme sur ceux qu'il pouvait enfin appeler ses sujets; il adressa des reproches peu mesurés au ministère britannique, sur ce qu'il permettait la publication d'ouvrages dans lesquels on s'exprimait avec trop de franchise sur son compte.

Ainsi, parce que dans un pays où le droit de tout penser et de tout dire est consacré en principe, on se récriait contre la politique astucieuse, contre l'ambition effrénée d'un seul homme, des milliers d'hommes devaient s'égorger, comme si la nation

pouvait être outragée dans la personne d'un étranger usurpateur.

Il ne faut pas oublier aussi que l'asile honorable accordé par l'Angleterre aux princes français, était toujours le sujet d'un reproche grave de la part de Buonaparte. Il semblait que ce tyran républicain prévît d'avance que la Tamise devait nous rendre l'héritier de nos rois.

Voici ce que portait la note officielle adressée par notre ambassadeur au ministère britannique, le 28 thermidor an 10.

« Le soussigné ministre plénipotentiaire de la république française, ayant soumis à son gouvernement la lettre que son excellence milord Hawkesbury, ministre et principal secrétaire d'état de Sa Majesté Britannique, lui a fait l'honneur de lui adresser, le 27 juillet, se voit chargé de présenter les observations suivantes:

» Si le gouvernement britannique tolère la censure des actes de son administration, et des personnalités offensantes contre les hommes les plus respectables, il ne permet pas, de même, la plus légère atteinte portée à la tranquillité publique, aux lois fondamentales de l'empire et à l'autorité suprême qui en émane. Chaque nation est d'ailleurs libre de sacrifier chez elle un avantage quelconque, pour en obtenir un autre auquel elle attache plus de prix; mais le gouvernement, qui ne réprime pas les excès

de la presse, lorsqu'ils peuvent blesser les puissances étrangères dans leurs intérêts et dans leur honneur, laisserait à quelques libellistes la faculté de compromettre le repos public, ou du moins la bonne intelligence qui en fait la base. Et dans le cas où des offenses aussi graves prendraient une marche régulière et systématique, il ferait naître des doutes sur ses propres dispositions.

» Les lois et la constitution particulière de la Grande-Bretagne sont subordonnées aux principes généraux du droit des gens, devant qui se taisent les lois de l'État. S'il est de droit en Angleterre, de laisser à la presse la liberté la plus étendue, il est de droit public des nations policées, et d'une obligation rigoureuse pour les gouvernemens, de prévenir, de réprimer et de punir toutes les atteintes qui pourraient être portées, par cette voie, aux droits, aux intérêts et à l'honneur des puissances étrangères.

» Cette maxime générale du droit des gens n'a jamais été méconnue sans préparer les plus grands déchiremens, et a fourni, même en Angleterre, un prétexte plausible à ceux qui ont conseillé et soutenu la dernière guerre contre la France. Les mêmes hommes voudraient-ils aujourd'hui présenter au gouvernement consulaire une arme dont ils se sont servis avec tant d'adresse? Et pourraient-ils se flatter que l'autorité qui a signé la paix n'a pas la force de la maintenir?

» Par l'article premier du traité d'Amiens, les deux puissances sont convenues de n'accorder aucune protection, soit directement, soit indirectement, à ceux qui voudraient porter préjudice à aucune d'elles; or, le plus grand de tous les préjudices est sans doute celui qui tend à avilir un gouvernement étranger, ou à exciter sur son territoire des commotions civiles et religieuses; et la plus éclatante de toutes les protections est celle qui met sous l'égide des lois ceux qui cherchent non-seulement à troubler la tranquillité politique de l'Europe, mais à dissoudre même les premiers liens de la société.

» Le ministre soussigné doit observer encore, qu'il ne s'agit pas ici de quelques paragraphes que l'inadvertence d'un gazetier aurait insérés dans une feuille publique; mais il s'agit d'un système profond et suivi de diffamation, non-seulement contre le chef de la république française, mais contre toutes les autorités constituées de la république, mais contre la nation entière, caractérisée par les libellistes dans les termes les plus odieux, les plus avilissans : *on a même remarqué dans plusieurs feuilles soi-disant ministérielles, UN APPEL AU PEUPLE FRANÇAIS CONTRE SON GOUVERNEMENT* (1).

» Si ces observations sont applicables aux écri-

(1) Et c'est là ce que Buonaparte appelle diffamer la nation....

vains *anglais*, qui depuis trois mois inondent le public des déclamations les plus insolentes et les plus perfides, elles le sont bien plus à une classe de calomniateurs étrangers, qui ne semblent jouir de l'asile qui leur est offert en Angleterre, que pour mieux assouvir leur haine contre la France, et pour miner les bases de la paix.

» Les réunions qui ont encore lieu dans l'île de Jersey, et les trames odieuses qui s'y ourdissent, malgré les représentations que le ministre soussigné a eu déjà occasion de faire à ce sujet, exigent aussi une mesure immédiate de la part d'un gouvernement voisin et ami de la France.

» *D'autres individus que de trop longs regrets et des souvenirs ineffaçables attachent à un ordre de choses qui N'EXISTERA PLUS EN FRANCE* (1), ne résident dans la Grande-Bretagne, que pour offrir un point de ralliement aux agitateurs les plus effrénés. Le sentiment de leur propre réputation devrait les éloigner d'un foyer d'intrigues et de complots qui les déshonorent.

» La paix heureusement rétablie, le désir que partagent les deux gouvernemens de la rendre solide et durable, et l'intérêt général de l'humanité, exigent que toutes ces causes de mécontentement soient écar-

(1) Ce vœu était le vœu du tyran, et ne pouvait pas être celui de la nation.

tées , et que par une mesure franche et énergique, le ministre de Sa Majesté manifeste sa désapprobation de toutes ces tentatives faites pour produire de nouveaux déchiremens ; en conséquence, *le soussigné a reçu l'ordre spécial de demander ,*

« 1°. Que le gouvernement de Sa Majesté Britannique emploie les moyens les plus efficaces, pour arrêter le cours des publications indécentes et séditieuses dont sont remplis les journaux et d'autres écrits imprimés en Angleterre ;

» 2°. *Que les individus mentionnés dans la lettre du ministre soussigné , en date du 27 juillet dernier , soient éloignés de l'île de Jersey ;*

» 3°. Que le ci-devant évêque d'Arras, de Saint-Pol-de-Léon, et tous ceux qui comme eux , sous prétexte de religion , cherchent à jeter du trouble dans l'intérieur de la France, *soient également éloignés ;*

» 4°. *Que le nommé Georges et ses adhérens soient déportés au Canada ,* ainsi que le soussigné a été chargé d'en transmettre l'intention à son gouvernement sur la demande de milord Hawkesbury ;

5°. *Que les princes de la maison de Bourbon actuellement dans la Grande-Bretagne , soient requis de se rendre à Varsovie , près du chef de leur famille ;*

» 6°. Que ceux des émigrés français qui se permettent encore de porter des ordres et des décora-

tions appartenant à l'ancien gouvernement de France, soient tenus de quitter le territoire de l'empire britannique. »

Ainsi Buonaparte voulait exiger qu'un peuple généreux fût violateur du droit des gens, envers des étrangers qui avaient trouvé chez lui asile et protection, envers des princes que les gouvernemens auxquels nous fûmes asservis tour à tour, avaient frappé de proscription.

Nouvelles discussions en Angleterre sur la reprise des hostilités. — Comment cet homme qui voulait toujours la paix, qui n'avait combattu que pour la paix, exécutait-il les traités les plus solennels? Recueillons encore ici, dans les discussions du parlement d'Angleterre, quelques traits des orateurs qui signalaient également la faiblesse du ministère britannique, et l'ambition effrénée de Buonaparte.

Lord Grenville s'exprimait ainsi à la chambre des pairs le 23 novembre (2 frimaire an 11).

« Reprenons le fil des événemens;

» Le traité est fait en mars, ratifié dans le courant de mai; et en juin, le Piémont est, par un décret formel, réuni à la France. Au mois d'août, le gouvernement consulaire réforme toute la constitution germanique, et dispose à son gré de toutes les puissances qui s'y trouvent. *Assurément l'Allemagne n'était pas en Europe, nous n'avions point d'in-*

térêt en Allemagne ; c'était un pays entièrement inconnu chez nous, ou si insignifiant, si éloigné qu'il ne valait pas la peine qu'on en parlât, sans quoi les ministres qui font dire à leur majesté, qu'elle ne saurait voir avec indifférence, un changement matériel en Europe, auraient pris l'alarme à cette occasion. La seule puissance que la France n'eût pas encore subjuguée, la seule qu'elle n'eût pas encore foulée aux pieds, la seule sur laquelle nous puissions encore compter *pour réprimer l'ambition du gouvernement consulaire,* est tellement outragée, mutilée, déchirée, que toute l'Allemagne est maintenant au pouvoir de la France, et les ministres de Sa Majesté ont vu cet événement d'un œil tranquille. Cependant la France, manquant aux égards, aux devoirs d'une simple civilité, ne s'est pas même donné la peine de donner communication de la chose au gouvernement britannique; et quoique notre cour n'en ait été instruite que par le message de Talleyrand - Périgord au sénat conservateur; quoique ce fût une infraction manifeste du traité d'Amiens, les ministres de Sa Majesté n'ont pas fait une seule démarche qui annonçât qu'ils s'apercevaient de l'outrage qui nous était fait. »

A la chambre des communes, on se récriait avec la même amertume, contre les projets ambitieux du gouvernement français.

« Quant à l'agrandissement de la France (disait

M. Willeberforce à la séance du 24 novembre) je le vois, il est vrai, avec douleur ; mais je n'accorde pas que sa puissance se soit accrue en proportion du territoire qu'elle a acquis. La réunion du Piémont, de la république italienne, *et des autres états, victimes de l'oppression, n'ont rien ajouté à la force de la France. JAMAIS ILS NE LUI SERONT ATTACHÉS D'AFFECTION*. La France, si la guerre se déclarait dans ce moment, pourrait y faire des levées d'hommes; mais il n'est pas probable qu'ils lui offrissent la même ressource, s'il fallait se battre dans quelques années d'ici.

» La nation française (disait M. Fox à la même séance) *rentrera dans ses bornes naturelles ; son ambition se dévorera bientôt elle-même*, et sa force diminuera. »

Cette prédiction s'est trop bien vérifiée ; l'extension territoriale de la France n'a presque jamais rien ajouté à sa puissance, parce que les peuples soumis à nos armes ne pouvaient pardonner à Buonaparte les moyens qu'il avait employés pour les soumettre.

Dans son exposé de la situation de la république, du 2 ventose an 11, Buonaparte annonçait la levée de cinq cent mille hommes.

C'était une sorte d'invitation à l'Angleterre de se préparer pour de nouveaux combats ; aussi Sa Majesté Britannique adressa-t-elle, le 17 du même mois

(8 mars 1803) à la chambre des communes, un message ainsi conçu :

« Sa Majesté croit nécessaire d'informer la chambre des communes que, des préparatifs militaires considérables se faisant dans les ports de France et de Hollande, elle a jugé convenable d'adopter de nouvelles mesures pour la sûreté de ses états, quoique les préparatifs dont il s'agit soient présentés comme ayant pour but des expéditions coloniales ; comme il existe actuellement entre Sa Majesté et le gouvernement français, des discussions d'une grande importance, dont le résultat demeure incertain, Sa Majesté s'est déterminée à faire cette communication à ses fidèles communes, bien persuadée que quoiqu'elles partagent sa pressante et infatigable sollicitude pour la continuation de la paix, elle peut néanmoins se reposer avec une parfaite confiance sur leur esprit public et leur libéralité, et compte qu'elles la mettront en état d'employer toutes les mesures que les circonstances paraîtraient exiger pour l'honneur de sa couronne et les intérêts essentiels de son peuple. »

Cette communication franche et loyale fut suivie d'un message du roi d'Angleterre à la chambre des pairs, le 16 avril 1803.

« Sa Majesté juge à propos d'informer la chambre des communes, que les discussions qu'elle lui a annoncées par son dernier message du 8 mars dernier, comme subsistantes entre Sa Majesté et le gouverne-

ment français, ont été terminées ; que la conduite du gouvernement français l'a obligée de rappeler son ambassadeur de Paris, et que l'ambassadeur de la république française a quitté Londres. Sa Majesté a donné ses ordres pour mettre sous les yeux de la chambre des communes, aussitôt que possible, les copies des pièces qui donneront une information complète à son parlement sur cette importante conjoncture.

» C'est une consolation pour Sa Majesté, de réfléchir, qu'aucun effort n'a été épargné de sa part pour conserver à ses sujets les bénédictions de la paix ; mais les circonstances ayant trompé sa juste attente, Sa Majesté se repose avec confiance sur le zèle et l'esprit public de ses fidèles communes, et sur les efforts de ses braves et loyaux sujets, à l'effet de la soutenir dans la résolution qu'elle a prise d'employer le pouvoir et les ressources de la nation, *pour s'opposer à l'esprit d'ambition et d'invasion qui dirige à présent les consuls de la France* (1), pour soutenir la dignité de sa couronne, et pour assurer et maintenir les droits et les intérêts de son peuple. »

Sa Majesté Britannique trouva dans les membres du parlement la volonté la plus expresse de résister à l'ambition de Buonaparte.

(1) Le second et le troisième consuls étaient certainement bien étrangers à cet esprit d'ambition et d'invasion, dont se plaignait l'Angleterre.

Le duc de Cumberland s'exprimait ainsi à la séance du 4 mai.

« Je ne me permettrai aucune personnalité sur le premier consul de la France: je ne parlerai de lui, que sous le rapport de la place officielle qu'il occupe, et je le regarde, sous ce point de vue, comme l'ennemi de ma patrie. Après avoir désolé et mis sous le joug une si grande étendue du territoire continental, *il sent actuellement que l'Angleterre est le seul pays qui puisse arrêter le torrent de son ambition, et l'empêcher de donner des fers au reste du monde.* Jetons les yeux, milords, sur la situation de la Hollande et de la Suisse; vous les verrez sous le joug de la France. L'Italie est presque dans la même situation; et il ne reste que l'Angleterre qui n'y ait pas été asservie. Il n'y a pas une seule partie du globe où la France n'ait pas cherché à exécuter les projets de son ambition désastreuse. LE PREMIER CONSUL n'a-t-il pas déclaré positivement, que tôt ou tard l'Égypte devait tomber entre ses mains? et c'est sa détermination, que tôt ou tard vos possessions orientales tombent au pouvoir de la France. En un mot, milords, la France n'est dirigée que par le désir d'étendre sa domination: le motif de l'Angleterre est de défendre sa constitution. Ne perdons jamais de vue que, si elle était anéantie, la noblesse et tous les ordres respectables de l'état tomberaient avec elle, et que le soleil glorieux de l'Angleterre s'éteindrait

pour jamais ! Il est vrai, milords, que nous ne pouvons compter actuellement sur l'assistance d'aucun allié ; mais j'ai la plus grande confiance que, même seuls, nous l'emporterons, et que nous arracherons le laurier du front de l'insolence et de l'injustice. »

A cette même époque, on ne manquait pas de remplir nos journaux d'adresses pompeuses à Buonaparte. On eût dit que la guerre devait être accueillie avec autant de transports que la paix, par la France déjà si épuisée.

Les rédacteurs de quelques-unes de ces adresses, prenaient le ton du maître ; et dès lors, on devine que les fanfaronnades n'étaient pas épargnées.

Le secrétaire de la guerre de S. M. Britannique parlait, sur le ton français, de ces extravagances, à la séance de la chambre des communes, du 20 juin 1803.

« Lorsqu'en même temps je considère les moyens qu'ils ont d'accomplir leur projet, je ne puis m'empêcher de sourire, lorsque je vois ces généraux, ces sénateurs qui sollicitent la faveur d'accompagner leur tout-puissant *consul* sur le vaisseau chargé d'apporter dans ce pays, toutes les vengeances françaises. Si l'on réfléchit bien au chemin qu'aura à faire ce vaisseau, les plus hardis, sans doute, seront forcés de trembler.

» On nous a donc pompeusement appris, qu'un vaisseau allait être chargé des vengeances et des des-

tinées de la France ; quant aux destinées de la grande république, je ne prétends pas les deviner ; une telle faculté n'appartient pas à l'homme ; ses destinées sont dans les mains du tout-puissant, qui fait sortir le bien du mal, *et qui, à l'époque marquée par sa sagesse, rétablit toutes les choses pour le mieux.* Les destinées de la France, comme tous les autres événemens, sont dans les entrailles du temps ; *le bien sera le dernier résultat,* et je prie le ciel que ce bien arrive ; je le prie d'envoyer le bonheur sur cette race, aujourd'hui la plus malheureuse de toutes ; je souhaite à l'univers qu'elle tourmente, je lui souhaite la tranquillité et la paix. En voilà bien assez sur les destinées de la France. L'autre partie de la cargaison du vaisseau redoutable sera composée des vengeances de la France, ou, pour parler plus correctement, *du désir du premier consul de la France,* qui, certainement, ne respire que vengeance.

» Les desseins de cet homme singulier sont hostiles, non-seulement contre l'indépendance, mais même contre l'existence de ce pays. Ceci a été déjà trop clairement développé, pour avoir besoin d'une nouvelle explication ; c'est évidemment son désir de détruire ce pays comme nation, et il n'y a aucun doute que rien ne peut le satisfaire, que la dégradation du nom anglais, et l'annihilation du pouvoir britannique. Tel est son objet, tous ses plans y tendent ; je n'entreprendrai point d'examiner où est la probabi-

lité du succès dans son esprit. Quant à moi, je ne comprends pas comment un être raisonnable peut nourrir des espérances aussi insensées; je compare les moyens avec la fin, *et tout ce plan me paraît être l'effet d'un orgueil blessé;* c'est l'ouvrage d'un esprit entièrement absorbé par la contemplation d'une vanité exaltée, et d'une fausse gloire. »

Buonaparte fait de grands préparatifs, et répond par des invectives, aux déclarations de l'Angleterre. — L'Angleterre avait sacrifié au désir de la paix, le juste sentiment de son influence sur le système politique de l'Europe; mais au lieu de tenter de nouvelles négociations, Buonaparte répondit à des plaintes si bien fondées, par des préparatifs immenses de guerre, et par des diatribes qu'il fit répandre avec profusion dans les journaux.

On connaît ces décrets ridicules, qui épuisèrent nos finances, et qui dévastèrent nos plus belles forêts pour la construction d'une flotte qui ne pût même sortir du port où on l'avait réunie.

Quant aux invectives de Buonaparte, nous craindrions de trop grossir ce recueil, en réunissant ses misérables déclamations, contre des ennemis qui le voyaient se consumer en efforts inutiles, et qui triomphaient de lui, sans prendre la peine de les combattre.

On n'a pas oublié, sans doute, l'insolence de ses

proclamations dans les campagnes d'Italie et d'Égypte ; et sa jactance n'avait pu que s'accroître, lorsque de nouveaux succès avaient couronné ses projets ambitieux.

Mais ces diatribes contre les souverains, que l'effervescence révolutionnaire avait pu, en quelque sorte, excuser, devenaient bien plus indécentes, lorsque Buonaparte avait fondé son autorité despotique sur les ruines du gouvernement républicain ; et certes, il se montrait bien peu digne de la couronne vers laquelle il portait déjà ses regards, celui qui traitait sans respect des monarques révérés, par leurs vertus.

Un journal anglais publiait des bulletins sur la santé du roi, alors atteint d'une maladie qui menaçait ses jours. A la signature du médecin, rédacteur du bulletin, Buonaparte fit ajouter : *ce médecin a déjà traité le roi dans ses précédentes attaques de folie.*

A l'occasion d'un autre médecin de Sa Majesté Britannique, qui prenait le titre de médecin en chef de *Saint-Luc*, l'annotateur remarque, que c'est l'hôpital des fous, à Londres ; tandis qu'on sait que l'hôpital de *Bedlam* est le seul de cette capitale consacré à ce genre de maladie.

On peut voir ces notes dans le *journal officiel* du 7 ventose an 12.

Ses diatribes contre les Bourbons ; leur belle conduite. — Mais c'est sur-tout contre les rejetons illustres de la famille des Bourbons, qu'il distillait le fiel de la plus vile calomnie. Comme il ne pouvait se dissimuler que dans tous les temps, dans tous les lieux, le frère de l'infortuné Louis XVI était le souverain légitime des Français, et par conséquent l'ennemi de l'usurpateur de son trône, *sa pensée* le suivait avec une sorte d'effroi, jusque dans les climats glacés où l'auguste exilé avait trouvé cet accueil qu'on doit aux grandes infortunes.

Citoyen ou chef de la république, le fantôme de la royauté l'importunait par-tout ; par-tout il voulait aussi le poursuivre. S'il s'arme au 13 vendemiaire, c'est pour verser le sang des Français fidèles à leur roi ; s'il porte la guerre en Italie, c'est pour la punir d'avoir offert un asile honorable à Louis XVIII ; enfin, s'il a voué aux Anglais une guerre éternelle, c'est parce qu'il ne peut douter que ce peuple magnanime défendra toujours la cause de nos rois ; et lorsqu'il approche des marches de ce trône ensanglanté, il craint jusqu'aux souvenirs qui s'y rattachent ; il voudrait avilir aux yeux de l'univers ces illustres victimes échappées aux orages de la révolution.

Nous craindrions de souiller notre plume, en retraçant les épithètes injurieuses qu'un étranger sans aïeux exhalait, dans sa rage, contre les enfans de saint Louis et les successeurs de tant de rois.

Nous trouverons plus de plaisir à consigner ici quelques faits qui prouvent que la France était toujours l'objet des tendres sollicitudes de son légitime souverain.

En recueillant ces faits, nous aurons aussi la satisfaction d'éclairer ceux de nos compatriotes, qui auraient pu croire sur la foi de Buonaparte, que les princes de l'auguste maison des Bourbons n'avaient rien fait pour reconquérir le trône de leurs ancêtres.

Nous ne parlerons pas des dernières campagnes, auxquelles les ducs d'Angoulême et de Berry prirent une part si glorieuse. Les trompettes de la renommée étaient ici muettes sur leurs exploits ; mais les militaires français qui ont admiré leur courage sur le champ de bataille, leur modération dans la victoire, et leur fermeté dans les revers, nous ont appris à les compter au nombre des braves dont la patrie s'enorgueillit.

Et vous, princes de Condé et de Bourbon, noms à jamais consacrés dans les fastes de la gloire nationale, n'attendez pas de ma plume un éloge qui vous rappellerait des souvenirs trop pénibles : je ne pourrais vous peindre dans l'intervalle de 1792 à 1801, soutenant toujours le combat, remportant souvent la victoire avec des forces inégales, et dans la Flandre, et dans l'Allemagne, et sur les bords du Rhin, et dans cette France qui vous fut toujours si chère......

Je ne pourrais vous parler des lauriers que vous avez cueillis, sans vous rappeler que le seul héritier de votre nom et de vos vertus les partageait avec vous (1).

Et vous, qui venez de vous faire connaître à nous, par tout ce que la grâce a d'aimable, par tout ce que la bonté a de touchant; vous, dont le caractère et les traits nous rappellent ceux d'un roi, l'idole de la France, prince chéri, avec lequel notre souverain se plaît à partager les soins de la royauté, permettez-moi de révéler aux Français, qu'au milieu de tant de genres de gloire, la gloire des armes ne vous fut pas étrangère, et que ce nouveau trait de ressemblance avec votre illustre aïeul doit vous rendre encore plus cher à tous les Français.

Ce tyran soupçonneux, qui aurait voulu anéantir jusqu'à la mémoire des descendans de saint Louis, nous a conservé lui-même quelques vestiges de leur gloire, à une époque où il ne nous était pas permis de nous en enorgueillir.

Le Moniteur du 18 vendémiaire an 12 a recueilli la lettre suivante, adressée par son altesse royale le comte d'Artois, aujourd'hui MONSIEUR, à Sa Majesté Britannique.

(1) C'était la première fois, qu'on avait vu trois générations de héros réunies sur le même champ d'honneur; le prince de Condé, le duc de Bourbon, son fils, et le duc d'Enghien son petit-fils.

« Monsieur, frère et cousin,

» C'est avec la plus juste sensibilité, et les plus vifs sentimens, que je profite des circonstances actuelles pour prier Votre Majesté, tant en mon nom qu'en celui de mes fils, des princes mes cousins, et de tous les Français résidans dans les états de Votre Majesté, de vouloir bien nous permettre de nous réunir à vos fidèles sujets, et de vous offrir nos services contre l'ennemi commun.

» *Nous sommes français*, Sire, *et ni nos malheurs, ni les actes nombreux d'injustice que nous avons éprouvés, n'ont affaibli les liens sacrés qui nous attachent à notre pays; mais l'homme qui a subjugué la France et qui en a fait l'instrument de sa perfide ambition, est véritablement l'ennemi de tout français*, autant qu'il l'est de Votre Majesté et de votre gouvernement paternel.

» En faisant cette démarche, nous remplissons donc un double devoir; et si Votre Majesté daigne accepter nos services, nous rivaliserons avec vos loyaux sujets, pour vous prouver toute l'étendue de notre gratitude. »

Le monarque adoré que la Providence vient de rendre à nos vœux, a prouvé aussi à toute l'Europe que le courage n'est pas incompatible avec les habi-

tudes d'une vie sédentaire, remplie par les travaux les plus utiles.

Son cœur, vraiment français, se peignait alors dans sa correspondance, comme il s'est peint récemment au milieu de ces braves, que le devoir et l'amour ont ralliés autour de son trône (1).

Voici l'extrait d'une lettre de S. M. Louis XVIII, sous le nom de comte de Lille, à M. de Saint-Priest à Vienne, sous la date du 10 mai 1796.

« Je verrais avec la plus vive douleur se dissiper ainsi l'espérance si bien fondée de hâter ce moment, où la paix, en conciliant les intérêts de toutes les puissances, pourra s'établir sur les bases de l'ordre public et de l'équité. Le seul moyen de prévenir des résultats aussi nuisibles à l'intérêt général et à celui de S. M. I. en particulier, est certainement la promesse positive de me procurer la facilité de rentrer en France avec le corps de M. le *prince de Condé*, soit qu'il soit destiné avec l'appui des frères de S. M. I. à passer le haut du Rhin, soit qu'il continue d'être réuni à l'armée de M. le maréchal *Wurmser*. *Toute inquié-*

(1) « Messieurs (disait le roi aux maréchaux réunis auprès de S. M. dans le palais de Compiègne, le 29 avril dernier), je suis heureux et fier de me trouver au milieu de vous; j'espère que la France sera assez heureuse pour n'avoir plus besoin de vos talens; mais s'il en était autrement, *tout goutteux que je suis, je viendrais me mettre à votre tête.* »

tude doit d'ailleurs être dissipée, par l'engagement que j'ai pris et que je tiendrai, de n'y développer d'autre titre que celui de gentilhomme français, de ne donner aucune direction au commandement ni aux détails des corps, et *de me borner à l'honneur de me rallier au drapeau blanc*, avec le désir et la ferme intention d'accélérer par ma présence la fin des troubles qui agitent la France et l'Europe, et de terminer la pacification générale, par les seuls moyens qui puissent la rendre durable.

» Je me dois à moi-même, je dois à l'empereur, de lui représenter tous les avantages qui résultent aussi évidemment de ma présence à l'armée, et tous les inconvéniens que produirait un parti contraire, dans une circonstance où un événement imprévu m'y a nécessairement placé, où l'honneur m'y retient, et où je ne peux m'en éloigner, que par une volonté étrangère à la mienne et irrésistible. Je suis persuadé que S. M. I. pèsera dans sa sagesse d'aussi puissantes considérations, qu'il vous sera facile de lui présenter sous le point de vue le plus propre à établir entre elle et moi une alliance intime, et un concert aussi essentiel à ses intérêts particuliers, qu'au rétablissement de l'ordre public et de la tranquillité générale. »

L'héritier du trône des lis, qui cherchait à se confondre dans la foule des braves, qui ne demandait que *l'honneur de se rallier au drapeau blanc*,

nous rappelle ces siècles brillans de la chevalerie, où la guerre n'avait d'autre objet que de protéger le faible contre l'oppresseur, et où l'on pouvait s'enorgueillir de ses victoires.

Sa Majesté savait apprécier les talens et les vertus de ce général célèbre, qui s'était dévoué à la cause du trône.

Pichegru fut honoré de la lettre suivante, que le monarque lui adressa le 24 mai 1796:

« Il me tardait beaucoup, Monsieur, de pouvoir vous exprimer les sentimens que vous m'inspirez depuis long-temps, et l'estime particulière que j'avais pour votre personne; mais, jaloux de prévenir jusqu'aux moindres accidens qui auraient pu troubler votre tranquillité et compromettre les intérêts précieux qui vous sont confiés, j'ai différé jusqu'à ce jour de vous écrire. Je cède à ce besoin de mon cœur; et c'en est un pour moi de vous dire, que j'avais jugé, il y a dix-huit mois, que l'honneur de rétablir la monarchie française vous serait réservé (1).

» Je ne parlerai pas de l'admiration que j'ai pour vos talens et pour les grandes choses qne vous avez exécutées. L'histoire vous a déjà placé au rang des grands généraux, et la postérité confirmera le juge-

(1) Noble victime de la tyrannie, Pichegru n'eut que l'honneur de l'avoir tenté; mais c'en est assez, sans doute, pour rendre son nom immortel.

ment que l'Europe entière a porté sur vos victoires et vos vertus. Les capitaines les plus célèbres ne durent pour la plupart leurs succès, qu'à une longue expérience de leur art ; et vous avez été dès le premier jour ce que vous n'avez cessé d'être pendant le cours de vos campagnes. Vous avez su allier la bravoure du maréchal *de Saxe*, au désintéressement de *Turenne*, et à la modestie de *Catinat*; aussi puis-je vous dire que vous n'avez point été séparé, dans mon esprit, de ces noms si glorieux dans nos fastes. Votre gloire effacera la leur, tant j'ai la confiance que vous remplirez les hautes destinées qui vous attendent. M. le prince de Condé vous a marqué à quel point j'avais été satisfait des peuves de dévouement que vous m'avez données, et combien j'ai été touché de la fidélité avec laquelle vous servez ma cause. Mais ce qu'on n'a pu vous exprimer, comme je le sens, c'est le désir, c'est l'impatience que j'éprouve de publier vos services, et de vous donner des marques éclatantes de ma confiance.

» Je confirme, Monsieur, les pleins pouvoirs qui vous ont été transmis par M. le prince *de Condé*; je n'y mets aucune borne, aucune restriction, et vous laisse entièrement le maître de faire et d'arrêter tout ce que vous jugerez nécessaire à mon service, compatible avec la dignité de ma couronne et convenable aux intérêts de l'État.

» J'ai chargé M. *de Montgaillard* de vous donner

tous les détails que vous avez désirés. *Il vous a fait connaître la résolution où je suis, de ne pas quitter l'armée. Cette résolution est invariable, et vous apprendrez plutôt ma mort que mon éloignement : MON TRÔNE OU MON TOMBEAU, JE NE CONNAIS PAS DE MILIEU. Si je n'ai pas beaucoup de forces physiques, j'en ai de morales ; et quand il en sera temps je les ferai connaître : COMME HENRI IV, J'AI MON ROYAUME A CONQUÉRIR, COMME LUI JE SAURAI VAINCRE ET RÉGNER* (1). »

Concordat. — Buonaparte avait su attacher quelques gens de bien à sa cause, en paraissant protéger la religion de nos pères.

Mais victimes de leur confiance, ils oubliaient sans doute que celui qui promettait de relever les autels du Christ, avait outragé le chef de l'église dans ses campagnes de l'Italie, et que, quelques mois après, il s'était déclaré le disciple de Mahomet au milieu des musulmans ; on avait pu prévoir dès lors,

(1) Ces lettres, consignées dans le Moniteur du 28 germinal an 12, ont été publiées par un Français, qui était alors attaché à nos princes, et qui a vendu, depuis, à Buonaparte, sa plume et sa conscience. A cette époque, il avait publié un ouvrage intitulé : « Mémoires secrets pendant les années de mon émigration, contenant de nouvelles informations sur le caractère des princes français, et sur les intrigues des agens de l'Angleterre. »

que si dans quelques circonstances l'intérêt de l'église se trouvait en opposition avec l'intérêt personnel de Buonaparte, celui-ci ne craindrait pas de porter une main sacrilége sur l'édifice auguste de notre religion.

Ceux qui avaient étudié, dès l'origine, le caractère de cet homme extraordinaire, savaient qu'il n'était pas d'instrument si vil dont il ne fit usage dans l'occasion; mais ils savaient aussi, que ce qu'il y a de plus respectable et de plus saint parmi les hommes n'obtenait son hommage passager, qu'autant qu'il espérait de servir ainsi ses projets ambitieux.

Voici sa proclamation du 27 germinal an 10, relative au concordat :

« Français, du sein d'une révolution *inspirée par l'amour de la patrie* (1) éclatèrent tout à coup au milieu de vous des dissensions religieuses qui devinrent le fléau de vos familles, l'aliment des factions et l'espoir de vos ennemis.

» Une politique insensée tenta de les étouffer sous les débris des autels, sous les ruines de la religion même. A sa voix cessèrent les pieuses solennités où les citoyens s'appelaient du doux nom de frères, et se reconnaissaient tous égaux, sous la main de Dieu

(1) Quel est donc cet amour qui s'est manifesté par tant de crimes? et quels malheurs plus grands pouvions-nous attendre des ennemis de la patrie?

qui les avait créés; le mourant, seul avec la douleur, n'entendit plus cette voix consolante qui appelle les chrétiens à une meilleure vie, et Dieu même sembla exilé de la nature.

» Mais la conscience publique, mais le sentiment de l'indépendance des opinions se soulevèrent, et bientôt égarés par les ennemis du dehors, leur explosion porta le ravage dans nos départemens; des Français oublièrent qu'ils étaient Français, et devinrent les instrumens d'une haine étrangère.

» D'un autre côté, les passions déchaînées, la morale sans appui, le malheur sans espérance dans l'avenir, tout se réunissait pour porter le désordre dans la société.

» Pour arrêter ce désordre, il fallait rasseoir la religion sur sa base, et on ne pouvait le faire que par des mesures avouées par la religion même.

» C'était au souverain pontife, que l'exemple des siècles et de la raison commandait de recourir, pour rapprocher les opinions et réconcilier les cœurs.

» Le chef de l'église a pesé dans sa sagesse et dans l'intérêt de l'église, les propositions que l'intérêt de l'État avait dictées; sa voix s'est fait entendre aux pasteurs : ce qu'il approuve le gouvernement l'a consenti (1) et les législateurs en ont fait une loi de la république.

(1) Il fallait dire : « Ma main l'a dénaturé. »

» Ainsi disparaissent tous les élémens de discorde ; ainsi s'évanouissent tous les scrupules qui pouvaient alarmer les consciences et tous les obstacles que la malveillance pouvait opposer au retour de la paix intérieure.

» Ministres d'une religion de paix, que l'oubli le plus profond couvre vos dissensions, vos malheurs et vos fautes ; que cette religion qui vous unit, vous attache tous par les mêmes nœuds, par des nœuds indissolubles, aux intérêts de la patrie.

» Déployez pour elle tout ce que votre ministère vous donne de force et d'ascendant sur les esprits ; que vos leçons et vos exemples forment les jeunes citoyens à l'amour de nos institutions, au respect et à l'attachement pour les autorités tutélaires, qui ont été créées pour les protéger ; qu'ils apprennent de vous que le dieu de la paix est aussi le dieu des armes, et qu'il combat avec ceux qui défendent l'indépendance et la liberté de la France (1).

» Citoyens qui professez les religions protestantes, la loi a également étendu sur vous sa sollicitude. Que cette morale, commune à tous les chrétiens, cette morale si sainte, si pure, si fraternelle,

(1) Buonaparte laisse ici pénétrer sa pensée ; la religion lui sera utile, si elle rattache les Français à sa cause, si elle prête son appui au système militaire dans lequel repose toute la confiance de son avenir.

les unisse tous dans le même amour pour la patrie, dans le même respect pour ses lois, dans la même affection pour tous les membres de la grande famille.

» Que jamais des combats de doctrine n'altèrent ces sentimens que la religion inspire et commande.

» Français! soyons tous unis pour le bonheur de la patrie et pour le bonheur de l'humanité! Que cette religion, qui a civilisé l'Europe, soit encore le lien qui en rapproche les habitans, et que les vertus qu'elle exige soient toujours associées aux lumières qui nous éclairent. »

Certes, en laissant de côté les passages dictés par l'intérêt de sa politique, on ne peut qu'approuver la morale pure que professe ici le chef de l'État : eh bien! cette circonstance, qui aurait été la plus honorable, sans doute, dans la carrière politique de Buonaparte, fut pour lui l'occasion d'une nouvelle perfidie, d'autant plus condamnable, qu'elle compromettait la dignité du chef de l'église.

Le consul fit publier dans le journal officiel, l'allocution du saint Père, dans le consistoire des cardinaux, au sujet du concordat signé par son légat en France; mais il défigura le discours de sa sainteté; de sorte qu'on dut croire, pendant long-temps, que tous les principes professés dans le concordat et dans les lois organiques, avaient la sanction du saint siége.

Ce n'est que lorsque la vérité a pu pénétrer jus-

qu'à nous, lorsque le tyran a été dépouillé d'une couronne usurpée, que nous avons connu sa conduite dans cette circonstance solennelle.

Le saint Père s'exprime ainsi dans sa bulle d'excommunication, du 10 juin 1809.

« ... Nous n'avions point dissimulé ces amertumes, lorsque dans l'allocution prononcée en consistoire, le 24 mai 1802, nous déclarâmes à l'église et à nos frères les cardinaux, qu'en proclamant le concordat, *on y avait ajouté plusieurs articles, dont nous n'avions pas la moindre connaissance, et contre lesquels nous avions sur-le-champ réclamé.* En effet, ces articles non-seulement ôtent au culte catholique, dans l'exercice de ses principales et plus importantes fonctions, une liberté qui, dès le commencement des négociations, avait été déclarée, convenue et solennellement jurée, comme la base et le fondement, mais encore quelques-uns attaquent de front la doctrine même de l'évangile. Tel a été à peu près le résultat du traité que nous avons conclu avec le gouvernement de la république italienne : *ces mêmes articles, par la plus insigne mauvaise foi, ayant été interprétés d'une manière aussi arbitraire que perverse,* quoique nous eussions mis tous nos soins à ne laisser aucun prétexte d'interprétation perverse et arbitraire dans nos conventions. »

Pour rendre hommage à la vérité, reconnaissons que le gouvernement consulaire de Buonaparte vit

éclore ou perfectionner plusieurs institutions utiles; que c'est dans l'intervalle de l'an 8 à l'an 12, que l'organisation administrative et judiciaire fut établie telle qu'elle existe aujourd'hui, et que c'est aussi dans cet intervalle, qu'eut lieu la publication du Code civil; mais, disons en même temps que c'est à cette époque que son ambition démesurée, sa politique astucieuse, et sa mauvaise foi dans les traités, préparèrent ces guerres funestes qui devaient agiter toute l'Europe; reconnaissons sur-tout, que parmi les titres que l'adulation lui prodigua, le titre de *restaurateur de la religion* est peut-être celui qu'il mérita le moins.

Buonaparte devient un objet de haine pour tous les partis; conspirations. — Cependant les Bourbons, qu'une faction coupable avait voulu dépouiller de leurs droits imprescriptibles, ne cessaient d'inspirer en France des vœux et des regrets. Des provinces entières s'étaient plusieurs fois levées pour proclamer les descendans de Henri IV, tandis qu'une foule de braves se réunissait dans l'étranger sous la bannière des lis, pour le rétablissement de notre antique monarchie.

Si les armées royales n'eussent pas eu à combattre des Français; si un sang toujours précieux aux nobles rejetons de nos rois n'avait dû couler pour assurer leur triomphe, le colosse régicide de la révo-

lution aurait été sans doute anéanti par les défenseurs d'une aussi belle cause.

Jusqu'à l'époque du 18 brumaire, un trop grand nombre de tyrans se partagèrent l'autorité souveraine, pour qu'on pût espérer de renverser le gouvernement qui avait dispersé les débris du trône.

Mais lorsque, plus habile ou plus heureux que les autres, un seul usurpateur réunit tous les pouvoirs sur sa tête, il ne fallut plus que la chute d'un seul homme pour rétablir les droits sacrés de nos souverains.

D'ailleurs, en laissant bien loin derrière lui, tous ceux qui avaient joué un grand rôle dans la révolution, Buonaparte avait dû exciter beaucoup de haines particulières.

Enfin, les républicains de bonne foi, ceux qui, séduits par les théories de nos publicistes modernes, avaient pensé que dans l'état de civilisation, les hommes pouvaient converver l'indépendance absolue qu'ils ont reçue de la nature; ces Romains modernes, qui s'étaient montrés les zélés partisans de Buonaparte, parce qu'il parlait toujours de liberté, d'égalité, durent voir avec indignation leur chef ambitieux prétendre à cette autorité exclusive, contre laquelle il s'était si souvent prononcé.

Ainsi, les royalistes, les héros de la première époque de la révolution, et les républicains, durent tour à tour diriger leurs efforts contre un homme

qui trompait toutes leurs espérances. C'est ce qui nous explique le grand nombre de conspirations qui furent successivement dirigées contre le nouveau dictateur.

Une seule eût pu suffire pour trancher les jours d'un souverain légitime, parce qu'il se confie à l'amour de ses peuples : mais un tyran, un usurpateur, sait qu'il est l'objet de la haine de tous : l'appareil des armes l'entoure; de vils mercenaires veillent sur lui, et il doit son salut à la défiance, qui fait aussi son supplice.

Non-seulement Buonaparte sut se garantir de toutes les tentatives dirigées contre lui, mais il sut encore dans les diverses conspirations, successivement découvertes, trouver l'occasion de faire sanctionner un nouvel abus de pouvoir; il sut y trouver un prétexte, pour se faire déférer des titres ou des pouvoirs nouveaux.

Une conspiration éclata en l'an 8; deux autres dans le courant de l'an 9, entre lesquelles celle du 3 nivose mérite d'être remarquée, soit par le danger imminent auquel le consul échappa, soit par les actes qui en furent la suite.

On se rappelle que par l'explosion d'un tonneau rempli de poudre et de mitraille, qu'on appela *machine infernale*, plusieurs personnes (entr'autres un de ses gardes) furent frappées de mort autour de Buonaparte, et que les glaces de sa voiture furent

brisées, sans qu'il ressentît lui-même aucune atteinte.

C'est lors de la mise en accusation d'*Arena*, et de quelques autres personnes prévenues d'avoir pris part à ce complot, que le consul, s'apercevant qu'il fallait trop de formalités pour se débarrasser de tous ceux dont il avait à craindre les projets, rendit le décret sur l'établissement des tribunaux spéciaux, auxquels l'article 12 attribuait la connaissance *des rassemblemens séditieux.*

C'est aussi à la même époque, que Buonaparte prit un arrêté, pour mettre un grand nombre de Français *en surveillance spéciale, hors du territoire européen de la république.*

Si c'était un moyen commode de se débarrasser de tous ceux dont la présence gênait son ambition, on ne peut s'empêcher de reconnaître du moins, que rien n'était plus attentatoire au principe de la liberté individuelle proclamé par toutes nos constitutions, qu'un acte dont l'effet immédiat était de soumettre à la peine de l'exil, des citoyens qui n'étaient ni convaincus, ni même légalement prévenus d'aucune espèce de délit.

Cependant, Buonaparte fit déclarer par le sénat, que, loin d'être inconstitutionnel, l'arrêté par lui pris le 14 nivose, était une mesure conservatrice de la constitution.

Après avoir fait une telle épreuve de la *complai-*

sance du premier corps de l'Etat, Buonaparte pouvait se flatter de faire sanctionner, à l'avenir, les mesures les plus arbitraires.

Ce qu'il y a sur-tout de remarquable, c'est qu'au moment même où les nombreuses conspirations dirigées contre lui, devaient l'avertir qu'il était l'objet de la haine générale, le dictateur se faisait adresser des protestations de dévouement et d'amour, par tous ceux qu'il tenait sous sa dépendance ; comme s'il espérait balancer, par les adulations de ses esclaves, la terreur que lui inspiraient tant de poignards dirigés contre lui.

Alors aussi cet homme, odieux à tous les partis, empruntait quelquefois le langage d'un souverain père de son peuple : il disait au tribunat qui venait le complimenter sur la découverte de la conspiration du 1er. brumaire an 9 — : « Le premier magistrat de la république n'est exposé dans aucune circonstance : tant qu'il sera revêtu de la confiance de la nation, il saura remplir la tâche qui lui a été confiée. *Si jamais il était dans sa destinée de perdre cette confiance, il ne mettrait plus de prix à une vie qui n'inspirerait plus d'intérêt aux Français.* »

Buonaparte jouait ici le sentiment, comme il jouait dans d'autres circonstances l'impiété ou la religion, suivant que l'une ou l'autre lui paraissait plus utile. Si, dans l'ivresse de sa grandeur usurpée, le tyran pouvait se persuader qu'il méritait la confiance

des Français, lorsqu'il les précipitait dans des guerres impies, maintenant que le jour des illusions a cessé pour lui, il ne peut plus penser sans doute qu'il a obtenu la confiance de ce peuple qui le repousse comme un fléau dont le ciel l'affligea dans sa colère; et cependant Buonaparte a paru attacher beaucoup de prix à une vie qui était loin d'inspirer quelque intérêt aux Français.

Non content de révéler les conspirations auxquelles il avait le bonheur d'échapper, le consul s'occupait quelquefois à créer des complots imaginaires, pour se rendre plus cher à ses sujets, ou pour rendre plus odieux les ennemis qu'il ne pouvait atteindre.

Ainsi il répandit avec profusion les invectives les plus violentes contre le gouvernement anglais, au sujet d'une prétendue conspiration, dont M. Dracke, ambassadeur d'Angleterre, était désigné comme le chef. On produisait des instructions qu'on disait avoir été fournies à cet ambassadeur par son gouvernement; on fabriquait même une correspondance tout entière.

Le cabinet britannique se justifia solennellement de ces imputations atroces.

Voici comme le chancelier de l'échiquier s'exprimait à ce sujet, à la séance de la chambre des communes, du 17 avril 1804.

« Je dois rendre grâces au noble lord, puisqu'il me

fournit l'occasion de repousser ouvertement et courageusement *une des plus grossières et des plus atroces calomnies qui aient été fabriquées par une nation civilisée contre une autre.* Je ne puis qu'exprimer mon indignation et mon horreur de ce qu'on ait pu fabriquer une aussi horrible calomnie. J'affirme au noble lord que nul pouvoir n'a été donné par le gouvernement, qu'aucunes instructions n'ont été envoyées à aucun individu, à l'effet d'agir contre les usages reçus : sur ce point ma conscience est tranquille. J'affirme encore, tant pour moi que pour mes collègues, que nous n'avons autorisé aucune créature humaine à se conduire d'une manière contraire à l'honneur de ce pays, ou au droit des nations. Quant à l'interprétation donnée à cette prétendue correspondance, par ceux à qui elle a été communiquée, on ne doit pas s'attendre que je m'explique ; quant à la correspondance elle-même, je ne saurais rien dire de plus, puisqu'aucune communication ne nous a été faite à cet égard, par notre ambassadeur à Munich. Encore une fois je remercie le noble lord, de m'avoir fourni l'occasion *de repousser la calomnie du gouvernement de la France.* Je prends l'engagement formel de donner tout éclaircissement sur cette matière, à laquelle il est naturel que la nation entière attache tant d'intérêt. »

C'est en lui témoignant la part qu'ils prenaient à cette prétendue conspiration, que le tribunat et le

sénat émirent le vœu de fixer à jamais sur sa tête la dignité consulaire.

Enfin la fameuse conspiration de l'an 12 éclata, et Buonaparte sut en tirer le même parti. Il n'entre pas dans notre plan de recueillir les débats de ce procès célèbre, où le tyran eut la double satisfaction, de voir verser le sang des plus fidèles serviteurs de nos rois, et de perdre deux généraux, dont la grande réputation faisait pâlir la sienne.

Il devait être assis lui-même sur le trône, quand les défenseurs du trône allaient périr sur l'échafaud. Aussi c'est dans la troisième partie de cet ouvrage, que nous esquisserons quelques traits de cette grande catastrophe.

Recueillons seulement ici, pour conserver l'ordre chronologique, quelques circonstances qui servent en quelque sorte d'introduction aux débats dont nos tribunaux furent affligés.

Le consul avait fait communiquer au tribunat le rapport du grand-juge, dans lequel on appelait *brigands*, des Français appartenant aux familles les plus distinguées, parce qu'ils n'avaient pu supporter plus long-temps l'oppression du féroce étranger.

Le général Moreau était désigné, dans ce rapport, avec des épithètes outrageantes. Le frère de cet illustre officier général, alors membre du tribunat, ne peut contenir son indignation ; il s'élance à la tribune, et s'écrie :

« Vous venez d'entendre les orateurs du gouvernement ; vous avez lu ce matin l'ordre du jour publié par le gouverneur de Paris ; ces deux pièces sont en partie dirigées contre le général Moreau. Je ne puis voir, sans le sentiment de la douleur la plus vive, qu'on se soit attaché depuis si long-temps à calomnier un homme qui a rendu des services importans à la république, et qui, dans ce moment, n'a pas la liberté de se défendre. Je déclare à la nation tout entière, que mon frère est innocent des atrocités qu'on lui impute ; qu'on lui donne les moyens de se justifier, et il se justifiera. Je demande en son nom, au mien, à celui de toute sa famille éplorée, qu'on apporte à son jugement la plus grande solennité.

» Je demande qu'il ne puisse être traduit que pardevant un tribunal ordinaire. Il lui sera facile de faire éclater son innocence. J'affirme que tout ce qu'on a dit est une infâme calomnie.

Curée. » C'est un beau mouvement que celui que vient de faire éclater notre collègue.

Moreau. » Ce n'est point un beau mouvement, c'est l'expression de la vérité et de l'indignation. »

Opposons à ce tableau noble et touchant, celui des sentimens de crainte et de fureur qui se confondent alors dans l'âme du despote.

La nombreuse police qu'il salarie ne suffit plus pour le rassurer ; il ne rêve que poignards ; il ne voit par-

tout que des assassins; il est épouvanté même de son ombre.

Il faut que chacun partage la terreur qui l'agite : de nouvelles lois criminelles vont être promulguées ; on dirait que le tyran ne doit plus rien avoir à craindre, parce que tout le monde va trembler autour de lui.

Le 9 ventose, il envoie des conseillers d'état au corps législatif, proposer une loi pour prononcer la peine de mort contre ceux qui donneraient un asile à Georges et à ses complices.

« La loi que propose aujourd'hui le gouvernement français, vous la lui auriez demandée (s'écrie l'orateur de Buonaparte) si sa prévoyance ne se manifestait en même temps que les vœux dictés par la circonstance, à tous les citoyens. »

En effet, la loi est adoptée.

Un message est aussitôt envoyé au tribunat, pour y présenter ce projet de loi. Le tribunat nomme une commission, qui fait son rapport séance tenante, et propose l'arrêté suivant :

« Le tribunat, considérant que la loi de ce jour, relative à ceux qui recèlent Georges et les soixante de sa bande, n'atteindrait pas son but, si elle ne recevait sans délai son exécution,

» Emet le vœu que cette loi soit promulguée dans le jour. »

Enfin, la loi est publiée le même jour ; et le même

jour aussi le préfet de police affiche la proclamation suivante :

« Citoyens, la loi qui vient d'être publiée condamne à la peine de mort tous les individus qui recéleraient Georges et les assassins qui l'accompagnent.

» Ils sont encore dans Paris, d'où il ne leur sera plus possible de s'échapper, les barrières et les routes étant gardées avec la plus grande vigilance.

» Que tous les citoyens fassent connaître à la police les individus qui seraient chez eux ou dans leur voisinage.

» Que ceux qui les ont recélés, ou qui les recéleraient encore, profitent des délais que leur donne la loi, afin de se soustraire à son glaive, et de concourir à purger promptement la capitale des monstres soldés par nos éternels ennemis, pour renouveler les horreurs qu'ils voulurent déjà faire consommer, à l'aide de la machine infernale du 3 nivose.

» C'est dans cette circonstance que la dénonciation devient un acte de vertu publique.

» Il est ordonné aux maîtres d'hôtels garnis, de reconnaître tous les individus qui logent chez eux, de s'assurer qu'ils sont en règle, et qu'ils n'ont rien de suspect.

» Les cochers de fiacre sont avertis que ces individus font souvent usage de leurs voitures.

» J'ai promis des récompenses à ceux qui aide-

ront la police à s'en saisir ; mais la récompense la plus douce pour un Français, est d'avoir fait une bonne action utile à son pays. »

C'est ainsi que sous la verge d'un tyran, toutes les formes consacrées sont méconnues ; et quand les élémens les plus opposés devraient se réunir pour le détruire, tous les corps de l'état s'ébranlent à sa voix, pour lui épargner jusqu'à cette terreur farouche que la providence attache à l'âme des usurpateurs.

Assassinat du duc d'Enghien. — Cependant, ce n'est pas assez que les satellites du despote veillent autour de lui ; ce n'est pas assez que dans la capitale, dans la France tout entière, les misérables agens de sa police violent l'asile sacré des citoyens, un exemple plus scandaleux doit être donné à l'Europe. L'autorité des souverains sera outragée ; ces maximes d'ordre public, qui limitent l'autorité d'un gouvernement au territoire qui lui est soumis, vont être méconnues ; le droit des gens que les nations barbares respectent, même pendant la guerre, sera indécemment violé pendant la paix, et contre des nations qui sont nos alliées ; en un mot, le pacte social sur lequel reposent les droits des couronnes et des peuples va être rompu par une main sacrilége.

La lenteur des formes judiciaires excitait l'impatience du tyran : également pressé par la soif du sang et par la soif du rang suprême, il prévoit que quel-

ques mois vont s'écouler, avant que les prévenus de conspiration montent à l'échafaud ; et quelques mois sont un siècle pour l'usurpateur qui n'ose se fier à l'avenir ; sa haine signale une nouvelle victime plus auguste : ce n'est pas à des juges, mais à des assassins qu'il va la livrer.

Commandons à l'indignation qu'un souvenir trop récent fait naître dans notre âme ; soyons, s'il est possible, dignes encore, par notre modération, du titre d'historien, lorsque nous retraçons des forfaits sans exemple dans les annales du monde.

Loin de nous la pensée de signaler à l'opinion puplique ceux qui furent les instrumens coupables ou malheureux d'un tel crime. Livrons à la postérité les noms consignés dans des pièces officielles ; et si le tyran eut d'autres complices, abandonnons-les à leur propre conscience.

Louis-Antoine-Henri de BOURBON-CONDÉ, DUC D'ENGHIEN, avait fait plusieurs campagnes brillantes sous les yeux de son père et de son illustre aïeul. Après le traité de Lunéville, en 1801, l'armée de Condé ayant été licenciée, ce jeune prince dut renoncer à l'espoir de rétablir par les armes son auguste famille sur le trône de France.

Un miracle de la providence pouvait seul rendre le bonheur à sa patrie, et la couronne d'Henri IV à ses descendans ; le héros désarmé ne se croyait plus appelé à combattre ; et depuis près de trois ans, il

vivait sans aucune influence sur les destinées de l'Europe, dans une propriété qu'il avait acquise à Etteinheim, dans le Brisgaw.

Comme cette ville dépendait de l'électorat de Bade, le jeune prince avait obtenu l'agrément de l'électeur pour s'y fixer ; et l'électeur lui-même aurait craint de se compromettre, s'il avait accordé un asile à ce héros, sans en prévenir le premier consul.

Plein de confiance dans l'inviolabilité d'un territoire étranger, le duc d'Enghien fortifiait son âme contre le malheur de sa destinée, dans l'étude, et dans le repos de la vie solitaire. Le passé ne lui présentait que des souvenirs honorables, le présent était embelli par les sentimens les plus tendres et les plus purs, l'avenir lui-même était exempt d'orages...... Mais le sang des Bourbons coulait dans ses veines ; et l'usurpateur de leur trône aspirait à l'horreur de le répandre.

Hâtons-nous de mettre sous les yeux de nos lecteurs, tout ce que nous avons pu trouver de pièces authentiques sur ce crime, que la politique la plus cruelle ne pourrait excuser ; et plaignons le gouvernement faible, qui, réduit à servir les passions frénétiques d'un despote étranger, n'ose ou ne peut s'opposer à la violation des droits sacrés des souverains, et des droits plus sacrés encore de l'hospitalité.

Le 11 mars 1804, correspondant au 20 ventose

an 12 (1), Buonaparte fait adresser à M. le baron d'Edelsheim, ministre d'état à Carlsruhe, une lettre conçue en ces termes :

« Monsieur le Baron, je vous avais envoyé une note dont le contenu tendait à requérir l'arrestation du comité d'émigrés français siégeant à Offembourg, lorsque le premier consul, par l'arrestation successive des brigands envoyés en France par le gouvernement anglais, comme par la marche et les résultats des procès qui sont instruits ici, reçut connaissance de toute la part que les agens anglais à Offembourg avaient aux terribles complots tramés contre sa personne et contre la sûreté de la France. Il a appris même que le duc d'Enghien et le général Dumourier se trouvaient à Etteinheim ; et comme il est impossible qu'ils se trouvent en cette ville sans la permission de son altesse électorale, le premier consul n'a pu voir, sans la plus profonde douleur, qu'un prince auquel il lui avait plu de faire éprouver les effets les plus signalés de son amitié, pût donner un asile à ses ennemis les plus cruels, et leur laissât ourdir tranquillement des conspirations aussi inouïes.

» En cette occasion si extraordinaire, le premier

(1) Comme le rapprochement des dates est ici très-important, nous fixerons, d'après le calendrier grégorien et d'après le calendrier républicain, la date du petit nombre de pièces que nous avons recueillies.

consul a cru devoir donner à deux petits détachemens, l'ordre de se rendre à Offembourg et à Etteinheim, pour y saisir les instigateurs d'un crime qui, par sa nature, met hors du droit des gens tous ceux qui manifestement y ont pris part. *C'est le général CAULINCOURT QUI, A CET ÉGARD, EST CHARGÉ DES ORDRES DU PREMIER CONSUL;* vous ne pouvez pas douter qu'en les exécutant, il n'observe tous les égards que son altesse peut désirer. Il aura l'honneur de remettre à votre excellence la lettre que je suis chargé de lui écrire. »

Les réflexions se présentent en foule à la lecture de cette lettre.

Et d'abord, on remarque que le consul n'accuse que les agens anglais d'Offembourg, d'avoir pris part aux complots tramés contre sa personne. Relativement au duc d'Enghien et au général Dumourier, leur nom seul paraît être tout leur crime.

En second lieu, il n'attend pas que l'électeur lui permette d'envoyer sur son territoire les ministres de ses vengeances; il lui annonce que deux détachemens se rendent à Offembourg et à Etteinheim, pour y saisir tous ceux qui lui paraissent suspects. Il est impossible de pousser plus loin l'abus de la force et l'oubli de toutes les bienséances; Buonaparte sent que par sa conduite il viole le droit des gens; et pour s'excuser, il présente comme instigateurs d'un crime,

ceux contre lesquels aucun soupçon juridique ne s'est encore élevé (1).

On est fondé à croire, qu'au moment où cette lettre était adressée au ministre de l'électeur de Bade, quelqu'employé supérieur ou subalterne était chargé de l'exécution des ordres secrets de Buonaparte, *puisque les détachemens avaient déjà reçu l'ordre de se rendre à Offembourg et à Etteinheim.*

A la vérité, la lettre porte que c'est le général Caulincourt qui est chargé, à cet égard, des ordres du premier consul; mais on a de la peine à s'expliquer, comment ce général, qui était encore à Paris, pouvait avoir des ordres à exécuter à plus de cent dix lieues de la capitale, sur-tout lorsque les détachemens étaient déjà dirigés sur Etteinheim et sur Offembourg.

Ce n'est pas la première fois que la conduite des ministres de Buonaparte présente des circonstances difficiles à expliquer. Tout doit être obscur et mystérieux, dans la marche d'une politique ténébreuse qui ne médite que des crimes (2).

(1) Nous avons parcouru avec soin tous les détails de la longue instruction à laquelle a donné lieu le procès de Georges et de Moreau, et nous nous sommes convaincus que le nom du duc d'Enghien n'y a pas même été prononcé.

(2) Nous ne garantissons pas, d'ailleurs, l'authenticité de la lettre au ministre de Carlsruhe, qui ne se trouve rapportée que dans la Gazette de Leyde.

Quoi qu'il en soit, c'est le lendemain, 21 ventose (correspondant au 12 mars) que le général Caulincourt reçoit la lettre suivante :

« Le premier consul ordonne au sieur Caulincourt, son aide de camp, de se rendre en poste à Strasbourg.

» Il y accélérera la construction et la mise à l'eau des bâtimens légers qu'on y construit pour la marine.

» Il prendra des renseignemens près du préfet et du citoyen Méhée pour faire arrêter les agens du gouvernement anglais qui sont à Weissembourg et à Offembourg, notamment la baronne de Reich, si elle n'est pas déjà arrêtée.

» Le chef de bataillon Rosey, envoyé près des ministres anglais, et qui a toute leur confiance, lui donnera tous les renseignemens nécessaires sur les complots formés contre la tranquillité de l'État et la sûreté du premier consul.

» Le citoyen C..... fera connaître aux baillis des villes de la rive droite, qu'ils peuvent s'attirer de grands malheurs, en donnant asile aux personnes qui cherchaient à troubler la tranquillité de la France, et il se concertera avec le général commandant la cinquième division militaire, pour employer, au besoin, une force suffisante pour l'exécution du présent ordre.

» Il rendra un compte particulier au premier

consul, du résultat de la mission du chef de bataillon Rosey. »

Cette lettre ne contient pas une mission expresse de s'assurer de la personne du duc d'Enghien; *on y désigne seulement les agens du gouvernement anglais qui sont à Weissembourg et à Offembourg.*

M. Caulincourt était-il en même temps porteur d'instructions secrètes; ou bien l'arrestation de l'auguste descendant des Condé devait-elle être le résultat des renseignemens que le chef de bataillon Rosey avait à lui donner? C'est ce qu'il ne nous appartient pas d'expliquer; car nous ne voulons présenter que des faits, et non des conjectures.

Est-il possible que ce général, auquel on écrivait à Paris, le 21 ventose, de se rendre à Strasbourg, se soit trouvé dans cette dernière ville le 22? C'est ce que nous n'osons encore affirmer ni contester; et c'est ce qui résulte cependant d'une lettre particulière écrite de Strasbourg le 25 ventose, rapportée dans la Gazette de France, le 21 mars 1804.

« Le soir même de son arrivée à Strasbourg, le général C..... expédia un courrier à Carlsruhe; *le lendemain* 23, ce courrier est revenu avec des dépêches; et peu après nous avons vu ici un délégué de la cour de Bade. On assure maintenant que le citoyen C...... avait demandé, au nom du premier consul, l'autorisation pour faire arrêter les émigrés

et les conspirateurs rassemblés sur la rive droite (1).

Une autre lettre de Strasbourg, du 26 ventose, annonçait que les personnes arrêtées à Etteinheim se trouvaient dans la citadelle de cette ville, et qu'on attendait les ordres du gouvernement sur leur destination ultérieure.

Ce qu'il y a de bien certain, c'est que le duc d'Enghien fut enlevé à sa retraite, dans la nuit du 14 au 15 mars (du 23 au 24 ventose.)

Ainsi, dans l'intervalle de soixante à soixante-dix heures, l'ordre aurait été donné à Paris, M. Caulincourt se serait rendu à Strasbourg, il y aurait séjourné le temps nécessaire pour envoyer des dépêches à Carlsruhe, et en recevoir la réponse, et il aurait *commandé* ou *conduit* le détachement qui a cerné l'habitation du prince à Etteinheim.

Nous désirons que ce rapprochement de circonstances et de dates puisse répandre au moins des doutes sur la culpabilité d'un homme accusé par l'opinion publique; mais si nous nous sommes trompés, s'il devient constant qu'il fût, en effet, chargé de cette mission infâme, l'activité vraiment extraordinaire avec laquelle il aurait servi la fureur du tyran, lui mériterait bien le titre de complice.

(1) Ce fait n'est pas exact. Buonaparte n'avait pas cru que l'autorisation de l'électeur de Bade lui fût nécessaire, puisqu'il l'avait prévenu que des détachemens allaient faire des perquisitions dans ses états.

L'électeur ne se contenta pas de garder le silence sur l'odieuse violation du droit des gens commise sur son territoire, sa faiblesse le réduisit à paraître même l'excuser aux yeux de l'Europe tout entière.

Voici le texte du décret électoral daté de Carlsruhe, le 16 mars 1804, et rapporté dans le Moniteur :

« Immédiatement après le rétablissement de l'état de paix entre l'Empire d'Allemagne et la République française, S. A. S. et Electorale a donné le 14 mai 1798, dans ses anciens états, l'ordre précis et sévère de ne plus permettre aux émigrés et déportés français la continuation de leur séjour dans son territoire.

» La guerre qui s'est dans la suite rallumée, ayant donné à ces personnes différens motifs de rentrer dans ses Etats, S. A. S. et Electorale a saisi le premier moment favorable, le 20 juin 1799, pour ordonner leur renvoi. La paix ayant eu de nouveau lieu, et plusieurs individus attachés à l'armée de Condé s'avisant de se rendre dans ses environs, S. A. S. et Electorale a cru devoir donner les ordres suivans, qui sont les derniers, les plus nouveaux, et ceux qui sont suivis encore aujourd'hui.

» Il ne sera accordé à aucun individu revenant de l'armée de Condé, ainsi qu'en général à aucun émigré français, à moins qu'il n'en ait obtenu la per-

mission avant la paix, d'autre séjour que celui qu'on permet aux voyageurs (1).

» S. A. S. et Electorale, par sa résolution expresse, n'a excepté de cette ordonnance qu'individuellement les personnes qui pouvaient faire preuve d'avoir obtenu ou d'avoir à espérer sous peu leur radiation de la liste des émigrés, et qui avaient par là une raison suffisante de préférer le séjour dans le voisinage de la France à tout autre, et de ne pas être regardées comme suspectes au gouvernement français. *Le séjour de ces personnes n'ayant eu jusqu'ici aucunes suites fâcheuses ou désavantageuses pour le gouvernement français, et le chargé d'affaires de la France résidant ici n'ayant* JAMAIS DEMANDÉ PLUS DE RIGUEUR (2), S. A. S. et Electorale a jugé à propos, au mois de décembre 1802, à l'époque de son entrée en possession de ses nouveaux états, d'accorder aux émi-

(1) Il était au moins *inutile* que l'électeur rappelât ici ses mesures rigoureuses contre d'illustres proscrits, auxquels tous les souverains de l'Europe avaient accordé un asile honorable, puisqu'il avoue quelques lignes après, que d'autres circonstances en avaient fait adoucir la rigueur.

(2) Ce passage du décret de l'électeur indique, d'ailleurs, d'une manière bien certaine, que Buonaparte avait donné son assentiment tacite au séjour du duc d'Enghien dans les états de l'électeur, puisqu'il est certain que ce prince résidait à Etteinheim depuis plusieurs années.

grés français, ainsi qu'à tous les étrangers qui s'y trouvaient, à l'égard de leur séjour, la même indulgence dont ils jouissaient, en quelque endroit, sous le gouvernement précédent, sans cependant les assurer d'une nouvelle protection, mais toujours dans la ferme résolution de leur retirer cette indulgence dès que S. A. S. et Electorale aurait la connaissance certaine, ou *qu'on lui exposerait* que le séjour sur les frontières du Rhin de tel ou de tel autre individu étant devenu suspect au gouvernement français, menaçait de troubler le repos de l'Empire (1).

» Le gouvernement français venant de requérir l'arrestation de certains émigrés dénommés, impliqués dans le complot tramé contre la constitution, et une patrouille militaire venant de faire l'arrestation des individus compris dans cette classe, le moment est venu où S. A. S. et Electorale est obligée de voir que le séjour des émigrés dans ses États est préjudiciable au repos de l'Empire et suspect au gouvernement français (2). Par conséquent, elle juge indispensable de renouveler en toute rigueur la

(1) Un souverain qui permet aux étrangers de se fixer dans ses états, les prend en quelque sorte, sous sa sauvegarde.

(2) Si cette déclaration eût été faite deux jours plus tôt, la France se réjouirait encore de posséder un rejeton de cette race de héros, qui fut toujours l'orgueil et le plus ferme appui du trône.

défense faite aux émigrés français de séjourner dans ses États, tant anciens que nouveaux, et en révoquant toutes les permissions limitées ou illimitées, données par le gouvernement précédent ou actuel : ordonnant, en outre, que tous ceux qui ne sauraient justifier sur-le-champ de leur radiation, ou de leur soumission au gouvernement français, soient renvoyés, et que s'ils ne partent de gré dans le terme de trois fois vingt-quatre heures, ils soient conduits au-delà des frontières. Quant à ceux qui, de cette manière, croiront pouvoir se justifier, à l'effet d'obtenir la permission d'un séjour qui ne porte aucun préjudice, il est ordonné d'en envoyer la liste, avec copie de leurs titres, à S. A. S. et Electorale, en attendant la résolution, s'il y a lieu, de leur permettre ou de leur refuser la continuation du séjour.

» Tous les officiers civils des grands bailliages, ainsi que les préposés des communes et les officiers de police, sont personnellement responsables de l'exacte exécution de cette ordonnance, et déclarés tenus de tout dommage résultant de quelque délai. »

Quel pénible rapprochement ! Sous la main de fer d'un usurpateur, le pacte sacré qui unit les nations est violemment déchiré ; et lorsque ce crime est peut-être le seul dont les adulateurs de Buonaparte n'ont pas osé le féliciter, un prince étranger est forcé de déclarer que, s'il n'en fut pas le complice, il en fut du moins l'instrument !

Un tel scandale affligea tous les souverains de l'Europe; et lorsque l'électeur de Bade, dont le territoire avait été violé, dont l'autorité avait été méconnue dans ses propres États, cédait à la tyrannie révoltante de Buonaparte, toutes les cours se réunirent pour demander la réparation d'un outrage qui leur était en quelque sorte personnel, puisqu'il violait le principe de l'indépendance respective des gouvernemens (1).

Mais fixons nos regards sur les derniers momens de la carrière d'un héros.

(1) On trouve le passage suivant dans une note adressée le 30 avril 1804, au nom de S. M. B., aux ministres des cours étrangères.

« S. M. m'a ordonné de déclarer, qu'elle espère ne pas avoir besoin de repousser, avec le dédain et l'indignation qu'elle mérite, la calomnie atroce et dénuée de fondement, que le gouvernement de S. M. participait à des projets d'assassinat; accusation déjà portée aussi faussement et aussi calomnieusement, par la même autorité, contre des membres du gouvernement de S. M., pendant la dernière guerre; accusation si incompatible avec l'honneur de S. M. et avec le caractère connu de la nation britannique, et si complétement dénuée de toute ombre de preuves, que l'on peut présumer avec raison, qu'elle n'a été mise en avant, dans le moment actuel, qu'afin de détourner l'attention de l'Europe, de la contemplation de l'acte sanguinaire qui a été commis récemment par l'ordre direct du PREMIER CONSUL de France, en violation du droit des gens, et au mépris des lois les plus simples de l'honneur et de l'humanité.

C'est le 15 mars 18c4 (24 ventose an 12), à deux heures du matin, que la maison du prince est investie par les satellites du tyran. Illustre victime! avant de quitter cette retraite qui te fut si chère, tu dois trouver des ingrats et des lâches parmi ceux qui t'entourent!

Le duc d'Enghien s'éveille au bruit qu'il entend autour de sa demeure. Pour un brave, il n'est jamais d'intervalle entre l'attaque et la défense. Il ignore encore quels ennemis il peut avoir à combattre, et il est déjà à la fenêtre, armé d'un fusil, avec un valet de pied, fier de courir des dangers à côté d'un tel maître.

Le baron de G..... son premier gentilhomme, *qui s'était couché tout habillé*, lui arrache son arme, en lui disant que toute résistance est inutile. Il demande au prince la permission de prendre son nom, si l'attaque est dirigée contre sa personne, et si les militaires qui viennent le surprendre n'ont pas son signalement.

Après un débat de quelques minutes, entre le duc d'Enghien et celui qu'il regarde comme un serviteur généreux, les gendarmes se présentent dans l'appartement, et s'écrient : *Qui de vous est le duc d'Enghien? — Le baron de G..... garde le silence;* et les misérables qui n'avaient pas en effet le signalement du prince, l'emmènent avec toutes les personnes qui s'étaient réunies autour de lui.

On fait halte dans un moulin où s'était rendu le bourguemestre d'Etteinheim (1); c'est lui qui fait reconnaître le prince au milieu des personnes de sa suite. On lui permet d'envoyer son valet de chambre, chercher des habits, du linge et de l'argent. L'escorte continue ensuite sa marche, et passe le Rhin à Kappel.

Une voiture attendait l'auguste captif à Reinhac. On veut placer à ses côtés son premier gentilhomme; il lui refuse cet honneur, et l'accorde au fidèle valet de pied qui s'était armé pour le défendre.

Arrivés à Strasbourg, tous les prisonniers sont renfermés dans la citadelle. On attend les ordres du consul, au sujet du dernier rejeton des Condé; mais ce nom commande encore l'admiration et le respect. Le général de division et l'état-major de la place viennent présenter leurs devoirs au prince; ..... l'infortuné conserve encore quelque espérance; il se flatte que celui qui cueillit des lauriers au champ d'honneur, ne voudrait pas les souiller par un lâche assassinat....., confiance digne en effet d'un héros..... Un monstre pouvait seul la tromper.

Dans la nuit du 17 au 18 mars (du 26 au 27 ventose), le prince est arraché tout à coup au sommeil et à ses douces illusions. Les gendarmes l'obligent de

(1) Ainsi, les magistrats de l'électeur sanctionnaient, en quelque sorte, par leur présence, un si lâche attentat.

s'habiller à la hâte : son fidèle Joseph réclame en vain la faveur de l'accompagner. On rejette la prière du serviteur fidèle, et celle du maître attendri par le dévouement de cet honnête homme.

A peine lui permet-on de recevoir les derniers adieux des compagnons de sa captivité; on le charge de chaînes; car les satellites du tyran craindraient encore le héros désarmé. Quatre gendarmes montent avec lui dans sa voiture; et fiers du succès de leur lâcheté, ils se hâtent de conduire cette grande victime au despote altéré de son sang.

C'est le 20 mars, vers les quatre heures du soir, que le prince découvre cette capitale, où, si jeune encore, il avait pu prévoir, d'avance, l'éclat de ses futures destinées (1). Quel changement! ô Dieu! ce n'est plus cette allégresse publique, avec laquelle on accueillait jadis les membres de son auguste maison. Le silence et la stupeur règnent autour de lui; on se prépare à proclamer l'usurpateur, et l'on ignore

(1) A peine âgé de seize ans, monseigneur le duc d'Enghien fut nommé chevalier des ordres du roi, et siégea au parlement, parmi les pairs du royaume. Dans le discours de réception, M. le président observa que c'était la première fois que la cour des pairs réunissait dans son sein, le fils, le père et l'aïeul. On fit, depuis, la même remarque, lorsque ces trois héros rivalisaient de gloire et de valeur sur le champ de bataille. (*Voyez* la note à la page 250.)

encore que le sang le plus pur va couler, pour signaler son triomphe.

Aux barrières de Paris (1), l'ordre était donné de faire conduire l'illustre captif au château de Vincennes : il y arrive à cinq heures, excédé de besoin et de fatigue. Le commandant du château ignore quel est le grand personnage qu'on lui confie avec tant de mystère et de précautions ; sa femme s'approche et s'écrie, en reconnaissant le prince : « C'est monseigneur le duc d'Enghien, c'est mon frère de lait. »

Après un léger repas, le prince veut goûter quelques instans de repos ; on l'éveille en sursaut vers les onze heures, pour le conduire devant ses assassins, qui osent s'appeler ses juges.

Un appareil de procédure criminelle était préparé d'avance contre lui ; il comprenait six chefs d'accusation, dont quelques-uns étaient les plus beaux titres de sa gloire, tandis que d'autres révoltaient par leur absurdité.

Tous exigeaient, du moins, une longue instruction, la recherche et l'examen d'une foule de pièces.

Enfin, le prétexte de son arrestation avait été sa prétendue complicité avec les conspirateurs dont on instruisait le procès ; il fallait donc le confronter avec

(1) Quelques personnes prétendent que le prince fut conduit jusqu'au Temple, et que c'est là seulement que son escorte reçut l'ordre de se diriger sur Vincennes.

eux, pour établir, s'il était possible, une preuve juridique, dont on ne pouvait trouver les élémens dans la procédure instruite par le tribunal criminel.

Que de motifs, pour surseoir au jugement du prince ! Que de motifs, du moins, pour y procéder avec une sage lenteur ! Mais le despote avait donné l'ordre de l'assassiner et non de le juger.

On le déclare coupable de tous les faits qui lui sont imputés. On prononce l'arrêt de sa mort : le jugement porte qu'il est condamné *à l'unanimité.*

Mais il est très-possible, que celui qui falsifiait les discours du chef de l'église, se fût montré moins scrupuleux encore, lorsqu'il s'agissait de faire peser un forfait, sur un plus grand nombre d'individus.

Ce n'était pas toujours des hommes vils, que le tyran appelait comme ministres de ses fureurs. Il aimait à compromettre des hommes estimables et de grands noms ; son affreuse politique s'y croyait intéressée. Il se pourrait donç, et on aimerait à le croire, que, dans la commission, toutes les voix n'eussent pas été des voix de sang; on assure qu'il s'y est trouvé un Français, qui n'a point donné la sienne pour un meurtre exécrable, et qui aurait craint, en se récusant, de céder sa place à un bourreau. Son nom, placé sur une liste odieuse, prouverait que l'innocence peut se trouver associée à un grand crime par un grand malheur.

Les exécuteurs de ce fatal arrêt n'accordent au

prince que quelques minutes de recueillement; on semble craindre qu'au milieu de la nuit, chargée de fers, abandonnée de tout l'univers, cette grande victime puisse encore échapper : le héros forme d'autres vœux, embrasse de plus nobles espérances. Son front, chargé de gloire, s'humilie devant un ministre du seigneur ; digne fils de saint Louis! l'aspect de la mort ne peut ébranler son âme! Il la désirerait même, s'il ne laissait après lui d'illustres parens, qui vont pleurer sa perte, des princes proscrits, dont son bras ne sera plus l'appui. Martyr de la tyrannie, il meurt avec la résignation d'un chrétien, et le courage d'un soldat. La même nuit, la même heure (1) voit rendre et exécuter son arrêt de mort; et c'est parmi des Français que le fils du Grand-Condé trouve ses bourreaux (2).

Ne consignons pas ici les noms de ceux par qui le tyran voulut donner une apparence légale au plus lâche des attentats; ils ont obtenu une funeste célébrité, puisqu'on a osé consigner, dans le journal officiel, cet arrêt inique qui a détruit l'espérance d'une race de héros.

Ombre illustre, reçois ici le tribut de nos regrets :

(1) Le prince fut condamné à trois heures du matin, et à quatre il fut fusillé, dans le fossé oriental du château, où sa tombe avait été creusée d'avance.

(2) C'est à des gendarmes d'élite que fut confiée cette horrible exécution. — Ce corps vient d'être licencié.

nos yeux te cherchent vainement auprès de ces princes chéris que la providence nous a rendus ; tu serais l'orgueil de ton père, tu serais l'orgueil des Français... Long-temps ton père et les Français verseront des pleurs sur ta tombe.

Qui le croirait, cependant? Buonaparte n'était pas encore satisfait ; il osait imputer à nos souverains légitimes, les malheurs dont son ambition avait épouvanté l'Europe. Le sang précieux qu'il venait de verser, le rendait avide d'un sang plus précieux encore.

Voici comme s'exprimait, à la séance de clôture du corps législatif (le 3 germinal an 12), le conseiller d'état *chargé d'y porter la parole au nom du gouvernement.*

« Quant aux membres de cette famille dénaturée, qui aurait voulu noyer la France dans son sang, pour pouvoir régner sur elle, leurs premières fureurs, leurs derniers attentats ont mis, entr'elle et eux, une barrière éternelle ; ils n'ont pu obtenir de l'Angleterre, d'être ses soldats, ils s'en font les sicaires ; ils voulaient lui vendre nos conquêtes, notre gloire, notre prospérité ; ils ne lui ont vendu que des crimes inutiles ; qu'ils vivent du pain de l'opprobre et du mépris.

» Mais s'ils osaient souiller de leur présence notre sol, *la volonté du peuple français est, qu'ils y trouvent la mort,* en réparation de la perte de deux millions de citoyens moissonnés dans la guerre impie

dont ils ont été les principaux artisans, en réparation des crimes dont, sur-tout depuis quatre ans, ils cherchent à inonder notre territoire, en y fomentant, en y alimentant, autant qu'il est en leur pouvoir, le brigandage et la révolte. »

N'est-on pas indigné, lorsqu'on songe que des insultes aussi grossières étaient proférées par un orateur de Buonaparte, dans l'assemblée des représentans de la nation, à la face de l'Europe tout entière, et à une époque où l'usurpateur allait s'asseoir insolemment sur le trône de nos rois ? Jamais, peut-être, au sein des orages révolutionnaires, on n'avait outragé avec autant d'indécence les nobles héritiers du vertueux Louis.

Reposons notre pensée, fatiguée de tant d'horreurs. Dans toutes les cours de l'Europe on donna des larmes à la mort du héros, on dévoua aux vengeances célestes le monstre qui, par ce dernier crime, s'était en quelque sorte surpassé lui-même.

A Saint-Pétersbourg, on honora par un service solennel, la mémoire de ce prince enlevé si jeune à la gloire et à l'amour de ses illustres parens.

Le cénotaphe portait l'inscription suivante :

Au grand et magnanime prince
Louis-Antoine-Henri
Bourbon-Condé, duc d'Enghien;
Non moins digne de mémoire
Par sa valeur personnelle, et celle de ses ancêtres,
Que par sa mort funeste :
Un monstre corse,
La terreur de l'Europe,
Le fléau du genre humain,
L'a dévoré à la fleur de son âge.

M. l'abbé *de Bouvens* prononça l'oraison funèbre de ce prince, le 26 avril 1804, dans la chapelle catholique de saint Patrice, à Londres, en présence de la famille royale. L'orateur chrétien nous semble avoir bien peint, dans le passage suivant, le sentiment de terreur et d'indignation qu'on éprouva dans cette capitale, en apprenant l'arrestation du duc d'Enghien.

« A peine cette accablante nouvelle fut-elle répandue, que personne n'osait plus s'interroger ; on avait déjà trop de sa douleur. On craignait celle de chaque Français qu'on pouvait rencontrer ; que dis-je? on craignait même celle de tout individu de cette grande nation, chez laquelle nous avons trouvé un honorable asile ; car dans cette ville immense, notre consternation paraissait être universellement partagée. Ah! quand il s'agit de ces crimes qui intéressent

l'humanité entière, tous les peuples ne forment qu'une famille ; alors la calamité devient générale : elle est sentie par tous, parce que la Providence a établi des rapports secrets entre tous les hommes de bien, à quelque nation qu'ils appartiennent ; elle est sentie comme pourrait l'être une de ces convulsions du globe qui portent l'effroi dans les lieux mêmes où elles n'ont fait aucun ravage. »

TROISIÈME PARTIE.

NAPOLÉON BUONAPARTE EMPEREUR.

LIVRE PREMIER.

JUSQU'APRÈS LE TRAITÉ DE TILSIT.

Il semble que la pensée elle-même perde son indépendance sous le joug de fer de la tyrannie ; et quelques instans d'une possession soutenue par la terreur, suffisent souvent pour consolider l'usurpation la plus révoltante : nous venons de faire l'expérience de cette triste vérité. Soumis aux volontés, aux caprices d'un despote étranger, nous avions bientôt oublié par quels moyens il s'était successivement emparé de l'autorité souveraine : nous nous étions presque accoutumés à regarder comme un souverain légitime un chef de parti, distingué parmi une foule d'autres, moins encore par ses talens militaires, que par son audace et par sa perfidie.

Nous ne rappellerons pas ici à quel concours de circonstances, un général, dont on ne s'était pas occupé jusqu'alors, dut le commandement en chef de l'armée d'Italie : nous ne peignons Buonaparte que sous les traits qui le caractérisent dans sa carrière

politique, et nous ne voulons pas employer les matériaux qui appartiennent à sa vie privée.

On n'a pas oublié comment le général vaincu obtint le titre de consul au 18 brumaire. Cette époque mémorable rappelle le souvenir de toutes les révolutions, où de grands changemens politiques furent l'ouvrage de quelques conspirateurs. Comme Sylla et Cromwell, Buonaparte s'empara, par la force, de l'autorité suprême ; comme eux, il signala par des proscriptions, les premiers momens de sa tyrannie.

Certes, à cette époque, il n'eut pour lui ni les droits de la naissance, ni la volonté générale : secondé par une poignée de factieux, on le vit sacrifier à son ambition, et cette république pour laquelle il avait fait verser tant de sang, et ce gouvernement composé d'élémens si bizarres, mais dont il devait être l'appui.

Lorsqu'il veut obtenir le consulat à vie, il prête à l'un des corps de l'État *un vœu qu'il n'a pas manifesté : il presse le sénat de lui exprimer une pensée qui n'est pas la sienne ;* et satisfait de s'être fait ainsi déférer *un titre auquel sa modestie n'osait prétendre*, il désire qu'un simulacre de sanction par le peuple, donne une apparence légale à cette nouvelle usurpation.

Il y a seulement cette différence, entre les deux époques de l'an 8 et de l'an 10, qu'à la première, Buonaparte n'ayant encore aucun crédit dans le gou-

vernement, appuya ses prétentions sur la force militaire, dont le conseil des anciens l'avait si imprudemment investi; tandis que pour se saisir du consulat à vie, il n'eut qu'à faire jouer les ressorts de l'intrigue toujours bien actifs pour celui qui a le droit de commander.

Buonaparte prétend au titre d'empereur. — Un nouveau titre excite encore l'ambition de Buonaparte; et celui qui avait désiré une aussi longue existence à la république (1), médite le rétablissement d'un trône.

Pour cette fois cherche-t-il à parvenir au but par des moyens que la loyauté puisse avouer? sera-t-il proclamé empereur par le peuple, ou par les grands corps de l'État, qui sont les organes de sa volonté dans ces occasions solennelles? Si la France doit subir la loi d'un étranger, pourra-t-elle du moins se rendre compte à elle-même de l'origine d'une autorité si étrange?

Non, sans doute; et c'est pour la première fois peut-être, qu'un usurpateur, qui dispose d'avance de toutes les autorités dont se compose le gouvernement, a négligé de se créer des titres réguliers, au moins en apparence.

Pour se convaincre combien tout a été bizarre et

(1) On se rappelle son fameux toast, à l'an trois cents de la république.

mystérieux lors de l'élévation de Buonaparte à la dignité d'empereur, il suffit de rapporter fidèlement ce qui s'est passé au tribunat et au sénat dans cette circonstance solennelle.

Séances du tribunat. — A la séance 3 *floréal* an 12 (voyez le Moniteur du lendemain) il ne fut question d'aucune motion d'ordre relative à un changement dans la forme du gouvernement; et le tribunat s'ajourna au 2 prairial suivant.

Cependant, le 7 du même mois de floréal, le tribunat se réunit extraordinairement, et le président s'exprime ainsi :

« Le 3 de ce mois, notre collègue Curée a déposé sur le bureau une motion d'ordre par laquelle il demande, 1°. que le gouvernement de la république soit confié à un empereur; 2°. que l'empire soit héréditaire dans la famille de Napoléon Buonaparte, actuellement premier consul; 3°. que celles de nos institutions qui ne sont que tracées soient définitivement arrêtées.

» La parole est au citoyen Curée, pour faire lecture de sa motion. »

Alors, dans un long discours bien préparé, que l'on veut appeler une motion, ce tribun *démontre* qu'il est indispensable d'appeler Buonaparte à l'empire.

Dans un passage de ce discours, il résume ainsi ce que Buonaparte a fait :

« En un mot, tout ce que le peuple avait voulu en 1789 a été rétabli (1) ; l'*égalité a été maintenue ;* la loi, qui seule peut imposer aux citoyens des charges pour le bien de l'Etat, a été respectée ; l'administration a repoussé avec sévérité tout ce qui aurait pu porter atteinte à l'irrévocabilité des ventes des biens nationaux et aux droits des acquéreurs ;

(1) Puisqu'on rappelle encore cette fameuse époque du 14 juillet 1789, au moment où le despote républicain va monter sur le trône, retraçons-en une peinture rapide pour ceux de nos lecteurs qui n'en auraient pas été les témoins, et voyons en effet, ce qu'avait de brillant cette commotion populaire, qui fut le signal de notre révolution.

On trouve le passage suivant dans le n°. 25 du *Point du Jour.*

« Plus de cent mille citoyens armés à la façon des guerres civiles, et montrant toute l'allégresse des fêtes, passés rapidement des proscriptions les plus tragiques des oppresseurs de la cité, aux démonstrations les plus affectueuses et les plus vives pour les défenseurs de la liberté; faisant succéder aux mouvemens tumultueux d'une milice naissante, l'ordre, le maintien, la subordination des corps disciplinés; changeant tout à coup en armes protectrices des représentans de la nation, des armes qui, enlevées la veille, avec le plus mâle courage, de l'arsenal, des invalides, bravaient les armées; hier, prenant d'assaut le fort de la Bastille, aujourd'hui protégeant de leurs armes l'Hôtel-de-Ville, et les amis du bien public qui s'y étaient rendus. .. »

enfin, les autels ont été relevés, et les dogmes religieux consacrés, en même temps que la liberté des consciences.

» Dans cette heureuse situation, où le peuple français est en possession de tous les droits qui furent l'unique but de la révolution de 1789, l'incertitude de l'avenir vient seule troubler l'état du présent.

» Les ennemis de notre patrie se sont en effet effrayés de sa prospérité comme de sa gloire. Leurs trames se sont multipliées, et *l'on eût dit qu'au lieu d'une nation tout entière, ils n'avaient plus à combattre qu'un homme seul* (1). C'est lui qu'ils ont voulu frapper pour la détruire, trop assurés que la France en deuil pour la perte qu'elle aurait faite dans le même jour, et du grand homme qui l'a organisée, et du chef qui la gouverne, partagée entre les ambitions rivales, déchirée par les partis, succomberait au milieu des orages déchaînés dans tous les sens.

L'orateur conclut ainsi :

» Je demande donc que nous reportions au sénat un vœu *qui est celui de toute la nation*, et qui a pour objet,

(1) N'est-ce pas encore un seul homme que les ennemis auront à combattre, lorsque Buonaparte aura placé la couronne sur sa tête ? et pense-t-on que pour avoir fait un pas de plus, son ambition aura désarmé les peuples généreux qu'elle a déjà révoltés ?....

» 1°. Que Napoléon Buonaparte, actuellement premier consul, soit déclaré empereur, et, en cette qualité, demeure chargé du gouvernement de la république française;

» 2°. Que la dignité impériale soit déclarée héréditaire dans sa famille;

» 3°. Que celles de nos institutions qui ne sont que tracées, soient définitivement arrêtées. »

Les réflexions se présentent en foule au simple rapprochement des circonstances dont nous venons de rendre compte.

Et d'abord, il doit paraître certain, qu'aucun membre du tribunat, ne fit à la séance du 3 floréal une motion de la nature de celle qu'on attribue au tribun *Curée*, car le procès-verbal de cette séance, consigné dans le Moniteur, n'aurait pas manqué d'en rendre compte.

En second lieu, si une motion de cette importance eût été faite, le président n'eût pas manqué d'indiquer une séance prochaine pour la discuter, et le tribunat ne se serait pas ajourné à un mois, ainsi que l'indique le procès-verbal.

Enfin, il est absurde de supposer qu'une motion faite le 3 floréal, ait été lue à une autre séance non indiquée. Il paraît difficile, en effet, d'échapper à cette alternative : ou la motion d'ordre était connue à la séance même où elle aurait été présentée, et alors tout commandait d'en faire la lecture sur-le-

champ ; ou bien cette motion était un secret qui ne pouvait être connu qu'à la séance indiquée par le procès-verbal ; car dans l'intervalle des deux séances, le président, ni aucun autre membre, n'avaient le droit de produire des motions adressées au corps tout entier.

On doit conclure de ces observations, que la circonstance d'une motion précédemment faite a été imaginée après coup, pour motiver la convocation d'une séance extraordinaire, et pour éviter de nous apprendre, que le premier consul avait invité la veille le tribunat à lui déférer le titre d'empereur (1).

Ajoutons, qu'il doit paraître assez extraordinaire qu'on fasse dire à l'orateur, qu'un vœu, qui ne devenait le sien, que parce que le tyran l'avait commandé, était le vœu de la nation tout entière.

L'impulsion ainsi donnée, une vaste carrière fut ouverte à tous ceux qui voulaient encenser l'idole ; et, disons-le à la honte de notre siècle, le langage inspiré par l'adulation ou par la crainte, parut quelquefois commandé par l'admiration et par l'amour....

(1) J'ai fait part de mes doutes à deux membres du tribunat, qui m'ont confirmé, que le consul avait *transmis ses ordres* à quelques-uns d'entr'eux, notamment au président et au rapporteur ; mais que tous les autres membres avaient été étonnés d'être convoqués pour une séance extraordinaire, dont ils ne connaissaient pas l'objet.

On fit l'éloge de Buonaparte, comme on aurait fait celui de Henri IV ou de saint Louis.

Étrange scandale! un orateur du tribunat (M. S....) n'hésitait pas à décider, que les droits de l'ancienne famille de nos rois, devaient s'anéantir devant ceux du héros de la révolution.

» Quels titres (disait-il) comparer à ceux que tant de succès, de prodiges de guerre et d'administration ont accumulés sur la tête du *premier consul*, ne servant pas seulement l'État comme un illustre et grand citoyen, mais le dirigeant et le gouvernant comme magistrat suprême!

» Opposerait-on la possession longue, mais si solennellement renversée de l'ancienne dynastie? Les principes et les faits répondent:

« Le peuple, propriétaire et dispensateur de la souveraineté, peut changer son gouvernement, et par conséquent destituer, dans cette grande occasion, ceux auxquels il l'avait confié..... L'Europe l'a reconnu, en reconnaissant notre indépendance, ses suites et notre nouveau gouvernement. La maison qui règne en Angleterre, n'a pas eu d'autres droits pour exclure les Stuart, que le principe que je rappelle ici.

» Les *catastrophes qui frappent les rois, sont communes à leurs familles*, ainsi qu'étaient leur puissance et leur bonheur. L'incapacité qui abandonne leurs têtes à la foudre des révolutions, s'étend

sur leurs proches, et ne permet pas de leur rendre le timon échappé à des mains débiles; il fallut qu'après les avoir repris, la Grande-Bretagne chassât les enfans de Charles Ier.

» Le retour d'une dynastie détrônée, abattue par le malheur, moins encore que par ses fautes, ne saurait convenir à une nation qui s'estime. Il ne peut y avoir de transaction sur une querelle aussi violemment décidée. »

Était-il donc impossible d'encenser le tyran sans prendre son langage?..... Pourquoi cette indécente sortie contre les têtes couronnées, au moment même où la couronne est offerte à l'usurpateur? Pourquoi prétendre légitimer cette sanglante catastrophe qui brisa le pacte social? et cependant on osa dire que la révolution était alors finie!.....

Non, sans doute, elle ne l'était pas; qu'elle le soit du moins aujourd'hui; que ces principes subversifs du trône aient été appliqués pour la dernière fois, contre celui que le crime et l'audace avaient placé sur le trône. Le peuple est une grande famille dont le souverain légitime est le père; et nous l'avons trop bien éprouvé, la colère de Dieu ne manque jamais d'atteindre les enfans qui se révoltent contre cette autorité salutaire et révérée.

Les débris du sceptre d'un bon roi sont presque toujours recueillis par un tyran; et la nation infortunée qui croyait se ressaisir de son indépendance,

ne parvient, après de longues convulsions, qu'à remplacer par un gouvernement de fer, un gouvernement paternel.

Séances du sénat. — Mais, si ce qui s'est passé au tribunat à cette époque mémorable, doit paraître extraordinaire, ce qui a eu lieu au sénat *conservateur* n'est pas moins bizarre et inexplicable.

Le Moniteur du 7 germinal, en rendant compte de la séance de la veille, parle seulement de deux messages du premier consul, pour la présentation de plusieurs candidats, et de deux messages votés par le sénat, pour notifier au gouvernement la nomination des nouveaux membres.

Cependant, quarante jours après, et le 16 floréal, le Moniteur publie, *comme extraits des registres du sénat, à la date du 6 germinal*, une adresse et un rapport présentés au premier consul, à l'occasion du complot tramé contre lui.

L'adresse est terminée par les passages suivans :

« Vous êtes pressé par le temps, par les événemens, par les conspirateurs, par les ambitieux; vous l'êtes, dans un autre sens, par une inquiétude qui agite tous les Français : vous pouvez enchaîner le temps, maîtriser les événemens, mettre un frein aux conspirateurs, désarmer les ambitieux, tranquilliser la France entière, *en lui donnant des institutions qui cimentent votre édifice, et prolongent pour les*

enfans ce que vous fîtes pour les pères. Citoyen premier consul, soyez bien assuré que le sénat vous parle ici au nom de tous les citoyens; tous vous admirent et vous aiment; mais il n'en est aucun qui ne songe souvent avec anxiété à ce que deviendrait le vaisseau de la république, s'il avait le malheur de perdre son pilote, avant d'avoir été fixé sur des ancres inébranlables. Dans les villes, dans les campagnes, si vous pouviez interroger tous les Français, l'un après l'autre, il n'y en a aucun qui ne vous dit, ainsi que nous : « Grand homme, achevez votre ouvrage, en le rendant immortel comme votre gloire. Vous nous avez tirés du chaos du passé; vous nous faites bénir les bienfaits du présent; garantissez-nous l'avenir.

» Dans les cours étrangères, la saine politique vous tiendrait le même langage. Le repos de la France est le gage assuré du *repos de l'Europe* (1).

» Telles sont, *citoyen premier consul*, les observations que le sénat nous a chargés de mettre sous vos yeux, en nous donnant aussi la mission expresse de vous répéter, en son nom, et au nom du peuple français, que dans toutes les circonstances, et aujourd'hui plus que jamais, le sénat et le peuple ne font qu'un avec vous. »

(1) On sait quel a été ce *repos* pour l'Europe et pour la France !

Certes, il n'y avait, dans cette adresse, dont l'existence était d'ailleurs si suspecte, rien qui pût indiquer le désir du sénat, d'offrir à Buonaparte une couronne héréditaire.

On lui parlait seulement d'institutions propres à dissiper nos craintes pour l'avenir, sans doute pour lui reprocher d'avoir conservé, sous le gouvernement d'un seul, toutes les formes du gouvernement démocratique.

Le même journal officiel rapporte le message du consul en réponse à l'adresse du sénat. C'est après un mois de réflexion que Buonaparte se détermine à remercier le sénat de ce qu'il n'avait pas dit.

A chaque ligne se montre l'embarras de cet homme *si étranger à tout sentiment d'ambition*, qui veut forcer le sénat à lui offrir l'autorité suprême dont il s'est déjà emparé, mais avec un nouveau titre qui flatte son orgueil. A chaque ligne, on admire comment ce républicain farouche, prêt à saisir le sceptre qu'il va souiller, parle encore de l'égalité et de la liberté publiques.

Jamais peut-être le présent et le passé ne s'offrirent plus opposés l'un à l'autre, à la pensée du dictateur ; et son discours, quoique bien calculé, devait porter l'empreinte de son trouble.

Nous le recueillerons ici tout entier, comme un monument à conserver pour l'histoire.

Saint-Cloud, le 5 floréal an 12.

« Sénateurs, votre adresse du 6 germinal dernier, n'a pas cessé d'être présente à ma pensée; elle a été l'objet de mes méditations les plus constantes.

» *Vous avez jugé l'hérédité de la suprême magistrature nécessaire*, pour mettre le peuple français à l'abri des complots de nos ennemis et des agitations qui naîtraient d'ambitions rivales. Plusieurs de nos institutions vous ont, en même temps, paru devoir être perfectionnées pour assurer, sans retour, le triomphe de l'égalité et de la liberté publiques, et offrir à la nation et au gouvernement, la double garantie dont ils ont besoin.

» Nous avons été constamment guidés par cette grande vérité, que la souveraineté réside dans le peuple français, en ce sens que tout, tout sans exception, doit être fait pour son intérêt, pour son bonheur et pour sa gloire. C'est afin d'atteindre ce but, que la suprême magistrature, le sénat, le conseil d'état, le corps législatif, les colléges électoraux et les diverses branches de l'administration sont et doivent être institués.

» A mesure que j'ai arrêté mon attention sur ces grands objets, je me suis convaincu, d'avance, de la vérité des sentimens que je vous ai exprimés, et j'ai senti de plus en plus, que, dans une circonstance aussi nouvelle qu'importante, les conseils de votre

sagesse et de votre expérience, m'étaient nécessaires pour fixer toutes mes idées.

» *Je vous invite donc à me faire connaître votre pensée tout entière.*

» Le peuple français n'a rien à ajouter aux honneurs et à la gloire dont il m'a environné ; mais le devoir le plus sacré pour moi, comme le plus cher à mon cœur, est d'assurer à ses enfans les avantages qu'il a acquis par cette révolution qui lui a tant coûté, sur-tout par le sacrifice de ce million de braves, morts pour la défense de ses droits.

» Je désire que nous puissions lui dire le 14 juillet de cette année : il y a quinze ans, par un mouvement spontané, vous courûtes aux armes, *vous acquîtes la liberté, l'égalité et la gloire. AUJOURD'HUI CES PREMIERS BIENS DES NATIONS, ASSURÉS SANS RETOUR,* sont à l'abri de toutes les tempêtes ; ils sont conservés à vous et à vos enfans ; des institutions conçues et commencées au sein des orages et de la guerre intérieure et extérieure, développées avec constance, viennent se terminer au bruit des attentats et des complots de nos plus mortels ennemis, par l'adoption de tout ce que l'expérience des siècles et des peuples a démontré propre à garantir les droits que la nation avait jugés nécessaires à sa dignité, à sa liberté et à son bonheur. »

Ainsi, Buonaparte est toujours le même ; ce n'est pas assez pour lui de mentir impudemment à la face

du sénat, en lui faisant dire ce qu'il ne dit pas ; ce n'est pas assez d'annoncer les ordres qu'il lui a transmis, sous la forme d'une invitation, il veut se jouer encore une fois de la crédulité de ce peuple, auprès duquel il a déjà rempli tant de rôles différens ; et comme il avait souvent parlé de paix, en publiant des déclarations de guerre, il nous parle encore de liberté, au moment où il vient nous enchaîner sous le joug de la tyrannie.

Le sénat se vit donc forcé, sinon à offrir l'autorité suprême héréditaire à Buonaparte, du moins, à reconnaître qu'il en était investi ; et pour montrer toute sa docilité envers son maître, il parle comme lui, le langage qui convenait peut-être à des républicains, mais non aux fondateurs d'une monarchie. Aussi, que d'inconséquences, que d'absurdités, et sur-tout que d'éloges exagérés dans sa réponse du 14 floréal an 12, dont voici quelques passages (1).

« *Les Français ont conquis la liberté ;* ILS VEULENT CONSERVER LEUR CONQUÊTE ; ils veulent le repos après la victoire.

» Ce repos glorieux, ils le devront au gouvernement héréditaire d'un seul qui, élevé au-dessus de tous, investi d'une grande puissance, environné d'é-

(1) Un membre distingué du sénat, se récriait contre l'inconvenance de ce discours ; mais l'orateur lui répondit « que la rédaction lui en était aussi étrangère, que la pensée d'appeler Buonaparte au trône, l'était au sénat lui-même. »

clat, de gloire et de majesté, défende la liberté publique, *maintienne l'égalité*, et baisse ses faisceaux devant l'expression de la volonté souveraine du peuple qui l'aura proclamé.

» Et en effet, quel autre gouvernement peut conserver à jamais cette propriété si chère à une nation généreuse, ces palmes du génie, et ces lauriers de la victoire, dont les ennemis de la France affranchie de l'antique joug féodal, voudraient, de leurs mains sacriléges, dépouiller son front auguste?

» Ce gouvernement héréditaire ne peut être confié qu'à *Napoléon Buonaparte* et à sa famille.

» La gloire, la reconnaissance, l'amour, la raison, l'intérêt de l'État, tout proclame Napoléon, empereur héréditaire.

» Mais, citoyen premier consul, le bienfait de notre pacte social doit durer, s'il est possible, autant que votre renommée.

» Nous devons assurer le bonheur, et garantir les droits des générations à venir.

» Le gouvernement impérial doit être inébranlable.

» Que l'oubli des précautions réclamées par la sagesse, ne laisse jamais succéder les orages d'une régence, mal organisée d'avance, aux tempêtes des gouvernemens électifs.

» *Il faut que la liberté et l'égalité soient sacrées*; que le pacte social ne puisse pas être violé,

que la souveraineté du peuple ne soit jamais méconnue, et que dans les temps les plus reculés, *la nation ne soit jamais forcée de ressaisir sa puissance, et de venger Sa Majesté outragée* (1).

» Le sénat pense, *citoyen premier consul*, qu'il est du plus grand intérêt du peuple français de confier le gouvernement de la république à NAPOLÉON BUONAPARTE, empereur héréditaire. »

Sans doute il est assez curieux de voir Buonaparte premier consul, auteur et confident de *cette pensée du sénat*, que Buonaparte doit être empereur; mais l'usurpateur, dont l'ambition triomphe, ne s'embarrasse point des formes, et c'est de lui, sur-tout, que l'on peut dire, que le succès justifie tout.

Constitution de l'empire. — Enfin, quelques jours après, et le 28 floréal, on publie cette constitution célèbre, qui doit fixer à jamais les destinées de l'empire.

Nous croyons devoir en recueillir ici quelques articles, qui nous donneront l'occasion de remarquer, que les dispositions constitutionnelles n'étaient pas plus sacrées que des lois particulières ou de circonstances, pour celui qui avait déjà créé, défendu et renversé une foule de constitutions.

(1) Ce temps ne devait pas être si éloigné; et plût aux dieux, que la nation, en prononçant la chute du tyran, n'eût eu à venger que *Sa Majesté outragée!...*

L'article premier du sénatus-consulte est ainsi conçu : — « Le gouvernement de la république est confié à un empereur qui prend le titre d'Empereur des Français. »

Certes, rien ne devait paraître plus bizarre que l'association d'un état républicain et du gouvernement d'un seul ; mais l'usurpateur savait qu'après les révolutions, si l'on veut rendre au peuple ses institutions premières, il faut au moins les déguiser, et lui laisser quelques mots qui lui cachent, s'il est possible, le passage de l'indépendance à l'asservissement.

Dans de semblables circonstances, César créa le nom d'*Empereur*, et Cromwel déguisa l'exercice de l'autorité souveraine, sous le titre modeste de *Protecteur*.

Buonaparte, armé d'un sceptre de fer, parlait de liberté et d'égalité à ceux qui avaient combattu avec lui pour la république ; il ne pouvait donc se dispenser d'en laisser subsister le fantôme à côté du trône qu'il venait d'usurper.

D'après l'article 9, le fils aîné de l'empereur devait porter le titre de *Prince impérial*. On sait que Buonaparte donna l'exemple rare dans l'histoire, du fils d'un souverain portant à sa naissance le titre de Roi.

L'article 3 voulait que la liste civile fût réglée ainsi qu'elle l'avait été par les articles 1 et 4 du dé-

cret du 26 mai 1791; mais bientôt Buonaparte disposa des trésors de la France comme de son patrimoine; et sa cour dévora dans quelques années des sommes qui auraient presque suffi aux besoins de l'État.

L'article 18 excluait d'une manière formelle les femmes de la régence; et l'on se rappelle sans doute, que lorsqu'il voulut conférer le titre de régente à l'impératrice, il fit faire des recherches dans les anciennes constitutions, au lieu de s'occuper de celle par laquelle il s'était lié lui-même.

Nous ne parlerons pas des articles qui établissaient une commission sénatoriale de la *liberté individuelle*, et une commission sénatoriale de la *liberté de la presse*.

Les rédacteurs de la constitution du 28 floréal avaient porté le soin jusqu'à indiquer toutes les formalités à suivre dans le cas où il serait porté quelqu'atteinte soit à la liberté individuelle, soit à la liberté de la presse; et cependant le règne d'aucun despote ne fut jamais signalé par autant d'arrestations illégales et arbitraires: jamais une inquisition plus sévère n'avait porté autant d'entraves aux productions du génie (1).

(1) Si dans un ouvrage remarquable, le tyran trouvait quelque principe qui pût être invoqué contre lui, l'ouvrage était aussitôt prohibé, ou impitoyablement mutilé; il craignait sur-tout la peinture des malheurs qui signalèrent, à

Le tribunat fut placé par la constitution au nombre des grands corps de l'État : d'après l'article 88, les fonctions de ses membres devaient durer dix ans. L'article 89 portait, que le renouvellement serait fait par moitié tous les cinq ans, et que le premier aurait lieu pour la cession de l'an 17, correspondant à 1809; et cependant, à cette époque, le tribunat toujours si docile aux volontés de son maître, le tribunat qui avait pris l'initiative, toutes les fois qu'il avait désiré de nouvelles dignités ou de nouveaux honneurs, à cette époque, le tribunat n'existait déjà plus (1).

Enfin l'article 142 était ainsi conçu : « La proposition suivante sera présentée à l'acceptation du peuple, dans les formes déterminées par l'arrêté du 20 floréal an 10.

» Le peuple veut l'hérédité de la dignité impériale dans la descendance directe, naturelle, légitime et adoptive de *Napoléon Buonaparte* et dans la descendance directe, naturelle et légitime de *Joseph Buonaparte* et de *Louis Buonaparte*, ainsi

diverses époques, le règne des mauvais princes; enfin, plusieurs écrivains recommandables furent forcés de payer, par un éloge de Buonaparte, l'honneur de léguer leurs productions à la postérité.

(1) C'est par un sénatus-consulte du 19 août 1807, que le tribunat fut supprimé. Ce même sénatus-consulte dérogea à l'acte constitutionnel, sur la manière dont les lois devaient être discutées et adoptées.

qu'il est réglé par le sénatus-consulte organique du 28 floréal an 12. »

Pour cette fois, ce n'est plus une question que Buonaparte propose aux Français ; il ne s'agit plus, comme lors du consulat à vie, de savoir si le peuple veut, ou ne veut pas lui conférer la dignité impériale. C'est une proposition affirmative qu'il soumet à son acceptation : les vœux qui seront émis à ce sujet peuvent être peu nombreux, sans doute; mais du moins ils ne seront pas discordans. Il sera permis de supposer une volonté contraire à tous ceux qui ne donneront pas leur adhésion ; mais le tyran s'épargnera la douleur de voir des votes négatifs consignés dans ces registres dont le sénat sait si bien lui présenter le dépouillement ; et comme aucune opposition ne se sera formellement manifestée, il se fera dire, et dira lui-même, que le vœu de toute la France l'appelle au trône.

Si Buonaparte pensait, en effet, avoir besoin de la sanction du peuple pour accepter le titre d'Empereur, il devait attendre que cette sanction eût eu lieu, avant d'exercer à ce titre l'autorité souveraine.

Loin de là, à l'instant même où le sénatus-consulte lui est présenté, il nomme, *comme Empereur des Français*, tous les grands dignitaires de l'empire ; et ce qu'il y a de plus étrange encore, c'est aussi *comme Empereur* qu'il rend, le lendemain, un décret pour soumettre à l'acceptation du peuple, la

proposition consignée dans l'article 142 du sénatus-consulte.

Protestation de Sa Majesté Louis XVIII. — Cependant le prince auguste, qui se regardait toujours comme le père des Français, l'illustre frère du vertueux Louis XVI, qui suivait, par la pensée, la marche de notre révolution, et dont la tendre sollicitude s'associait toujours à notre fortune, Louis XVIII, dut voir le plus grand des malheurs, dans l'étrange élévation de cet homme, dont la gloire avait déjà coûté si cher à son peuple. Jusqu'alors, il avait pu croire, qu'après avoir successivement subi le joug de tant de tyrans, la France reviendrait enfin à ses souverains légitimes : cet espoir dut s'affaiblir dans son âme royale, lorsqu'il vit ainsi Buonaparte se faire déférer un titre auguste. Sa Majesté se hâta de réclamer devant l'Europe tout entière, contre le pacte qui venait d'unir ses sujets à un usurpateur étranger.

Le 6 juin 1804, il adressa, de Varsovie, à tous les souverains de l'Europe la protestation suivante, que le Moniteur lui-même s'empressa de publier (1).

« En prenant le titre d'empereur, en voulant le

(1) C'était sans doute le comble de l'indécence, d'usurper l'autorité souveraine, en faisant connaître à la France, la protestation du roi légitime qui revendiquait les droits les plus sacrés.

rendre héréditaire dans sa famille, Bonaparte vient de mettre le sceau à son usurpation. Ce nouvel acte d'une révolution, où tout, dès l'origine, a éte nul, ne peut sans doute infirmer mes droits; mais comptable de ma conduite envers tous les souverains dont les droits ne sont pas moins lésés que les miens, et dont les trônes sont tous ébranlés par les principes dangereux que le sénat de Paris a osé mettre en avant; comptable à la France, à ma famille, à mon propre honneur, je croirais trahir la cause commune, en gardant le silence dans cette occasion. Je déclare donc (après avoir, au besoin, renouvelé mes protestations contre tous les actes illégaux qui, depuis l'ouverture des états généraux de France, ont amené la crise effrayante dans laquelle se trouvent et la France et l'Europe) je déclare, en présence de tous les souverains, que loin de reconnaître le titre impérial que Buonaparte vient de se faire déférer par un corps qui n'a pas même d'existence légitime, je proteste et contre ce titre, et contre tous les actes subséquens auxquels il pourrait donner lieu. »

On se garda bien, sans doute, de nous faire connaître l'effet que cette noble protestation avait dû produire dans plusieurs cours de l'Europe; mais le Moniteur du 15 prairial publia l'article suivant :

« Le roi de Suède instruit que S. M. le roi de Prusse avait envoyé l'ordre de l'aigle noir à l'EMPEREUR DES FRANÇAIS, s'est empressé de renvoyer

les marques de cet ordre, que le père du roi de Prusse lui avait accordées lorsqu'il était encore enfant, et afin de donner une preuve d'amitié à son père. Le roi de Suède, en renvoyant cet ordre au roi de Prusse, lui a déclaré, qu'y ayant sur tous les points une si grande distance de lui à Napoléon Buonaparte, il était impossible qu'ils se trouvassent dans le même ordre. »

Nous aurons bientôt l'occasion de remarquer, que l'usurpation de Buonaparte devint le signal d'une guerre générale, quelquefois interrompue, mais qui ne pouvait se terminer que par la chute de cet homme ambitieux et cruel.

Jugement du procès de Georges, Moreau, etc. — C'est à l'époque où nous nous trouvons, entre sa nomination à l'empire et son couronnement, que nous devons placer le dénouement de cette grande catastrophe où plusieurs Français, fidèles à leur roi, trouvèrent une mort glorieuse.

Il nous semble d'ailleurs, que c'est un contraste assez touchant de voir des Français braver le despote sous le fer de ses bourreaux, alors que tant d'autres lui prodiguent les adulations les plus viles.

Le lendemain même de la promulgation du sénatus-consulte qui nommait Buonaparte empereur, le Moniteur publie l'acte d'accusation de Georges, Moreau et Pichegru, dans lequel se trouve cette phrase

remarquable attribuée à ce dernier : « *La France ne peut exister en république ; il lui faut un roi, il lui faut Louis XVIII.* »

Ne semble-t-il pas, qu'au milieu des horreurs dont nous étions alors condamnés à être les témoins, la providence ait voulu que cette grande vérité, fût proclamée, sur les ruines du gouvernement républicain, et pour annoncer sa chute prochaine, à l'usurpateur du trône de saint Louis.

Il fallait perdre dans l'opinion publique un général, dont on pouvait opposer les succès à ceux de Buonaparte, un général qui avait su commander l'admiration, en même temps qu'il avait mérité l'amour de ses soldats : exemple inouï dans les annales judiciaires ! pendant qu'on instruisait le procès de Moreau, des pamphlets étaient répandus contre lui, comme si le despote n'était pas assez sûr du glaive de la justice pour atteindre cette grande victime de sa basse jalousie.

Des juges ont le courage de remplir leur devoir : ils veulent absoudre celui qu'ils trouvent innocent, et Buonaparte les outrage ; ils les dépouille d'un titre qu'ils étaient si dignes de porter.

Un de ces magistrats intègres s'exprimait ainsi devant ses collègues :

« Quelles que soient, Messieurs, pour nous, les intentions vraies ou apparentes du gouvernement, dans cette affaire, nous devons lui témoigner notre

attachement en lui sauvant l'odieux de la condamnation du général; défendons-le contre lui-même: notre zèle doit être éclairé; nos consciences sont pures. Le général Moreau fût-il coupable, comme il est innocent, paraîtrait condamné injustement; la justice aurait l'air de la vengeance: nous nous flétririons nous-mêmes, dès que notre jugement ne pourrait le flétrir; hâtons-nous, en proclamant son innocence, de répondre aux vœux de la nation entière. L'Europe nous voit, la postérité nous attend; nous serons jugés à notre tour; le remords suivrait de près une condamnation arrachée à un faux zèle, pour les intérêts de quelques individus en place; l'exécration publique nous punirait, n'en doutez pas, de nous être laissés influencer par le pouvoir, et d'avoir désobéi au cri de l'honneur, et de l'innocence outragée. Je vote pour l'absolution (1). »

La haine de Buonaparte avait signalé une autre victime, *le général Pichegru*, auquel la France avait dû quelques années de sa gloire militaire, et qui depuis s'était devoué à la cause de ses légitimes souverains.

Aucune preuve ne pouvait établir sa complicité dans la conspiration qui était l'objet du procès; Buonaparte craignait d'ailleurs que la fermeté de ce grand

(1) Cette opinion de M. le conseiller L... n'aurait jamais été connue du public, sans la brochure qui vient de paraître sous son nom, au sujet de ce procès célèbre.

homme en imposât à ses juges; il craignait que le peuple, témoin de ces débats solennels, ne prît lui-même le parti de la victime contre ses bourreaux; et cependant la mort de Pichegru était nécessaire au tyran.

Ne pouvant l'égorger sous le glaive de la justice, il le dévoue au poignard des assassins; celui qui affronta si souvent la mort au champ d'honneur, celui qui, dans sa retraite, pouvait encore s'enorgueillir du souvenir de ce qu'il avait fait pour ses princes et pour la patrie, trouve une mort obscure dans sa prison.

Buonaparte ne manque pas de faire répandre que le général a attenté à ses jours. Personne ne le croit, personne ne peut le croire; et cependant ceux qu'il a rendu les confidens de son crime, ne lui indiquent pas même les moyens de donner un caractère de vraisemblance, à l'événement que sa nombreuse police se hâte de propager.

En effet, quand on veut constater le prétendu suicide de Pichegru, on appelle quelques chirurgiens tout-à-fait inconnus, on ne leur fait prêter aucun serment qui garantisse la sincérité de leur rapport, on ne leur fait pas dresser un procès-verbal écrit; on se borne à leur prêter une déclaration verbale, portant :

« Qu'après avoir examiné toute l'habitude du corps dudit cadavre, ils avaient remarqué une im-

pression circulaire au col, large d'environ deux doigts, et plus marquée à la partie latérale gauche;

» Qu'il y avait strangulation; qu'elle avait été faite à l'aide d'une cravate de soie noire, fortement nouée, dans laquelle on avait passé un bâton ayant quarante-cinq centimètres de long, et cinq de pourtour, et qu'on avait fait de ce bâton un tourniquet avec lequel ladite cravate avait été serrée de plus en plus, jusqu'à ce que ladite strangulation fut effectuée;

Qu'ils avaient ensuite remarqué que ledit bâton se trouvait reposé par un de ses bouts, sur la joue gauche, et qu'en le tournant avec un mouvement irrégulier, il avait produit sur ladite joue une égratignure transversale d'environ six centimètres, s'étendant de la pommette à la conque de l'oreille gauche; que la face était ecchymosée, les mâchoires serrées et la langue prise entre les dents;

» Que l'ecchymose s'étendait sur toute l'habitude du corps;

» Que les extrémités étaient froides, les muscles et les doigts des mains fortement contractés;

» Qu'ils estimaient, *d'après la position dans laquelle ils avaient trouvé le corps, et les observations qu'ils avaient faites, et dont ils venaient de nous rendre compte* (1), que l'individu dont ils

(1) Toutes ces observations pouvaient s'appliquer aussi bien à un individu étranglé par des assassins; d'autant que des gens

avaient visité le cadavre, et que le concierge leur avait dit être celui de l'ex-général Pichegru, s'était étranglé lui-même. »

Dans le cours des débats, plusieurs de ces hommes qu'on appelle *des misérables, des brigands*, montrent une fermeté de caractère qui intimide les plus dévoués satellites du tyran; tous déclarent que ce n'est pas un lâche assassinat qu'ils méditaient, mais que le courage devait seul terminer une lutte, dans laquelle l'usurpateur ne pouvait cependant balancer ses droits par ceux du souverain légitime.

Bouvet de Lozier, adjudant général de l'armée royale, s'exprimait ainsi dans son interrogatoire: « D'après la promesse expresse de Georges, rien ne devait être entrepris, qu'un prince ne fût à notre tête: le prince rejetait toute idée d'assassinat et de machine infernale. Il s'en était expliqué franchement; *il voulait une attaque de vive force*, dans laquelle il eût à payer de sa personne. »

Mais rien ne nous paraît plus remarquable, dans le cours de ce procès célèbre, que la fermeté vraiment héroïque de *Georges Cadoudal*; on eût dit que les rôles étaient changés, et que le juge devenait comptable de sa conduite envers celui-là même qu'il allait condamner.

de l'art nous ont attesté qu'il était impossible à l'homme le plus fort de se suicider lui-même par de tels moyens.

Voici un extrait de son interrogatoire du 18 ventose an 12.

D. Où avez-vous logé ?

R. Je ne veux pas le dire.

D. Pourquoi refusez-vous de le déclarer ?

R. Parce que je ne veux pas augmenter le nombre des victimes.

D. Quel est le motif qui vous a amené à Paris ?

R. J'y suis venu dans l'intention d'attaquer le premier consul.

D. Quels étaient vos moyens d'attaque ?

R. L'attaque devait être de vive force.

D. Où comptiez-vous trouver cette force-là ?

R. Dans toute la France.

D. Y a-t-il donc dans toute la France une force organisée à votre disposition et à celle de vos complices ?

R. Ce n'est pas ce qu'on doit entendre par la force dont j'ai parlé ci-dessus.

D. Que faut-il donc entendre par la force dont vous parlez ?

R. Une réunion de force à Paris.

D. Où cette réunion existe-t-elle ?

R. Cette réunion n'est pas encore organisée ; elle l'eût été aussitôt que l'attaque aurait été définitivement résolue.

D. Quel était donc votre projet et celui des conjurés ?

R. De mettre un Bourbon à la place du premier consul.

D. Quel était le Bourbon désigné ?

R. Charles-Xavier-Stanislas, reconnu par nous pour être Louis XVIII.

D. Quel rôle deviez-vous jouer lors de l'attaque ?

R. Celui qu'un des ci-devant princes français, qui devait se trouver à Paris, m'aurait assigné.

D. Le plan a donc été conçu et devait être exécuté d'accord avec les ci-devant princes français ?

R. Oui, citoyen juge.

D. Vous avez conféré avec les ci-devant princes en Angleterre ?

R. Oui, citoyen juge.

D. Qui devait fournir les fonds et les armes ?

R. J'avais depuis long-temps les fonds à ma disposition ; je n'avais pas encore les armes.

D. Pichegru n'était point dans cette conspiration ?

R. Je n'en ai point connaissance.

D. Moreau n'y était-il pas ?

R. Je ne l'ai jamais vu ni connu.

D. Avez-vous eu des relations avec Pichegru ?

R. Je l'ai vu deux ou trois fois à Londres, sans parler du projet que je viens de vous révéler. »

Les bornes de cet ouvrage ne nous permettent pas de consigner ici tout ce que présenta de remarquable un procès dans lequel se développèrent ces contrastes qui répandent tant d'intérêt dans les scènes judiciaires ;

ce que le dévouement peut avoir de plus héroïque et de plus généreux ; ce que le despotisme présente de plus révoltant ; l'énergie de plusieurs magistrats ; la faiblesse coupable des autres ; les vociférations de quelques misérables vendus au tyran ; la contenance ferme et respectueuse de tous les gens de bien, et surtout des militaires que Buonaparte n'avait pu associer à sa haine, en leur confiant la tâche pénible de veiller sur les prévenus ; en un mot, ces sentimens extrêmes que commandent les grandes infortunes ennoblies par l'honneur d'avoir soutenu une belle cause, excitèrent tour à tour l'espérance et la crainte de la capitale tout entière, attentive aux débats de ce procès célèbre.

Enfin, l'arrêt de mort fut prononcé contre la plupart des conspirateurs, le 21 prairial an 12 ; quelques jours après, douze de ces illustres victimes perdirent la vie sur l'échafaud. Condamné à l'exil, le général Moreau dit à sa patrie un éternel adieu.

Nouveaux projets de Buonaparte. — Le tyran s'abandonne alors de nouveau aux rêves de son ambition effrénée ; quelques mots lui échappent au sein de ses courtisans ; bientôt l'Europe est dans la confidence de ses projets gigantesques : mais le temps de les réaliser n'est pas encore venu ; et Buonaparte fait ses efforts pour détruire des soupçons si bien fondés.

Voici quelques passages d'un article inséré dans le Moniteur du 21 messidor an 12.

« *On dit que* l'empereur va réunir sous son gouvernement la république italienne, la république ligurienne, la république de Lucques, le royaume d'Étrurie, les états du saint Père, et par une suite nécessaire, Naples et la Sicile. *On dit* que la Suisse et la Hollande auront le même sort. *On dit* que le pays d'Hanovre offrira à l'Empereur, par sa réunion, le moyen de devenir membre du corps germanique.

» On tire plusieurs conséquences de ces suppositions; et la première qui se présente, c'est que le Pape abdiquera, et que le cardinal Fesch ou le cardinal Rello, occuperont le trône pontifical.

» Nous avons déjà dit, et nous répétons, que si la France devait influer sur des changemens relatifs au souverain pontife, ce cerait plutôt pour influer d'autant sur le bonheur du saint Père, et pour accroître la considération du saint siége et ses domaines, au lieu de les diminuer.

» Si la France eût voulu réunir la Hollande, la Hollande serait française comme la Belgique. Si elle est puissance indépendante, c'est que la France a senti, à l'égard de ce pays, ainsi que pour la Suisse, que les localités exigeaient une existence individuelle et une organisation particulière. »

Tout ce que Buonaparte voulait appeler *des on*

dit, ne tarda pas à se réaliser; lorsqu'il prit les titres de roi d'Italie, de protecteur de la Confédération du Rhin, et de médiateur de la Confédération Suisse, il étendit son despotisme et sur l'Italie, et sur la Suisse, et sur les états de la Confédération du Rhin.

Il déclare alors que les localités exigeaient une existence individuelle et une organisation particulière pour la Hollande; cependant, quelques années après, il fait de la Hollande une province de son empire.

Il déclare qu'il accroîtra la considération et les domaines du saint siége, au lieu de les diminuer; quatre années s'écoulent à peine, et le chef de l'Église est accablé, par ses ordres, d'humiliations et d'outrages.

Cependant c'est à cette même époque que Buonaparte ose vanter sa modération; c'est la politique de ses ennemis qu'il ne craint pas d'accuser. On trouve un mélange bizarre de bassesse et de vanité, de perfidie et d'impudence, de belles promesses et de projets effrayans, dans le discours suivant, qu'il adresse au corps législatif, le 27 décembre 1804.

« La faiblesse du pouvoir suprême est la plus affreuse calamité des peuples. Soldat ou premier consul, je n'ai eu qu'une pensée; empereur, je n'en ai pas d'autre, *la prospérité de la France*. J'ai été assez heureux pour l'illustrer par des victoires, pour la consolider par des traités, pour l'arracher aux discordes civiles, et y préparer la renaissance des mœurs et de la religion. Si la mort ne me sur-

prend pas au milieu de mes travaux, *j'espère laisser à la postérité un souvenir qui serve à jamais d'exemple ou de reproche à mes successeurs.*

» Je suis satisfait de l'état prospère de nos finances. *Quelles que soient les dépenses, elles sont couvertes par les recettes* (1). Quelqu'étendus qu'aient été les préparatifs qu'a nécessités la guerre dans laquelle nous sommes engagés, je ne demanderai à mon peuple aucun nouveau sacrifice (2).

» Il m'aurait été doux, à une époque aussi solennelle, de voir la paix régner dans le monde; mais les principes politiques de nos ennemis, leur conduite récente envers l'Espagne, en font assez connaître les difficultés. Je ne veux pas accroître le territoire de la France, mais en maintenir l'intégrité. Je n'ai point l'ambition d'exercer en Europe une plus grande influence, mais je ne veux pas décheoir de celle que j'ai acquise. Aucun état ne sera incorporé dans l'empire; mais je ne sacrifierai point mes droits, ni les liens qui m'attachent aux états que j'ai créés.

» En me décernant la couronne, mon peuple a pris l'engagement *de faire tous les efforts que re-*

(1) C'est-à-dire, qu'il peut impunément ruiner la France.

(2) C'était là sa manière ordinaire d'annoncer que les charges publiques allaient être considérablement augmentées.

querraient les circonstances, pour lui conserver cet éclat qui est nécessaire à sa prospérité et à sa gloire, comme à la mienne. Je suis plein de confiance dans l'énergie de la nation et dans ses sentimens pour moi. Ses plus chers intérêts sont l'objet constant de mes sollicitudes. »

Couronnement et sacre de Buonaparte. — C'est au milieu de ces projets de destruction, heureux d'avoir fait répandre du sang, heureux de l'espoir d'en répandre encore, que Buonaparte médite les cérémonies brillantes qui doivent signaler son avénement au trône.

Le 21 messidor an 12, il rend un décret pour fixer au 18 brumaire suivant, l'époque de son serment et de son couronnement; jaloux, sans doute, de consacrer, par une usurpation nouvelle, l'anniversaire d'une époque déjà célèbre par la conspiration dont il avait été le héros.

Le Moniteur du 27 vendémiaire annonce que ce n'est que le 4 frimaire que les cérémonies du sacre et du couronnement auront lieu; enfin, un nouveau retard paraît indispensable; c'est le 11 du même mois de frimaire, correspondant au 2 décembre 1804, que Buonaparte est sacré et couronné empereur.

Nous croyons avoir deviné l'une des causes de tant d'hésitations. Celui que la flatterie avait élevé si haut, craignait peut-être de s'humilier en présence

du dieu des chrétiens. Peut-être, aussi, éprouvait-il une sorte de terreur à la pensée de profaner, dans cette circonstance solennelle, la religion auguste qu'il avait si indécemment outragée dans les jours les plus brillans de sa gloire; et cependant cette même religion pouvait rendre plus respectable aux yeux du peuple, le titre qu'il désirait depuis si long-temps.

Nous laisserons à d'autres le soin d'expliquer ce qui se passait dans l'âme de Buonaparte. Bornons-nous à rendre compte d'un fait peu connu, et qui prouve que le futur despote *marchandait* en quelque sorte, avec le ciel et avec sa conscience, le prix du trône sur lequel il allait monter.

Nous avons sous les yeux trois épreuves de la section quatre de *l'extrait* du *cérémonial*, ayant pour titre : *Des Cérémonies du sacre et du couronnement*, qui furent successivement présentées à Buonaparte.

Dans la première, l'article 46 est ainsi conçu : « *Au moment de la communion*, le grand électeur et la dame d'honneur ôteront les couronnes de LL. MM. : *LL. MM. se lèveront de leur petit trône, et iront seules communier.*

L'article suivant ajoute : « *Après la communion*, LL. MM. retourneront au grand trône, dans l'ordre qui aura été suivi pour aller à l'offrande. »

Dans la seconde épreuve, l'article 46 commence par ces mots : « *Si LL. MM. communient*, au mo-

ment de la communion, le grand électeur et la dame d'honneur ôteront les couronnes..... » La fin de l'article, et l'article suivant, sont comme dans la première épreuve.

Enfin, dans la troisième épreuve, qui est celle que le Moniteur a publiée, les articles 46 et 47 ont entièrement disparu. Cette section du cérémonial n'a plus que cinquante-trois articles au lieu de cinquante-six qu'elle en avait d'abord, parce que deux autres articles ont été réunis en un seul.

L'un des deux articles réunis, qui se trouvait le 52e. dans la première et dans la seconde épreuve, portait, qu'après le couronnement et le serment de l'empereur, il serait chanté un *Te Deum*. Cette partie du cérémonial a été supprimée dans la dernière épreuve, comme si Buonaparte avait prévu d'avance, que le peuple français n'avait pas à remercier l'Éternel, d'avoir placé un étranger sur le trône de saint Louis.

Mais le nouvel empereur voulut du moins que les acclamations du peuple le dédommageassent du cantique sacré par lequel l'église manifeste sa joie ; car un article enjoignait au chef des hérauts d'armes, de crier d'une *voix forte et élevée :* « Le très-glo-
» rieux et très-auguste empereur Napoléon, empe-
» reur des Français, est couronné et intronisé ;
» vive l'empereur ! et aux assistans de répéter le cri
» de *vive l'empereur.* »

Après des fêtes brillantes par un faste ruineux, mais dans lesquelles le peuple ne manifesta jamais cet élan spontané qui signale les grands événemens auxquels se lie le bonheur de son avenir, Buonaparte se fit complimenter par tous les corps de l'État.

Voici sa réponse à la députation du sénat, dont le discours ressemblait à tous ceux que le tyran dictait lui-même, dans les occasions solennelles.

« Je monte au trône où m'ont appelé le *vœu unanime du sénat, du peuple et de l'armée*, le cœur plein du sentiment des grandes destinées de ce peuple, que du milieu des camps j'ai salué du nom de grand (1).

» *Depuis mon adolescence*, mes pensées tout entières lui sont dévolues; et je dois le dire ici, mes plaisirs et mes peines ne se composent plus aujourd'hui, que du bonheur ou du malheur de mon peuple.

» MES DESCENDANS CONSERVERONT LONG-TEMPS CE TRÔNE.

» Dans les camps, ils seront les premiers soldats de l'armée, sacrifiant leur vie pour la défense de leur pays.

(1) On a remarqué que Buonaparte se familiarisait avec quelques images gigantesques : nous avons retrouvé celle-ci dans plusieurs de ses proclamations à la grande armée, et dans son discours au sénat lors de la campagne de 1806.

» Magistrats, ils ne perdront jamais de vue, que le mépris des lois et l'ébranlement de l'ordre social, ne sont que le résultat de la faiblesse et de l'incertitude des princes.

» Vous, sénateurs, dont les conseils et l'appui ne m'ont jamais manqué dans les circonstances les plus difficiles, votre esprit se transmettra à vos successeurs. Soyez toujours les soutiens et les premiers conseillers de ce trône, si nécessaire au bonheur de ce vaste empire. »

Défendons-nous d'exprimer les réflexions que fait naître en foule, la lecture de ce discours. Comment, dans son adolescence, Buonaparte avait-il pu réserver toutes ses pensées à un peuple auquel il était étranger ? C'est qu'il fallait laisser entendre, que dès l'origine, la Providence l'appelait au trône sur lequel des factions, secondées par le cours orageux des révolutions, avaient pu seules le placer. Homme vraiment extraordinaire ! il semble que ta destinée soit de tromper tout le monde, de te tromper peut-être aussi toi-même, sur tes sentimens, sur tes projets et sur ton avenir.

Le tribunat complimente à son tour le nouveau despote; mais le discours de ses orateurs n'obtient pas de réponse, sans doute parce que dans sa pensée, le grand réformateur méditait déjà la dissolution prochaine de ce corps.

Buonaparte se fait nommer roi d'Italie. — Ce n'est pas assez cependant d'une couronne : depuis quelques mois, Buonaparte méditait aussi de régner sur l'Italie. Il avait convoqué à Paris plusieurs membres du gouvernement de la république italienne, pour régler les conditions de la nouvelle faveur qu'il sollicite ; des conciliabules secrets avaient eu lieu, avec *ceux qui vont se dire les interprètes de tous les Italiens.*

Le 26 ventose an 13 (18 mars 1805) les membres du gouvernement de la république italienne présentent à Buonaparte, par l'organe de leur président, une adresse et un arrêté ainsi conçus :

« Sire, *vous m'avez ordonné* de réunir la consulte d'état et la députation de la république italienne, *et de les inviter à prendre en considération l'objet le plus important pour ses destinées* présentes et futures, et pour la réforme de son gouvernement. J'ai l'honneur, Sire, de vous présenter, dans le résultat de son travail, le vœu qu'elle a formé.

» La constitution de Lyon avait tous les caractères d'une constitution provisoire : ce ne fut qu'un ouvrage de circonstance, un système constitutionnellement trop faible pour répondre aux vues de durée et de conservation. L'urgente nécessité de le changer est démontrée à la réflexion, comme elle est généralement sentie.

» Daignez, Sire, accepter, daignez combler le vœu de l'assemblée que j'ai eu l'honneur de présider; interprète de tous les sentimens qui animent le cœur des citoyens italiens, elle vous en apporte dans ce vœu l'hommage le plus sincère; elle leur rapportera avec joie, qu'en l'acceptant, vous avez redoublé la force des liens qui vous lient à la conservation, à la défense, à la prospérité de la nation italienne.

» Oui, Sire, vous voulûtes que la république italienne existât, elle a existé. Veuillez que la monarchie italienne soit heureuse, elle le sera. »

M. Melzi fait ensuite lecture de la pièce suivante :

« La consulte d'état, présidée par le vice-président et les députés pour les colléges et les corps constitués de la république italienne;

» Considérant la situation de l'Europe et celle de la patrie;

» Sont de l'opinion unanime, 1°. que le moment est arrivé de donner la dernière main aux institutions dont les bases ont été posées à Lyon, et à cet effet, de déclarer le gouvernement de la république italienne, monarchique héréditaire, suivant les mêmes principes que ceux qui constituent le gouvernement de l'empire français;

» 2°. Que l'EMPEREUR NAPOLÉON, fondateur de la république italienne, soit déclaré roi d'Italie;

» 3°. Que le trône d'Italie soit héréditaire de mâle en mâle, dans sa descendance directe et légitime,

naturelle ou adoptive, à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance, sans néanmoins, que son droit d'adoption puisse s'étendre sur une autre personne, qu'un citoyen de l'empire français ou du royaume d'Italie ;

» 4°. Que la couronne d'Italie ne puisse être réunie à la couronne de France que sur sa tête ; que cette faculté soit interdite à tous et chacun de ses successeurs, et qu'aucun d'eux ne puisse régner en Italie, s'il ne réside sur le territoire de la république italienne ;

» 5°. Que l'EMPEREUR NAPOLÉON ait le droit de se donner, de son vivant, un successeur parmi ses enfans légitimes, mâles, soit naturels, soit adoptifs ; mais qu'il ne peut en user sans compromettre la sûreté, l'intégrité, l'indépendance d'un état, dont l'existence est un des titres les plus éclatans de sa gloire, tant que les armées françaises occuperont le trône de Naples, les armées russes Corfou, et les forces britanniques Malte, et que la péninsule d'Italie sera menacée de devenir, à chaque instant, le champ de bataille des plus grandes puissances de l'Europe ;

» 6°. Que la séparation des couronnes de France et d'Italie ne sera compatible avec la sûreté de l'État, que quand ces circonstances auront cessé.

» 7°. Que le point le plus important pour les nations, la nature et la fixité du pouvoir suprême, étant réglé, l'*empereur Napoléon* soit prié de se

rendre à Milan pour y prendre la couronne, et après avoir entendu la consulte d'état et les députations extraordinaires des colléges, donner au royaume une constitution définitive, qui garantisse au peuple sa religion, l'intégrité de son territoire, l'égalité des droits, la liberté politique et civile, l'irrévocabilité des ventes des propriétés nationales ; à la loi seule le pouvoir d'établir des impôts, et aux nationaux le droit exclusif d'être appelés aux emplois de l'État ; principe que l'empereur Napoléon a consacré par les lois qu'il a déjà données à l'Italie, et dont la proclamation fut le premier cri qui se fit entendre du haut des Alpes, lorsque deux fois il en descendit pour conquérir et délivrer la patrie ;

» 8°. Qu'enfin, l'Europe demeurera persuadée que toutes les parties du royaume d'Italie sont consolidées pour toujours, et qu'aucune ne peut en être séparée, sans menacer le principe même sur lequel le tout est fondé (1). »

Buonaparte répond en ces termes : « Depuis le moment où nous parûmes pour la première fois dans vos contrées, nous avons toujours eu la pensée de créer indépendante et libre la nation italienne : nous avons poursuivi ce grand objet au milieu des incertitudes des événemens.

(1) Ce décret, dans lequel des principes constitutionnels se trouvent mêlés à des éloges assez mal motivés, a la physionomie du style de Buonaparte.

» Nous formâmes d'abord les peuples de la rive droite du Pô en république cispadane, et ceux de la rive gauche en république transpadane.

» Depuis, de plus heureuses circonstances nous permirent de réunir ces états, et d'en former la république cisalpine.

» Au milieu des soins de toute espèce qui nous occupaient alors, *nos peuples d'Italie* furent touchés de l'intérêt que nous portions à tout ce qui pouvait assurer leur prospérité et leur bonheur; et lorsque, quelques années après, nous apprîmes, aux bords du Nil, que notre ouvrage était renversé, nous fûmes sensibles aux malheurs auxquels vous étiez en proie. Grâces à l'invincible courage de nos armées, nous parûmes dans Milan, lorsque nos peuples d'Italie nous croyaient encore sur les bords de la mer Rouge (1).

» Notre première volonté, encore *tout couvert de sang* et de la poussière des batailles, fut la réorganisation de la république italienne.

» Les statuts de Lyon remirent la souveraineté entre les mains de la consulte et des colléges, où nous avions réuni les différens élémens qui constituent les nations.

» *Vous crûtes alors nécessaire à vos intérêts*

(1) Un séjour de plusieurs mois à Paris, avait dû dissiper, à cet égard, tous les doutes de *ses peuples d'Italie.*

que nous fussions le chef de votre gouvernement (1), et vous voulez que nous soyons le premier de vos rois. La séparation des couronnes de France et d'Italie, qui peut être utile pour assurer l'indépendance de vos descendans, serait, dans ce moment, funeste à votre existence et à votre tranquillité. Je la garderai cette couronne, mais seulement tout le temps que vos intérêts l'exigeront; et je verrai avec plaisir arriver le moment où je pourrai la placer sur une plus jeune tête, qui, animée de mon esprit, continue mon ouvrage, et soit toujours prête à sacrifier sa personne et ses intérêts à la sûreté et au bonheur du peuple sur lequel la providence, les constitutions du royaume et ma volonté l'auront appelé à régner. »

Buonaparte ne peut se dispenser de communiquer au sénat l'acte qui lui a déféré une nouvelle couronne. Quelle belle circonstance pour parler de sa modération ! La Hollande est encore indépendante, elle *doit toujours l'être ;* et si on veut l'en croire, l'Italie elle-même est plus libre, plus indépendante que jamais, au moment où elle vient de le placer sur son trône ; étrange privilége d'un tyran, de pouvoir préconiser tout ce qu'il y a d'absurde et de bizarre dans

(1) Buonaparte pense sans doute que les députés italiens ont déjà oublié, qu'à cette époque, il se nomma lui-même président de leur république, ne trouvant personne parmi eux, qui fût digne de cette place.

sa conduite....... ; privilége plus étrange encore, de faire approuver par les mandataires du peuple des actes dont les résultats peuvent être si funestes à son bonheur.

Dans la séance du 27 ventose, après avoir donné communication au sénat du statut constitutionnel, par lequel il se nomme roi d'Italie, Buonaparte s'exprime ainsi :

« Sénateurs, nous avons voulu, dans cette circonstance, nous rendre au milieu de vous, pour vous faire connaître, sur un des objets les plus importans de l'État, notre pensée tout entière.

» *La force et la puissance de l'empire français sont surpassées par la modération qui préside à toutes nos transactions politiques.*

» Nous avons conquis la Hollande, les trois quarts de l'Allemagne, la Suisse, l'Italie tout entière; nous avons été modéré au milieu de la plus grande prospérité. De tant de provinces, nous n'avons gardé que ce qui était nécessaire pour nous maintenir au même point de considération et de puissance où a toujours été la France.

» A peine conquise, la Hollande a été déclarée indépendante. Sa réunion à notre empire eût été le complément de notre système commercial, puisque les plus grandes rivières de la moitié de notre territoire débouchent en Hollande; cependant la Hollande est indépendante, et ses douanes, son com-

merce et son administration se régissent au gré de son gouvernement.

» La Suisse était occupée par nos armées, nous l'avions défendue contre les forces combinées de l'Europe; sa réunion eût complété notre frontière militaire. Toutefois la Suisse se gouverne par l'acte de médiation, au gré de ses 19 cantons, indépendante et libre.

» La réunion du territoire de la république italienne à l'empire français eût été utile au développement de notre agriculture; cependant après la seconde conquête, nous avons, à Lyon, confirmé son indépendance; nous faisons plus aujourd'hui, nous proclamons le principe de la séparation des couronnes de France et d'Italie, en fixant l'époque de cette séparation, à l'instant où elle devient possible et sans danger pour nos peuples d'Italie.

» Le génie du mal cherchera en vain des prétextes pour remettre le continent en guerre; ce qui a été réuni à notre empire par les lois constitutionnelles de l'état y restera réuni; aucune nouvelle province n'y sera incorporée; mais les lois de la république batave, l'acte de médiation des 19 cantons suisses et ce premier statut du royaume d'Italie, seront constamment sous la protection de notre couronne, et nous ne souffrirons jamais qu'il y soit porté atteinte.

» Dans toutes les circonstances et dans toutes les transactions, nous montrerons la même modération,

et nous espérons que notre peuple n'aura plus besoin de déployer ce courage et cette énergie qu'il a toujours montrés pour défendre ses légitimes droits. »

Buonaparte est couronné roi d'Italie, et réunit Gènes à la France. — Le nouveau titre que Buonaparte venait d'obtenir l'oblige à faire un voyage à Milan, pour y recevoir la couronne de Charlemagne : la plus grande pompe l'accompagne ; les fêtes les plus brillantes, les complimens les plus exagérés signalent ce grand événement : mais le despote est encore plus sombre et plus taciturne qu'à l'ordinaire. On ne cite pas un seul mot de lui dans tout le cours des cérémonies, ou en réponse aux nombreux discours qui lui sont adressés, si ce n'est cette phrase d'emprunt et si souvent vantée : *Dieu me la donne, gare à qui la touche.*

Buonaparte parle pour la première fois, à Milan, pour conquérir une nouvelle province.

Une députation de Gènes se présente à lui, le 4 juin 1805 (15 prairial an 13) ; il répond en ces termes au discours qu'elle lui adresse :

« *Les circonstances et votre vœu m'ont plusieurs fois appelé depuis dix ans à intervenir dans vos affaires intérieures ;* j'y ai constamment porté la paix, et j'ai cherché à faire prospérer les idées libérales, qui seules auraient pu donner à votre gouvernement cette splendeur qu'il avait il

y a plusieurs siècles : *mais je n'ai pas tardé moi-même à me convaincre, de l'impossibilité où vous étiez, seuls, de rien faire qui fût digne de vos pères.* Tout a changé : les nouveaux principes de la législation des mers que les Anglais ont adoptés, et obligé la plus grande partie de l'Europe à reconnaître ; le droit de blocus qu'ils veulent étendre aux places non bloquées, et même à des côtes entières et à des rivières, qui n'est autre chose que le droit d'anéantir à leur volonté le commerce des peuples ; les ravages toujours croissans des barbaresques, toutes ces circonstances ne vous offraient qu'un isolement dans votre indépendance. La postérité me saura gré de ce que j'ai voulu rendre libres les mers, et obliger les barbaresques à ne point faire la guerre aux pavillons faibles, mais à vivre chez eux en agriculteurs et en honnêtes gens (1). Je n'étais animé que par l'intérêt et la dignité de l'homme. Au traité d'Amiens, l'Angleterre s'est refusée à coopérer à ces idées libérales. Depuis, une grande puissance du continent y a montré tout autant d'éloignement. Seul, pour soutenir ces légitimes principes, il eût fallu avoir recours aux armes ; *mais je n'ai le droit de verser le sang de mes peuples que pour des intérêts qui lui sont propres.* (2).

(1) L'orateur a oublié de nous révéler, dans quelles circonstances il a eu à se mesurer avec les barbaresques.

(2) Dans la pensée du tyran, les intérêts de son ambition se confondaient, sans doute, avec les intérêts de la France.

» Dès le moment où l'Europe ne put obtenir de l'Angleterre que le droit de blocus fût restreint aux places vraiment bloquées ; dès le moment que le pavillon des faibles fût sans défense et livré à la piraterie des barbaresques, il n'y eut plus d'indépendance maritime ; et, dès lors, les gens sages prévirent ce qui arrive aujourd'hui. Où il n'existe pas d'indépendance maritime pour un peuple commerçant, là naît le besoin de se réunir sous un plus puissant pavillon. *Je réaliserai votre vœu : JE VOUS RÉUNIRAI A MON GRAND PEUPLE.* Ce sera pour moi un nouveau moyen de rendre plus efficace la protection que j'ai toujours aimé à vous accorder.»

On a de la peine à s'expliquer ce que veut dire Buonaparte dans ce long discours. Il pouvait assurer une protection aussi efficace à Gènes son alliée, qu'à Gènes devenue partie intégrante de l'empire ; mais il fallait bien trouver des prétextes pour colorer une extension de territoire, contre laquelle s'élevaient les principes qu'il venait de professer lui-même, moins de trois mois auparavant.

Dans son discours à l'ouverture du corps législatif d'Italie, le 7 du même mois, on remarque le passage suivant :

« Je crois avoir donné de nouvelles preuves de ma constante résolution, de remplir envers mes peuples d'Italie tout ce qu'ils attendent de moi. J'espère qu'à leur tour, ils voudront occuper la place que je leur destine dans ma pensée; *et ils n'y parvien-*

dront, qu'en se persuadant bien que la force des armes est le principal soutien des États.

» Il est temps, enfin, que cette jeunesse qui vit dans l'oisiveté des grandes villes, cesse de craindre les fatigues et les dangers de la guerre, et qu'elle se mette en état de faire respecter la patrie, si elle veut que la patrie soit respectable. »

Ainsi Buonaparte veut introduire le même système militaire et dans son royaume et dans son empire : c'est toujours dans le nombre de ses soldats, et non dans la force et dans la sagesse des institutions qu'il fait consister la puissance d'un État.

Le nouveau titre que Buonaparte s'attribue excite de justes réclamations. — L'usurpateur avait le soin de nous prévenir que les cours du nord voyaient sans crainte, et même avec une sorte de satisfaction, son élévation au trône d'Italie. Voici un passage d'un article inséré au Moniteur du 19 floréal an 13.

« A peine monté sur le trône d'Italie, L'EMPEREUR NAPOLÉON s'est empressé de faire part de cet événement à l'empereur d'Allemagne, au roi de Prusse et au roi d'Espagne ; il en a reçu des réponses également satisfaisantes : ces trois grandes puissances, ainsi que tous les électeurs du corps germanique, le régent du Portugal et la reine d'Étrurie, ont reconnu la nouvelle organisation de l'Italie.

» *On n'a pas rassemblé un corps de troupes,*

on n'a pas formé un magasin, on n'a pas fait un mouvement alarmant pour la tranquillité du continent, en Russie, en Prusse, en Autriche: l'Europe est tranquille; tout le monde y veut vivre en paix, excepté cependant les nouvellistes que solde le gouvernement anglais, et qui dupent si facilement les journalistes de France.

» Il se peut que la guerre avec l'Angleterre dure long-temps encore; mais nous avons la ferme croyance que la paix du continent ne sera pas troublée, puisque l'empereur d'Allemagne, le roi de Prusse et le roi d'Espagne sont d'accord avec L'EMPEREUR DES FRANÇAIS. Des hommes bien instruits affirment même que la Russie a donné à l'Angleterre des conseils pacifiques, conseils qui seraient entendus, si la haine, la basse jalousie et les petites intrigues du cabinet de Londres permettaient aux ministres anglais, d'écouter ce que demandent l'intérêt et le bonheur de leur pays. »

Cependant Buonaparte en imposait à la crédulité des Français; on ne peut douter, en effet, que l'usurpation du trône d'Italie n'ait été cause de la guerre dans laquelle la France se trouva engagée vers la fin de l'an 13, avec les puissances du nord, si l'on examine les passages suivans de la déclaration de la cour de Vienne.

« La paix entre l'Autriche et la France repose sur le traité de Lunéville, dont une des conditions sti-

pule et garantit l'indépendance des républiques de l'Italie, ainsi que des républiques helvétique et batave, et leur assure la liberté de se choisir un gouvernement. Toute entreprise pour les obliger d'adopter un gouvernement, une constitution, un maître, autrement que de leur choix libre, autrement qu'en conservant une indépendance politique réelle, est une infraction de la paix de Lunéville, et l'Autriche a le droit d'en réclamer et d'en poursuivre le redressement.

» *Quant au maintien du repos public, il exige que chaque état se renferme dans ses limites et respecte les droits et l'indépendance des autres états*, forts ou faibles.

» Ce repos est troublé, quand une puissance s'attribue des droits d'occupation, de protection, d'influence, qui ne sont avoués ni par le droit des gens, ni par les traités; quand elle parle des droits de la victoire, après la paix qui les a éteints; *quand elle emploie la force et la crainte pour dicter des lois à ses voisins, pour les obliger d'assimiler leurs constitutions à la sienne* (1), ou pour leur arracher des alliances, des concessions, des actes de soumission et d'incorporation; quand elle prétend

(1) Nous trouvons ici une peinture fidèle de ces *vœux unanimes et spontanés* qui avaient appelé Buonaparte au trône d'Italie.

que sa dignité est offensée par des représentations fondées, tandis que ses propres feuilles attaquent successivement tous les monarques; enfin, quand elle s'érige seule, en arbitre du sort et des intérêts communs des nations, et qu'elle vient exclure d'autres puissances de toute participation au maintien de la tranquillité et de l'équilibre général, les unes, parce qu'elles sont trop éloignées, d'autres, parce qu'un bras de mer les sépare du continent, opposant aux réclamations des puissances les plus voisines du danger, des réponses évasives, des rassemblemens de troupes sur leurs frontières, des menaces de rupture, si elles se mettent en défense. »

Buonaparte est l'objet de nouvelles adulations. — L'ambition de Buonaparte allait nous précipiter dans de nouveaux malheurs ; et au lieu de parler au despote le langage énergique de la vérité, de vils adulateurs lui prodiguaient les éloges les plus exagérées ; on eût dit que la France devait le remercier de ce qu'il employait tous ses moyens, pour l'affaiblir et la détruire.

L'histoire nous l'a appris, et une expérience funeste nous l'a confirmé ; c'est à la lâcheté de ceux qui les entourent qu'on doit la plupart des crimes, de ces hommes extraordinaires que la providence semble avoir destinés à être le fléau de leur siècle.

Si dès le principe, le directoire eût prodigué moins

d'éloges à un général, qui ne faisait que son devoir; il n'eût pas préparé dans les camps, un despote à la France ; et si, lorsque notre faiblesse lui laissa usurper un trône entouré de si grands souvenirs, des ministres fermes et courageux lui avaient fait sentir que c'était pour protéger les Français et non pour les égorger, qu'il avait pris le titre de leur souverain, nous n'aurions pas vu répandre tant de sang, dans des guerres impies et presque non interrompues.

Mais les décrets de la providence sont inexplicables : peut-être fallait-il que le tyran méconnût tous les devoirs que lui imposait le rang suprême : peut-être la France devait-elle gémir quelques années sous sa verge de fer, pour redemander ce sceptre paternel, qu'une faction coupable avait brisé; peut-être, enfin, fallait-il que, par ses fautes et par ses crimes, l'usurpateur lui-même ouvrit la voie du trône aux descendans de saint Louis.

Parmi les viles adulations prodiguées à Buonaparte, nous croyons devoir citer le passage suivant du discours adressé au tribunat, par l'orateur habituel du tyran, M. le conseiller d'état R. de S. J. D., le 15 pluviose an 13 : « Nous félicitons la France d'avoir acquis la preuve, qu'en donnant le trône à Napoléon, les citoyens se sont donné un *père jaloux de leur bonheur, économe des trésors de l'état, et AVARE DU SANG DE LEURS ENFANS.* »

Pouvait-on insulter d'une manière plus cruelle à

notre faiblesse et à nos malheurs? pouvait-on vanter l'économie de celui qui venait d'annoncer au corps législatif, que l'immensité des dépenses ne l'effrayait pas, dès lors qu'elles étaient couvertes par les recettes? pouvait-on, sur-tout, soutenir qu'il était avare du sang des Français, devant cette même assemblée qui avait été si souvent forcée d'applaudir au délire sanguinaire de son ambition?....

Au moment où une nouvelle levée de quatre-vingt mille conscrits était ordonnée, le même orateur disait à son maître : « *Le peuple français vous a remis le droit de vouloir pour lui.* »

On ne peut se défendre du sentiment d'une noble indignation, lorsque l'on songe que de tels discours s'adressaient au même homme qui, quelques mois auparavant, et lors même qu'il montait sur le trône, s'était déclaré le défenseur des droits imprescriptibles de l'égalité et de la liberté.

C'était consacrer en principe l'autorité la plus despotique; et, en effet, le tyran ne garda plus bientôt aucune mesure. Des ordres rigoureux relatifs à la levée de la conscription étaient tous les jours adressés aux magistrats de ce peuple qui ne devait plus avoir de volonté, mais qui devait être à la fois l'instrument et la victime des fureurs du despote.

Quelques écrivains souillèrent aussi à cette époque leur plume, par des rapprochemens qui devaient révolter tous les Français amis de l'honneur national.

Lors de l'expédition d'Égypte, on avait osé comparer Buonaparte à Charlemagne et à saint Louis : un autre nom illustre, un nom qui rappelle l'idée de toutes les vertus, un nom, l'orgueil de la France, et de la noble famille qui pendant tant d'années fit notre bonheur, n'avait pas encore été souillé par un rapprochement aussi étrange : le plus bel éloge qu'on pouvait faire d'un souverain, c'était de le mettre en parallèle avec Henri IV ; et c'est à Buonaparte, à l'homme qui ne connut jamais que les sentimens de la haine et de la vengeance, qu'on n'a pas craint de comparer *le bon roi.*

L'auteur du précis de la campagne de 1806, s'exprime ainsi, page 46 de son ouvrage : « On assure que le *nouveau Henri IV* se déguisa pendant quelques jours en voyageur ; qu'à l'insu des Autrichiens et de son armée, il parcourut les pays voisins, accompagné seulement d'un nouveau *Mornay*, et qu'il observa lui-même toutes les positions, tous les mouvemens de l'ennemi. » (1)

Quelquefois Buonaparte affectait de repousser les

(1) On a vu des évêques appeler, dans leurs mandemens, le plus grand ennemi des peuples et des rois, *l'homme de la droite de Dieu*, et comparer à Machabée, sauveur d'Israël, celui qui, entraînant la France dans d'éternelles guerres, épuisait ses richesses et sa population. En flattant le tyran, on redoublait son audace et son délire. On approuvait tout ; il se crut tout permis.

hommages qui lui étaient offerts; et sa vanité se manifestait alors, par le soin qu'il prenait de donner de la publicité à ses refus.

Ainsi, tout Paris avait ignoré qu'un général distingué eût proposé une souscription pour un monument en l'honneur de Buonaparte: peut-être même ce projet n'existait-il que dans la pensée de ce dernier; mais le Moniteur eut grand soin de recueillir une lettre qu'il fit adresser a ce genéral par le ministre de l'intérieur, le 21 juillet 1806.

« Les principes de Sa Majesté (est-il dit dans cette lettre) ne lui permettent pas d'accepter une pareille offre, *quoique dictée par un sentiment libre autant que pur, d'amour, d'admiration et de reconnaissance.* Cet hommage de ses sujets, l'empereur veut le mériter par sa vie entière. Il ne consentira donc point à ce que, de son vivant, des monumens lui soient élevés par des particuliers. C'est de la postérité qu'il attend cette honorable récompense de tant de travaux. Après sa mort, les Français pourront reconnaître, par un hommage dont l'intention ne pourra être contestée, le bien qu'il aura fait à la nation qu'il gouverne, et dont la prospérité et la gloire, sujet continuel de ses méditations et de ses veilles, est aussi l'unique objet de l'ambition de toute sa vie. »

Cependant, ce même homme, qui repoussait les hommages de ses contemporains; cet homme, qui

voulait attendre de la postérité la récompense de ses travaux, s'était fait voter une statue par le sénat; quelques mois auparavant, il avait fait aussi inaugurer son image dans la salle des séances du corps législatif; enfin, après quelques hésitations, il s'était fait placer, tenant dans la main les destinées du monde, sur cette colonne qui attestera à nos descendans les prodiges de valeur des armées françaises.

Mais trop d'élévation annonce d'ordinaire une chute prochaine (1): ce monument de l'orgueil de Buonaparte, est le premier qu'on s'est empressé de détruire (2). Le drapeau des lis flotte aujourd'hui à la place qu'occupait l'image du tyran: symbole de bonheur et d'espérance, c'est le gage de la paix et du repos donné au monde.

Campagne de 1806. — Mais n'anticipons pas sur

(1) On se rappelle ces mots de l'empereur Alexandre, en voyant la statue de Buonaparte, sur la colonne de la place Vendôme: « Si j'étais monté si haut, je craindrais que ma tête ne tournât. »

(2) Le soir même de l'entrée des troupes alliées, le peuple se précipita en foule sur la place Vendôme, pour enlever la statue de Buonaparte; mais elle était trop fortement fixée, et il se borna à insulter à l'image du tyran qu'il encensait la veille. Quelques jours après, le gouvernement provisoire prit lui-même des mesures pour faire enlever la statue de Buonaparte, et pour prévenir les accidens qu'on avait à craindre de la chute de ce colosse.

cette heureuse époque, et reprenons les faits principaux, dans la série des temps.

Le signal des combats est donné ; Buonaparte va s'élancer dans la carrière, suivi d'une armée nombreuse, avec l'espoir d'appeler encore à lui de nouveaux soldats. Fidèle à son système, il parle encore de la paix ; c'est lui qui accuse encore ses ennemis de céder à l'ambition, lui qui dévore par la pensée tous les états qui l'environnent.

Au moment de partir pour l'Allemagne, il se rend au sénat, et y prononce le discours suivant :

« Sénateurs, dans les circonstances présentes de l'Europe, j'éprouve le besoin de me trouver au milieu de vous, et de vous faire connaître mes sentimens.

» Je vais quitter ma capitale, pour me mettre à la tête de l'armée, porter un prompt secours à mes alliés, et défendre les intérêts les plus chers de mes peuples.

» Les vœux des éternels ennemis du continent sont accomplis ; la guerre a commencé au milieu de l'Allemagne ; l'Autriche et la Russie se sont réunies, et notre génération est entraînée de nouveau dans toutes les calamités de la guerre. *Il y a peu de jours, j'espérais encore que la paix ne serait point troublée ;* les menaces et les outrages m'avaient trouvé impassible ; mais l'armée autrichienne a passé l'Inn, Munich est envahie, l'électeur de Bavière est chassé de

sa capitale ; toutes mes espérances se sont évanouies.

» C'est dans cet instant que s'est dévoilée la méchanceté des ennemis du continent. Ils craignaient encore la manifestation de mon profond amour pour la paix; ils craignaient que l'Autriche, à l'aspect du gouffre qu'ils avaient creusé sous ses pas, ne revînt à des sentimens de justice et de modération; ils l'ont précipitée dans la guerre; je gémis du sang qu'il va en coûter à l'Europe; mais le nom français en obtiendra un nouveau lustre.

» Sénateurs, quand, à votre vœu, à la voix du peuple français tout entier, j'ai placé sur ma tête la couronne impériale, j'ai reçu de vous et de tous les citoyens, l'engagement de la maintenir pure et sans tache. Mon peuple m'a donné, dans toutes les circonstances, des preuves de sa confiance et de son amour. Il volera sous les drapeaux de son empereur et de son armée, qui, dans peu de jours, auront dépassé les frontières.

» Magistrats, soldats, citoyens, tous veulent maintenir la patrie hors de l'influence de l'Angleterre, qui, si elle prévalait, ne nous accorderait qu'une paix environnée d'ignominie et de honte, et dont les principales conditions seraient l'incendie de nos flottes, le comblement de nos ports, l'anéantissement de notre industrie.

» Toutes les promesses que j'ai faites au peuple français, je les ai tenues. Le peuple français, à

son tour, n'a pris aucun engagement qu'il n'ait surpassé. Dans cette circonstance, si importante pour sa gloire et la mienne, il continuera à mériter ce nom de grand peuple, *dont je le saluai au milieu des champs de bataille*.

» Français, votre empereur fera son devoir, mes soldats feront le leur, vous ferez le vôtre. »

Dans sa première proclamation aux soldats, Buonaparte appelle les Autrichiens *nos injustes oppresseurs*.

Il se rappelle aussi, ce qu'un orateur mercenaire lui a dit, que le peuple français lui a remis le droit de vouloir pour lui; il annonce à son armée « qu'elle n'est que l'avant-garde du grand peuple, et que s'il est nécessaire, il se lèvera tout entier à sa voix. »

Mais on retrouve sur-tout cette morgue qui le caractérise, dans la proclamation qu'il adresse à l'armée, avant la bataille d'Ulm.

« Soldats, il y a un mois que nous étions campés sur l'Océan, en face de l'Angleterre; mais une ligue impie nous a obligés de voler sur le Rhin.

» Il y a quinze jours que nous l'avons passé, et les Alpes wurtembergeoises, le Necker, le Danube et le Lech, barrières si célèbres de l'Allemagne, n'ont pas retardé notre marche d'un jour, d'une heure, d'un instant. L'indignation contre un prince que nous avons deux fois réassis sur son trône, quand il ne tenait qu'à nous de l'en précipiter, nous a donné des

ailes ; l'armée ennemie, trompée par nos manœuvres, est entièrement tournée; elle ne se bat que pour son salut ; elle voudrait bien pouvoir échapper et retourner chez elle ; il n'est plus temps ; les fortifications qu'elle a élevées à grands frais le long de l'Iller, nous attendant par les débouchés de la forêt Noire, lui deviennent inutiles, puisque nous arrivons par les plaines de la Bavière.

» Soldats, sans cette armée que vous avez devant vous, nous serions aujourd'hui à Londres ; nous eussions vengé six siècles d'outrages, et rendu la liberté aux mers (1).

» Mais souvenez-vous demain, que vous vous battez contre les alliés de l'Angleterre; que vous avez à vous venger d'un prince parjure, dont les propres lettres respiraient la paix quand il faisait marcher son armée contre notre allié, qui nous a supposés assez lâches pour croire que nous verrions, sans rien dire, son passage de l'Inn, son entrée à Munich, et son agression contre l'électeur de Bavière. Il nous croyait occupés ailleurs; qu'il apprenne, pour la troisième et dernière fois, que nous savons être par-tout où la patrie a des ennemis à combattre.

(1) Buonaparte ne manque jamais de menacer la capitale de l'Angleterre, quand le théâtre de la guerre l'appelle ailleurs; mais sa flotte et son armée étaient réunies à Boulogne depuis plusieurs années, et sa rage avait été aussi impuissante, que les efforts des vagues qui se brisent sur les côtes de la Grande-Bretagne.

» Soldats, la journée de demain sera cent fois plus célèbre que celle de Marengo; j'ai placé l'ennemi dans la même position.

» Souvenez-vous que la postérité la plus reculée tiendra note de ce que chacun de vous fera dans cette mémorable journée; vos neveux mêmes, *d'ici à cinq cents ans, qui viendront se ranger sous ces aigles qui vous rallient*, sauront, en détail, tout ce que votre corps aura fait demain, et de quelle manière votre courage les aura à jamais illustrés. Ce sera l'objet perpétuel de leurs entretiens, et vous serez cités, d'âge en âge, à l'admiration des générations futures.

» Soldats, si je n'avais voulu que vaincre l'ennemi, je n'aurais pas cru devoir faire un appel à votre courage et à votre amour pour la patrie et pour moi; *mais le vaincre, ce n'est rien faire d'assez digne de vous ni de votre empereur. IL FAUT QUE PAS UN HOMME DE L'ARMÉE ENNEMIE N'ÉCHAPPE:* que ce gouvernement, qui a trahi tous ses devoirs, n'apprenne sa catastrophe que par votre propre arrivée sous les murs de Vienne, et qu'à cette funeste nouvelle, s'il écoute le cri de la conscience, elle lui dise, qu'il a trahi et les sermens de la paix, et les premiers devoirs que lui avaient légué ses ancêtres, avec le pouvoir d'être le boulevard de l'Europe contre les irruptions des cosaques.

» Soldats, qui avez donné aux combats de Wer-

tingen et de Guntzbourg, j'ai été content de votre conduite; tous les corps feront comme vous, et je pourrai dire à mon peuple : « Votre empereur et votre armée ont fait leur devoir, faites le vôtre; *et les deux cent mille conscrits que j'ai appelés* (1) courront, à marches forcées, pour renforcer notre seconde ligne. »

Dans une autre proclamation à ses soldats, après la célèbre bataille d'Austerlitz, Buonaparte ne craignait pas d'avouer, que les conquêtes achetées par le sang de ses plus braves soldats, pouvaient seules donner quelque prix au trône qu'il avait usurpé : « Lorsque le peuple français, leur disait-il, plaça sur ma tête la couronne impériale, *je me confiai à vous pour la maintenir toujours dans ce haut éclat de gloire qui seul pouvait lui donner du prix à mes yeux.* »

Si jamais le conquérant farouche surprenait dans son âme quelques-uns de ces sentimens que les tigres seuls ne connaissent pas, il s'en faisait un crime, comme s'il était étonné lui-même de trouver en lui quelque lien qui les rattachât encore à l'humanité.

« Voilà la plus belle soirée de ma vie (disait-il la veille de la bataille d'Austerlitz); mais je regrette

(1) Le sénat n'avait parlé que d'un appel de quatre-vingt mille conscrits; Buonaparte avait donc trompé son peuple, ou bien il trompait alors son armée.

de penser que je perdrai bon nombre de ces braves gens. Je sens, au mal que cela me fait, qu'ils sont véritablement mes enfans; *et, en vérité, je me reproche quelquefois ce sentiment, car je crains qu'il ne me rende inhabile à faire la guerre.* »

Ainsi donc, l'art funeste de détruire les hommes, avait plus de prix à ses yeux, que ces nobles sentimens d'humanité qui honorèrent les plus grands souverains. Sans doute, ils méritèrent le titre de *pères des peuples*, ceux qui craignirent toujours de payer trop cher les succès les plus brillans, par le sang de leurs fidèles sujets; mais il ne mérite pas même le nom d'*homme*, celui qui se reproche jusqu'aux sentimens de pitié qu'excite dans une âme ordinaire la perspective d'un malheur inévitable.

Et cependant, c'est alors que ses historiens osaient vanter sa modération et son humanité; après avoir décidé que les titres militaires de Buonaparte l'emportaient de beaucoup sur ceux d'Annibal, l'auteur que nous avons déjà cité, termine ainsi le parallèle.

« Dans Annibal, à de si grandes qualités étaient joints des vices qui n'étaient pas moins grands, une extrême cruauté, un désir effréné de la vengeance, une perfidie plus que carthaginoise, et point de religion (1). »

(1) Buonaparte ravageant, par la flamme, les villes qui tentent de lui résister, ne pardonnant jamais à l'ennemi qui

« Il a des sentimens bien différens, celui qui rétablit les autels, qui ne donne jamais une parole qu'il ne tienne, qui craint de déloger l'ennemi d'un poste avantageux, parce qu'il en coûterait trop de sang; qui n'a d'autre reproche à se faire qu'un excès d'humanité, dont les suites peuvent le rendre inhabile à la guerre, qui renvoie ses prisonniers après les avoir habillés, qui sacrifie l'avantage de détruire les restes d'une armée ennemie, à la douceur d'épargner quelques larmes. »

Mais ce n'est pas assez de mettre Buonaparte bien au-dessus du héros qui porta la victoire jusqu'aux murs du Capitole; si l'on veut en croire son historien, les grands noms que l'histoire moderne a consignés dans les fastes de la gloire, doivent s'éclipser devant le sien.

» Oserait-on placer désormais (s'écrie l'historien de ses campagnes) à la tête des plus grands capitaines, les Annibal, les Alexandre, les César! Annibal ne combattit que par amour pour la gloire, et sur-tout par haine envers les Romains; Alexandre que pour le plaisir de conquérir; César que pour l'empire du monde. Eh! si nous consultons les annales militaires de l'histoire moderne, quel sujet fit

lui avait disputé la victoire, cherchant à séduire ceux qu'il ne pouvait vaincre, et abjurant aux bords du Nil la religion de ses pères, nous paraît réunir tous les vices qu'on reproche au général carthaginois.

prendre les armes aux Charlemagne, aux Othon, aux Louis XIV, aux Pierre-le-Grand, et à tant d'autres conquérans ? le désir d'acquérir de nouveaux états, sans songer à rendre plus heureux ceux qu'ils tenaient de leur naissance. »

Il n'entre pas dans notre plan de retracer les prodiges de valeur qui signalèrent cette campagne mémorable. Nos braves légions trouveront sans doute un historien bien plus digne que nous, de léguer à la postérité le récit de leurs exploits. Jusqu'à ce jour, c'est à leur chef tout seul qu'on a voulu rapporter la gloire de ces succès qui pourront paraître fabuleux, dans les siècles à venir. Il est temps enfin que les vils adulateurs cèdent la plume à l'historien impartial ; et si l'on ne peut refuser à Buonaparte une part dans les lauriers, cueillis par la grande armée, il sera permis du moins de révéler les noms de ces grands capitaines qui le dirigèrent souvent dans les conseils, et qui l'égalèrent plus souvent encore sur le champ de bataille.

Buonaparte ne voulut jamais la paix que lorsqu'il pût en dicter seul toutes les conditions ; et loin de songer que le succès des armes est journalier, loin de chercher à établir dans les traités cet équilibre qui fait oublier aux vaincus qu'ils subissent la loi du vainqueur, il porta dans toutes le négociations cet esprit de despotisme qui le caractérisait ; il se plut à humilier les souverains que la fortune avait trahis,

satisfait peut-être de trouver l'espoir d'une guerre prochaine, dans les actes mêmes qui sanctionnaient la paix.

Avant la bataille d'Austerlitz, des propositions de paix lui furent faites par les empereurs d'Autriche et de Russie : ils exigeaient que Buonaparte renonçât à quelqu'une de ses conquêtes. Le conquérant leur répondit avec insolence : « Quand je serais chassé comme vous de mes états, de ma capitale, combattant avec mes derniers soldats, sur ma dernière frontière, je répondrais avec du canon à de telles propositions (1).

Le traité de Presbourg est signé le 6 nivose an 14 (27 décembre 1805). Buonaparte ne se contente plus, dans ce traité, des avantages que les traités de Campo-Formio et de Lunéville avaient assurés à la France. Il fait réunir la république de Venise à son royaume d'Italie, quoiqu'un article formel du précédent traité l'eût restituée à la maison d'Autriche. Il fait accroître le territoire des électorats de Bavière, de Wurtemberg et de Bade, en faisant confirmer le titre de roi, dans la personne des anciens électeurs de Wurtemberg et de Bavière.

Cependant, on remarque que ces souverains ne

(1) La fortune dont cet homme superbe avait si souvent abusé, a voulu le placer dans une semblable situation, et elle n'a pas trouvé dans son âme cette fermeté qu'il vantait avec tant d'arrogance, dans les jours de sa prospérité.

cessent pas d'appartenir à la confédération germanique : un article du traité reconnaît même à l'empereur d'Allemagne, le titre de *chef de l'empire*.

Usurpation de Naples, de la Hollande, et des États de la Confédération du Rhin. — Quelques mois vont s'écouler, et la situation de ces états va changer : mais auparavant il projette la destruction du royaume de Naples. Il adresse de Vienne la proclamation suivante à son armée d'Italie.

« Soldats, depuis dix ans, j'ai tout fait pour sauver le roi de Naples; il a tout fait pour se perdre. Après les batailles de Dégo, de Mondovi, de Lodi, il ne pouvait m'opposer qu'une faible résistance. Je me fiai aux paroles de ce prince, et fus généreux envers lui.

» Lorsque la seconde coalition fut dissoute à Marengo, le roi de Naples, qui le premier avait commencé cette injuste guerre, abandonné à Lunéville par ses alliés, resta seul et sans défense. Il m'implora; je lui pardonnai une seconde fois.

» Il y a peu de mois, vous étiez aux portes de Naples. J'avais d'assez légitimes raisons pour suspecter la trahison qui se méditait, et de venger les outrages qui m'avaient été faits. Je fus encore généreux. Je reconnus la neutralité de Naples; je vous ordonnai d'évacuer ce royaume; et pour la troisième fois la maison de Naples fut raffermie et sauvée.

» Pardonnerons-nous une quatrième fois ? nous fierons-nous une quatrième fois à une cour sans foi, sans honneur, sans raison ? Non ! non ! *la dynastie de Naples a cessé de régner ; son existence est incompatible avec le repos de l'Europe et l'honneur de ma couronne.*

» Soldats, marchez, précipitez dans les flots, si tant est qu'ils vous attendent, ces débiles bataillons des tyrans des mers. Montrez au monde de quelle manière nous punissons les parjures. Ne tardez pas à m'apprendre que l'Italie tout entière est soumise à mes lois, ou à celles de mes alliés ; que le plus beau pays de la terre est affranchi du joug des hommes les plus perfides ; que la sainteté des traités est vengée, et que les mânes de mes braves soldats égorgés dans les ports de Sicile à leur retour d'Égypte, après avoir échappé aux périls des naufrages, des déserts, et de cent combats sont enfin apaisés.

» Soldats, mon frère marchera à votre tête ; il connaît mes projets ; il est le dépositaire de mon autorité ; il a toute ma confiance ; environnez-le de toute la vôtre (1). »

Buonaparte revient en France méditer de nouvelles usurpations, et se disposer à de nouvelles guerres.

(1) Buonaparte parle ici de son frère *Joseph*, qu'il fit en effet couronner roi de Naples.

Dans le mois de juin 1806, il appelle au trône de Hollande Louis son frère.

Le 12 juillet de la même année, il signe, à Paris, le fameux traité de la Confédération du Rhin, qui donne à la France la prépondérance qu'avait jadis la maison d'Autriche sur les divers états de la confédération, et qui rend tout-à-fait illusoire le titre de chef de l'empire germanique, que l'empereur d'Allemagne s'était réservé dans le traité de Presbourg.

Ce n'est que le 13 août suivant, que l'acte de la Confédération est publié dans le Moniteur; et dès le mois de septembre, Buonaparte, qui s'occupait de faire un armement considérable en France, demande des levées d'hommes à ses nouveaux alliés, qu'on pourrait peut-être mieux appeler ses vassaux, car le titre de *Protecteur*, que l'acte de la confédération lui accorde, annonce bien la dépendance de tous les petits souverains qui y figurent.

Négociations et nouvelle guerre avec la Prusse et la Russie. — Ces armemens extraordinaires, et sur-tout la présence d'une armée considérable en Allemagne, alarment avec quelques raisons le roi de Prusse, qui, prévoyant que ces dispositions hostiles ne peuvent menacer l'Autriche, avec laquelle la France vient de se lier par un traité récent, est fondé à penser, que c'est dans ses états que le conquérant veut porter le fléau de la guerre.

Une correspondance active s'engage à ce sujet entre Buonaparte et S. M. le roi de Prusse : celui-ci demande que nos troupes se retirent de l'Allemagne, et Buonaparte soutient qu'une telle demande est une insulte : c'est assez pour lui d'avoir un prétexte de guerre.

Le 1er. octobre 1806, les plénipotentiaires de la France et de la Prusse négociaient encore à Paris, et le 4 du même mois Buonaparte était déjà à Wurtzbourg.

Sans aucune déclaration de guerre préalable, il adressait, deux jours après, la proclamation suivante à son armée :

« Soldats, l'ordre pour votre rentrée en France était parti ; vous vous en étiez déjà rapprochés de plusieurs marches. Des fêtes triomphales vous attendaient, et les préparatifs pour vous recevoir étaient commencés dans la capitale.

» Mais lorsque nous nous abandonnions à cette confiante sécurité, de nouvelles trames s'ourdissaient sous le masque de l'amitié et de l'alliance. Des cris de guerre se sont fait entendre à Berlin : depuis deux mois nous sommes provoqués tous les jours davantage.

» La même faction, le même esprit de vertige qui, à la faveur de nos dissensions intestines, conduisit, il y a quatorze ans, les Prussiens au milieu des plaines de la Champagne, domine dans leurs conseils. Si ce n'est plus *Paris* qu'ils veulent brûler,

et renverser jusque dans ses fondemens; c'est aujourd'hui leurs drapeaux qu'ils se vantent de planter dans les capitales de nos alliés; c'est la Saxe qu'ils veulent obliger à renoncer, par une transaction honteuse, à son indépendance, en la rangeant au nombre de leurs provinces; c'est, enfin, vos lauriers qu'ils veulent arracher de votre front. Ils veulent que nous évacuions l'Allemagne à l'aspect de leur armée! Les insensés!!! qu'ils sachent donc qu'il serait mille fois plus facile de détruire la grande capitale, que de flétrir l'honneur des enfans du grand peuple et de ses alliés. Leurs projets furent confondus alors; ils trouvèrent dans les plaines de Champagne la défaite, la mort et la honte : mais les leçons de l'expérience s'effacent, et il est des hommes chez lesquels le sentiment de la haine et de la jalousie ne meurt jamais.

» Soldats, il n'est aucun de vous qui veuille retourner en France, par un autre chemin que par celui de l'honneur. Nous ne devons y rentrer que sous des arcs de triomphe.

» Eh quoi! aurions-nous donc bravé les saisons, la mort, les déserts, vaincu l'Europe coalisée plusieurs fois contre nous, porté notre gloire de l'orient à l'occident, pour retourner dans notre patrie comme des transfuges, après avoir abandonné nos alliés, et pour entendre dire que l'aigle française a fui épouvantée à l'aspect des armées prussiennes....... Mais déjà ils sont arrivés sur nos avant-postes.......

» Marchons donc, puisque la modération n'a pu les faire sortir de cette étonnante ivresse. Que l'armée prussienne éprouve le même sort qu'elle éprouva il y a quatorze ans ! qu'ils apprennent que s'il est facile d'acquérir un accroissement de domaines et de puissance avec l'amitié du grand peuple, *son inimitié* (qu'on ne peut provoquer que par l'abandon de tout esprit de sagesse et de raison) *est plus terrible que les tempêtes de l'Océan.* »

On ne sait pourquoi Buonaparte parle ici des prétentions de la Prusse sur la Saxe, car il n'était pas dit un seul mot de ce dernier royaume, dans les notes diplomatiques, successivement remises par les plénipotentiaires du roi de Prusse ; mais il fallait bien donner un prétexte quelconque à une guerre qui devait coûter tant de sang à l'Europe, et Buonaparte ne se croyait jamais obligé de dire la vérité, ni à son peuple, ni à son sénat.

La première victoire qui signala cette campagne, fut celle d'Iena : notre armée s'y couvrit de gloire, et la journée du 14 octobre 1806, dût figurer dans nos fastes militaires, à côté des journées de Marengo et d'Austerlitz.

C'est sur-tout dans le récit qu'il fait de cette bataille, qu'on a l'occasion de remarquer, que Buonaparte ne respectait ni la vérité, ni la vraisemblance, dans la fixation des pertes qu'éprouvait l'ennemi, et de celles que nous éprouvions nous-mêmes.

» Deux cent cinquante ou trois cent mille hommes (dit-il dans son bulletin) avec sept ou huit cents pièces de canon, *portaient par-tout la mort*, et offraient un spectacle rare dans l'histoire : DE PART ET D'AUTRE, ON MANŒUVRA CONSTAMMENT COMME A UNE PARADE....... Il y a dans l'armée prussienne plus de vingt mille hommes tués ou blessés, notre perte est évaluée à mille ou onze cents tués et trois mille blessés (1). »

(1) On a remarqué que, dans toutes les occasions, d'après les récits de Buonaparte, la perte des ennemis aurait été au moins quintuple de la nôtre : ainsi, quand la France organisait des levées de deux cents ou trois cent mille hommes, il aurait fallu que les états qui se mettaient en guerre avec elle, eussent, à leur disposition, une force active d'un million ou de quinze cent mille hommes.

Il paraît, d'ailleurs, que, dès ses premières campagnes d'Italie, Buonaparte avait adopté ce système, *sous le bon plaisir du directoire :* lorsque ses bulletins annonçaient à peine une perte de trois ou de quatre mille hommes, il écrivait au ministre de la guerre, qu'il n'avait plus d'armée, et lui demandait des renforts considérables. M. M...., alors ministre, voulut avoir, à ce sujet, une explication avec le directoire. On lui laissa deviner que la vérité n'était pas faite pour tout le monde, et que des lettres particulières du général instruisaient son protecteur au directoire, de ce que coûtaient à la France, les victoires remportées contre ses ennemis. Le ministre s'obstina à demander la communication de cette correspondance particulière, dans toutes les circonstances où l'on voulut exiger de lui de nouvelles le-

Jusqu'alors, nos armées n'avaient eu à combattre que des armées prussiennes : l'empereur Alexandre se hâtait d'envoyer des secours à son auguste allié; mais la promptitude de l'invasion du territoire de S. M. le roi de Prusse, ne lui avait pas permis de réunir ses troupes aux siennes, pour le commencement de la campagne.

Buonaparte annonce l'arrivée prochaine des armées russes dans sa proclamation datée de Potzdam le 26 octobre 1806.

« Soldats, les Russes se vantent de venir à nous; nous marcherons à leur rencontre, nous leur épargnerons la moitié du chemin; ils retrouveront Austerlitz au milieu de la Prusse. Une nation qui a aussitôt oublié la générosité dont nous avons usé envers elle, après cette bataille, où son empereur, sa cour, les débris de son armée, n'ont dû leur salut qu'à la capitulation que nous leur avons accordée, est une nation qui ne saurait lutter avec succès contre nous.

» Cependant, tandis que nous marchons au-devant des Russes, de nouvelles armées formées dans l'intérieur de l'empire, viennent prendre notre place

vées d'hommes. Buonaparte ne lui pardonna pas d'être ainsi entré, malgré lui, dans son secret; et lorsqu'il acquit plus d'influence dans le gouvernement, il fit reléguer M. M..... en province, avec une place peu importante. Nous tenons ce fait d'un ami de cet ancien ministre, auquel il l'a lui-même raconté.

pour garder nos conquêtes. *Mon peuple tout entier s'est levé*, indigné de la honteuse capitulation que les ministres prussiens, dans leur délire, nous ont proposée. Nos routes et nos villes frontières sont remplies de conscrits qui brûlent de marcher sur vos traces. Nous ne serons plus désormais les jouets d'une paix traîtresse, et nous ne poserons plus les armes que nous n'ayons obligé les Anglais, ces éternels ennemis de notre nation, à renoncer au projet de troubler le continent, et à la tyrannie des mers. »

Un souverain qui se respecte lui-même, ne cherche pas à humilier ainsi les souverains et les peuples avec lesquels il se trouve en guerre ; mais le général corse nous avait accoutumés à ces sorties indécentes contre les têtes couronnées, lorsqu'il n'était encore qu'un simple citoyen. Ce qui nous paraît nouveau, ce que ses partisans eux-mêmes ne pourront jamais excuser, c'est d'avoir lâchement outragé une reine qui méritait si bien l'amour du peuple chez lequel sa mort prématurée a laissé des regrets éternels.

Buonaparte s'exprime ainsi, au sujet de la reine de Prusse, dans son neuvième bulletin, sous la date du 17 octobre 1806.

« L'empereur est logé au palais de Weimar, où logeait, quelques jours avant, la reine de Prusse. Il paraît que ce qu'on a dit d'elle est vrai ; elle était ici pour souffler le feu de la guerre. *C'est une femme d'une jolie figure, mais de peu d'esprit*, incapa-

ble de présager les conséquences de ce qu'elle faisait. Il faut, aujourd'hui, au lieu de l'accuser, la plaindre, car elle doit avoir bien des remords des maux qu'elle a faits à sa patrie, et de l'ascendant qu'elle a exercé sur le roi son mari, qu'on s'accorde à présenter comme un parfaitement honnête homme qui voulait la paix et le bien de ses peuples. »

Dans un autre bulletin, sous la date du 25 octobre, il s'exprime ainsi;

« Le résultat du célèbre serment fait sur le tombeau du Grand-Frédéric, le 4 novembre 1805, a été la bataille d'Austerlitz, et l'évacuation de l'Allemagne, par l'armée russe, à journées d'étapes. On fit, quarante-huit heures après, sur ce sujet, une gravure qu'on trouve dans toutes les boutiques, et qui excite le rire des habitans même du pays, on y voit le bel empereur de Russie, près de lui la reine, et de l'autre côté, le roi qui lève la main sur le tombeau du Grand-Frédéric; la reine elle-même, drapée d'un schall, à peu près comme les gravures de Londres représentent lady Hamilton, appuie la main sur son cœur, et a l'air de regarder l'empereur de Russie. On ne conçoit point que la police de Berlin ait laissé répandre une aussi pitoyable satire (1).

(1) Si le fait n'est pas inventé, ou dénaturé par Buonaparte, on peut moins encore concevoir qu'un général d'armée l'ait consigné dans un bulletin officiel.

De tels outrages sont de la nature de ceux que les cœurs les plus généreux ne peuvent oublier ; ainsi donc, un étranger dans l'ivresse de sa fortune, compromettait l'existence de son peuple, pour satisfaire la plus vile des passions, la calomnie.

Enfin, on trouve la même indécence et la même légèreté dans un autre Bulletin, du 27 octobre, dont voici un extrait :

« Tout le monde avoue que la reine est l'auteur des maux que souffre la nation prussienne. On entend dire par-tout : Elle était si bonne, si douce, il y a un an ; mais depuis cette fatale entrevue avec l'empereur Alexandre, combien elle est changée !

» On a trouvé dans l'appartement qu'occupait la reine, à Potzdam, le portrait de l'empereur de Russie, dont ce prince lui avait fait présent ; on a trouvé à Charlottembourg sa correspondance avec le roi, pendant trois ans, et des mémoires rédigés par des écrivains anglais, pour prouver qu'on ne devait tenir aucun compte des traités conclus avec l'empereur Napoléon, mais se tourner tout-à-fait du côté de la Russie. Ces pièces sur-tout sont des pièces historiques ; elles démontreraient, si cela avait besoin d'une démonstration, combien sont malheureux les princes qui laissent prendre aux femmes l'influence sur les affaires politiques. Les notes, les rapports, les papiers d'état étaient musqués, et se trouvaient mêlés avec des chiffons et d'autres objets de la toilette de

la reine. Cette princesse avait exalté les têtes de toutes les femmes de Berlin ; mais aujourd'hui, elles ont bien changé ; les premiers fuyards ont été mal reçus, on leur a rappelé avec ironie, le jour où ils aiguisaient leurs sabres sur la place de Berlin, voulant tout tuer et tout pourfendre. »

Cependant, la guerre continue avec une nouvelle fureur : ce n'est pas sous Buonaparte que la France et l'Europe peuvent goûter un seul instant de repos. Jadis les campagnes étaient ouvertes et fermées à des époques à peu près fixées ; aujourd'hui toutes les saisons paraissent propres aux combats : entraînés si loin de leur patrie, par l'ambition funeste de leur chef, les Français doivent également se défendre et des attaques de leurs ennemis, et de la rigueur de ces climats étrangers.

C'est maintenant sur-tout, que la loi sanguinaire de la conscription va recevoir l'extension arbitraire que le despote voudra lui donner. Les ressources ordinaires que lui présente l'immense population de la France ne lui suffisent plus ; il rattache l'avenir à tous les malheurs du présent ; et les armes appellent les jeunes Français auxquels leur âge semblait promettre encore quelques instans de repos et de bonheur.

On s'empresse d'accueillir les vœux insensés de Buonaparte ; et ces mesures arbitraires, par lesquelles il enfreint les lois fondamentales de l'empire,

ces mesures par lesquelles il va anticiper le deuil de tant de mères, deviennent pour lui l'occasion de félicitations nouvelles.

Le sénat s'exprime ainsi, dans une adresse, en réponse à un message de Buonaparte, qui lui transmettait un *projet de sénatus-consulte* (1) pour anticiper la levée des conscrits de 1807.

« Le sénat, Sire, *s'est empressé d'adopter* le sénatus-consulte, qui permet à quatre-vingt mille braves de plus, d'aller sous vos ordres, et dans les rangs des vainqueurs de Marengo, d'Austerlitz et de Iena, triompher et conquérir la paix.

» *Ceux de vos enfans, Sire, auxquels la loi avait décerné l'honorable privilége d'aller les premiers partager la gloire de leurs aînés, VOUS REMERCIENT DE LES APPELER ASSEZ TÔT* dans vos camps, pour qu'ils puissent espérer de trouver encore des lauriers à cueillir, aux extrémités de l'Europe. »

Ce n'était donc pas assez de tendre humblement la tête sous le joug du tyran, il fallait encore le remercier de la faveur signalée, de dévouer un peu plutôt à la mort, les jeunes Français que la loi de la conscription n'avait pas encore atteints.

Les combats se multiplient à la fin de 1806 et au

(1) On n'a jamais établi de différence entre le projet de sénatus-consulte et le sénatus-consulte lui-même.

commencement de 1807 : c'est le 9 février que se livra la fameuse bataille d'Eylau surnommée la *boucherie.*

Le 1er. mars la victoire d'Elbing ajouta à la gloire de nos armées ; enfin, le mois de juin de la même année vit aussi les Français victorieux dans les journées célèbres de Friedland et de Tilsitt.

D'après les rapports officiels de Buonaparte, nous n'avions presque éprouvé aucune perte dans ces brillantes affaires.

Le nombre de nos soldats mis hors de combat s'élevait à peine à dix ou douze mille : cependant il avait été obligé d'anticiper la levée de la conscription de 1808, comme il avait anticipé celle de l'année précédente ; et dans cette circonstance, il avait trouvé dans l'orateur de son conseil d'état, dans son sénat et dans son ministre de la guerre, le même zèle, le même empressement à seconder et même à prévenir ses vœux.

Nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs, quelques passages vraiment curieux, des discours prononcés à cette occasion, dans la séance du sénat du 4 avril 1807.

Le conseiller d'état, R. de St.-J. D. (1) s'ex-

(1) C'est toujours lui que Buonaparte employait dans les circonstances difficiles.

primait ainsi en présentant le projet de sénatus-consulte.

« L'empereur a pensé qu'un grand développement de forces pouvait seul amener les ennemis au sentiment de leurs véritables intérêts.

» Pour parvenir à ce but, Sa Majesté juge *nécessaire d'appeler dès ce moment une partie de la conscription de* 1808 (1).

» Tel est, Messieurs, l'objet d'un sénatus-consulte qui vous sera présenté dans cette séance, après que vous aurez entendu la lecture du message adressé au sénat par S. M. l'empereur et roi, et celle d'un rapport du ministre de la guerre, dont Sa Majesté a voulu qu'il vous fût donné communication.

» *L'empressement, Messieurs, avec lequel vous avez toujours secondé* LES GRANDES VUES DE SA MAJESTÉ, notamment par vos décrets des 24 décembre 1805 et 4 décembre 1806, est un garant assuré du zèle que vous développerez dans la conjoncture présente. »

Ainsi, l'orateur de Buonaparte ne craint pas d'avouer, au nom de son maître, que l'empressement du sénat a toujours secondé ses moindres désirs,

(1) L'expression est adoucie. Il s'agissait de toute la conscription de cette année : peut-être l'orateur prévoyait-il d'avance que cette année et les précédentes, devaient fournir, plus tard, une nouvelle levée.

lorsqu'il s'agissait de dépeupler la France, pour servir son insatiable ambition (1).

Le ministre de la guerre disait, dans son rapport à la même séance :

« *Jamais les armées de V. M. ne furent si nombreuses, aussi-bien exercées et mieux organisées.*

» Le sénatus-consulte du 24 décembre 1805, a mis à la disposition du gouvernement, quatre-vingt mille hommes de la conscription de 1806, celui du 4 décembre dernier a ordonné la levée d'un pareil nombre d'hommes de la conscription de 1807.

» Les cent soixante mille hommes sont arrivés à leurs drapeaux ; je ne puis que rendre le témoignage le plus avantageux de l'activité des préfets, de la bonne conduite des officiers de recrutement et de la gendarmerie, et sur-tout de l'excellent esprit manifesté dans ces circonstances, par la nation tout entière.

» Mais, Sire, il ne faudrait pas conclure du résultat de ce concours général de tous les sentimens, que les armées de V. M. sont de cent soixante mille hommes plus nombreuses qu'elles ne l'étaient au moment où a éclaté la guerre de la quatrième coalition.

» Dans cette situation de choses, *j'obéis aux or-*

(1) Et c'est là ce qu'il appelle *seconder ses grandes vues*.

dres de V. M., en lui proposant d'appeler la conscription de 1808. »

Combien d'absurdités dans ce petit nombre de phrases recueillies au hasard! Si nos armées se fussent trouvées désorganisées après de longs revers, on aurait eu, sans doute, quelque motif de demander des levées extraordinaires; mais l'on ne conçoit pas pourquoi on veut rendre plus rigoureuse la loi déjà si rigoureuse de la conscription, au moment où nos armées sont *plus nombreuses et mieux organisées qu'elles ne l'ont jamais été.*

Buonaparte et ses ministres parlaient toujours de la paix, lorsqu'il fallait imposer à la France les sacrifices les plus rigoureux; et cependant la guerre n'avait été qu'un seul instant interrompue dans l'intervalle de seize mois; et cependant, trois levées successives d'hommes, avaient été demandées dans ce même intervalle, parce qu'il était déjà établi en système, que la France devait toujours avoir des forces immenses disponibles, pour réaliser, dans l'avenir, les rêves d'une ambition effrénée.

Traité de Tilsitt. — Quelques mois de repos de Buonaparte. — La bataille de Tilsitt termina la campagne du nord. Dès le 22 juin, un armistice avait suspendu les hostilités entre les armées belligérantes; des conférences avaient eu lieu entre les souverains; enfin, des traités de paix avaient été signés le 7 et

le 9 juillet, avec l'empereur de Russie et le roi de Prusse.

Ces traités paraissaient devoir consolider à jamais l'usurpation de Buonaparte; mais le ciel en avait sans doute autrement ordonné dans sa justice. D'autres projets ambitieux, disons mieux, de nouveaux crimes, devaient encore soulever l'Europe tout entière contre celui qui en était devenu le fléau : il fallait que la haine qu'excite toujours l'abus du pouvoir, l'oubli de tout ce qu'il y a de sacré parmi les hommes, fît taire jusqu'au sentiment d'admiration, que les succès militaires de Buonaparte avaient inspiré à ceux qui confondent la véritable gloire, avec cet éclat passager auquel on accorde trop souvent ce nom : il fallait qu'aucun regret n'accompagnât la chute de celui dont l'élévation nous avait coûté tant de larmes.

Dans son traité avec l'empereur de Russie, Buonaparte avait fait reconnaître Joseph son frère, comme roi de Naples, Louis comme roi de Hollande, et Jérôme comme roi de Westphalie (1).

Un article du traité, conclu avec le roi de Prusse, ordonnait à ce souverain de fermer ses ports à la navigation et au commerce des Anglais; et lui défen-

(1) Ce dernier était reconnu par anticipation; car il ne fut roi que le 1er. décembre de la même année, après son mariage avec la princesse royale de Wurtemberg.

dait aussi toute expédition des ports prussiens, pour les îles britanniques.

Ainsi, Buonaparte avait, en quelque sorte, fait sanctionner par le roi de Prusse, ce fameux et ridicule décret du 21 novembre 1806, qui déclarait l'Angleterre en état de blocus.

Après une campagne terminée d'une manière si heureuse pour lui, Buonaparte a besoin de quelque repos; mais il ne fait que changer de spectacle : c'est encore du sang qu'il lui faut pour ses délassemens; il vient se livrer à Fontainebleau, aux plaisirs de la chasse (1), et cependant il rêve à de nouveaux projets de conquête : le midi de l'Europe doit connaître, à son tour, les horreurs de la guerre, et c'est encore de l'Angleterre seule qu'il paraît s'occuper.

Dans son discours du 16 août au corps législatif, il parle de l'Espagne comme de son alliée, et dans ce même discours, il cherche à humilier le roi de Prusse, auquel un traité récent vient de le lier (2);

(1) Pour Buonaparte, la chasse était comme la guerre, une véritable boucherie; elle paraissait toujours disposée, moins pour exercer son adresse, que pour réjouir ses yeux d'un spectacle sanglant. Dans une circonstance, il avait fait réunir deux ou trois cents sangliers dans un espace très-resserré, d'où ils ne pouvaient sortir que pour être successivement tués à bout portant. Élevé sur une espèce de théâtre avec sa cour, il eut le plaisir de voir un ruisseau de sang couler autour de lui.

(2) Il s'exprimait ainsi dans ce discours : « Si la maison

ainsi, en même temps, qu'il ne peut déguiser sa haine contre le monarque trahi par la fortune des armes, il cache ses projets ambitieux contre ses alliés fidèles; également implacable dans ses inimitiés, et perfide dans ses relations les plus intimes.

Terminons ce livre par un passage dans lequel on reconnaît le style de Buonaparte lui-même; on y reconnaît aussi-bien son portrait et son horoscope: cependant c'est aux ministres anglais que s'adresse son apostrophe.

« Qu'importe aux hommes exagérés (Mon. du 13 septembre 1807) qui gouvernent cette nation! qu'ont-ils de commun avec les peuples? Heureusement *le jour où ils seront culbutés* du ministère, *ils ne seront plus rien;* ils peuvent suivre encore quelque temps leurs maximes; mais *une catastrophe est infaillible.* L'injustice et l'exagération peuvent quelquefois se jouer des nations; mais l'expérience a prouvé que la durée de ces fléaux est passagère. La paix, le premier des biens pour les nations, doit être le principal but des actions de ceux qui gouvernent.

de Brandebourg qui, la première, se conjura contre notre indépendance (on sait que le roi de Prusse fut en effet le premier qui s'arma pour soutenir les droits de nos souverains légitimes; et c'est ce que Buonaparte appelle être conjuré contre notre indépendance), règne encore, elle le doit à la sincère amitié que m'a inspiré le puissant empereur du nord. »

Un ministère qui professe la guerre perpétuelle, trahit les plus chers intérêts de son pays ; il a perdu sa confiance ; ***SA CHUTE INÉVITABLE ET PROCHAINE SATISFERA L'INTÉRÊT NATIONAL ET LA MORALE PUBLIQUE.*** »

LIVRE II.

NOUVEAUX CRIMES. — NOUVELLES GUERRES. — CHUTE DE BUONAPARTE.

Ici les événemens se pressent ; il nous serait impossible d'appeler l'attention de nos lecteurs, sur toutes les extravagances et sur tous les crimes qui signalèrent les dernières années du règne de Buonaparte ; nous sommes obligés de faire un choix, et d'abandonner la plus grande partie des matériaux que nous avions recueillis.

Nous ne pourrons même suivre toujours l'ordre chronologique, ainsi que nous l'avons fait dans les autres parties de cet ouvrage. Quand plusieurs événemens marchent de front, l'historien doit les isoler dans ses tableaux, pour les présenter dans leur ensemble ; et par là, souvent, il est obligé de remonter à une époque plus reculée que celle dont il s'occupe.

Telle est la situation dans laquelle nous nous trouvons placés ici. L'exécution d'un projet, quelque difficile qu'il puisse être, ne peut plus suffire à l'activité de Buonaparte. Enflé par ses succès prodigieux et par les adulations journalières dont il est l'objet, il se croit appelé à changer la face du globe : aucun

obstacle ne doit résister à sa puissance, aucun crime ne peut effrayer son ambition.

Quand de vils flatteurs lui persuadent que la politique légitime tout ; quand son sénat et ses ministres lui annoncent que la France sera toujours disposée à prodiguer ses trésors et le sang de ses enfans pour servir ses projets, en existera-t-il d'assez étranges que son ambition ne puisse concevoir ? en existera-t-il d'assez difficiles que cet homme entreprenant ne puisse réaliser ? Non, sans doute : dans l'ordre moral et dans l'ordre physique, il n'y aura rien d'impossible pour lui.

Conduite de Buonaparte envers le Pape.—Notre pensée se fixe d'abord sur cette grande victime de l'ambition effrénée de Buonaparte, sur le successeur de saint Pierre, accablé d'outrages dans ses propres états, arraché bientôt à ce palais où siégèrent si long-temps les apôtres de la foi, les chefs de notre religion auguste, sur ce vénérable pontife dont les vertus inspiraient l'admiration la plus profonde, dont le titre saint commandait le respect, et que l'Europe vit, avec douleur, captif dans ces mêmes lieux, où une foule de monarques s'étaient honorés du titre de *très-chrétiens* (1).

(1) Depuis Louis VII, le château de Fontainebleau, où S. S. a été si long-temps détenue, était la résidence habituelle de nos souverains pendant la saison de la chasse.

Les égards qu'on doit à la vieillesse, les droits sacrés de la reconnaissance, la loyauté qui doit régler les rapports des souverains, cette soumission que tant de rois et d'empereurs témoignèrent aux chefs de l'église, tout est méconnu par Buonaparte; il semble même être devenu étranger aux sentimens de l'humanité; et cependant la charité de la victime se montre aussi inépuisable que la barbarie de l'oppresseur : chacun se demande s'il mérite encore le nom *d'homme*, celui qui foule aux pieds le pacte des peuples, le pacte des souverains, le pacte de l'Éternel, et le saint vieillard l'appelle encore *son fils*.

N'essayons pas de peindre des sentimens que nos lecteurs éprouvent comme nous. Bornons-nous à recueillir, d'après les pièces officielles que nous avons sous les yeux, les principales circonstances de cette effrayante catastrophe, en prenant le plus souvent le langage de ceux qui en furent les témoins, les complices ou les victimes.

Il fait occuper Rome par ses troupes. — Le 29 janvier 1808, M. le baron Alquier, ambassadeur de France à Rome, écrit au cardinal secrétaire d'état de S. S. pour lui annoncer le passage de deux corps de troupes formant 6000 hommes, *qui doivent, SANS S'ARRÊTER, traverser l'état romain.*

La capitale des états du saint Père n'est pas désignée comme lieu de passage de ces troupes, dont la

destination était indiquée pour le royaume de Naples.

Cependant alarmée par les bruits répandus à Rome, sur la direction des troupes françaises, S. S. veut obtenir à cet égard une explication franche du général Miollis. On lui répond, qu'elle doit s'en rapporter à la note qui lui a été communiquée par l'ambassadeur.

D'après cette double assurance, les ministres du saint siége ne durent prendre aucune précaution contre les troupes d'une puissance alliée : mais, au mépris du droit des gens, et contre l'engagement formel contracté au nom de leur maître, les généraux français entrent à Rome avec leurs divisions le 2 février, désarment la garde à la porte du Peuple, s'emparent du château St.-Ange, occupent tous les postes et placent leur artillerie a l'entrée du palais de S. S.

Le saint Père fut alors instruit que Buonaparte voulait appuyer ses négociations par l'appareil des armes ; il apprit que s'il ne donnait pas une entière adhésion aux articles qu'il lui avait fait présenter comme l'*ultimatum* de ses volontés, il devait être dépouillé d'une grande partie de ses états.

Cette manière de procéder, toute nouvelle, aurait pu faire dévier un homme ordinaire de la ligne de ses devoirs ; mais le chef de l'église ne pouvait transiger avec sa conscience : résigné aux jugemens impénétrables du Très-Haut (ainsi qu'il le dit dans sa déclaration) il mettait sa cause entre les mains de

Dieu, se bornant à protester, comme souverain, contre l'occupation de ses domaines.

Il déclara d'ailleurs, d'une manière positive, que, se regardant comme privé de la liberté, et dans l'état d'un véritable emprisonnement, il se refuserait à toute espèce de négociation, tant que les troupes françaises n'auraient point évacué sa capitale.

Il fait éloigner de Rome la plupart des cardinaux qui composaient le conseil de S. S. — On espéra d'abord, qu'en isolant de S. S. les cardinaux qui composaient son conseil, on parviendrait à obtenir une transaction par laquelle elle sacrifierait la rigidité de ses principes aux désirs de Buonaparte. Six cardinaux furent obligés de se rendre, sans délai, à Naples, malgré leur résistance et celle de leur auguste maître.

Bientôt d'autres cardinaux, au nombre de quatorze, et presque tous membres du sacré collége, furent aussi arrachés par la violence, à la capitale du monde chrétien, sous le prétexte qu'ils n'étaient pas nés dans les états du saint Père.

Le pro-secrétaire d'état de S. S. adressa, à ce sujet, à tous les ministres, le 27 mars 1808, une note dans laquelle on trouve les passages suivans :

« Le saint Père ne peut plus ignorer qu'on ne veut pas seulement détruire sa souveraineté temporelle, mais qu'on attaque de front le régime spirituel de

l'église romaine, représentée dans le sacré collége qui forme le sénat du souverain pontife.... Jamais aucun prince séculier, qui protége la religion catholique, n'est allé jusqu'à obliger les cardinaux de l'église romaine à rentrer dans leur propre pays, sous prétexte qu'ils sont sujets de ses états. Chacun a respecté en eux le caractère éminent qui les lie étroitement au souverain pontife; jamais aucun n'a entrepris de les faire sortir et déporter, par la force, et d'arracher ainsi tant de coopérateurs de l'église universelle à leur chef..... Le saint Père connaissant le préjudice qui en résulte pour le régime spirituel de l'église, a chargé le soussigné de réclamer hautement, contre des mesures aussi affligeantes, et de demander en même temps, la restitution de ses cardinaux qu'on lui a enlevés par la force, contre le droit des gens. »

Mais ce n'est pas des mandataires de Buonaparte, qu'on peut espérer un pas rétrograde vers la justice. Loin d'obtenir la réparation de l'outrage qui lui était fait, et comme souverain, et comme chef de l'église, le saint Père a bientôt à souffrir de nouveaux outrages, auxquels sa grande âme est d'autant plus sensible, qu'ils atteignent ses serviteurs les plus dévoués.

On incorpore ses troupes avec les troupes françaises; et plusieurs officiers, fidèles à leur devoir, sont emprisonnés, parce qu'ils déclarent ne pouvoir continuer leur service. En même temps, on répand avec profusion, à Rome, l'ordre du jour suivant :

« S. M. l'empereur et roi Napoléon témoigne sa satisfaction aux troupes de S. S., pour leur bonne tenue. *Elles ne recevront plus des ordres, à l'avenir, ni des prêtres, ni des femmes.* Des soldats doivent être commandés par des soldats. Les troupes peuvent être assurées qu'elles ne retourneront plus sous les drapeaux des prêtres. L'empereur et roi leur donnera des généraux que leur bravoure a rendus dignes de les conduire. »

Décret qui réunit une partie des États romains au royaume d'Italie. —Voyant avec douleur, que tous les rapports d'affection avec le chef du gouvernement français, étaient rompus par des procédés si insultans, le saint Père rappelle son légat à Paris.

C'est alors que Buonaparte rend ce fameux décret, qui consacre l'abus le plus révoltant de la force, l'oubli de toutes les convenances, le délire de l'usurpation.

Nous en rapportons littéralement les termes :

« *Considérant que le souverain actuel de Rome a constamment refusé de faire la guerre aux Anglais, et de se coaliser* avec les rois d'Italie et de Naples pour la défense de la presqu'île d'Italie.

» Que l'intérêt des deux royaumes, et de l'armée d'Italie et de Naples, exige que leur communication ne soit pas interrompue par une puissance ennemie ;

» *Que la donation de Charlemagne*, notre il-

lustre prédécesseur, du pays composant l'état du pape, *fut faite au profit de la chrétienté*, et non à l'avantage des ennemis de notre sainte religion;

» Vu la demande de passe-ports, faite le 28 mars, par l'ambassadeur de la cour de Rome, auprès de nous, avons décrété et décrétons ce qui suit :

» Article 1er. Les provinces d'Urbin, Ancône, Macerata et Camerino, seront irrévocablement et à perpétuité réunies à notre royaume d'Italie.

» Art. 2. La possession desdits pays sera formellement prise le 11 de mai prochain, et les armes du royaume y seront élevées.

» Art. 3. En même temps, le Code Napoléon y sera publié; les dispositions du Code n'auront force de loi que le 1er. de juin prochain.

» Art. 7 (1). Les plus amples facultés sont attribuées au vice-roi, pour l'exécution du présent décret.

» Donné à Saint-Cloud, le 2 avril 1808 (2). »

Abstenons-nous, en ce moment, de toute réflexion : bornons-nous à remarquer que cet étrange

(1) Les articles 4, 5 et 6 sont relatifs à l'organisation administrative et judiciaire de ces provinces.

(2) Par un autre décret du même jour, Buonaparte ordonna, sous peine de confiscation, à tous les cardinaux, prélats, officiers et employés quelconques, auprès de la cour de Rome, natifs du royaume d'Italie, d'y rentrer avant le 15 mai.

décret avait été rendu à une époque où on négociait encore avec le saint siége, puisque *le lendemain même de sa date, le 3 avril* 1808, M. de Champagny adressait au légat apostolique une note, dans laquelle se trouve le passage suivant :

« La proposition dont l'empereur ne se départira jamais, est, que toute l'Italie, Rome, Naples et Milan, forment *une ligue offensive et défensive*, afin d'éloigner de la presqu'île les désordres de la guerre. *Si le saint Père adhère à cette proposition*, ***TOUT EST TERMINÉ*** ; s'il s'y refuse, il annonce, par cette détermination, qu'il ne veut aucun arrangement. »

Il est impossible, sans doute, de porter plus loin la perfidie et la déloyauté : il a déjà dépouillé, par un décret impie, le chef de l'église d'une partie de ses états, au moment où il ne connaît pas sa réponse à ses dernières propositions, *au moment où ces propositions ne lui sont pas encore faites*.

Si S. S. eût été moins ferme dans ses principes, si, par une transaction indigne de son grand caractère, elle avait cédé aux volontés de Buonaparte, celui-ci aurait été forcé de faire un pas rétrograde, qui l'aurait déshonoré auprès de toutes les cours de l'Europe : mais l'honneur a sans doute peu de prix pour celui qui le sacrifia si souvent à son intérêt.

Le saint Père repousse avec fermeté les propo-

sitions de Buonaparte. — Cependant, il ne s'était pas trompé, en prévoyant d'avance la réponse du saint Père : elle fut adressée, le 19 avril, par le cardinal *Gabrielli* à M. *Lefèvre*, chargé d'affaires pour l'empire français.

Nous avons d'autant plus de plaisir à en rapporter quelques passages, que nous y trouvons exprimés, avec une onction et une énergie auxquelles nous n'oserions prétendre, les sentimens dont nous sommes pénétrés.

« Si les considérations humaines étaient le mobile de la conduite du saint Père, il aurait, dès le commencement, cédé aux volontés de Sa Majesté, et il ne se serait pas exposé à souffrir tant de calamités; mais le saint Père ne se règle que sur la considération de ses propres devoirs, et d'après sa conscience.

» Comme ses devoirs et sa conscience l'ont empêché de consentir à la fédération, ils l'empêchent de même de consentir à la ligue offensive et défensive, qui ne diffère guère de la fédération, que par le nom, puisque de sa nature elle n'excepte aucun prince, dont le pape ne puisse devenir l'ennemi. S. S. trouve même que cet article rend sa condition pire, au lieu de l'améliorer.

» Le saint Père ne devait pas seulement s'engager, par cette ligue, à une simple et pure défense, mais encore à une agression. *Le ministre du dieu de*

paix viendrait alors se mettre dans un état permanent de guerre ! Le père commun viendrait s'élever contre ses enfans ! et le chef de la religion s'exposerait à voir détruire ses rapports spirituels avec les catholiques des puissances contre lesquelles il serait obligé, par la ligue, d'agir hostilement ! Comment S. S. pourrait-elle dénaturer son propre caractère, et sacrifier ses obligations essentielles, sans se rendre comptable devant Dieu des dommages qui en résulteraient pour la religion ?

» L'autorité du saint Père se distinguant de celle des autres princes, comme on l'a démontré plusieurs fois, par le double caractère dont il est revêtu, de souverain pontife, et de prince temporel, ne peut, en vertu de ce dernier, prendre des engagemens dont le résultat doive s'opposer à sa principale et première qualité, et être nuisible à cette religion dont il est le chef, le propagateur et le vengeur.

» Le saint Père ne peut donc entrer dans une ligue offensive et défensive, qui l'entraînerait, par un système stable et progressif, dans l'inimitié avec toutes les puissances auxquelles Sa Majesté voudrait déclarer la guerre ; car les domaines d'Italie, qui dépendent actuellement de Sa Majesté, ne pourront jamais se dispenser d'y prendre part, et S. S. serait aussi obligée, en vertu de la ligue, d'y participer.

» Ce système devrait commencer pour le saint Père, dès à présent, et commencer contre un

prince catholique (1), en lui faisant la guerre sans aucun motif. Il devrait ensuite la faire aux puissances catholiques ou non catholiques, qui deviendraient, pour un motif quelconque, ennemies de quelque prince d'Italie; et voilà que le chef de l'église, accoutumé à gouverner paisiblement ses états, serait contraint, dans un moment, de s'armer et de devenir guerrier, pour attaquer les ennemis d'autrui !

» *Un pareil engagement est trop contraire aux devoirs sacrés de S. S., et trop préjudiciable aux intérêts de la religion, pour que son chef puisse le prendre.* »

Nouveaux attentats commis sous les yeux du saint Père. — Certains qu'une détermination aussi bien motivée était inébranlable, les ministres trop fidèles des crimes de Buonaparte ne gardèrent plus aucune mesure. Le 20 avril, le gouverneur de Rome fut violemment arraché de son domicile, et déporté à Fenestrelles, parce qu'il persistait à administrer la justice suivant les lois de l'empire romain.

Voici quelques passages de la lettre écrite, dans cette circonstance, à S. S. par ce vertueux magistrat. Elle nous semble honorer également, et le serviteur fidèle, et l'auguste souverain dont l'Europe a admiré si long-temps la noble résignation.

(1) Le roi de Portugal.

« Je serai toujours fier d'avoir bravé les maux de toute espèce, le supplice même, pour conserver à votre sainteté, la fidélité que je lui devais. Eh! qui ne la garderait pas, à mon exemple, à un héros de patience et de courage, tel que vous, très-saint Père, qui êtes le chef de l'église et le successeur de saint Pierre?

» J'en jure par votre auguste personne, *j'ai été indigné des offres de grandeur, de richesses, d'honneur, qui m'ont été faites, si je voulais me déclarer rebelle à votre trône et à votre personne sacrée* (1). J'ai frémi, je frémis encore, et je frémirai toujours à cette seule pensée. De pareilles récompenses seraient, et sont à mes yeux, le prix de l'iniquité, et le vil salaire de la perfidie et de l'impiété. Je les regarderais comme les trente deniers du disciple qui trahit Jésus-Christ.

» Je ne me suis point avili; gardé à vue, je ne m'avilis point; dans les fers et dans l'exil, je ne m'avilirai jamais. Et quel ministre, fidèle à votre sainteté, pourrait s'avilir! Puissent notre patience et notre courage, être la plus amère censure de vos ennemis et des miens!

» Je serai privé de tout; mais il n'est au pouvoir d'aucun homme, de m'enlever cette noble satisfaction

(1) On reconnaît ici le système de négociation, invariablement adopté par Buonaparte.

d'une conscience pure qui souffre, sans l'avoir mérité, pour son dévouement au saint siége et à votre personne sacrée. Que ses ennemis me condamnent à ne jamais revoir le toit paternel; qu'ils m'ensevelissent dans le misérable séjour d'une forteresse étrangère: la vue de ces sombres murailles dont je serai environné, le poids de ces liens, de ces chaînes qui vont peut-être m'accabler, ne m'empêcheront jamais de fixer constamment ma pensée sur vos conseils et sur vos exemples, qui seront toujours pour moi les ordres les plus absolus et les plus sacrés. »

Protestations et correspondance auxquelles donne lieu le décret du 2 avril. — Ce n'est que le 19 mai que le saint Père eut connaissance du décret du 2 avril, et de son exécution immédiate, par la réunion de quatre de ses provinces au royaume d'Italie.

Dans une note adressée le même jour, par le cardinal Gabrielli, au chargé d'affaires de ce royaume, S. S. réfuta, comme dans la note remise un mois auparavant à M. Lefèvre, le reproche que Buonaparte lui faisait de ne pas vouloir se mettre en guerre contre ses ennemis.

A l'égard du motif pris de ce que les provinces récemment incorporées au royaume d'Italie, provenaient d'une donation de Charlemagne, que ses successeurs pouvaient révoquer, on démontrait que ce illustre souverain n'avait pu donner au saint siége de

provinces qui lui appartenaient plusieurs siècles avant son règne ; que l'envahissement des Lombards les avait temporairement détachées des états romains ; et que Pépin, père de Charlemagne, ayant repoussé ces barbares, rendit au Pape Étienne, le pays qu'ils avaient occupé ; que Charlemagne n'avait fait autre chose, que confirmer cet acte de justice, en ordonnant, par son testament, à ses trois fils, de défendre les possessions du saint siége.

» L'accusation de trahir les intérêts de la religion (disait ensuite M. le cardinal Gabrielli), a profondément pénétré le cœur du saint Père, qui, depuis trois ans, souffre la persécution, pour être fidèle aux devoirs de l'apostolat. Il la souffre pour n'avoir pas voulu s'engager dans un état permanent de guerre, et pour n'avoir pas voulu mettre, par le fait, un obstacle au libre exercice du culte catholique ; il la souffre pour n'avoir pu admettre les principes qui lui ont été intimés expressément et plusieurs fois : « *Que si le Pape est souverain de Rome, S. M. en est l'empereur... ; que le saint Père doit lui être sujet dans le temporel... ; que l'état ecclésiastique appartient à l'empire français, et en fait partie... ; que le Pape doit reconnaître toujours pour ses ennemis, ceux de la France.* » (1)

(1) Le 16 novembre 1809, Buonaparte disait aux députés de Rome : « Votre évêque est le chef spirituel de l'église, COMME J'EN SUIS L'EMPEREUR. (*Mon. du 17.*)

» .... Dieu, l'église, le monde, la postérité décideront si cela s'appelle trahir les intérêts de la religion. »

Au milieu des attentats si graves et si nombreux dirigés contre son autorité, le chef de l'église avait cru devoir s'adresser directement à celui qui en était seul l'auteur.

Après lui avoir retracé l'esquisse rapide de la conduite de ses généraux et de ses envoyés, depuis l'occupation de Rome, S. S. s'exprimait ainsi dans un bref adressé à Buonaparte, le 27 mars 1808.

« Nous en appelons, pour la décision sur cette manière d'agir de votre part, au droit de tous les peuples, à vos devoirs sacrés et à ceux de votre peuple; nous en appelons à vous-même, comme à un fils consacré et assermenté, pour réparer les dommages et pour soutenir les droits de l'église catholique; nous en appelons enfin à la justice du Très-Haut. *Vous abusez de la force, foulant aux pieds tous les devoirs sacrés* et principalement au préjudice de l'église; vous nous forcerez ainsi à ce que nous fassions, dans l'humilité de notre cœur, usage de cette force que le Dieu tout-puissant a mise en nos mains, si, par la suite, vous nous donnez des motifs ultérieurs de faire connaître à l'univers la justice de notre cause; car les maux qui pourront en résulter tomberont sur votre responsabilité. »

Pour répondre aux pressantes sollicitations d'un

souverain qui trouve toute sa force dans la religion dont il est le chef, Buonaparte s'était hâté d'exécuter le décret qui le dépouillait d'une partie de ses états.

Nouveaux attentats contre l'autorité du saint Père. — Le commandant de ses troupes à Rome semble même avoir reçu l'ordre de sanctionner les actes les plus arbitraires et les plus révoltans ; ils sont si nombreux que nous ne pouvons prétendre à les indiquer tous.

On excite la campagne de Rome à la revolte en y organisant des compagnies civiques (1).

On vient apposer militairement les scellés sur le porte-feuille du pro-secrétaire d'état, ministre de S. S. On garde ce ministre à vue et on lui intime l'ordre de quitter Rome dans deux jours.

M. *Riganti*, secrétaire de la consulte, est déporté ; MM. *Barberi*, fiscal général du gouvernement, *Rufini*, lieutenant de la haute cour, et *Bacili*, vice-économe de la fabrique de saint Pierre, sont emprisonnés dans le château Saint-Ange.

A Foligno, on fait arrêter le marquis *Giberti*,

(1) Le saint Père était instruit qu'on voulait soulever ses sujets, contre son autorité légitime, en les organisant ainsi en compagnies civiques : aussi, par un bref du 24 août 1808, il défendit, dans ses états, tous les enrôlemens qui seraient faits, *sous la dépendance d'une autorité militaire étrangère.*

major des troupes provinciales, pour s'être refusé à remettre les armes destinées à l'usage de ces troupes.

Dans plusieurs autres villes de l'État de S. S. on désarme ainsi les citoyens honnêtes et paisibles, pour mettre la force armée dans les mains des perturbateurs.

Le commandant français à Viterbe défend à tous les ecclésiastiques tant séculiers que réguliers, de se rendre à Rome auprès de leur souverain.

Enfin à Cascia, à Norcia, à Valentano et dans plusieurs autres villes, où rien n'autorisait les Français à méconnaître l'autorité du saint Père, on nomme et on destitue, sans sa participation et contre sa volonté, une foule d'employés civils et militaires.

Le ministre du saint Père ne manque pas de réclamer contre chacun de ces attentats aux droits de son souverain, et ses réclamations ne produisent aucun effet.

Mais ce ministre (le cardinal *Pacca*) est bientôt l'objet des violences scandaleuses auxquelles son prédécesseur avait cédé; et nous ne pouvons nous dispenser de signaler dans cette circonstance, la bonté touchante, la fermeté héroïque de l'auguste chef de notre église.

Le cardinal Pacca reçoit de deux officiers et d'un sergent français l'ordre de partir sur-le-champ pour Bénevent. Il demande de communiquer cet ordre au saint Père; on lui refuse la permission de se rendre auprès de S. S. Il le lui adresse avec un billet dans

lequel il lui déclare qu'il ne connaît d'autre souverain que lui.

Empruntons pour la suite de ce récit les expressions du cardinal lui-même, dans sa note communiquée aux ministres étrangers, le 6 septembre 1808.

« Le saint Père, après avoir lu cet ordre, a daigné descendre dans la chambre du soussigné, et a intimé, d'un ton en même temps résolu et plein de dignité, à l'officier français, d'aller dire de sa part à M. le général, qu'il était fatigué de souffrir les violences et les outrages qu'on faisait, chaque jour, à son caractère sacré; qu'il était las de se voir arracher de ses côtés les ministres qui le servent, non-seulement en sa qualité de souverain temporel, mais encore en qualité de chef de l'église; que sa volonté expresse était que le cardinal soussigné n'obéît point à l'intimation qu'il avait reçue d'une autorité qui n'a aucun droit sur sa personne; qu'il voulait l'emmener avec lui dans son appartement pontifical, et qu'il partageât dorénavant sa prison; que, si la force se portait jusqu'à vouloir l'arracher violemment de son sein, il faudrait auparavant enfoncer toutes les portes qui conduisent à son appartement; mais que dans un pareil cas, il déclarerait M. le général responsable de toutes les conséquences qui pourraient résulter de cette démarche, tant à Rome que dans l'univers catholique.

» Après que S. S. a eu chargé l'officier de faire

connaître à M. le général ses sentimens irrévocables, elle a pris le soussigné par la main, et l'a conduit dans son appartement, où elle lui a ordonné de vivre comme elle, en qualité de prisonnier (1). »

Lorsque le saint Père avait à souffrir de tels outrages, il ne confondait pas celui qui les ordonnait, avec ceux dont la faiblesse et la soumission aveugle aux ordres du tyran faisaient seules le crime.

S. S. faisait répondre, le 31 décembre 1808, à M. le général Miollis, qui lui avait demandé, pour lui et pour son état-major, la faveur de lui présenter le lendemain, l'hommage de leurs félicitations : « Qu'elle était sensible à cette pensée de dévouement ; qu'elle verrait bien volontiers M. le comte Miollis et tous les officiers de l'état-major, comme individus de cette nation dont elle ne peut se souvenir sans tendresse et sans complaisance, pour les témoignages non équivoques qu'elle lui a donnés de respect et d'attachement ; mais, que sa tendresse même lui fait désirer de ne pas les voir sous la qualité d'exécuteurs (peut-être contre leurs propres sentimens) d'un plan aussi ignominieux, qui tendait à avilir, aux yeux du monde entier, l'auguste caractère du chef de l'église et du souverain de Rome. »

(1) Le même jour, on avait arrêté le doyen du sacré collége, le pro-gouverneur de Rome, et plusieurs autres prélats, investis des premières dignités de l'État.

Mais une violation du droit des gens, qu'on a peine à concevoir, et contre laquelle le saint siége réclama vainement avec énergie, soit auprès du général français, soit auprès des cours étrangères, ce fut l'arrestation et l'enlèvement du chevalier *Vergas*, ambassadeur d'Espagne près la cour de Rome, des prélats espagnols, auditeurs de la rote, et de plusieurs autres individus de la même nation revêtus d'un caractère public auprès du saint siége. C'est le 19 janvier 1809, que cette horrible expédition eut lieu (1).

Un autre commandant militaire est envoyé à Rome (2), et le saint Père est témoin de nouveaux abus d'autorité, plus révoltans encore que les premiers.

Il apprend que le général français s'attribue la direction et la surveillance de la police : c'est encore

(1) C'est à cette époque, et par de tels moyens, que Buonaparte prétendait assurer à son frère, le trône d'Espagne.

L'un des griefs de Buonaparte contre le saint Père, avait été son refus de sacrer Joseph son frère, roi de Naples. « Comment le pourrions-nous sans délit (disait S. S. dans sa circulaire du 5 février 1808 aux cardinaux)! Ferdinand de Bourbon, souverain légitime de ce pays, est plein de vie: nous n'avons pas connaissance qu'il ait fait cession de ses états, et même nous sommes pleinement assurés des prétentions qu'il y a. Comment pourrions-nous lui substituer un autre souverain sans être injuste ? »

(2) Le général Lemarois.

par des réclamations fondées sur la raison et sur la justice que S. S. se flatte d'arrêter de tels désordres.

Le cardinal Pacca adresse, le 14 mai 1809, une note, ainsi conçue, au général commandant :

« Les règlemens de police ont pour objet la conservation particulière et publique, et le droit de les prescrire est une des premières prérogatives inhérentes à la souveraineté. Une force étrangère qui s'attribue ce droit, s'attribue une partie essentielle du souverain pouvoir, lequel divisé entre deux autorités, l'une usurpée, et l'autre légitime, devient un monstre politique, forme un corps à deux têtes et produit dans l'état même, tous les désordres qui désorganisent et anéantissent l'ordre social. Le saint Père est assez clairvoyant pour connaître où vont aboutir tous les fils de ce système, qu'on ne cherche plus à cacher : il est trop notoire et trop douloureux, pour qu'il veuille en faire la matière d'une nouvelle réclamation ; il en a été et il en sera constamment l'observateur imperturbable. »

Décret qui réunit Rome à l'empire. — Ces tristes pressentimens n'étaient que trop bien fondés. Trois jours après l'époque où S. S. annonçait le dénouement de ce plan atroce de spoliation, Buonaparte rendait, à Vienne, le décret suivant :

Du 17 mai 1809. — « Considérant que lorsque

Charlemagne, empereur des Français, et notre auguste prédécesseur, fit don aux évêques de Rome de diverses contrées, *il les leur céda à titre de fief* (1), pour assurer le repos de ses sujets, et sans que Rome ait cessé, pour cela, d'être une partie de son empire;

» Considérant que depuis ce temps, l'union des deux pouvoirs, spirituel et temporel, a été, comme elle est encore aujourd'hui, la source de continuelles discordes; que les souverains pontifes ne se sont trop souvent servis de l'influence de l'un, que pour soutenir les prétentions de l'autre, et que, par cette raison, les affaires spirituelles qui, de leur nature, sont immuables, se trouvent confondues avec les affaires temporelles, qui changent suivant les circonstances et la politique des temps;

» Considérant, enfin, que tout ce que nous avons proposé pour concilier la sûreté de nos armées, la tranquillité et le bien-être de nos peuples; la dignité et l'intégrité de notre empire avec les prétentions temporelles des souverains pontifes, ayant été proposé en vain,

« Nous avons décrété et décrétons ce qui suit:

» Article 1[er]. Les États du pape sont réunis à l'empire français.

(1) Quelle misérable absurdité! Un fief suppose toujours une redevance; et nous n'avons vu, nulle part, que Rome ait été tributaire de la France.

Art. 2. La ville de Rome, premier siége du christianisme, et si célèbre pour les souvenirs qu'elle rappelle, et les monumens qu'elle conserve, est déclarée *ville impériale et libre.* Son gouvernement et son administration seront réglés par un décret spécial.

Art. 3. Les monumens de la grandeur romaine seront conservés et maintenus aux dépens de notre trésor. »

Bref du Pape et bulle d'excommuniation contre Buonaparte. — A peine cet étrange décret est-il connu du saint Père, qu'il se résigne au grand sacrifice que la providence exige de lui. Il se borne à protester de nouveau, contre l'usurpation qui va se consommer, en même temps, qu'armé de l'autorité de Dieu sur la terre, il lance les foudres de l'excommunication, contre celui qui ne craint pas d'envahir l'héritage sacré de saint Pierre.

Mais la charité du premier pasteur se montre encore dans toute sa sollicitude, lorsque l'église l'arme de ses vengeances.

« Obligé envers Dieu et envers l'église (dit S. S. dans son bref du 10 juin 1809), de transmettre à nos successeurs, nos droits intacts et entiers, nous protestons contre cette nouvelle et violente spoliation, et nous déclarons de nulle valeur l'occupation qui vient d'être faite de tous nos domaines; nous rejetons avec la résolution la plus ferme et la plus ab-

solue, toute rente ou pension quelconque, que l'empereur des Français prétend faire à nous et aux membres de notre collége (1). Nous nous couvririons tous d'opprobre à la face de l'église, si nous consentions à tirer notre subsistance des mains de l'usurpateur de ses biens. Nous nous abandonnons à la providence et à la piété des fidèles, contens de terminer ainsi dans la médiocrité, la carrière douloureuse de nos pénibles jours. Nous adorons avec une parfaite humilité les décrets impénétrables de Dieu; nous invoquons sa divine miséricorde sur nos sujets fidèles, qui seront toujours notre joie et notre couronne; et après avoir fait, dans cette circonstance, tout ce que commandaient nos devoirs, nous exhortons ces mêmes sujets à conserver toujours intacte la religion et la foi, et à s'unir à nous pour conjurer, par nos gémissemens, entre le vestibule et l'autel, le père suprême de lumières, afin qu'il daigne changer les conseils pervers qui dirigent nos persécuteurs. »

Dans la bulle d'excommunication publiée le même jour, on remarque les passages suivans :

« Combien le gouvernement français s'est empressé de réaliser, par sa conduite, tout ce que nous avions pressenti, dans nos instructions que l'on devait attendre de sa religion ! Le patrimoine de J.-C., en-

(1) Un article du décret du 17 mai 1809, assurait au saint Père un revenu de deux millions.

vahi et pillé, les monastères détruits, les vierges du Seigneur, chassées de leurs cloîtres, les temples profanés. Le frein ôté à la licence, la discipline ecclésiastique et les saints canons méprisés, un code et des lois opposés, non-seulement aux canons, mais encore aux maximes de l'évangile, et au droit divin, publiés et mis en activité.... Voilà, voilà les gages de son amitié. *Voilà les preuves éclatantes de ce zèle admirable pour la religion catholique, qu'il ne cesse encore de promettre et de prôner par-tout.'*

» Pour nous, rassasiés d'amertume, de la part de ceux de qui nous devions le moins en attendre, affligés autant qu'il est possible de l'être, nous gémissions moins sur notre situation présente, que sur le sort futur de nos persécuteurs.... Car, *COMMENT CELUI QUI EST L'AUTEUR DE TOUS LES MAUX DONT L'ÉGLISE EST ACCABLÉE, ÉVITERA-T-IL LA MAIN DE DIEU?* Oui, *le Seigneur n'exceptera personne, et il ne respectera la grandeur de qui que ce soit, parce qu'il a fait les grands comme les petits; MAIS LES PLUS GRANDS SONT MENACÉS DES PLUS GRANDS SUPPLICES.* Plût à Dieu, puissions-nous, aux dépens même de notre vie, procurer le salut et détourner la réprobation éternelle de nos persécuteurs, que nous avons toujours chéris, et que nous ne cessons pas d'aimer sincèrement! *Plût à Dieu qu'il nous fût permis de ne pas sortir de cet esprit de charité, de cet es-*

prit de douceur, que nous tenons également de la nature, et de notre volonté constante!..... »

.... » Mais si nous ne voulons pas être accusés d'indifférence et de lâcheté, ou même d'avoir honteusement abandonné la cause du Seigneur, il ne nous reste plus qu'à faire taire toute considération humaine pour mettre en pratique ce précepte de l'évangile: *s'il refuse d'écouter l'église, qu'il soit, à vos yeux, comme un païen et un publicain;* que nos persécuteurs apprennent donc que la foi de J.-C. les a soumis à notre autorité et à notre trône; car, nous aussi, nous portons le sceptre, et nous pouvons dire que notre puissance est bien supérieure à la leur, à moins qu'on ne veuille que les intérêts du ciel passent après ceux de la terre. Jadis tant de souverains pontifes, illustres par leur science et leur sainteté, ont été forcés, parce que la cause de l'église l'exigeait d'en venir à de pareilles extrémités contre les princes et les rois rebelles, seulement pour un ou deux de ces crimes que les saints canons punissent d'anathème: craindrions-nous donc de suivre enfin leur exemple, après tant de forfaits et de sacriléges si énormes, si atroces, si universellement notoires?

Après la formule d'excommunication, S. S. ajoute: « Mais dans la nécessité où nous nous trouvons, d'employer le glaive de la sévérité que l'église nous a remis, nous ne pouvons, néanmoins, oublier que nous tenons sur la terre, malgré notre indignité, la

place de celui qui, en exerçant sa justice, ne cesse pas d'être le dieu des miséricordes. C'est pourquoi nous défendons expressément, à tous les peuples chrétiens, et sur-tout à nos sujets, de causer à l'occasion de ces présentes lettres, ou sous quelque prétexte que ce soit, le moindre tort, le moindre préjudice, le moindre dommage à ceux que regardent les présentes censures, ni dans leurs biens, ni dans leurs droits ou prérogatives; car, en leur infligeant le genre de punition que Dieu a mis en notre pouvoir, en vengeant ainsi les nombreux et sanglans outrages faits à Dieu et à son église sainte, notre unique but est de ramener à nous ceux qui nous affligent aujourd'hui, afin qu'ils partagent nos afflictions, si, toutefois, Dieu leur accorde la grâce de la pénitence pour connaître la vérité.

» Ainsi donc, levant les mains vers le ciel, dans l'humilité de notre cœur, nous recommandons à Dieu la juste cause pour laquelle nous combattons, puisqu'elle est plutôt la sienne que la nôtre; nous protestons de nouveau, que par le secours de sa grâce nous sommes prêts à boire, jusqu'à la lie, pour le bien de son église, ce calice que lui-même a voulu boire le premier pour elle; nous le prions, nous le conjurons, par les entrailles de sa miséricorde, de ne pas rejeter et d'écouter les prières ferventes que nous lui adressons, jour et nuit pour la conversion et le salut de nos ennemis. »

Ainsi, les derniers accens que le saint vieillard fait retentir dans la chaire des apôtres, sont des accens de miséricorde : ses derniers vœux sont pour son cruel oppresseur : sublime spectacle, que pouvait seule offrir la plus auguste des religions, pratiquée par le plus vertueux des hommes !

Enlèvement du saint Père. — Sa captivité. — Nous n'entreprendrons pas de retracer ici les circonstances de l'enlèvement du saint Père, de son pénible voyage et de sa longue captivité, parce que les pièces authentiques nous manquent, et que nous nous reprocherions la moindre inexactitude sur un sujet aussi intéressant; peut-être un jour une plume moins inhabile que la nôtre recueillera-t-elle pour la postérité les détails précieux de cet événement qui appela sur l'usurpateur étranger la haine de tous, excepté celle de la grande victime qui ne sut jamais qu'aimer et pardonner.

Répétons seulement, d'après les diverses relations que nous avons parcourues, que c'est au milieu de la nuit du 5 au 6 juillet 1809, que les satellites de Buonaparte violèrent l'asile sacré du chef de l'église; qu'encore alors, on lui proposa d'abdiquer son pouvoir temporel, et de révoquer la bulle d'excommunication; mais que l'homme de Dieu répondit avec fermeté : *Je n'ai agi en tout qu'après avoir consulté l'esprit-saint; et vous me mettrez en*

pièces, plutôt que de me faire rétracter ce que j'ai fait.

Dans le pénible et rapide voyage de S. S. à travers plusieurs provinces de l'Italie, elle montra toute la fermeté et toute la résignation d'un martyr de la foi. Par-tout on cherchait à cacher le rang de cet illustre captif; mais plus d'une fois la piété des fidèles trompa les précautions des satellites du tyran, et l'hommage d'une douleur respectueuse accueillit alors le chef de l'église. On se précipitait autour de lui pour recevoir ses bénédictions, comme si sa noble infortune l'eût encore rapproché davantage du Dieu dont il est le représentant sur la terre.

C'est dans la ville de Savone que S. S. devait trouver le terme de ce premier voyage; elle y arriva vers le milieu du mois d'août. Peu de prisonniers ont été soumis à une surveillance aussi rigoureuse et aussi pénible : il lui était défendu d'écrire, et on ne pouvait lui parler qu'en présence des personnes auxquelles sa garde était confiée.

Buonaparte qui ne pouvait apprécier cette âme héroïque, se flatta que l'appareil des grandeurs déguiserait la captivité dans laquelle il retenait le chef de l'église, et qu'il pourrait ainsi faire fléchir l'austérité de ses principes. Mais celui que le poids de l'oppression n'avait pas abattu, était aussi inaccessible à tous les genres de séduction. Les offres du tyran furent rejetées; et comme les premiers apôtres, leur digne suc-

cesseur ne voulut avoir d'autre revenu que les aumônes des fidèles.

Après un séjour d'environ deux ans à Savone, le saint Père fut transféré à Fontainebleau. Dans le palais des rois, l'auguste captif repoussa aussi l'appareil du faste dont on voulait l'entourer. Sous la main du tyran, il fut inébranlable dans ses principes, comme il l'avait été lorsque, par ses ordres, il était accablé d'outrages dans ses propres états.

Seulement, à cette seconde époque de sa captivité, Buonaparte signala son audace par un crime nouveau. Il fit publier, le 13 février 1813, un concordat qu'il annonçait avoir été souscrit entre lui et S. S. le 25 janvier précédent, et il donna ainsi, à l'Europe, l'étrange spectacle d'un traité par lequel un souverain dans les fers, aurait sanctionné les droits de l'usurpateur. L'insensé ! ne savait-il pas que les fers dont le chef de l'église se trouvait encore chargé, déposaient contre l'existence de ce traité mensonger ?

On a recueilli ces paroles du saint Père, lorsque Buonaparte lui faisait récemment proposer de lui rendre une partie de ses états, pourvu qu'il lui cédât l'autre. « Les domaines de saint Pierre ne sont pas ma propriété ; ils appartiennent à l'église, et je ne puis consentir à aucune cession. Au reste, dites à votre empereur que si je ne dois plus retourner à Rome, mon successeur y rentrera triomphant, malgré tous les efforts du gouvernement français. »

Noble héritier des apôtres, c'est à vous qu'il était réservé de supporter une persécution aussi atroce, et d'en recueillir le prix. Au moment de sa chute, le tyran vous avait envié jusqu'à cette tranquillité dont vous jouissiez près du berceau de saint Louis (1). Vous étiez encore *voyageur* sur cette terre qui n'était pas digne de vous posséder, et le terme de votre voyage était un mystère pour nous comme pour vous-même. Enfin, l'aurore du bonheur a lui pour la France, et déjà la capitale du monde chrétien possède le digne successeur de saint Pierre (2).

Événemens d'Espagne. — Buonaparte fait entrer, comme alliée, une armée dans ce royaume. — Nous allons changer de théâtre; mais c'est encore le spectacle d'un grand crime, qui va s'offrir à nos yeux. Préparé avec la même perfidie, c'est par le sang qu'il sera consommé; l'on devine que nous allons parler des événemens d'Espagne.

Le 27 octobre 1807, Buonaparte signa, avec S. M. C., un traité qui ne fut jamais public, mais dont on a connu les principales dispositions.

(1) C'est le 23 janvier dernier, que le saint Père fut enlevé de Fontainebleau.

(2) Par son décret du 2 avril, le gouvernement provisoire a fait cesser les empêchemens qui s'opposaient au retour de S. S. dans ses états, et ordonné qu'on lui rendît les honneurs dus à son rang.

Le roi d'Étrurie cédait son royaume à Buonaparte, d'après l'article 9 de ce traité ; et le roi d'Espagne, pour dédommager ce prince, lui abandonnait, à titre de souveraineté, par les articles précédens, quelques provinces situées sur les frontières du Portugal, qu'on devait réunir sous le titre *Lusitanie septentrionale.*

L'article 11 était ainsi conçu : « S. M. l'empereur des Français *garantit à S. M. C. le roi d'Espagne, la possession de ses états, sur le continent d'Europe, au midi des Pyrénées.* »

Une convention avait été rédigée, en même temps que ce traité, pour régler l'exécution de l'article qui assurait au roi d'Étrurie, quelques provinces dépendantes du royaume du Portugal.

D'après l'article 1er. de la convention, trente mille hommes de troupes françaises, devaient entrer en Espagne, pour se rendre directement à Lisbonne; quelques troupes espagnoles devaient se joindre à elles, et marcher également sous les ordres d'un général français.

Enfin, aux termes de l'article 6, un autre corps de quarante mille hommes de troupes françaises, devait être incessamment réuni à Bayonne, pour se rendre aussi en Portugal, en traversant l'Espagne; mais *ce nouveau corps ne devait entrer sur le territoire de S. M. C., que lorsque les deux parties*

contractantes auraient été mutuellement d'accord sur ce point.

Ainsi, il est certain que l'entrée de nos armées en Espagne, loin d'exciter la moindre défiance, ne semblait être que l'exécution littérale des conventions faites entre deux souverains alliés, qui voulaient réunir leurs forces, dans une expédition dont ils se promettaient un égal avantage.

Pour qu'il ne puisse d'ailleurs y avoir le moindre doute à cet égard, il suffit de lire l'article suivant inséré dans le Moniteur du 22 février 1808, sous la rubrique de Valladolid.

« Les troupes françaises ont fait ici avant-hier de grandes manœuvres, auxquelles ont assisté S. Exc. le général en chef, le général de division espagnol et tous les généraux français qui se trouvent en ce moment à Valladolid. Cette revue générale s'est faite dans une grande plaine appelée *Alto de Souisidro*, située à un quart de lieue de la ville. On y remarquait une grande quantité de peuple et de personnes en voiture, qui était venues pour jouir de ce spectacle. Le temps était très-beau, et les manœuvres se sont faites avec une grande perfection. Il était six heures du soir quand les troupes sont rentrées dans la ville. »

Certes ce n'est pas ainsi qu'on eût accueilli l'armée française, si l'on eût pu croire qu'elle était entrée en Espagne avec des intentions hostiles.

On sait que jusqu'à cette époque, le roi Charles avait été pour nous un allié utile, et qu'il avait même fourni un contingent assez considérable dans la guerre du nord.

Buonaparte était parvenu depuis à exercer un si grand empire sur l'esprit de ce souverain, qu'il l'avait associé à sa haine contre la Grande-Bretagne, quoique l'intérêt de sa couronne lui fît peut-être un devoir de conserver au moins la neutralité avec S. M. Britannique.

En effet, le 3 janvier 1808, le roi d'Espagne rendit un décret, dans lequel il appelait Buonaparte *son intime allié*, et adoptait toutes ses mesures contre la navigation et le commerce anglais.

Il est donc bien certain qu'à cette époque, Buonaparte ne pouvait trouver en Espagne aucune disposition pour résister à l'invasion de ses troupes.

Et lorsque le prince des Asturies fut appelé au trône par le roi son père, il manifesta la même confiance dans les intentions amicales qu'il devait supposer au souverain allié de ses peuples.

Le 2 avril 1808, ce prince fit publier une proclamation ainsi conçue :

« Le roi notre maître, tout en se réjouissant de voir l'excellent et général accueil avec lequel le peuple de Madrid recevait et traitait les troupes de son intime et auguste allié, l'empereur des Français, distribuées dans l'enceinte de cette ville, a été pénible-

ment affecté de ce que l'imprudence et la malveillance d'un petit nombre d'individus aient tenté de troubler cette bonne harmonie. Comme cette conduite injurieuse, si éloignée des sentimens généreux de tout bon Espagnol, *prend peut-être sa source dans une méfiance ridicule et sans fondement des intentions qui animent lesdites troupes* qui résident dans cette ville et dans d'autres provinces du royaume, Sa Majesté avertit et affirme pour la dernière fois, que ses sujets doivent écarter toute crainte à cet égard; que les intentions du gouvernement français, d'accord avec les siennes, loin de cacher quelques projets hostiles, ou la moindre invasion, n'ont pour but que l'exécution des grandes mesures concertées avec Sa Majesté, contre leur ennemi commun.

» Cette explication doit suffire pour rassurer tout homme sensé, et pour *faire accueillir avec le plus grand empressement des hôtes aussi estimables.*

» Toutefois si quelqu'un était assez téméraire et assez ennemi des deux nations alliées pour chercher à troubler cette amitié respectable et réciproque, soit par ses actions, soit par ses discours, que le public sache que le coupable sera puni sans rémission, avec la plus grande rigueur et sans délai, par un gouvernement paternel envers les sujets fidèles et soumis, mais ferme, juste et inflexible pour les coupables. »

Abdication du roi Charles. — Quelques troubles avaient précédé l'abdication du roi Charles en faveur de son fils ; mais ce n'est pas à ce dernier que ces troubles pouvaient être imputés. La confiance aveugle du souverain dans son favori avait excité d'abord les réclamations et ensuite la haine du peuple espagnol.

Cependant *une main invisible*, ainsi que le roi le disait dans une de ses proclamations, l'avait instruit d'un complot dirigé contre sa personne, et avait désigné le prince héréditaire, son fils, comme l'un des chefs de ce complot.

Peut-être n'est-il pas difficile de deviner quelle était cette main invisible : mais il nous semble que lorsque ces premières manœuvres avaient échoué, lorsqu'un étranger perfide n'avait pu obtenir ce triomphe bien digne de lui, d'exciter la défiance ou la haine entre un père et son fils, il ne pouvait se dispenser du moins de reconnaître avec toute l'Europe, le résultat des événemens qu'il n'avait pu diriger à son gré, et de voir dans la personne de Ferdinand le légitime successeur du monarque dont il méditait la chute.

Pour tous ceux qui voudront être de bonne foi, il n'est pas douteux que Buonaparte avait reconnu dans le principe, que le prince des Asturies se trouvait investi des droits de son père.

Le Moniteur du 29 mars 1808 publia un décret de S. M. C., ainsi conçu :

« Comme mes infirmités habituelles ne me permettent pas de supporter plus long-temps le poids important du gouvernement de mon royaume; et, ayant besoin, pour rétablir ma santé, de jouir, dans un climat plus tempéré, de la vie privée, j'ai décidé, après la plus mûre délibération, *d'abdiquer ma couronne en faveur de mon héritier, mon très-aimé fils le prince des Asturies.*

» En conséquence, ma volonté royale est qu'il soit reconnu et obéi comme le roi et seigneur naturel de tous mes royaumes et souverainetés; et pour que ce décret royal de ma libre et spontanée abdication soit exactement et dûment accompli, vous le communiquerez au conseil et à tous autres à qui il appartiendra. »

Aucune note, aucune observation n'accompagne cette pièce importante; et pour peu que l'on connaisse le caractère inquiet de Buonaparte, on ne peut douter qu'il ne se fût opposé à la publication de ce décret, ou qu'il ne l'eût accompagné d'une réfutation, s'il eût trouvé quelque chose d'irrégulier ou d'illégal dans la nomination du prince.

Le même journal publie une adresse du conseil aux habitans de Madrid, qui prouve que les vœux du peuple étaient remplis, par l'élévation d'un prince qui avait toujours été l'objet particulier de son affection.

A peine parvenu au trône, le roi Ferdinand vou-

lui se justifier devant ses sujets et devant l'Europe tout entière des odieux soupçons qu'on avait fait planer sur lui ; il fit donner la plus grande publicité aux détails de la prétendue conspiration ; et le Moniteur les rapporta aussi sans aucune observation, d'après la Gazette extraordinaire d'Espagne.

Voici un passage du rapport qui précéda la sentence du conseil, et qui explique le but d'un écrit qu'on avait saisi, comme suspect, chez le prince des Asturies.

« Le petit cahier de douze feuilles est un mémoire dont le but était de faire connaître, avec le plus grand respect, au roi père, toute la vie et les injustices de don Manuel Godoï, prince de la Paix. Ce mémoire renfermait des détails sur la naissance, les actions, la fortune, l'orgueil et le despotisme de cet individu. Le prince des Asturies se mettait aux pieds de son auguste père, pour le supplier d'ordonner qu'il fût fait une enquête en sa présence, par les sujets les plus dignes de sa confiance, ou par les premiers que le hasard offrirait, pour connaître la vérité des faits contenus dans ce mémoire, et, par suite de cette connaissance, d'éloigner d'auprès de lui le prince de la Paix, de l'exiler, lui et toute sa famille, où il le jugerait convenable ; l'assurant que cette mesure de pure précaution répandrait la joie et l'allégresse parmi tous ses sujets.

» Ce mémoire renfermait beaucoup d'autres idées

tendantes au même but et au bonheur de la nation. On les passe sous silence ici, parce que ce que l'on vient de dire suffit pour en donner une notion exacte : toutefois, il ne faut pas oublier de dire, que le prince des Asturies finissait par prier son père, au cas où il n'approuvât pas son projet, d'avoir la bonté de lui en garder le secret, à cause des dangers auxquels il se verrait exposé (lui son fils).

» Le 29 octobre, ajoute le rapporteur, furent convoqués, à minuit, dans l'appartement du roi père, les secrétaires généraux des dépêches et le président *par interim* du conseil, qui décidèrent que S. M. actuellement régnante serait interrogée sur le contenu de ces papiers.........

» Le 30 suivant, le roi père envoya au marquis de Caballero un ordre daté du même jour, et qu'il devait rendre public dans tout le royaume, dans lequel notre seigneur et roi était désigné comme un traître, ainsi que ses serviteurs. *Cet ordre, d'après le témoignage de S. M. et des quatre secrétaires des grâces, de la justice et de la guerre, était écrit en entier de la main de don Manuel Godoï, prince de la Paix*, qui dans ce moment se trouvait à Madrid.

» A cette époque, le prince de la Paix vint au palais de l'Escurial, et s'étant rendu à l'appartement de S. M. régnante, il lui présenta une lettre écrite, par laquelle S. M. demandait pardon à son auguste père :

ne voulant point se refuser à donner cette nouvelle preuve de son respect filial à ses augustes parens, S. M. signa cette lettre, qui fut insérée dans le décret du 5 novembre (1).

.... » D'un accord unanime, les commissaires du nouveau conseil ont rendu la sentence suivante :

Au Palais royal de Saint-Laurent, le 25 janvier 1808.

« Les illustres seigneurs, etc.......... (suivent les noms) ayant pris connaissance du procès et de l'accusation, etc., ainsi que des charges, déclarent, en leur âme et conscience, qu'ils absolvent et déchargent les prévenus de toute accusation ; déclarent en outre, que tout ce qui s'est passé à leur égard ne peut préjudicier en rien à la bonne réputation dont ils jouissent, et qu'ils sont dignes de la confiance de leur souverain.

(1) Les expressions de cette lettre elle-même, ne permettent pas de supposer qu'il fût question d'un complot contre la personne du roi. Le prince s'y accuse « d'avoir manqué à son père, parce qu'il ne devait rien faire sans le consentement de S. M. »

Dans le décret par lequel le roi Charles donnait lui-même connaissance de cette lettre, il s'exprimait ainsi : « Lorsque *l'inadvertance* réclame la pitié, un père tendre ne peut s'y refuser. » S. M. se serait exprimée d'une manière plus énergique, s'il se fût agi de complots criminels tramés contre sa personne.

» Déclarent encore, que la prison, que plusieurs d'entr'eux ont subie, ne peut, en aucune façon, altérer leur honneur, ni les empêcher de reprendre leurs anciennes fonctions;

» Les recommandent à la justice et à la bienveillance de S. M ;

» Et ordonnent, pour terminer la procédure commencée par décret royal, le 30 octobre 1807, que la sentence présente, sous le bon vouloir du roi, soit imprimée et publiée, à l'effet de détruire et d'anéantir les funestes préventions énoncées dans le décret royal du 9 novembre dernier. » (1)

Telle était la situation de l'Espagne, lorsque Buonaparte conçut le dessein de s'en emparer.

Il n'ignorait pas qu'il lui serait difficile de soumettre par la force seule un peuple aussi distingué par sa bravoure que par son attachement à ses souverains.

Mais il savait aussi que des courtisans, secondés par ses généraux, en flattant la faiblesse de l'ancien monarque pour le favori que son fils avait dû sacrifier au juste ressentiment du peuple, étaient parve-

(1) On remarque, sans doute, que c'est *le 25 janvier*, AVANT L'ABDICATION DU ROI CHARLES, que cette sentence avait été rendue, et qu'ainsi, il était certain, non-seulement, que le prince des Asturies n'avait participé à aucun complot, mais encore, qu'aucun complot n'avait été dirigé contre la personne du roi.

nus à élever quelques nuages entre le roi Charles et son jeune successeur.

Buonaparte pensa donc qu'il devait joindre la force à la perfidie, pour faire réussir ses projets ambitieux.

Il prend le prétexte de ses prétentions sur le Portugal, pour demander, dès le mois de février 1808, la conscription de l'année suivante, fait annoncer dans le Moniteur qu'il va visiter les départemens du midi, et vient consommer à Bayonne une spoliation révoltante, au mépris du droit des gens et de l'alliance intime qui l'unit à la cour d'Espagne.

Ici les pièces officielles nous manqueront quelquefois, parce que la politique perfide ne laisse d'autre trace que celle des crimes qu'elle amène à sa suite; mais dans les parties de notre récit, qui ne seront pas appuyées de pièces justificatives, nous invoquerons un témoignage respectable, celui de don *Cevallos*, premier secrétaire d'état de S. M. C. (1).

Buonaparte appelle le roi Ferdinand à Bayonne. — Le grand duc de Berg (Murat) qui commandait les troupes françaises en Espagne, annonça l'arrivée prochaine de Buonaparte à Madrid, et pressa le roi

(1) Nous avons sous les yeux la brochure qu'il a publiée au mois de septembre 1808, en Espagne, et dont on nous a donné récemment une traduction.

Ferdinand d'aller à la rencontre de son *auguste allié.*

S. M. hésitait entre le désir de faire une démarche dont on lui promettait les plus heureux résultats, et le regret qu'elle éprouvait de se séparer de ses peuples, dans les circonstances difficiles où ils se trouvaient.

Sur ces entrefaites, le général Savary arriva, comme envoyé par son maître « pour complimenter le nouveau roi, et pour savoir si ses sentimens à l'égard de la France étaient les mêmes que ceux du roi son père. »

L'envoyé de Buonaparte annonçait « que dans ce cas, son maître n'interviendrait, en aucune manière, dans les affaires intérieures du royaume, et qu'il reconnaîtrait sur-le-champ, S. M., comme roi d'Espagne et des Indes. »

D'après cette assurance positive, et les instances réitérées du général Savary, le roi se détermina à aller au-devant de Buonaparte *jusqu'à Burgos.*

Avant son départ, il avait établi une junte suprême de gouvernement, présidée par l'infant *don Antonio,* + oncle son ~~frère~~, afin que les affaires urgentes ne souffrissent pas de sa courte absence.

Le général français suivit le roi dans une voiture séparée : Buonaparte n'étant pas encore à Burgos, il pressa le souverain, qui s'était confié à sa loyauté, de continuer sa route jusqu'à Vittoria ; mais ce second

voyage ayant encore été inutile, Savary laissa le roi dans cette ville, et vint prendre les ordres de son maître, sur les moyens d'obliger S. M. à quitter le territoire de l'Espagne.

Buonaparte lui remit une lettre datée de Bayonne, le 16 avril 1808, dans laquelle se trouve le passage suivant :

« Pour ce qui est de l'abdication de Charles IV, cet événement ayant eu lieu au moment où mes armées étaient en Espagne, il pourrait sembler, aux yeux de l'Europe et de la postérité, que j'avais envoyé toutes ces troupes uniquement dans l'intention de chasser mon ami et allié de son trône. Comme souverain voisin, je dois prendre moi-même connaissance de toutes les circonstances qui sont survenues, avant de reconnaître son abdication. Je déclare à V. A. R., aux Espagnols, et au monde entier, que si l'abdication du roi Charles a été volontaire, et s'il n'y a pas été forcé par l'insurrection et les troubles d'Aranjuez, je ne fais aucune difficulté de regarder et de reconnaître V. A. R. comme roi d'Espagne. J'ai, en conséquence, le plus vif désir de conférer à ce sujet avec V. A. R.; la circonspection que j'ai observée tout le mois dernier sur ce point, doit convaincre V. A. R. de l'appui qu'elle trouvera en moi, s'il arrivait jamais que des factions d'une nature quelconque, menaçassent la tranquillité de son trône. Lorsque le roi Charles m'informa des événemens du

mois d'octobre dernier, cette communication me causa la plus grande peine. »

Buonaparte connaissait assez la générosité du prince, pour être persuadé qu'il se hâterait de provoquer lui-même une explication sur un sujet qui touchait de si près à son honneur.

Par l'organe de son envoyé, Buonaparte avait donné l'assurance, qu'il n'interviendrait, en aucune manière, dans les affaires intérieures du royaume d'Espagne; il prétend, maintenant, que son honneur y est intéressé, comme s'il ne lui était pas facile d'expliquer la présence de ses troupes sur le territoire de son allié, en publiant le traité du 25 octobre, et la convention qui en était la suite.

Une circonstance qu'il importe de remarquer, et que nous aurons bientôt l'occasion de rappeler à nos lecteurs, c'est que Buonaparte est loin d'affirmer, dans cette lettre, que l'abdication du roi Charles ait été forcée.

Enfin, ce qu'il est également essentiel d'observer, c'est qu'il annônce que S. M. C. l'avait informé des événemens du mois d'octobre; et que, sans doute, il n'avait reçu de la part de ce monarque, aucune communication ultérieure, puisqu'il n'en parle pas à son fils.

Après que le roi Ferdinand eut pris lecture de la lettre de Buonaparte, le général Savary ajouta, avec l'accent de la conviction: « Je veux qu'on me coupe

» la tête, si, un quart-d'heure après l'arrivée de V. M.
» à Bayonne, l'empereur ne vous a pas reconnu
» comme roi d'Espagne et des Indes. Pour ne pas
» être inconséquent avec lui-même, il commencera
» probablement par vous saluer du titre d'*Altesse*,
» mais quelques minutes après, il vous donnera celui
» de *Majesté*, et dans trois jours, tout sera terminé.
» Alors *V. M.* pourra retourner, sur-le-champ,
» en Espagne. »

Ces assurances réitérées, et sur-tout le désir de justifier sa conduite aux yeux de celui qu'il regardait comme un allié fidèle, triomphèrent de la répugnance qu'éprouvait le prince à quitter ses sujets, et même des obstacles que ceux-ci voulurent opposer au départ de *S. M.* (1).

Il arriva à Bayonne le 20 avril à midi; le Moniteur du 26 avril, qui annonça son entrée dans cette ville, parla seulement d'une visite et d'une invitation à dîner, qu'il avait reçue de Buonaparte.

Il lui fait proposer de renoncer à la couronne d'Espagne. — Don Cevallos nous apprend que c'est après la seconde entrevue des deux souverains, que le général Savary vint annoncer au roi Ferdinand

(1) Un témoin oculaire nous a assuré, que les habitans de Vittoria coupèrent deux fois les traits de la voiture de leur souverain, comme s'ils avaient pu prévoir la perfidie dont il devait être la victime.

» que son maître était irrévocablement résolu à renverser la dynastie des Bourbons en Espagne, pour y établir la sienne; qu'en conséquence, il exigeait de sa part et de la part de toute sa famille, une renonciation expresse à la couronne d'Espagne et des Indes. »

L'infortuné souverain s'aperçut dès lors qu'il était le prisonnier de l'homme déloyal qui lui avait promis son alliance et son amitié. Il rejeta la proposition qui lui était faite, avec toute l'indignation qu'elle devait inspirer, sur-tout dans la bouche d'un émissaire, qui l'avait si lâchement abusé sur les projets perfides de son maître.

Les ministres de S. M. résistèrent avec la même fermeté aux propositions qui leur furent faites : ils déclarèrent, dans les termes les plus formels, « que le roi ne pouvait consentir à abdiquer sa couronne, en faveur d'une autre dynastie, sans manquer à ses devoirs comme souverain, et sans oublier ce qu'il se devait à lui-même; qu'il ne pouvait le faire au préjudice des membres de sa famille, appelés à la succession du trône, par les lois fondamentales du royaume; qu'il ne pouvait le faire également, sans méconnaître les droits sacrés de la nation, à laquelle appartenait le choix d'un nouveau souverain, à l'extinction de la dynastie réguante » (1).

(1) Buonaparte ne pouvant combattre les argumens que

C'est alors que l'usurpateur s'imagina d'attaquer par la calomnie un prince dont la noble fermeté opposait une barrière à son ambition.

Il cherche à répandre les soupçons les plus injurieux contre lui. — Le 3 mai 1808, il fait publier dans le Moniteur un prétendu rapport, qui aurait été fait par le général *Monthion* au grand duc de Berg, *le 23 mars précédent*, pour lui rendre compte des plaintes graves du roi Charles et de son épouse contre le prince des Asturies, leur fils, et pour le prier d'obtenir en leur faveur l'intervention de l'empereur des Français.

Ce rapport est suivi des deux pièces suivantes :

Lettre du roi Charles à l'empereur Napoléon.

« Monsieur mon frère, votre majesté apprendra sans doute avec peine les événemens d'Aranjuez et leur résultat : elle ne verra pas sans quelque intérêt, un roi qui, forcé d'abdiquer la couronne, vient se jeter dans les bras d'un grand monarque son allié,

don Cevallos lui présentait, en faveur de son roi, lui dit brusquement : « *J'ai un système de politique à moi :* vous » devriez adopter des idées plus libérales, être moins sus- » ceptible sur le point d'honneur, et ne pas sacrifier la » prospérité de l'Espagne aux intérêts de la famille des » Bourbons. »

se remettant en tout à sa disposition, qui seule peut faire son bonheur, celui de toute sa famille et de tous ses fidèles et aimés sujets. Je n'ai déclaré m'en démettre en faveur de mon fils, que par la force des circonstances, et lorsque le bruit des armes et les clameurs d'une garde insurgée me faisaient assez connaître qu'il fallait choisir entre la vie et la mort, qui eût été suivie de celle de la reine. J'ai été forcé d'abdiquer; mais, rassuré aujourd'hui, et plein de confiance, dans la magnanimité et dans le génie d'un grand homme, qui s'est toujours montré mon ami, j'ai pris la résolution de me remettre en tout ce qu'il voudra bien disposer de nous, de mon sort, de celui de la reine, et de celui du prince de la Paix. J'adresse à votre M. I. et R. une protestation contre les événemens d'Aranjuez et contre mon abdication. Je m'en remets et me confie entièrement, dans le cœur et l'amitié de Votre Majesté. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. »

Du 21 mars 1808.

Protestation jointe à la lettre.

« Je proteste et déclare, que mon décret du 19 mars, par lequel j'abdique la couronne en faveur de mon fils, est un acte auquel j'ai été forcé, pour prévenir de plus grands malheurs, et l'effusion du sang de mes sujets bien aimés. Il doit, en conséquence,

être regardé comme de nulle valeur. » — 21 mars 1808.

En rapprochant ces pièces, des circonstances dont nous avons déjà rendu compte, il est impossible de ne pas être convaincu qu'elles ont été fabriquées par Buonaparte.

Et d'abord, si la lettre du roi Charles et sa protestation lui avaient été réellement adressées, il les aurait reçues long-temps avant sa lettre du 16 avril (1); et dès lors, à cette époque, au lieu de manifester quelques légers doutes, il aurait formellement protesté contre l'usurpation du prince des Asturies.

En second lieu, il annonce, dans sa lettre, que le roi Charles lui a parlé *des événemens d'octobre;* et s'il ne fait aucune mention des événemens bien plus importans du mois de mars, c'est sans doute parce que S. M. C. n'avait pas cru devoir lui en faire la communication.

Si le grand duc de Berg eût été réellement instruit, *le 23 mars*, des violences exercées contre l'allié de son maître, il avait à sa disposition des forces assez imposantes pour le protéger; et il n'eût pas, du moins, laissé jouir l'usurpateur pendant près d'un mois, du titre et des prérogatives du légitime souverain, sans protester d'une manière formelle.

(1) L'existence de cette lettre, à sa date, ne peut, d'ailleurs, être contestée, puisqu'on la trouve dans le Moniteur du 11 mai 1808.

Enfin, si Buonaparte eût eu réellement entre ses mains des pièces authentiques qui pouvaient soulever l'Espagne et l'Europe entière contre un prince spoliateur de son père, il n'eût pas hésité à en faire usage, sur le premier refus de celui-ci, d'abdiquer en sa faveur; dès lors il les aurait publiées le lendemain de l'arrivée du prince, et non pas treize jours après.

Une autre considération nous paraît également décisive. Si le roi Charles, cédant aux violences dont il lui était d'ailleurs si facile de se garantir, en réclamant l'intervention du lieutenant général de son allié, avait consenti malgré lui à l'abdication de sa couronne, il pouvait quelques jours après, en se plaçant sous la protection immédiate du grand duc de Berg, protester solennellement contre l'acte par lequel il s'était dépouillé: du moins, il pouvait faire une telle protestation, sans danger, non pas pour Buonaparte seul, mais pour ses peuples, au moment où le nouveau roi s'était éloigné de sa capitale; et jamais nos journaux n'ont publié aucun acte de protestation adressé par le roi Charles à ses sujets, ou aux grands corps de son royaume.

Ainsi la conduite de Buonaparte lui-même, et celle du roi Charles, prouvent, jusqu'à la dernière évidence, ou que la lettre du 23 mars et la protestation qui l'accompagne sont fausses, ou que ces deux écrits ont été *LONG-TEMPS APRÈS LA DATE QU'ILS PORTENT, arrachés à la faiblesse d'un monarque, livré sans défense à la perfidie de ses ennemis.*

Actes publiés au nom du roi Charles et de son fils.— Mais l'usurpateur méditait de faire jouer au roi Charles un rôle plus odieux. Les sentimens de l'amitié, les liens sacrés de la nature, tout va être sacrifié par un malheureux monarque, dont la longue carrière avait été remplie par l'exercice de toutes les vertus........ Gardons-nous cependant de l'accuser : son cœur fut étranger sans doute à ces actes barbares qu'on exigea de lui. Il ne peut exister dans la nature, un père assez dénaturé pour repousser le fils qui est l'espérance de sa vieillesse, pour dépouiller sa famille, tout entière en faveur d'un avide étranger.......... Reconnaissons la main de Buonaparte, *l'abus de la force, le résultat de la violence* la plus caractérisée, dans les actes dont nous allons rendre compte.

Le roi Charles et son épouse sont appelés à Bayonne, où ils arrivent le 30 avril.

Huit jours après, Buonaparte fait publier une lettre, que le roi aurait adressée à son fils le 2 mai. Elle commence par ces mots, qui caractérisent bien toute l'impatience de l'usurpateur :

« Mon fils, les conseils perfides des hommes qui vous environnent, ont placé l'Espagne dans une situation critique : elle ne peut plus être sauvée que par l'empereur. »

Dans la suite de cette lettre, le roi se plaint avec amertume de la conduite de son fils ; il lui déclare

« qu'une barrière d'airain s'est élevée entre lui et le trône d'Espagne », et lui demande la restitution d'une couronne à laquelle il n'a pas librement renoncé.

Le roi Ferdinand est prêt à céder à un vœu qu'il croit être celui de son père. Il demande seulement de le ramener dans la capitale de son royaume, et de faire sa résignation en présence des grands corps de l'état.

Mais ces conditions effraient Buonaparte. Il craint que ses illustres captifs ne lui échappent : la séduction et les menaces sont tour à tour employées pour vaincre la fermeté du jeune prince.

L'usurpateur se garda bien sur-tout de faire connaître la réponse noble et décente du roi Ferdinand à son père.

On y trouve le passage suivant, au sujet des violences qu'on disait avoir provoqué son abdication, « V. M. communiqua elle-même son abdication à tous ses ministres, leur enjoignant de me reconnaître comme leur seigneur et souverain légitime. Vous la communiquâtes verbalement au corps diplomatique, en lui déclarant que votre détermination provenait de votre libre volonté, et que vous en aviez précédemment formé la résolution. *V. M.* elle-même en informa son bien-aimé frère, ajoutant, en même temps, *que la signature qu'elle avait apposée au décret d'abdication, était l'événement le plus*

heureux de sa vie ; et enfin, *V. M.* me dit, à moi-même, TROIS JOURS APRÈS (le 22 ou le 23, *après la prétendue protestation du* 21 *mars*), de ne faire aucune attention à ce qu'on pourrait dire sur cette abdication, comme ayant été involontaire, attendu qu'elle avait été entièrement libre et spontanée de sa part. »

Certes, le prince ne se serait pas exprimé avec cette assurance, il n'eût pas invoqué le témoignage du corps diplomatique, des ministres, du prince son oncle, si sa conscience lui eût reproché d'avoir détrôné son père.

Enfin, le Moniteur du 11 mai publia les deux pièces suivantes :

Lettre du prince des Asturies, à l'infant don Antonio, à Madrid.

« Aujourd'hui j'ai adressé à mon bien-aimé père une lettre, conçue en ces termes :

» Mon vénérable père et seigneur, pour donner à V. M. une preuve de mon amour, de mon obéissance, et de ma soumission, et pour céder au désir qu'elle m'a fait connaître plusieurs fois, je renonce à ma couronne en faveur de V. M., désirant qu'elle en jouisse pendant de longues années.

» Je recommande à V. M. les personnes qui m'ont servi depuis le 19 mars. Je me confie dans les

assurances qu'elles m'a données à cet égard. Je demande à Dieu de conserver à V. M. des jours longs et heureux.

» Fait à Bayonne, le 6 mai 1808.

» Je me mets aux pieds de V. M. R.......

» Le plus humble de ses fils, signé *Ferdinand.*

» En vertu de la renonciation que je fais à mon père bien-aimé, je retire les pouvoirs que j'avais accordés, avant mon départ de Madrid, à la junte, pour l'expédition des affaires importantes et urgentes qui pouvaient se présenter pendant mon absence. Le junte suivra les ordres et commandemens de mon très-aimé père et souverain, et les ſera exécuter dans les royaumes.

» Je dois, en finissant, témoigner aux membres de la junte, aux autorités et à toute la nation, ma reconnaissance de l'assistance qu'ils m'ont donnée. *Je leur recommande de se réunir d'efforts et de cœur* au roi Charles et à *l'empereur Napoléon,* *DONT LA PUISSANCE ET L'AMITIÉ PEUVENT, PLUS QUE TOUTE AUTRE CHOSE, GARANTIR LES PREMIERS BIENS DES ESPAGNES, LEUR INDÉPENDANCE ET L'INTÉGRITÉ DU TERRITOIRE.* Je vous recommande de ne pas donner dans le piége de nos éternels ennemis, de vivre unis entre vous et avec nos alliés, d'épargner le sang et d'éviter les malheurs qui seraient le résultat des circonstances

actuelles, si on se laissait aller à l'esprit de vertige et de désunion. »

Nous nous abstiendrons de toute réflexion sur ces deux pièces importantes, pour rendre compte de la scène qui précéda la signature de l'acte de renonciation, d'après le récit de don Cevallos.

« Le 5 du même mois de mai, l'empereur alla rendre visite au roi et à la reine. Il resta en conférence jusqu'à cinq heures, et le roi Ferdinand fut ensuite mandé par son auguste père, pour entendre, en présence de la reine et de l'empereur, des expressions si dégoûtantes et si humiliantes, que je n'ose pas les mettre sur le papier. Tous étaient assis, excepté le roi Ferdinand, à qui son père ordonna de faire une renonciation absolue de la couronne, sous peine d'être traité, avec toute sa maison, comme usurpateur du trône et conspirateur contre la vie de ses parens.

» S. M. aurait préféré la mort; mais ne voulant pas entraîner dans ses malheurs, tant de personnes que la proscription devait atteindre également, il consentit à faire une nouvelle renonciation, laquelle offre tous les caractères de la contrainte et de la violence. » (1)

(1) D'après un témoignage aussi respectable, on n'osera pas prétendre, sans doute, que l'abdication de Ferdinand ait pu légitimer l'usurpation de Buonaparte.

Quant à la lettre à l'infant *don Antonio* (1), M. de Cevallos n'en parle pas ; et on ne peut douter qu'elle est de la création de Buonaparte ; car le ministre de *S. M. C.* n'eût pas négligé de parler de cet acte étrange, que la violence seule aurait pu arracher à son malheureux souverain ; de cet acte, dans lequel le roi Ferdinand aurait prodigué des protestations d'amitié, à celui-là même qui venait de le dépouiller de sa couronne.......

Peu de jours après, et le 16 mai, le Moniteur publia l'article suivant.

« Par un traité conclu entre l'empereur Napoléon et le roi Charles, auquel ont adhéré le prince des Asturies et les infants don Carlos, don Francisque et don Antonio, ce qui compose la totalité des membres de la maison d'Espagne, *tous les différens existans ont été aplanis*. On ignore encore les conditions du traité. Suivant nos constitutions, il ne peut pas être rendu public avant d'avoir été communiqué au sénat ; mais on voit, par la proclamation du roi d'Espagne, et par celle du prince des Asturies, que l'empereur Napoléon est revêtu de tous les droits de la maison d'Espagne. Le roi Charles, la reine Louise-Marie, la reine Marie-Louise, et l'infant don Francisque, dînent aujourd'hui chez l'empereur et

(1) C'est avec ce prince, que le roi Charles s'était félicité d'avoir cédé la couronne à son fils.

partent demain pour Bordeaux. Ils feront ce voyage en quatre jours. Ils passeront deux jours à Bordeaux, et se rendront de là à Fontainebleau, d'où ils iront à Compiègne. On croit que cette résidence a été affectée par S. M. l'empereur au roi Charles, pour en jouir sa vie durant.

» Le prince des Asturies, l'infant don Carlos, et l'infant don Antonio, ont passé hier la soirée avec LL. MM. l'empereur et l'impératrice. Ils sont partis aujourd'hui à cinq heures du matin, pour Bordeaux. Ils seront deux jours en route; ils passeront deux jours à Bordeaux, et se rendront ensuite à Valençay, d'où il est probable qu'ils iront à Navarre. On croit que l'empereur leur a cédé cette superbe terre et la forêt qui en dépend. » (1)

Ici les actes se multiplient, et dans l'étrange confusion qui accompagne un événement aussi extraordinaire, on n'a plus qu'une seule pensée distincte; c'est que l'usurpateur du trône de la France employa tour à tour les moyens les plus perfides et les plus violens pour s'emparer de la couronne de Charles-Quint.

Quoique le roi Ferdinand n'ait abdiqué la couronne que le 6 mai, *en faveur de son père*, dès

(1) Étrange générosité de Buonaparte, qui, pour dédommager un souverain de la couronne dont il le dépouille, lui donne un château dans lequel il doit être prisonnier. Du reste le roi Ferdinand n'a jamais quitté Valençay.

le 4 du même mois, il fait rendre à ce dernier un décret qui nomme le maréchal Murat *lieutenant général du royaume d'Espagne.*

Le 8, il lui fait adresser une circulaire au conseil suprême de Castille et au conseil de l'inquisition, pour leur annoncer, « qu'il a cédé ses droits sur les Espagnes *à son allié et ami* l'empereur Napoléon. »

L'article officiel de Bayonne avait annoncé que les actes de renonciation ne pouvaient être publiés, avant d'avoir été présentés au sénat; cependant le Moniteur du 19 mai publia, sous la rubrique de Bayonne, à la date du 14, un acte que l'on dit avoir été signé par le prince des Asturies et les deux infants à Bordeaux, le 12 du même mois.

On y lit : « que LL. AA. RR. *adhèrent à la cession de leurs droits au trône ;* qu'elles délient les Espagnols de leurs obligations à cet égard, et les exhortent à avoir en vue les intérêts de la patrie, en se tenant paisibles, *en espérant leur bonheur des sages dispositions et de la puissance de l'empereur Napoléon.* »

Don Cevallos proteste encore contre cet acte d'adhésion; et il y a tout lieu de penser, en effet, que le prince des Asturies n'étant plus sous l'influence aussi immédiate de Buonaparte, n'a jamais souscrit cet acte de ratification.

Buonaparte calomnie les souverains qu'il a

détrônés. — L'usurpateur est toujours insolent : Buonaparte cherche à avilir les souverains qu'il a détrônés ; il veut appeler insurrection, brigandage, les efforts généreux d'une nation qui s'arme tout entière pour la cause de ses rois...... L'insensé ! il ose prédire la défaite de ceux qui sont disposés à tous les sacrifices, pour résister à l'oppression.

Le 5 juin, il fait publier par la junte suprême une déclaration dans laquelle se trouvent les passages suivans :

« Par une de ces révolutions politiques qui n'étonnent que celui qui ne remarque pas les événemens qui les préparent, *la maison de Bourbon dépossédée des trônes qu'elle occupait en Europe, vient de renoncer à celui d'Espagne*, le seul sur lequel elle fut encore assise. Après avoir réduit la nation au dernier degré de langueur, privés de l'appui que leur avaient offert jusqu'alors les autres branches de leur famille, ne pouvant conserver les relations qui les avaient unis antérieurement avec la France, les *Bourbon étaient dans l'impossibilité de se maintenir sur un trône que tous les changemens survenus dans le système politique les obligeaient d'abandonner.*

..... » QUAND L'AURORE DE NOTRE FÉLICITÉ commence à se faire apercevoir, serait-il possible que des hommes incapables de mesurer la hauteur des destinées qu'on nous prépare, qui aspirent au

titre honorable de vrais Espagnols, d'amis sincères de leur patrie, cherchassent à vous séduire et à nous livrer à toutes les horreurs d'une guerre civile, au moment même où le héros *qui doit être l'objet* DE NOS BÉNÉDICTIONS PRÉSENTES *et de l'admiration des siècles à venir*, s'occupe tout entier de l'exécution des projets qu'il a conçus pour le bonheur de l'Espagne. Certes, la junte de gouvernement ne devait pas craindre un tel égarement, de la part des Espagnols, si recommandables par leur patriotisme; et cependant elle a la douleur d'apprendre aujourd'hui, que quelques personnes entraînées par un zèle indiscret et *par les scrupules d'une fidélité mal-entendue;* que quelques autres induits en erreur sur les vrais intérêts de leur pays, et, plus que tout cela, *des agens secrets de la nation ennemie, par système, de la prospérité du continent* (1), sont parvenus à égarer une partie des bons habitans de quelques provinces et d'y répandre des semences de sédition et de révolte.

» Quel est le but que se proposent ces vils moteurs d'agitations et de désordres? *Serait-ce le rétablissement de vos anciens monarques? ils sont hors de l'Espagne;* que doivent-ils attendre de vos

(1) Certes, si une foule d'autres passages ne décelaient le rédacteur de cette adresse révolutionnaire, on le reconnaîtrait à sa haine contre les Anglais.

efforts impuissans? Voulez-vous défendre des lois dont vous faites dépendre votre félicité future? Qui donc pense à les détruire? Au contraire, ne s'occupe-t-on pas de rétablir la nation, dans la possession de son ancienne liberté et de sa constitution primitive, bonheur auquel il y a peu de jours encore il ne lui était pas permis de songer? Que prétendez-vous donc, habitans égarés de nos provinces? Voulez-vous attirer sur vous toutes les calamités de la guerre, voir ravager vos campagnes, brûler vos cités, renverser vos maisons? *Pensez-vous qu'une levée tumultueuse d'habitans braves, mais indisciplinés, sans chefs, sans argent, sans magasins, sans vivres, sans munitions, pourront résister à des armées aguerries, à des soldats vieillis dans l'habitude de vaincre* (1)? La junte se flatte encore que vous réfléchirez sur les fatales conséquences que produiraient infailliblement vos premiers pas, si malheureusement une obstination insensée vous empêchait de reprendre promptement le chemin de l'obéissance et du patriotisme, qu'un moment d'erreur vous a fait abandonner. »

Buonaparte donne un roi et une constitution à l'Espagne. — C'est Buonaparte lui-même qui, par

(1) Oui, sans doute : on est toujours bien fort lorsqu'on s'arme pour sa religion, pour sa patrie et pour son roi.

un décret du 6 juin 1808, proclame son frère Joseph, alors roi de Naples, roi d'Espagne et des Indes.

Tout avait été bien calculé d'avance ; et dès le 8 juin, Joseph arrive à Bayonne.

Une junte inconstitutionnellement convoquée et composée *reçoit la communication du décret* de Buonaparte et complimente son frère comme roi d'Espagne.

Le 20 juin lorsque Joseph était déjà proclamé et reconnu roi, la junte s'occupe d'un projet de statut constitutionnel pour l'Espagne, *rédigé et présenté* par Napoléon Buonaparte.

Dans la séance du 27 juin, on fait dire encore à la junte assemblée, que c'est à Napoléon Buonaparte que seront soumises les observations des divers membres sur le projet de constitution; et ce n'est que pour les décréter, que Joseph paraît s'occuper des statuts qui vont régir son nouveau royaume (1).

A cette époque, Joseph Buonaparte n'avait pas d'enfans mâles, et n'avait plus même l'espérance d'en avoir; son frère a bien le soin de faire insérer dans le statut constitutionnel, que la couronne d'Espagne lui sera dévolue à défaut de descendans mâles de S. M. C.

C'était sans doute beaucoup, d'avoir déféré le titre de roi à Joseph, et d'avoir donné une apparence

(1) Plus d'une fois, Joseph Buonaparte montra, depuis, qu'il n'était roi que de nom.

légale à son usurpation, mais il fallait encore se mettre en possession de son royaume; et ici de nouveaux moyens devaient être employés : Buonaparte avait été lâche, perfide, il doit se montrer cruel, barbare; des promesses, des violences, des menaces lui avaient suffi pour triompher de la faiblesse d'un souverain et de la noble fermeté de l'autre ; c'est par le meurtre, c'est par l'incendie qu'il se flatte maintenant de vaincre la résistance d'un peuple généreux; et il semble que dans cet événement mémorable, il ait voulu se montrer à la postérité, sous tous les traits hideux qui le caractérisent.

Mais détournons encore un instant nos regards du spectacle sanglant qu'il va nous offrir, et suivons par la pensée Buonaparte venant faire applaudir, dans sa capitale, à l'exécrable triomphe de sa perfidie.

Communications faites au sénat. — Le 6 septembre, Buonaparte vient donner communication au sénat, d'un rapport du ministre des relations extérieures, sous la date du 24 avril (1), dans lequel on trouve le passage suivant :

(1) Dans un passage de ce rapport, le ministre voulait prouver à Buonaparte qu'il ne devait conserver la couronne d'Espagne, ni au roi Charles, ni au roi Ferdinand; et cependant, ce dernier venait d'arriver auprès de lui, d'après l'assurance verbale de ses envoyés, d'après la promesse for-

« L'Espagne a des ressources maritimes qui sont perdues pour elle et pour la France; *il faut qu'un bon gouvernement les fasse renaître*, les améliore par une judicieuse organisation, et que V. M. les dirige contre un ennemi commun......... *Tout ce qui conduit à ce but est légitime.* L'intérêt de la France, celui de l'Europe continentale ne permettent pas de négliger les seuls moyens par lesquels la guerre contre l'Angleterre peut être poursuivie avec succès......... *Il faut pour l'intérêt de l'Espagne comme pour celui de la France,* qu'une main ferme vienne rétablir l'ordre dans son administration, dont le désordre a avili son gouvernement, et prévenir la ruine vers laquelle elle marche à grands pas. »

C'est en ces termes, qu'un ministre proposerait à son maître des changemens dans quelques provinces de son royaume : rien ne nous paraît à la fois plus ridicule et plus indécent, que le privilége que s'arroge ici Buonaparte, de régenter les peuples et leurs souverains.

Cependant on a le talent de tout approuver, tout, jusqu'aux malheurs de la guerre, dont cette nouvelle usurpation va devenir la source.

On reconnaît le style de Buonaparte, dans les passages suivans d'un autre rapport du même ministre.

melle contenue dans sa lettre du 16 avril, qu'il serait reconnu roi d'Espagne et des Indes.

lu aussi à la séance du 6 septembre : « *Ce n'est pas un faible avantage* que la probabilité de rencontrer enfin les Anglais, de les serrer corps à corps, de leur faire éprouver aussi les maux de la guerre, de cette guerre dont ils ignorent les dangers, parce qu'ils ne la font qu'avec leur or. *Les Anglais seront battus, dispersés, détruits, à moins qu'ils ne se hâtent de fuir* (1).

» Lorsque la lutte sera sérieusement engagée, *les Anglais abandonneront l'Espagne, après lui avoir fait le funeste présent de la guerre civile, de la guerre étrangère, et de l'anarchie, le plus cruel des fléaux* (2).

A la même séance, Buonaparte fait communiquer au sénat ces actes étranges, qu'il qualifie de *traités*, et par l'effet immédiat desquels deux souverains se constituent prisonniers dans ses états.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que, la veille de cette séance solennelle, où il obtint la sanction

(1) Avec plus de courage, nos militaires avaient aussi moins de jactance. Ils ont toujours reconnu dans les Anglais, des ennemis dignes de leur disputer la victoire.

(2) Voici comme cette prédiction s'est accomplie : *Les armées anglaises ont abandonné l'Espagne, lorsque la guerre civile et la guerre extérieure ont été terminées, lorsque les Espagnols ont eu, comme nous, reconquis leur légitime souverain.*

de tant d'actes arbitraires, Buonaparte avait fait connaître, dans le journal officiel, la situation alarmante du nouveau roi d'Espagne.

Dans le courant du mois d'août, on n'avait pas manqué de faire annoncer dans les journaux, que S. M. C. était attendue à Madrid avec la plus vive impatience; on nous donnait même des descriptions pompeuses de son entrée à Burgos et à Vittoria; mais un silence absolu avait succédé à ces annonces fabriquées sans-doute à Bayonne ou à Paris, et nous n'avions pas même été instruits de l'arrivée de Joseph à Madrid, lorsque le Moniteur du 6 septembre nous apprit qu'il avait été obligé d'abandonner cette capitale, en toute hâte.

Il fallait bien que Buonaparte essayât de conquérir le royaume de celui qu'il avait nommé roi; et pour nous faire éprouver les heureux effets de ces traités qu'il venait de communiquer au sénat, il lui fait présenter immédiatement, un rapport du ministre de la guerre, qui propose d'*anticiper de seize mois la conscription de* 1810, et de faire une levée extraordinaire sur les quatre années antérieures.

Vainement quelques personnes moins asservies aux caprices du despote, essaient de vaincre son obstination; vainement on lui représente, qu'il est impossible de soutenir sur un trône celui que sa naissance n'y a pas appelé, et que la nation entière repousse; vainement on lui prédit, que les généreux espagnols

périront tous pour la cause de leur roi, plutôt que de supporter une domination étrangère. Buonaparte repousse toutes les objections par ces mots, qui le caractérisent si bien : « *Qu'importe! si mon frère ne peut régner sur les Espagnols, je veux qu'il règne sur l'Espagne.* »

» Je pars dans peu de jours (dit-il à la séance d'ouverture du corps législatif, du 25 octobre 1808) pour me mettre à la tête de mon armée, *et avec l'aide de Dieu*, couronner dans Madrid le roi d'Espagne, ET PLANTER MES AIGLES SUR LES TOURS DE LISBONNE » (1).

Insensé! tu oses appeler Dieu à ton aide, lorsque tu veux consommer une spoliation impie! Tu n'avais pas encore appris par ton expérience, que ce Dieu règle les destins des rois et des peuples ; et que lors même qu'il paraît oublier ces grandes victimes des orages politiques, il les arme de toute sa force contre les usurpateurs de leurs trônes.

Guerre d'Espagne. — Buonaparte va donc répandre le sang le plus pur des Français, pour assurer à son frère la possession d'un trône usurpé.

(1) Buonaparte a répété cette fanfaronnade dans plusieurs circonstances ; mais depuis la capitulation du 30 août 1808, à suite de laquelle nos troupes ont évacué le Portugal, elles n'ont jamais pu s'y établir.

Quelques premiers succès accompagnent son entrée sur le territoire espagnol.

Mais combien doit nous paraître aujourd'hui trompeur le tableau qu'il nous présentait de la situation des armées espagnoles, dans son bulletin daté de *Aranda de Duero*, le 26 novembre 1808.

« Il paraît que les forces espagnoles s'élèvent à cent quatre-vingt mille hommes effectifs.

» Quatre-vingt mille hommes effectifs, faisant soixante mille hommes sous les armes, qui composaient les armées de Gallicie et d'Estramadure, et que commandaient Blake, la Romana et Galuzzo, ont été dispersés et mis hors de combat.

» L'armée d'Andalousie, de Valence, de la Nouvelle Castille et d'Aragon, que commandaient Castanos, Penas et Palafox, et qui paraissaient être également de quatre-vingt mille hommes, c'est-à-dire, de soixante mille hommes sous les armes, aura sous peu de jours accompli ses destins. Le maréchal duc de Montebello a ordre de l'attaquer de front avec trente mille hommes, tandis que les ducs d'Elchingen et de Bellune sont déjà placés sur ses derrières.

» Reste soixante mille hommes effectifs, qui peuvent donner quarante mille hommes sous les armes, dont trente mille sont en Catalogne, et dix mille existent à Madrid, à Valence et dans les autres lieux de dépôt ou sont en mouvement. »

On trouve la même impudence et la même exagération, dans une note qu'il fait insérer au Moniteur du 5 décembre, sur les journaux anglais, qui portaient à cent quatre-vingt-quatorze mille hommes les forces anglaises et espagnoles dans la Corogne. — « Fort bien. Mais après dix jours de campagne et seulement trois actions, celles de Burgos, d'Espinosa et de Tudela, voyons combien il en reste. *Il n'y a pas quatre mille hommes réunis : LEURS ARMÉES ONT EXISTÉ.* »

Arrivée de Buonaparte à Madrid. — Après quelques victoires et quelques échecs, Buonaparte arrive à Madrid.

Mais au lieu d'y couronner son frère comme il l'avait annoncé ; au lieu de chercher à désarmer par la générosité ceux que la force ne pourra jamais soumettre, il signale son entrée dans la capitale de l'Espagne, par des actes arbitraires et par des proscriptions.

Le 12 novembre, il avait rendu à Burgos un décret (1), pour déclarer traîtres à la patrie et mettre hors de la loi plusieurs princes et grands d'Espagne.

(1) On conçoit que le droit de conquête donne à un chef d'armée le droit de prendre des décisions de circonstance que les peuples soumis sont obligés d'exécuter ; mais on ne conçoit pas, à quel titre Buonaparte rendait des décrets qui

Le 4 décembre il rend sous les murs de Madrid un semblable décret contre le conseil de Castille, parce qu'il avait protesté contre les actes falsifiés, ou arrachés par la force à leurs infortunés monarques.

Enfin, par un autre décret du même jour, Buonaparte supprime les deux tiers des couvens et des ordres religieux existant en Espagne.

Mais rien ne nous paraît comparable à l'insolence du discours qu'il adresse à la municipalité de Madrid, qui venait *lui offrir les plus respectueuses actions de grâces, pour la clémence avec laquelle il avait daigné songer au bonheur des habitans.*

Voici quelques passages de cet étrange discours.

« J'ai satisfait à ce que je devais à moi et à ma nation : *la part de la vengeance est faite :* elle est tombée sur dix des principaux coupables.

» *Les armées anglaises je les chasserai de la péninsule.*

» Sarragosse, Valence, Séville seront soumises ou par la persuasion, ou par la force de mes armes.

» *IL N'EST AUCUN OBSTACLE CAPABLE DE RETARDER LONG-TEMPS L'EXÉCUTION DE MES VOLONTÉS.*

» Mais ce qui est au-dessus de mon pouvoir, c'est de constituer les Espagnols en nation, sous les ordres

supposent le droit de souveraineté, et dont il ordonnait d'ailleurs l'enregistrement dans les conseils et tribunaux, *comme lois de l'état.*

du roi, s'ils continuent à être imbus des principes de scission et de haine envers la France, que les partisans des Anglais et les ennemis du continent ont répandus au sein de l'Espagne. Je ne puis établir une nation, un roi et l'indépendance des Espagnols, si ce roi n'est pas sûr de leur affection et de leur fidélité.

» *Les Bourbon ne peuvent plus régner en Europe.* Les divisions dans la famille royale avaient été tramées par les Anglais (1).

» Aucune puissance ne peut exister sur le continent, influencée par l'Angleterre. S'il en est qui le désirent, leur désir est insensé et produira tôt ou tard leur ruine.

» Il me serait facile, et je serais obligé de gouverner l'Espagne, en y établissant autant de vice-rois qu'il y a de provinces. Cependant *je ne me refuse point à céder mes droits de conquête au roi et à l'établir* dans Madrid, lorsque les trente mille citoyens que renferme cette capitale, ecclésiastiques, nobles, négocians, hommes de loi auront manifesté leurs sentimens et leur fidélité, donné l'exemple aux provinces, éclairé le peuple et fait connaître à la nation, que son existence et son bonheur dépendent d'un roi et d'une constitution libérale, favorable aux

(1) Cette accusation doit paraître assez étrange, sur-tout dans la bouche de Buonaparte.

peuples et contraire seulement à l'égoïsme et aux passions orgueilleuses des grands.

» *La génération présente pourra varier dans ses opinions ;* trop de passions ont été mises en jeu; mais *VOS NÉVEUX ME BÉNIRONT COMME VOTRE RÉGÉNÉRATEUR ;* ils placeront au nombre des jours mémorables ceux où j'ai paru parmi vous; et de ces jours datera la prospérité de l'Espagne. »

Il quitte cette capitale. — Le 22 décembre Buonaparte quitte Madrid pour aller rédiger quelques bulletins ; on ne peut dire que ce soit pour remporter des victoires; car il n'annonça depuis aucun événement militaire digne d'être le sujet d'une relation.

En partant, il croit devoir nommer un commandant de la garnison de Madrid : et c'est au *roi Joseph* qu'il confère ce titre avec celui de son *lieutenant général* (1).

La haine des Anglais l'accompagne par-tout ; partout elle lui fournit le prétexte des misérables déclamations dont ses bulletins sont désormais remplis.

(1) Il était réservé à Buonaparte, de nous faire voir un souverain commandant d'une garnison : il était aussi réservé, sans doute, au seul roi Joseph, d'être, dans son royaume, le lieutenant général de l'étranger qui prétendait l'aider à reconquérir son trône.

Dans celui du 31 décembre, daté de Bénevent, il suppose que les Espagnols adressent les reproches suivans à leurs généreux libérateurs : « Nous n'avons pas pu résister aux armes françaises ; vous ne pouvez pas leur résister davantage. Cessez donc de nous accuser, de nous outrager : tous nos malheurs viennent de vous. »

Buonaparte n'est pas satisfait. Dans son bulletin du lendemain, il se livre à de nouveaux sarcasmes, dont on pourrait aujourd'hui lui faire une application bien cruelle : « Les événemens de l'expédition de l'Angleterre en Espagne, dit-il, fourniront le sujet d'un beau discours d'ouverture du parlement (1).

« S'engager dans une lutte de terre contre la France, *qui a cent mille hommes de cavalerie, cinquante mille chevaux d'équipages de tout genre, et* NEUF CENT MILLE HOMMES D'INFANTERIE, c'est pour l'Angleterre pousser la folie jusqu'à ses derniers excès, c'est être avide de honte, c'est enfin diriger les affaires de la Grande-Bretagne, comme pouvait le désirer le cabinet des Tuileries.

» Il fallait bien peu connaître l'Espagne, pour at-

(1) On se rappelle involontairement ici ces discours d'ouverture du corps législatif, et ces communications solennelles au sénat, dont tant d'événemens funestes furent l'occasion.

tacher quelque importance à des mouvemens populaires, et pour espérer qu'en y soufflant le feu de la sédition, cet incendie aurait quelque résultat et quelque durée. »

Sans doute, il pouvait y avoir pour les Anglais une sorte de témérité de se mesurer avec des armées d'une force aussi colossale : mais si cette témérité a été justifiée par le succès, on ne peut leur en faire un reproche; elle n'était que le sentiment d'une confiance légitime dans la sainteté de la cause pour laquelle ils s'armaient; et c'était une assez belle manière de se venger de toutes les fanfaronnades de Buonaparte contre leurs talens militaires.

On est bien mieux fondé à s'étonner, de ce que le conquérant ne cessait de demander de nouveaux sacrifices à la France, lorsqu'une si grande partie de sa population active se trouvait déjà sous les armes; on est bien mieux fondé à s'étonner, de ce que le chef d'un million de soldats n'a pas su éloigner de leur patrie les fléaux de la guerre (1).

Ce n'est pas sur des *mouvemens populaires*, mais sur la levée en masse d'une nation brave et

(1) Il semble que Buonaparte ait voulu nous présenter lui-même une donnée, pour évaluer ce que son règne désastreux avait coûté à la France; et l'on peut se convaincre que les calculs que nous avons faits (note de la page 46) n'avaient rien d'exagéré.

généreuse, que les Anglais devaient compter. Ils ne venaient pas *souffler le feu de la sédition*, mais réveiller les sentimens les plus nobles, l'amour de la patrie et de l'indépendance nationale, dans le cœur des Castillans; et cet incendie, qui ne devait durer que quelques instans, qui ne pouvait produire aucun résultat, a embrasé toute l'Espagne, jusqu'à ce qu'elle ait repoussé de son sein le féroce usurpateur.

Il serait difficile de concilier le langage insolent de Buonaparte, avec sa conduite. Sa gloire militaire et son existence même sont compromises, dans l'expédition qu'il a seul ordonnée (1); c'est à d'autres généraux qu'il veut laisser et les malheurs et les dangers de cette guerre nationale : on ne le voit plus dans les camps, comme le chef d'une foule de braves; c'est un despote tremblant qui voit toujours le poignard de l'assassin levé sur sa tête : l'élite de ses armées n'est plus occupée qu'à le rassurer contre des dangers qu'il évite, et qu'il aimait jadis à braver (2).

Encore une fois, il a tenté une guerre impie, sans

(1) On a su que plusieurs ministres, et particulièrement M. le prince de Bénevent, s'étaient fortement opposés à l'expédition d'Espagne.

(2) Un officier de sa garde m'a appris que Buonaparte se trouvait toujours au centre d'un carré formé par plusieurs cordons de ses meilleures troupes disposées en échelons, de sorte qu'aucun Espagnol ne pouvait l'approcher d'une lieue.

aucun résultat pour le bonheur de la France; encore une fois, il abandonne lâchement ses soldats dans le chemin des périls, qui ne peut plus être que celui d'une stérile gloire; et son activité à fuir les ennemis est égale à celle qu'il déploya si souvent pour marcher à leur rencontre (1).

Buonaparte se trouvait encore en Espagne, lorsque *Palafox*, général en chef de l'armée d'Aragon, publia la proclamation dont nous allons rapporter quelques passages. S'il l'eût présentée au sénat à son arrivée, il aurait connu la différence d'un portrait tracé par l'adulation, avec celui que le sentiment d'une noble indignation compose des traits de la vérité.

Peut-être aussi aurait-on dès lors mieux apprécié une nation contre laquelle on prodiguait à l'envi les épithètes les plus outrageantes, parce qu'elle rejetait avec énergie l'usurpateur, qui prétendait s'asseoir sur le trône de ses rois.

« ..... On me conjure de poser les armes, *au nom du bonheur de l'Espagne;* et depuis quand un général révolutionnaire français prend-il un si vif in-

(1) Le Moniteur publia un bulletin daté de Valladolid, le 13 janvier 1809, dans lequel on ne parlait, en aucune manière, du départ de Buonaparte; et trois jours après, le 24 du même mois, ce journal annonça qu'il était arrivé la veille à Paris.

térêt au sort d'une nation qui, de toutes celles de l'Europe, devrait lui être la plus étrangère par son esprit religieux, ses mœurs, ses habitudes, par sa fidélité sur-tout envers son légitime souverain ?..... Les Espagnols connaissent parfaitement l'espèce de bonheur que vous avez donné à la Hollande, à la Suisse, à l'Italie, à l'Allemagne, à la Pologne, à vos alliés sur-tout, et à vos malheureux concitoyens eux-mêmes, que vous traînez enchaînés sur vos frontières, pour y planter vos drapeaux souillés du sang de vos princes et de celui de toute l'Europe. Quel bonheur, grand Dieu ! que celui qui nous est offert par un général, l'héritier universel de toute la révolution française ! Mon sang se glace dans les veines, à la possibilité d'un pareil bonheur. Tout féroce qu'était Attila, il avait dans l'âme plus de véritable grandeur, que celui qui vous lance sur nous pour nous dévorer ; car Attila annonçait hautement les projets de son ambition. En entrant en Italie, il ne s'était point proclamé son ami, son allié; les Huns ne s'appelaient point eux-mêmes *la grande nation;* l'Italie ne leur avait pas, comme nous, ouvert pendant douze ans ses trésors, donné ses flottes, confié ses armées..... Le terrible conquérant, cependant, saisi de respect à la vue du pape Léon-le-Grand, baissa devant lui son épée ensanglantée, et Rome fut épargnée; ajoutez, que le pontife n'avait point quitté son siége pour aller couron-

ner Attila. Ce dernier néanmoins, malgré ce trait qui l'honore, fut surnommé le *fléau de Dieu*. Quel nom, Monsieur, la postérité donnera-t-elle au vôtre?..... (1) »

Un peu plus loin, le général espagnol esquisse un tableau sévère, mais juste, de notre faiblesse : « Depuis huit ans, dit-il, on vous traîne des bords du Nil à ceux de la Vistule, et de la Vistule à l'Ebre et au Tage, *en vous faisant faucher comme l'herbe des champs*..... Pas un mot, pas un mouvement pour rompre cette horrible et dégoûtante servitude. Oui, Français, si séditieux sous le meilleur des rois, vous êtes devenus le peuple le plus *patient* sous vos tyrans; et je ne doute pas que vous ne vous prêtiez à toutes les impulsions qu'on va vous donner pour ensanglanter ma malheureuse patrie : mais sachez que nous sommes prêts à tout..... Le sort peut trahir un moment la sainte justice de notre cause; *mais jamais, non, jamais vous ne gagnerez nos cœurs*. Souvenez-vous qu'une petite peuplade d'Espagnols chrétiens, réfugiés dans les montagnes des Asturies, a bravé pendant sept siècles la puissance des Maures, et que ces Maures ont fini par être chassés de toutes les Espagnes. »

(1) Ce portrait ne ressemble pas beaucoup à ceux que nous ont laissé les historiens de Buonaparte. (*Voyez* pages 89, 353 et 355.)

Rapprochement trop juste et trop funeste ! Des prodiges de valeur ont signalé *une campagne de cinq ans*, et cette valeur n'a produit que des malheurs ou des crimes. Les Espagnols furent cruels pour défendre leurs foyers : nous fûmes aussi cruels; mais c'était pour servir la cause de l'usurpation.

Si l'obéissance n'était pas la première vertu du soldat; s'il lui était permis d'examiner et de juger le prétexte des combats auxquels ses chefs l'appellent, nous aurions souillé, dans cette lutte sanglante, l'honneur des drapeaux français; mais c'est sur Buonaparte seul que pèsera, pour l'avenir, toute la responsabilité de cette guerre impie.

Et quel reproche pourrait atteindre ces braves légions, qu'aucun obstacle ne rebuta jamais; ces légions, pour lesquelles les privations et les dangers de chaque jour étaient l'annonce des privations et des dangers du lendemain; ces légions, qui avaient à résister aux attaques les plus fortes, et à se garantir des piéges les plus perfides; ces légions, obligées de reconquérir tant de fois leurs premières conquêtes (1), ces légions, pour lesquelles la victoire elle-même était sans espérance de gloire et de repos?...

(1) Un officier de mes compatriotes, qu'une blessure grave a forcé de quitter l'armée d'Espagne en 1813, me disait qu'il pouvait citer plusieurs villages qui avaient été pris ou repris, à diverses époques, plus *de vingt fois*, par son régiment.

Ah ! proclamons, au contraire, le courage et la constance de cette armée, qui ne fut jamais honorée du titre de *grande*, parce que son chef n'avait pas osé partager ses dangers et ses travaux.....

Mais que l'histoire s'arme contre celui-ci de toute sa rigueur ! qu'elle signale à la fois et sa perfidie et son orgueil, pour avoir entrepris une guerre aussi injuste, pour avoir soutenu, sans aucune chance de succès, une lutte qui devait coûter tant de sang à la France !

Et toi qui fus l'une des victimes de cette expédition fatale ; toi qui unissais l'âme d'un sage au cœur d'un soldat, et qui frémissais, non des dangers que tu avais à courir, mais des crimes auxquels un despote voulait associer tant de Français, tu venais auprès de ton ami oublier ces rêves d'une gloire qui avait été ta chimère, et qui ne te paraissait plus aussi pure. Plus d'une fois, dans ces lettres où je crois encore te retrouver, tu osais appeler au tribunal de la raison cet homme dont la grandeur usurpée ne t'en imposait pas : tu écrivais ce que tant d'autres craignaient même de dire... Mais ton heure avait sonné ; ni le nom fameux que tu portais et qui n'était pas un fardeau pour toi, ni le dévouement des soldats dont tu étais le père, ni cette égide de l'amitié qui nous rassurait tous deux..., rien n'a pu te sauver. Pour la première fois depuis quatre ans, tu touchais le sol de la France, et c'était pour y rendre ton

dernier soupir. Si ces pages doivent me survivre de quelques années, j'aurai du moins la satisfaction de penser, qu'après moi ton nom ne sera pas condamné à l'oubli (1).

Retour de Buonaparte à Paris, et entrée de Joseph à Madrid. — Cependant Buonaparte, déserteur de son armée, arrive à Paris, et y est accueilli comme aux jours les plus brillans de son triomphe.

(1) Pierre *Corneille* avait embrassé, de bonne heure, la carrière des armes, à laquelle son goût seul l'appelait, puisque ses talens et sa fortune, lui permettaient de choisir entre les professions les plus honorables et les plus difficiles. Il répugnait même de commander à des braves, sans avoir fait, avec eux, l'apprentissage de l'art de la guerre; ainsi, au lieu d'entrer à l'École Militaire, il se fit enrôler comme soldat dans un régiment; il fut bientôt distingué, sans chercher à l'être; il reçut presque tous ses grades sur le champ de bataille; et il n'était que sous-officier, quand on lui accorda la décoration de la légion d'honneur. Il consacrait à l'étude, tous les instans dont son service lui permettait de disposer; il versifiait avec grâce, et excellait sur-tout, dans le style épistolaire. Toujours attaché aux compagnies d'élite, aucun de ses camarades ne lui envia jamais les distinctions dont il était l'objet. A l'âge de vingt-sept ans, il était déjà lieutenant-colonel. Blessé à mort, lors de la retraite d'Espagne, il vécut plusieurs jours, connaissant son état, et sans montrer un seul instant de faiblesse.

Le lendemain de son arrivée, le sénat s'empresse de lui offrir le tribut accoutumé de ses adulations; et comme la vérité ne peut rien fournir à ses complimens, il faut bien recourir au mensonge.

« Vous avez quitté les Espagnes, lui dit-il, *après leur avoir assuré les plus grands bienfaits, et leur avoir recréé une patrie :* et c'est une circonstance toute particulière de vos triomphes, qu'ils font triompher la raison. »

Quels étaient donc ces bienfaits que Buonaparte avait assurés à l'Espagne? Le pillage, le meurtre, l'incendie : en un mot, *une guerre de destruction.*

Il est vrai qu'en même temps il présentait aux Espagnols son frère, pour occuper un trône qu'il venait d'enlever à la noble famille des Bourbon; et c'était peut-être ce qu'on voulait appeler un bienfait; mais les efforts constans de la nation entière pour repousser Joseph Buonaparte, prouvent qu'elle était loin de regarder comme un bienfait, la présence d'un homme que le conquérant avait toujours à sa disposition, pour lui confier des sceptres usurpés (1).

Loin que la raison pût justifier ici la conduite de Buonaparte, elle se réunissait à la bonne foi, à

(1) On sait qu'avant d'être nommé roi d'Espagne, Joseph avait été appelé au trône de Naples, également usurpé sur un prince de la famille des Bourbon.

la justice pour la condamner; et s'il fallait être injuste et déloyal, pour chasser du trône un allié fidèle, il fallait être en délire, pour se persuader qu'on pouvait, contre le vœu d'une nation forte et courageuse, élever un trône nouveau à côté d'un trône entouré de plusieurs siècles de gloire.

Le même jour que Buonaparte faisait son entrée à Paris, Joseph faisait aussi la sienne à Madrid, qu'il appelait sa capitale.

L'habile comédien avait cru sans doute que cette combinaison d'événemens fournirait l'occasion de quelques applications flatteuses pour son amour-propre; elle ne fut pas même remarquée. Seulement, il paraît que les habitans de Madrid et de Paris durent applaudir au même orateur ; car on ne peut méconnaître le style du maître dans ces phrases que débite son élève, à trois cents lieues de lui.

« Je proteste devant Dieu qui connaît le cœur de tous, *que mon seul devoir et ma conscience me portent au trône*, et non aucune passion particulière.

» Je suis prêt à sacrifier mon bonheur, parce que *je pense que vous avez besoin de moi pour faire le vôtre.* »

On se demande *quel est le devoir* qui peut porter au trône celui que ni la volonté du peuple ni les droits du sang n'y appellent ? On se demande quelle

est cette conscience, qui met le choix d'un usurpateur étranger au-dessus de l'occupation des souverains légitimes ?

Homme faible (car, à côté de ton frère, on ne peut t'appeler méchant), quelle folle confiance t'aveugle ! comment peux-tu te croire nécessaire au bonheur d'un peuple qui te repousse ? d'un peuple qui fera retomber sur toi la responsabilité de tout ce sang que le féroce conquérant va répandre ?

Ah ! descends de ce piédestal qui te fait oublier ce que tu étais : redeviens homme, et sois sûr que la médiocrité te laissera moins de souvenirs pénibles que ta grandeur passagère.

Vœux impuissans ! ton frère a juré que tu régnerais sur l'Espagne ; et plusieurs années encore, tu es condamné à jouer le rôle pénible d'un général sans soldats, d'un roi sans sujets ; plusieurs années encore, tu seras affligé du spectacle d'une guerre dans laquelle le sang des Français qui te comptèrent au nombre de leurs princes, se confondra au sang des Espagnols dont tu prétends être le roi.

Nous ne suivrons pas le cours de cette expédition fatale, qui nous présenterait à chaque pas les contrastes les plus affligeans. Qu'il nous suffise de dire, que nous n'avons jamais été vaincus, que lorsque nous avons dû cesser de combattre, lorsque la Providence, rétablissant l'équilibre en Europe, a voulu rappeler le roi d'Espagne sur le trône de ses aïeux.

Une nouvelle guerre éclate dans le Nord. — Mais tandis que nos armées combattaient pour la cause de l'usurpateur, une nouvelle guerre éclate dans le Nord.

L'envahissement de plusieurs états voisins ne permettait plus d'espérer un terme aux projets d'agrandissement de Buonaparte (1). Comme un torrent, dont aucune digue n'enchaîne le cours, son ambition dévorait successivement les petits états de l'Europe, et les grandes puissances devaient trembler elles-mêmes d'être englouties à leur tour.

Une fois encore, l'Autriche veut chercher dans le hasard des combats, une garantie qu'elle ne peut trouver dans son état de paix avec la France; mais cette tentative doit être encore inutile. De nouveaux trophées attendent nos légions invincibles; de nouveaux outrages vont signaler le triomphe de Buonaparte.

L'intention de la maison d'Autriche est prononcée de la manière la plus ferme : ce n'est pas aux Français, c'est à leur chef ambitieux qu'elle déclare la guerre. Punir l'insolence de l'usurpateur, humilier l'orgueil de celui qui abusa si souvent des droits de

(1) Il avait appelé Murat au trône de Naples, que la mutation de Joseph avait laissé vacant. La souveraineté de Berg était conférée au jeune fils de Louis, et Buonaparte la gouvernait lui-même : enfin, sa sœur Elisa venait d'être nommée grande duchesse de Toscane.

la victoire, tel est le but honorable qu'elle se propose.

Le prince Charles publie, le 6 avril 1809, une proclamation ainsi conçue :

« Le salut de la patrie nous appelle à de nouveaux exploits.

» Aussi long-temps qu'il a été possible de conserver la paix par des sacrifices, et aussi long-temps que ces sacrifices ont été compatibles avec l'honneur du trône, avec la sûreté de l'État, et avec la prospérité de la nation, notre monarque chéri a imposé silence à tous les sentimens pénibles de son cœur. Mais, quand tous nos efforts sont inutiles *pour garantir notre heureuse indépendance contre l'ambition insatiable d'un conquérant étranger; quand d'autres nations tombent autour de nous, et que des souverains légitimes sont arrachés des cœurs de leurs sujets;* quand le danger d'un assujettissement général menace aussi les états heureux de l'Autriche et ses habitans paisibles, alors la patrie demande de nous son salut, et nous sommes prêts à la protéger.

» Sur vous, mes chers compagnons d'armes, sont fixés les yeux du monde entier, et de tous ceux qui chérissent encore l'honneur national, et la prospérité nationale. Vous ne partagerez jamais la honte de devenir les instrumens de l'oppression; vous ne ferez jamais, dans des climats éloignés, des *guerres*

sans fin, pour satisfaire à une ambition dévastatrice ; vous ne verserez jamais votre sang pour un intérêt étranger, et pour l'avidité d'autrui : sur vous ne tombera jamais *la malédiction d'avoir exterminé des peuples innocens,* et d'avoir frayé à un étranger, le chemin, à travers les cadavres des défenseurs de leur patrie, pour atteindre un trône usurpé.

» Un sort plus propice vous attend ; la liberté de l'Europe s'est sauvée sous vos drapeaux ; vos victoires feront tomber ces chaînes, et vos frères germaniques (encore aujourd'hui dans les rangs ennemis) attendent de vous leur délivrance. La lutte est juste, sans quoi je ne serais pas à votre tête. »

A peu près à la même époque, et le 16 du même mois, l'archiduc *Ferdinand* adressait la proclamation suivante aux habitans du duché de Varsovie.

« Je vous déclare que S. M. l'empereur d'Autriche NE FAIT LA GUERRE QU'A L'EMPEREUR NAPOLÉON (1), et que nous sommes les amis de tous ceux qui ne défendent pas sa cause.

» Nous combattons l'empereur Napoléon, *parce que nous trouvons dans la guerre, une sûreté que nous avons inutilement espérée d'une paix qui a toujours facilité ses vues ambitieuses ;* nous

(1) Récemment encore, ceux qu'on appelait *nos ennemis,* nous tenaient le même langage.

lui faisons la guerre, *parce que chaque jour augmente le nombre de ses usurpations*, qu'il semble vouloir réduire en système politique ; nous lui faisons la guerre, parce que ses forces, augmentées de celles de tous les peuples qu'il subjugue, et qu'il avilit, jusqu'au point d'en faire les aveugles instrumens de son despotisme, menacent notre indépendance et nos propriétés ; parce qu'enfin nous voulons, en assurant notre propre existence, en rendre une à ceux qui l'ont perdue, et en réintégrant chacun dans les droits qui lui ont été enlevés, rétablir l'ordre en Europe, et lui donner le repos qu'elle sollicite.

» Mais, pourquoi dire les raisons que nous avons de faire la guerre à l'empereur Napoléon? Le monde les connaît, l'Allemagne, l'Italie, le Portugal, l'Espagne, cet allié toujours fidèle de la France, nous attestent et sentent les motifs qui nous font prendre les armes. C'est à vous, en particulier, que je m'adresse à vous, habitans du duché de Varsovie, et je vous le demande, jouissez-vous du bonheur que vous avait promis l'empereur des Français? Votre sang qui a coulé sous les murs de Madrid, a-t-il coulé pour vos intérêts? Répondez, qu'ont de commun le Tage et la Vistule? et la valeur de vos soldats a-t-elle servi à rendre votre destinée plus heureuse? Leur courage a mérité des éloges; mais ne vous y méprenez pas, ces éloges, pour être justes et mérités, n'en sont pas moins trompeurs. L'empereur

Napoléon a besoin de vos troupes pour lui et non pour vous. Vous faites le sacrifice de vos propriétés et de vos soldats à des intérêts qui, loin d'être les vôtres, vous sont entièrement opposés; et dans ce moment, vous êtes comme ses alliés, livrés, sans défense, à la supériorité de nos armes, tandis que l'élite de vos troupes arrosent de leur sang, les terres de la Castille et de l'Aragon. »

L'Autriche soutenait la cause de la justice et de la raison; mais Buonaparte avait sous ses ordres, une armée de braves, et la victoire devait encore suivre ses drapeaux.

On chercherait vainement, dans les fastes militaires, l'exemple d'une conquête aussi rapide, et d'une campagne aussi brillante. Il nous suffira de dire ici, que Buonaparte se trouvait encore à Paris le 13 mai 1809, que la première bataille fut livrée le 19 du même mois, sur les bords de l'Inn; que le 10 juin notre armée se trouvait sous les murs de Vienne, et que deux jours après, elle fit son entrée dans cette capitale.

Mais ce qui n'est pas moins remarquable dans cette campagne célèbre, c'est le ton d'insolence avec lequel Buonaparte parlait dans ses bulletins, de l'empereur d'Autriche et de ses soldats.

Il s'exprimait ainsi dans son troisième bulletin, sous la date du 30 avril 1809.

« *Le génie arrogant et farouche de l'Autrichien s'était entièrement découvert* dans le moment

de fausse prospérité dont leur entrée à Munich les avait éblouis ; ils feignirent de caresser les Bavarois : mais *les griffes du tigre reparurent bientôt.*

» Les Bavarois feront sans doute un récit de toutes les vexations et des violences que les Autrichiens ont exercées envers eux, pour en transmettre la mémoire à leurs enfans. Quoiqu'il soit probable que c'est pour la dernière fois que les Autrichiens ont insulté aux alliés de la France, des intrigues ont été ourdies en Tyrol et en Westphalie, pour exciter les sujets à la révolte contre leurs princes.

» Levant des armées nombreuses divisées en corps comme l'armée française, *marchant au pas accéléré pour singer l'armée française*, faisant des bulletins, des proclamations, des ordres du jour, et singeant encore en cela l'armée française (1), ils ne représentent pas mal l'âne qui, couvert de la peau du lion, cherche à l'imiter; mais le bout de l'oreille se laisse apercevoir, et le naturel l'emporte toujours.

» L'empereur d'Autriche a quitté Vienne, et a signé, en partant, une proclamation rédigée par Gentz, dans le style et l'esprit des plus sots libelles.

(1) Quelles pitoyables invectives ! Ne dirait-on pas qu'avant Buonaparte on ne s'était pas avisé de diviser des armées nombreuses en plusieurs corps, de faire, dans certaines circonstances, des marches forcées, et de donner, sous la forme de rapports ou de bulletins, le détail des opérations d'une campagne !

Il s'est porté à Scharding, *position qu'il a choisie précisément pour n'être nulle part, ni dans sa capitale pour gouverner ses états, ni au camp où il n'eût été qu'un inutile embarras. IL EST DIFFICILE DE VOIR UN PRINCE PLUS DÉBILE ET PLUS FAUX.* Lorsqu'il a appris les suites de la bataille d'Eckmulh, il a quitté les bords du Rhin, et est entré dans le sein de ses états. »

Peu de jours après, il s'exprimait avec la même indécence, contre le souverain trahi par la fortune des armes.

« Les citoyens de toutes les classes et de toutes les provinces reconnaissent que l'empereur François II est l'agresseur : ils s'attendent à de grands changemens, et conviennent que la maison d'Autriche a mérité tous ses malheurs. Ils accusent même ouvertement de leurs maux *le caractère faible, opiniâtre et perfide de leur souverain ;* ils manifestent tous la plus profonde reconnaissance pour la générosité dont l'empereur Napoléon usa pendant la dernière guerre, envers la capitale et les pays qu'il avait conquis ; ils s'indignent, avec toute l'Europe, du ressentiment et de la haine que l'empereur François II n'a cessé de nourrir contre une nation qui avait été si grande et si magnanime envers lui ; ainsi, dans l'opinion même des sujets de notre ennemi, la victoire est du côté du bon droit. »

L'occupation de Vienne n'avait pas terminé la campagne.

C'est le 23 mai que fut livrée la célèbre bataille d'Esling, où la victoire fut si long-temps disputée, et nous coûta si cher (1).

La valeur de notre armée fut ensuite enchaînée près de deux mois sur les bords du Danube ; enfin, la campagne fut terminée par la fameuse journée de Wagram, où (comme le dit Buonaparte) trois à quatre cent mille hommes et douze à quinze cents pièces de canon *se battaient pour de grands intérêts.*

Après cette bataille, Buonaparte s'exprimait ainsi, dans son vingt-sixième bulletin : « A présent que la monarchie autrichienne est sans espérance, ce serait mal connaître le caractère de ceux qui l'ont gouvernée, que de ne pas s'attendre qu'ils s'humilieront comme ils le firent après la bataille d'Austerlitz. A cette époque ils étaient, comme aujourd'hui, sans espoir, et ils épuisèrent les protestations et les sermens. »

Suspension d'armes et traité de paix avec l'Autriche. — Une suspension d'armes fut consentie en-

(1) Nous y perdîmes un grand nombre de bons soldats et d'officiers généraux distingués ; mais une perte difficile à réparer, fut celle du maréchal Lasne, duc de Montebello.

tre les deux puissances belligérantes, le 12 juillet; on dut s'occuper dès lors des préliminaires de paix; mais le Moniteur ne parla d'aucune entrevue, d'aucune négociation, d'aucune conférence; il semblait que la France ne fût pas intéressée au traité qui devait se conclure; il semblait qu'on n'eût à l'entretenir que de malheurs, ou que l'espérance d'une paix prochaine ne dût pas porter quelque joie dans notre malheureuse patrie.

Un tel silence était étrange sans doute; mais le long intervalle qui s'écoula entre l'armistice et la conclusion de la paix ne l'était pas moins. Ce n'est que le 14 octobre, plus de trois mois après, que le traité fut signé à Vienne.

Il est facile de s'expliquer aujourd'hui cette double circonstance; si Buonaparte demandait à l'empereur d'Autriche de grands sacrifices, comme souverain, il lui en demandait de plus grands encore comme père.

Non-seulement, il devait céder plusieurs de ses provinces au vainqueur ou à ses alliés, mais il devait encore livrer sa fille bien aimée, à celui qui ne devait le titre de souverain, qu'au tourbillon révolutionnaire qui avait porté tant de Français au-dessus ou au-dessous du rang que la raison leur assignait, à celui qui naguère encore, insultait à ses malheurs, à celui que le crime pouvait seul soutenir sur le trône où l'audace des factions l'avait porté.

On conçoit, dès lors, combien de sentimens pénibles devaient déchirer le cœur de ce monarque infortuné; si la voix de la nature s'élevait avec force, contre le sacrifice que commandait un triomphateur insolent, la voix du devoir, toujours plus impérieuse dans ces âmes peu communes, auxquelles le ciel confia les destinées des peuples, dût enfin l'emporter.

Buonaparte arrive donc à Paris, avec un traité que la force irrésistible des circonstances avait pu seule arracher à l'empereur d'Autriche.

Par un article du traité, ce souverain s'était obligé à cesser toute relation politique et commerciale avec la Grande-Bretagne.

Par un autre article, il avait été forcé de reconnaître les changemens SURVENUS OU QUI POURRAIENT SURVENIR, en Espagne, en Portugal et en Italie.

Le despote ne sent pas que trop de grandeur est toujours l'annonce d'une chute prochaine; qu'il n'est pas dans la nature des choses humaines de demeurer stables, dans la situation extraordinaire où un concours fortuit de circonstances les a placées; lui-même est devenu, à ses propres yeux, un colosse de puissance; et plus que jamais, il croit avoir le droit de parler insolemment de ceux qui tentent de lutter avec lui.

« Lorsque je me montrerai au-delà des Pyrénées (disait-il au corps législatif, le 3 décembre 1809),

le léopard épouvanté, cherchera l'Océan, pour éviter la honte, la défaite et la mort..... Le triomphe de mes armes, sera le triomphe du génie du bien sur celui du mal. »

Cependant, ces menaces n'ont jamais été suivies d'aucun effet; et en même temps que l'Angleterre suivait, avec constance et courage, une expédition aussi honorable pour ses armes, ses flottes étaient venues menacer les côtes de la France (1).

Mariage de Buonaparte. — Le projet que l'usurpateur est impatient d'accomplir, est son mariage avec une princesse de la maison d'Autriche, qui avait été la condition principale du traité. Il se flatte qu'une aussi belle alliance pourra jeter un voile sur le passé; qu'il pourra enfin se dire l'égal des souverains, lorsque la fille d'un souverain partagera son trône. L'insensé! il ne savait pas que les grands événemens du monde sont dirigés par la main de Dieu; que toutes les combinaisons humaines ne peuvent jamais en changer la marche, et que les moyens les plus propres à assurer le succès, deviennent impuis-

(1) Au mois de juillet 1809, et lorsque toutes nos forces militaires étaient employées à l'expédition d'Espagne ou à la guerre contre l'Autriche, les Anglais débarquent sur plusieurs points de nos côtes du nord. La prise de Flessingue, du fort de Batz et de l'île de Valcheren, fut le résultat de cette expédition.

sans, lorsque ce succès, lui-même, serait un crime.

Pour contracter cette auguste alliance, il faut que Buonaparte sacrifie une première victime.

Depuis quinze ans, une femme bonne, aimante, adoucissait la férocité de son âme : c'est à elle que le Corse avait dû sa première élévation ; elle seule avait appelé quelques sentimens d'amour, autour d'un trône élevé et soutenu par la terreur ; on lui accordait, sur les destinées du tyran, cette influence que des êtres d'un ordre supérieur, exercent, dit-on, sur les humains..... Il oublie tout ce qu'il lui doit ; il oublie qu'en prenant la couronne, il a désigné, d'avance, ses successeurs, dans la famille de ses frères. Les sentimens les plus respectables, les devoirs les plus sacrés, sont immolés aux faux calculs de sa politique.

Le tyran ne s'embarrasse pas des formes ; elles sont aussi étranges que cruelles.

Un sénatus-consulte du 16 décembre 1809, déclare son mariage dissous. On fait dire à Joséphine « que, n'ayant plus l'espoir de donner à Buonaparte, des enfans *qui puissent satisfaire les besoins de sa politique*, elle se RÉSIGNE au plus grand sacrifice qu'on eût pu exiger d'elle. »

Le prince Eugène *est appelé, pour la première fois, au sénat*, et entend la lecture du sénatus-consulte, comme s'il était nécessaire de mettre en spec-

tacle, dans cette circonstance pénible, la douleur du fils et celle de la mère.

On dût trouver assez extraordinaire, sans doute, que le sénat eût rempli les fonctions d'un officier de l'état civil, pour prononcer la dissolution du mariage de Buonaparte; mais on trouva plus extraordinaire encore, d'entendre parler de deux tribunaux qui, depuis long-temps, n'existaient plus en France, et d'une action que n'admettait pas notre législation nouvelle.

Le Moniteur du 14 janvier, publia un article ainsi conçu : « S. A. le prince archichancelier, en conséquence de l'autorisation qu'il en a reçue de LL. MM. l'empereur et l'impératrice, a présenté requête au tribunal diocésain de l'officialité de Paris. Ce tribunal, APRÈS UNE INSTRUCTION, et les formalités conformes aux usages, et après avoir entendu les témoins (1), a déclaré, par sentence du 9 du courant, la nullité, quant au lien spirituel, du mariage de S. M. l'empereur et de l'impératrice. L'officialité métropolitaine a confirmé cette sentence, le 12 de ce mois. »

Dès le mois suivant, sans observer ces délais que la loi prescrit, et que commandait, d'ailleurs, la décence au despote qui savait se mettre au-dessus de la

(1) Les détails de cette prétendue instruction, et les dépositions des témoins qu'on dit y avoir figuré, seraient dignes, sans doute, d'exciter notre curiosité.

loi, Buonaparte envoie le prince Berthier à Vienne, demander la main de l'archiduchesse Marie-Louise.

Ce n'est pas à la politique de notre tyran, mais à l'intérêt des sujets de son père, que cette noble victime est à son tour dévouée.

« *La volonté de mon père a constamment été la mienne* » répond l'auguste princesse, aux instantes sollicitations dont elle est l'objet ; et sa grande âme se résigne au sacrifice, que le salut des nations semble exiger. La fille des césars quitte la capitale de son royaume, pour venir partager le trône d'un usurpateur, le trône où une princesse de sa famille brilla de tout l'éclat de la grandeur, le trône auquel se rattachaient de si récens et de si cruels souvenirs.

C'est le 1er. et le 2 avril 1810, qu'eut lieu la célébration civile et religieuse de ce mariage.

La plus grande pompe signala cet événement ; mais on n'osait offrir des félicitations à celle qui portait au milieu des fêtes l'empreinte profonde de la douleur. Vainement la France tout entière lui promettait un avenir brillant. Pour une âme telle que la sienne, l'éclat ne pouvait être le bonheur ; et dans le petit nombre d'années que cette princesse a passées au milieu de nous, tous ceux qui eurent l'honneur de l'approcher, purent admirer sa bonté touchante ; mais aucun n'eut à se réjouir de la savoir heureuse.

Ainsi, les orages de notre révolution devaient at-

teindre au loin les enfans des rois. Auguste fille de Marie-Thérèse, tu donnas au monde un grand exemple de résignation et de vertu. Replacée près de ce trône où fut ton berceau, tu oublieras les circonstances pénibles qui t'en séparèrent, et tu te rejouiras avec l'Europe entière, de ce que de longues années de paix vont enfin succéder à des années de deuil.

Réunion de la Hollande à l'empire. — Buonaparte s'occupe encore à étendre un empire qu'il croit avoir consolidé.

Le 24 avril 1810, il fait rendre un sénatus-consulte qui réunit à la France plusieurs départemens situés sur la rive gauche du Rhin.

Le 3 juillet de la même année, fatigué de n'être que l'exécuteur des ordres de son frère, et affligé sur-tout de ce que le système prohibitif de tout commerce maritime était incompatible avec l'existence de la Hollande, Louis Buonaparte abdique la couronne *en faveur de son fils* : il nomme son épouse régente, conformément à l'acte constitutionnel du royaume.

Buonaparte ne laisse pas échapper une si belle occasion de venger son amour-propre offensé, et de satisfaire son ambition.

Six jours après (le 9 juillet) il fait faire, à ce sujet, un rapport, par son ministre des relations extérieu-

res....... « Un pareil acte (l'abdication), est-il dit, dans ce rapport, n'aurait dû paraître, qu'après avoir été concerté avec S. M., et ne peut avoir d'effet sans son approbation. »

Voilà pour l'amour-propre du conquérant, qui prétendait demeurer propriétaire des trônes dont il avait disposé.

Il faut maintenant quelques phrases bien vides de sens, quelques raisonnemens bien inintelligibles, pour prouver que Buonaparte ne peut se dispenser de réunir la Hollande à la France ; et ici le rapporteur ne doit pas être en défaut. « La réunion de la Belgique à la France (dit-il) *a détruit l'indépendance de la Hollande.* Son système est devenu nécessairement celui de la France....... S. M. doit prononcer cette réunion *pour l'intérêt, pour le salut de la Hollande : ELLE EST D'AILLEURS UNE ÉMANATION DU TERRITOIRE DE LA FRANCE, ELLE EST LE COMPLÉMENT DE L'EMPIRE* (1)..... Laisser dans des mains étrangères le débouché de nos rivières, *c'est borner votre puissance à une monarchie*

(1) Le 16 juin 1811, Buonaparte tenait le même langage au corps législatif, auquel il avait dit si souvent, qu'il respecterait l'indépendance de la Hollande. « La Hollande a été réunie à l'empire ; elle n'en est qu'une émanation : sans elle l'empire ne serait pas complet. » Pourquoi donc avait-il solennellement promis tant de fois, de se renfermer dans les limites d'un empire ainsi incomplet ?......

mal limitée, au lieu d'élever un trône impérial: c'est aussi l'intérêt de l'Europe qui demande la réunion de la Hollande a la France. »

L'intérêt de la France, l'intérêt de la Hollande, et l'intérêt de l'Europe, ne devaient pas trouver Buonaparte inflexible. On n'hésite pas, lorsqu'on est ainsi pressé par une réunion de grands intérêts; et le jour même où le ministre des relations extérieures lui présente ce rapport, Buonaparte rend un décret impérial, qui réunit la Hollande à la France.

Dans son impatience, l'usurpateur de sa propre famille, ne s'était pas aperçu qu'il venait de violer les formes jusqu'alors consacrées, et que l'intervention du sénat avait été toujours demandée, lorsqu'il avait voulu agrandir le territoire de la France.

Quelques mois après, il répare cette omission. Un sénatus-consulte, du 10 décembre 1810, confirme les dispositions de son décret.

Le Moniteur du 22 juillet de cette année, a recueilli les phrases adressées, par Buonaparte, au jeune fils de Louis. On y trouve la révélation de cette politique perfide, à l'ombre de laquelle il avait caché jusqu'alors les projets de son ambition. « N'oubliez jamais (disait-il à cet enfant), dans quelque position que vous placent ma politique et l'intérêt de mon empire, *que vos premiers devoirs sont envers moi*, vos seconds envers la France. Tous vos autres de-

VOIRS, MÊME CEUX ENVERS LES PEUPLES QUE JE POURRAIS VOUS CONFIER, NE VIENNENT QU'APRÈS. »

Et Buonaparte osait professer une telle doctrine, au moment où il vantait sa modération, au moment où il proclamait, avec emphase, les grands principes de l'indépendance respective des gouvernemens. Ainsi, les peuples n'étaient comptés pour rien; tous les trônes usurpés étaient devenus, dans sa famille, des patrimoines, dont l'administration était confiée à tel ou tel de ses membres, mais dont il était toujours le seigneur suzerain. C'est lui qui régnait en Espagne, sous le nom de Joseph; à Naples, sous le nom de Murat; en Hollande, sous le nom de Louis; en Westphalie, sous le nom de Jérôme; en Toscane, sous le nom de sa sœur; et sans doute, aussi, dans les états de la confédération, sous le nom des princes ses protégés. Plus de la moitié de l'Europe gémissait sous son joug de fer; et il était temps, enfin, que l'autre moitié s'armât contre lui.

L'année 1811 se fit remarquer par un seul de ces événemens extraordinaires, auxquels Buonaparte semblait vouloir nous accoutumer.

Nous eûmes l'étrange spectacle d'un *EXCOMMUNIÉ, prétendant maintenir la discipline de l'église;* d'un chef de parti, devenu souverain, par l'usurpation, voulant étendre son despotisme sur les consciences, et opposer la décision de quelques

évêques (1), à la décision souveraine du sacré collége, présidé par le chef de la chrétienté.

En effet, le 23 janvier Buonaparte rendit un décret qui rejeta un bref du pape « comme contraire aux lois de l'empire *et à la discipline ecclésiastique.* »

Le 25 avril il convoqua les évêques de France et d'Italie en concile national, *parce qu'une des parties contractantes du concordat l'avait méconnu.*

Campagne de Moscou. — Cependant le moment approche, où ce colosse de puissance va s'engloutir : sa chute devait être aussi rapide que son élévation. Jusqu'alors servi par les circonstances, Buonaparte devait être un moment abandonné à ses propres forces ; et autant ses succès avaient été extraordinaires, autant ses revers devaient être éclatans.

Encore une fois la main de Dieu le pousse dans la carrière de cette fausse gloire, à laquelle il avait dû sa grandeur usurpée, afin qu'il dût à la même cause et son élévation et sa chute.

Loin de nous la pensée de recueillir ici tout ce

(1) Dans la lettre de convocation, du 25 avril, Buonaparte annonçait qu'il ne restait plus que *huit évêques* en France ; et s'il en réunit un nombre bien plus considérable dans son concile, c'est parce qu'il y en admit plusieurs qui n'étaient pas pourvus de l'institution canonique, et n'avaient pas, conséquemment, le caractère d'évêques aux yeux de l'église.

que présente d'extraordinaire, dans son plan et dans ses résultats, la trop mémorable campagne de 1812. Assez souvent déjà nous avons eu l'occasion de retracer ces tableaux effrayans, dont la fureur des conquêtes affligea le monde, pendant l'existence politique de Buonaparte. Ici, comme dans toutes les autres circonstances, nous ne pourrions parler que de la bravoure de nos troupes, de leurs succès prodigieux, et de la frénésie du chef qui faisait couler tant de sang, pour servir son insatiable ambition.

Peut-être l'impéritie d'un général qui vit périr autour de lui et par sa faute tant de braves soldats, qui n'avaient à combattre que les fureurs d'un climat étranger; peut-être l'énergie des ennemis, attaqués dans leurs propres foyers, qui leur fit renouveler ces sacrifices héroïques admirés dans l'histoire de la Grèce; peut-être enfin, les résultats vraiment effrayans de cette campagne, pourraient-ils offrir à notre récit quelques traits nouveaux : mais nous ne pourrions prétendre à les réunir, dans le cadre resserré que nous nous sommes tracé, et nous devons nous borner à fixer quelques circonstances de cette grande catastrophe.

Dans toutes ses précédentes campagnes, Buonaparte avait cru devoir communiquer au sénat, les pièces relatives à la rupture des traités d'alliance ou de paix; mais comme la dissimulation de ses grands projets lui paraît utile aujourd'hui, pour en assurer

le succès, il se garde bien d'annoncer la reprise des hostilités contre la Russie qui se trouvait liée à la France par le traité de Tilsitt.

Le voyage qu'il entreprend, pour conquérir le nord de l'Europe, est présenté par le journal officiel, comme un voyage d'agrément, ou comme une tournée dans laquelle il doit vérifier l'état de ses forces.

Le Moniteur, du 10 mai 1812, annonçait, en effet, que l'empereur était parti la veille *pour aller faire l'inspection de la grande armée, réunie sur la Vistule*, et que l'impératrice devait l'accompagner jusqu'à Dresde, pour y voir son auguste famille.

Buonaparte arrive dans cette ville, y passe près de quinze jours, avec l'Empereur d'Autriche, le roi de Prusse, et plusieurs princes d'Allemagne.

Depuis, les journaux subséquens annoncent son passage dans diverses villes d'Allemagne, mais sans annoncer qu'il va attaquer les frontières de la Russie.

Le 3 juillet, il fait communiquer au sénat ses traités d'alliance avec la Prusse et l'Autriche, et cinq jours après, le Moniteur publie, sous le titre de *Pièces officielles*, quelques notes diplomatiques, qui annonçaient des dispositions hostiles entre l'empereur de Russie et le gouvernement français, mais qui n'ont jamais été communiquées au sénat.

Parmi ces notes, nous rapporterons le passage

suivant de la réponse du secrétaire d'état pour les affaires étrangères de S. M. Britannique, à une lettre du ministre des relations extérieures de France. Cette réponse est sous la date du 3 avril 1812. Elle établit qu'encore alors, Buonaparte pouvait assurer la paix générale de l'Europe, en restituant la couronne d'Espagne à ses souverains légitimes.

« La lettre de V. E., du 17 de ce mois, a été reçue et mise sous les yeux du prince régent.

» S. A. R. a senti qu'elle devait à son honneur, avant de m'autoriser à entrer en explication sur l'ouverture que V. E. a transmise, de fixer le sens précis attaché, par le gouvernement de France, au passage suivant de la lettre de V. E. : « La dynastie actuelle serait déclarée indépendante, et l'Espagne régie par une constitution nationale de cortès. »

» Si, comme S. A. R. le craint, le sens de cette proposition est, que l'autorité royale d'Espagne et son gouvernement, établi par les cortès, seront reconnus comme résidans dans le frère du chef du gouvernement français, et les cortès formés sous son autorité, et non dans le souverain légitime Ferdinand VII et ses héritiers, et l'assemblée extraordinaire des cortès, maintenant investie du pouvoir du gouvernement dans ce royaume, en son nom et sous son autorité, il m'est ordonné de déclarer franchement et explicitement à V. E., que des engagemens de bonne foi ne permettent pas à son A. R. de rece-

voir une proposition de paix fondée sur une telle base.

» Si, cependant, les expressions ci-dessus citées s'appliquaient au gouvernement actuel d'Espagne, exerçant l'autorité au nom de Ferdinand VII, sur l'assurance qu'en donnera V. E., le prince régent est disposé à s'expliquer pleinement sur la base qui a été transmise pour être prise en considération par S. A. R., son désir le plus empressé étant, de concert avec ses alliés, de contribuer au repos de l'Europe, et de travailler à une paix qui puisse être à la fois honorable, non-seulement pour la Grande-Bretagne et la France, mais encore pour ceux des états avec lesquels chacune de ces puissances a des rapports d'amitié. »

Relativement à la Russie, le motif de guerre était pour elle, le même qui avait déterminé la Prusse dans sa dernière campagne : l'empereur Alexandre demandait, comme une condition préalable à tout arrangement définitif, l'évacuation de la Prusse, par les armées françaises qui menaçaient les frontières de son empire.

Ce n'est que le 22 juin que la campagne commença par le passage du Niemen. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que dans sa proclamation datée de ce jour, Buonaparte annonçait à la Russie l'avenir qui l'attendait lui-même : — « *La Russie*,

dit-il, *est entraînée par la fatalité ; ses destins doivent s'accomplir.* »

A peine maître de Wilna, Buonaparte établit le gouvernement provisoire de la Lithuanie, comme si cette province était destinée à faire un jour partie de la France.

Et tandis qu'il se livre, comme d'ordinaire, à de vaines déclamations, l'empereur de Russie conserve ce ton de décence et de modération qui convient toujours à la bonne cause : — « Voyant le renouvellement (dit ce souverain dans sa proclamation du 25 juin 1812) d'offenses évidentes, malgré notre désir de conserver la tranquillité, nous avons été contraints de compléter et de rassembler nos armées. Mais alors encore nous nous flattions de parvenir à une réconciliation, en restant aux frontières de notre empire, sans violer l'état de paix et étant seulement prêts à nous défendre. Tous ces moyens concilians et pacifiques ne purent conserver le repos que nous désirions. L'empereur des Français, en attaquant subitement notre armée à Kowno, a, le premier, déclaré la guerre. Ainsi, voyant que rien ne peut le rendre accessible au désir de conserver la paix, il ne nous reste plus, en invoquant à notre secours le Tout-Puissant, témoin et défenseur de la vérité, qu'à opposer nos forces aux forces de l'ennemi. »

Cependant Buonaparte s'avance plein de confiance

dans le cœur de la Russie : gagner quelques lieues de terrain fut toujours à ses yeux une victoire. Jamais il ne s'inquiéta des sacrifices énormes par lesquels il achetait un si futile avantage : jamais sur-tout il ne calcula quel pouvait être le résultat d'une nouvelle position militaire; et ainsi, dans ses plus brillantes campagnes, ses succès mêmes furent souvent funestes à nos armées.

Entraîné par cette impétuosité qui est une vertu dans le soldat, et presque toujours un défaut dangereux dans le chef, Buonaparte ne s'apercevait pas, que lors même qu'elles lui disputaient la victoire avec avantage, les armées ennemies se repliaient toujours vers l'intérieur de leur empire, pour l'exciter à les poursuivre.

Plus d'une fois il s'était aperçu, que les Russes eux-mêmes détruisaient les ressources que présentait leur pays : il s'en plaignait même dans son dix-septième bulletin, et ne s'apercevait pas que cette conduite, qu'un grand dévouement national pouvait seul expliquer, se rattachait au plan des ennemis, d'appeler sur l'armée française tous les maux que devaient entraîner le défaut de subsistances, et les rigueurs d'un climat si différent du nôtre.

Parmi les journées célèbres de cette campagne, nous nous bornerons à citer ici celle du 10 septembre, où fut livrée la sanglante bataille de la Moskowa. D'après les bulletins de Buonaparte, notre perte

s'éleva à dix mille hommes : d'après des rapports particuliers elle dut être au moins double ; et l'on ne peut trouver cette évaluation exagérée, si l'on remarque que huit généraux y furent tués, et qu'un pareil nombre y reçut des blessures plus ou moins graves.

Le 14 septembre, notre armée fit son entrée à Moscou. Buonaparte annonce que trente mille malades ou blessés russes y avaient été abandonnés sans secours et sans nourriture ; et cependant peu de lignes après il ajoute : nous y avons trouvé en abondance du pain, des pommes de terre et des provisions de toute espèce.

On ne sait quels sont les projets de Buonaparte, pendant les quinze premiers jours qui suivent son entrée à Moscou. Grâces à la fécondité de son imagination, il remplit ses premiers bulletins de lettres et de proclamations qu'il a trouvées *dans une ville livrée aux flammes*.

Dans son bulletin, sous la date du 9 octobre, il dit que le comte Rastopchin paraît aliéné, et qu'il a laissé l'écrit suivant, après avoir mis le feu à son château.

« J'ai embelli, pendant huit ans, cette campagne, et j'y ai vécu heureux au sein de ma famille. Les habitans de cette terre, au nombre de dix-sept cent vingt, la quittent à votre approche; et moi, je mets le feu à ma maison, pour qu'elle ne soit pas souillée par

votre présence. Français ! je vous ai abandonné mes deux maisons de Moscou, avec un mobilier d'un demi-million de roubles. Ici vous ne trouverez que des cendres. »

Certes, si ces lignes ont été, en effet, tracées par le gouverneur de Moscou, loin de dire, comme Buonaparte, qu'il paraissait aliéné, on doit reconnaître que dans cette circonstance, comme dans une foule d'autres, il donna à sa nation l'exemple de ces résolutions étranges et désespérées, qui sont presque toujours le garant de la victoire.

Le 14 octobre, Buonaparte annonça *que le temps était encore beau*, que la première neige était tombée la veille, mais que tous nos blessés étaient évacués sur Smolensk, Minsck, et Mohilow.

Son bulletin suivant, sous la date du 20 octobre, ne paraît pas l'ouvrage d'un général qui parle de ses déterminations, mais celui d'un homme qui nous présente des conjectures, sur un plan auquel il doit être étranger.

Buonaparte nous mettait ainsi dans la confidence de ses incertitudes ; il nous annonçait déjà qu'il avait tenté une expédition gigantesque, sans en calculer les résultats.

« L'armée a l'ordre de faire du biscuit pour vingt jours (porte ce bulletin), et de se tenir prête à partir ; effectivement, l'empereur a quitté Moscou le 19. Le quartier-général était le même jour à Desua.

» D'un côté, on a armé le Kremlin et on l'a fortifié : dans le même temps, on l'a miné pour le faire sauter. Les uns croient que l'empereur veut marcher sur Toula et Kalouga, pour passer l'hiver dans ces provinces, en occupant Moscou, par une garnison dans le Kremlin.

» Les autres croient que l'empereur fera sauter le Kremlin, et brûler les établissemens publics qui restent, et qu'il se rapprochera de cent lieues de la Pologne, pour établir ses quartiers d'hiver dans un pays ami, et être à portée de recevoir tout ce qui existe dans les magasins de Dantzick, de Kowno, de Wilna et Minsk, pour se rétablir des fatigues de la guerre; ceux-ci font l'observation que Moscou est éloigné de Pétersbourg de cent quatre-vingt lieues de mauvaise route, tandis qu'il n'y a de Vitespsk à Pétersbourg, que cent trente lieues; qu'il y a de Moscou à Kiow, deux cent dix-huit lieues, tandis qu'il n'y a de Smolensk à Kiow, que cent douze lieues; d'où l'on conclut que ce n'est pas une position militaire; or, Moscou n'a plus d'importance politique, puisque cette ville est brûlée et ruinée pour cent ans. »

Dans ce même bulletin, Buonaparte annonce la surprise du général Sebastiani, par un nombreux parti de cosaques. Il veut encore rassurer les crédules Français sur les dangers d'un climat, dont la rigueur compromet déjà l'existence de leurs frères, de leurs amis : *le temps est très-beau*, dit-il, *comme en*

France en octobre, PEUT-ÊTRE MÊME UN PEU PLUS CHAUD.

Le vingt-sixième bulletin n'est rempli que du détail de quelques affaires qui avaient précédé l'entrée à Moscou. Buonaparte y parle aussi avec complaisance de l'incendie du Kremlin, qui eut lieu par ses ordres, immédiatement après l'évacuation de cette capitale.

Il ajoute, « que depuis que Moscou avait cessé d'exister, il avait projeté d'abandonner cet amas de décombres, ou d'occuper seulement le Kremlin avec trois mille hommes (1), que Moscou est un vrai cloaque, malsain et impur (2), qu'il lui parut inutile de compromettre quoi que ce soit, pour un objet qui n'était d'aucune importance militaire, et qui est aujourd'hui devenu sans importance politique (3). »

(1) Deux jours après l'arrivée de notre armée, l'incendie avait produit tous les ravages qu'il devait produire : ainsi que le dit Buonaparte, Moscou avait, *dès lors, cessé d'exister* : il devait donc l'abandonner sans délai.

(2) Vît-on jamais un général d'armée, lorsqu'il avait le choix de ses positions, établir, pendant quarante-cinq jours, ses troupes *dans un cloaque* impur et malsain ?

(3) Il ne fallait pas, dit Buonaparte, compromettre *quoi que ce soit*, pour occuper Moscou; et cependant, c'est son long séjour dans cette capitale, qui a occasionné la destruction de son armée.

Buonaparte nous fait encore une peinture séduisante de la température de la Russie : « Les habitans ne reviennent pas, dit-il, du temps qu'il fait depuis vingt jours. *C'est le soleil et les belles journées du voyage de Fontainebleau.* »

Dans son vingt-septième bulletin, il annonçait que le beau temps durerait encore huit jours, *et qu'alors l'armée serait dans ses nouvelles positions.*

Cependant, *quatorze jours après*, le bulletin suivant annonce les premiers désastres de cette campagne, aussi célèbre par nos malheurs que par nos triomphes.

« Le temps a été très-beau jusqu'au 6, y est-il dit ; mais le 7, *l'hiver a commencé*, la terre s'est couverte de neige, les chemins sont devenus très-glissans et très-difficiles pour les chevaux de trait. Nous en avons beaucoup perdu par le froid et les fatigues. Les bivouacs de la nuit leur nuisent beaucoup....... Depuis le mauvais temps du 6 (le bulletin porte la date du 11), nous avons perdu *plus de trois mille chevaux* de trait, et près de cent de nos caissons ont été détruits. »

N'est-ce pas à ton imprévoyance seule que tu dois attribuer de tels désastres ? Pouvais-tu penser, homme superbe, que les saisons devaient aussi t'obéir ? ou bien, plus inepte encore que ceux qui ajoutaient une confiance entière à tes bulletins men-

songers, ne fallait-il pas t'attendre, que le mois de novembre t'apporterait, dans ces climats lointains, toutes les rigueurs de l'hiver ?

Et plût aux dieux, cependant, que la France n'eût que de tels malheurs à te reprocher ! mais ces généreux guerriers, entraînés sur les traces de ta frénétique ambition, n'auront-ils pas les mêmes horreurs à partager ? et penses-tu qu'une seule des mères, qui auront à pleurer sur la mort de leur fils, puisse se féliciter de ce que tu conserves la vie, au milieu des victimes dont tu marches entouré.

C'est le 28 novembre, que le bulletin du 11 avait été publié à Paris. *Dix-huit jours entiers* s'écoulent, et tous les journaux sont muets sur le sort d'une armée à laquelle se rattachent tous nos vœux et toutes nos craintes.

Quand on a de grands malheurs à craindre, l'imagination les crée d'avance. Souvent le destin, bien moins cruel que nous, détourne de notre tête une partie des calamités auxquelles nous nous étions résignés d'avance ; et nous nous trouvons ainsi presque heureux, de ce que notre infortune n'est pas extrême.

Mais, dans cette circonstance funeste, l'imagination ne pouvait concevoir des désastres aussi effrayans que ceux qui pesèrent à la fois sur des soldats victorieux.

On lut, dans le vingt-neuvième bulletin, les passages suivans :

« . . . . Le froid qui avait commencé le 7, s'accrut subitement; et du 14 au 15 et au 16, *le thermomètre marqua seize et dix-huit degrés au-dessous de glace.* Les chemins furent couverts de verglas, les chevaux de cavalerie, d'artillerie, de train, périssaient toutes les nuits, non par centaines, mais par milliers, sur-tout les chevaux de France et d'Allemagne. *Plus de trente mille chevaux périrent en peu de jours* (1); notre cavalerie et nos transports se trouvaient sans attelage. Il fallut abandonner et détruire une bonne partie de nos pièces et de nos munitions de guerre et de bouche.

» Cette armée, si belle le 6, était bien différente dès le 14; presque sans cavalerie, sans artillerie, sans transports : sans cavalerie, nous ne pouvions pas nous éclairer à un quart de lieue; cependant, sans artillerie, nous ne pouvions pas risquer une bataille et attendre de pied ferme; il fallait marcher pour ne pas être contraints à une bataille, que le défaut de munitions nous empêchait de désirer; il fallait occuper un certain espace, pour ne pas être tournés, et cela, sans cavalerie qui éclairât et liât les colonnes. Cette difficulté, jointe à un froid excessif, subitement venu, rendit notre situation fâcheuse......

» . . . . . La division Partonnaux partit à la nuit de Borisow. Une brigade de cette division, qui

(1) Buonaparte ne croit pas devoir parler des hommes.

formait l'arrière-garde, et qui était chargée de brûler les ponts, partit à sept heures du soir; elle arriva entre dix et onze heures; elle chercha sa première brigade, et son général de division, qui étaient partis deux heures avant, et qu'elle n'avait pas rencontrés en route. Ses recherches furent vaines; on conçut, alors, des inquiétudes. Tout ce qu'on a pu connaître depuis, c'est que cette première brigade, partie à cinq heures, s'est égarée à six, a pris à droite, au lieu de prendre à gauche, et a fait deux ou trois lieues dans cette direction; que, dans la nuit, et transie de froid, elle s'est ralliée aux feux de l'ennemi, qu'elle a pris pour ceux de l'armée française; entourée ainsi, elle aura été enlevée. Cette cruelle méprise doit nous avoir fait perdre deux mille hommes d'infanterie, trois cents chevaux et trois pièces d'artillerie. *Des bruits couraient* que le général de division n'était pas avec sa colonne, et avait marché isolément.......

» . . . . . L'armée sans cavalerie, faible en munitions, horriblement fatiguée de cinquante jours de marche, traînant à sa suite, ses malades et ses blessés de tant de combats, avait besoin d'arriver à ses magasins. Le 30, le quartier-général fut à Pluhnitsi.

. . . .

» . . . . . . Dire que l'armée *a besoin de rétablir sa discipline*, de se refaire, de remonter sa cavalerie, son artillerie et son matériel, c'est le résultat de

l'exposé qui vient d'être fait. Le repos est son premier besoin. . . . .

. . . .

» . . . . Notre cavalerie était tellement démontée, que l'on a pu réunir les officiers auxquels il restait un cheval, pour en former quatre compagnies de cent cinquante hommes chacune. Les généraux y faisaient les fonctions de capitaines, et les colonels, celles de sous-officiers. Cet escadron sacré, commandé par le général Grouchy, et sous les ordres du roi de Naples, *ne perdait pas de vue l'empereur dans tous les mouvemens* (1).

» *LA SANTÉ DE S. M. N'A JAMAIS ÉTÉ MEILLEURE.* »

Et lorsqu'on songe que Buonaparte devait chercher à affaiblir la peinture des désastres dont il était seul l'auteur ; lorsqu'on voit que le 14 octobre, il était déjà sans munitions, et qu'ainsi, les combats, successivement provoqués par les Russes, ne devaient être qu'une boucherie de nos malheureux soldats ; lorsqu'on cherche à suivre, par la pensée, une armée livrée à toutes les horreurs du froid et de la faim, obligée de traverser un pays ravagé, harcelée à chaque pas, par des ennemis qui ont trop de vengeances à exercer, pour respecter le malheur ; lors-

(1) Ainsi, il avait besoin *d'une garde* au milieu de son armée.

qu'on sait que les hommes les plus doux, sont devenus barbares ; que le courage lui-même a été ébranlé ; que les titres *de chef, d'ami, de frère,* ont été méconnus par ceux qui les avaient toujours respectés, et que tous les cœurs ne s'ouvraient plus qu'aux sentimens de la terreur ou du désespoir...... (1) on ne peut s'empêcher d'appeler les vengeances célestes sur la tête de celui dont le délire attira d'aussi grands revers sur notre malheureuse patrie ; on ne peut qu'être étonné de ce que *l'escadron sacré* parvint à défendre le tyran des justes fureurs de ses propres soldats.

Ce n'est que par des rapports particuliers, que nous fûmes instruits des nouveaux désastres qui pe-

(1) Si l'on pouvait recueillir toutes les scènes affreuses de cette sanglante tragédie, on croirait qu'elles sont l'ouvrage d'une sombre imagination...... Des soldats enlevèrent leurs manteaux à des officiers supérieurs, pour s'en revêtir, et leurs chevaux pour les dévorer. Des militaires d'une bravoure éprouvée, versaient des larmes comme des enfans ; plusieurs se brûlaient la cervelle ; un plus grand nombre refusaient de marcher, espérant d'être faits prisonniers. On craignait de s'arrêter un seul instant, pour donner des secours à son ami, à son frère. On vit des soldats dépouiller leurs camarades, aussitôt qu'ils éprouvaient ce rire convulsif, qui était l'avant-coureur de leur mort. Enfin, un témoin oculaire m'a attesté que des malheureux Français, poussés par la rage ou par la faim ; *avaient dévoré leurs poings,* avant de mourir.

sèrent sur notre armée, dans la traversée de Molodetschno à Wilna, parce qu'à l'aide de quelques travestissemens, Buonaparte parvint à s'échapper aux nombreux partis chargés de l'enlever mort ou vif, pour terminer, en un seul instant, les longues calamités de l'Europe.

Buonaparte arrive à Paris. — Encore une fois infidèle aux braves qui affrontèrent pour lui tant de maux plus cruels que la mort, Buonaparte arrive à Paris; il y arrive deux jours après ce trop fameux bulletin, qui, disait-on, devait aussi ajouter à sa gloire (1). O honte pour la France! encore alors ce misérable trouve des adulateurs. Au lieu de lui demander compte de tant de braves morts loin de la patrie, on applaudit à ses grandes conceptions. Il semble que la France tout entière lui doive des actions de grâces, pour le deuil dont il vient de la couvrir.

(1) La note suivante accompagnait le vingt-neuvième bulletin : « Ce bulletin doit ajouter à l'admiration qu'inspirent la fermeté héroïque et le puissant génie de S. M. ... « *Peu de pages dans l'histoire ancienne ou moderne, peuvent être comparées à ce mémorable bulletin, sous le rapport de la noblesse, de l'élévation* ET DE L'INTÉRÊT. C'est une pièce historique du premier rang : Xénophon et César ont ainsi écrit, l'un la retraite des dix mille, l'autre ses commentaires.

Deux jours après son arrivée, le sénat lui adresse un discours dans lequel on remarque les passages suivans :

« Le sénat s'empresse de présenter aux pieds du trône de V. M. I. et R. l'hommage de ses félicitations sur l'heureuse arrivée de V. M. au milieu de ses peuples.

» L'absence de V. M., Sire, est toujours une calamité nationale. *Sa présence est un bienfait*, qui remplit de joie et de confiance tout le peuple français.....

» ..... Le sénat, premier conseil de l'empereur, et *dont l'autorité n'existe que lorsque le monarque la réclame et la met en mouvement*, est établi pour la conservation de cette monarchie et de l'hérédité du trône, dans notre quatrième dynastie.

» La France et la postérité le trouveront, dans toutes les circonstances, fidèle à ce devoir sacré, et tous ses membres seront toujours prêts à périr, pour la défense de ce palladium de la sûreté et de la prospérité nationale.

» ...... Sire, V. M. a arboré les aigles françaises sur les tours de Moscou; l'ennemi n'a pu *arrêter ses succès et contrarier ses projets*, qu'en ayant recours aux affreuses ressources des gouvernemens despotiques; en créant des déserts sur toutes ses frontières, en portant l'incendie dans ses provinces, en

livrant aux flammes sa capitale, le centre de ses richesses et le produit de tant de siècles.......

» .... *L'empressement avec lequel on voit arriver de tous les départemens de l'empire, sous les drapeaux de V. M., les nombreux soldats appelés par le sénatus-consulte de septembre dernier*, est un exemple de tout ce que V. M. doit attendre du zèle, du patriotisme et de l'ardeur belliqueuse des Français, pour arracher à l'influence de nos ennemis les diverses portions du continent, et pour conquérir une paix honorable et solide.

» Que V. M. I. et R., Sire, agrée LE TRIBUT DE LA RECONNAISSANCE, DE L'AMOUR et de l'inviolable fidélité du sénat et DU PEUPLE FRANÇAIS. »

Le séjour de Buonaparte à Paris, que le sénat appelait un bienfait, devait être signalé par de nouveaux actes arbitraires. Vaincu, mais non changé par la fortune, le féroce conquérant avait également à satisfaire son ambition et son amour-propre. Encore une fois, il veut tenter la fortune des armes, encore une fois une campagne désastreuse va répandre le deuil sur la France.

Pendant plusieurs mois les journaux ne sont pleins que d'adresses, dans lesquelles des officiers de la garde nationale demandent à Buonaparte l'honneur d'appeler leurs troupes pour la campagne prochaine (1).

(1) Plusieurs de ces adresses ont été désavouées par ceux

Le 10 janvier 1813, le conseiller d'état R. de S.-J. D'. présente au sénat un projet de sénatus-consulte, qui met TROIS CENT CINQUANTE MILLE HOMMES à la disposition du ministre de la guerre.

On remarque le passage suivant dans le discours de cet orateur : « Notre vaste territoire, notre immense population n'éprouvent que des sacrifices inséparables de l'état de guerre, *mais sont loin de redouter le sort des pays qui en sont le théâtre.*

» Au dedans, la tranquillité règne ; l'industrie, les travaux publics suivent leur cours.

» Au dehors, *l'Autriche et nos autres alliés se montrent affectionnés et fidèles.*

» Nos forces, nos moyens, nos ressources militaires sont immenses. »

Le lendemain, le sénat se hâte de sanctionner le projet présenté par Buonaparte.

Trois mois s'écoulent à peine, et le 3 avril de la même année, le sénat met encore *cent quatre-vingt mille* hommes à la disposition de Buonaparte.

Avec des forces aussi imposantes, et les débris de son armée du nord, on pouvait se promettre quelques succès ; mais de nouveaux ennemis allaient

dont elles portaient la signature ; presque toutes l'ont été par les officiers et par les soldats des cohortes qui pensaient que leurs chefs n'avaient pas le droit de les incorporer dans l'armée active.

bientôt se lever, contre un homme dont l'ambition menaçait successivement toutes les têtes couronnées.

Campagne en Saxe et en Bohême. — Le roi de Prusse déclara la guerre à la France, le 16 mars 1813. S. M. disait, dans les notes par elle adressées au ministre plénipotentiaire de France : « Qu'elle avait supporté, avec la résignation dont les circonstances lui imposaient la loi, les exactions arbitraires, les empiétemens de tout genre, dont ses provinces ne cessaient d'être l'objet, et les charges énormes dont elles étaient accablées ; *qu'elle n'avait rien négligé pour disposer le gouvernement français, aux mesures de justice et d'équité, qu'elle réclamait presque toujours en vain.......;* que c'était dans l'amour et le courage de ses peuples, et dans l'intérêt d'une grande puissance, qui compatissait à sa situation, que S. M. avait dû chercher les moyens d'en sortir, et de rendre à sa monarchie, l'indépendance qui, seule, pouvait assurer sa prospérité future. »

Buonaparte était parti pour Mayence le 15 avril, et déjà les hostilités avaient commencé sur plusieurs points.

Ce n'était plus cette rapidité de conquêtes à laquelle il nous avait accoutumé : la Saxe et la Bohême furent, pendant plusieurs mois, le seul théâtre de la guerre, et plus d'une fois la même position militaire vit nos armées tour à tour vaincues et victorieuses.

Parmi les journées dans lesquelles nos troupes se signalèrent par leur bravoure accoutumée, nous nous bornerons à citer celles de Lutzen et de Bautzen.

Armistice.—Coalition de l'Europe entière contre Buonaparte. — Le 4 juin un armistice fut conclu entre les puissances belligérantes : d'après l'article II, les hostilités devaient être suspendues jusqu'au 20 juillet, et ne pouvaient d'ailleurs être reprises que six jours après la dénonciation de l'expiration de l'armistice.

Cet intervalle devait être consacré à fixer les bases d'une pacification générale. L'Autriche avait offert sa médiation, et toutes les puissances l'avaient acceptée : elle avait même fait prolonger l'armistice jusqu'au 10 août, afin qu'on eût plus de latitude, pour la discussion des grands intérêts qu'il s'agissait de concilier.

Mais Buonaparte voulut faire accueillir, dans cette circonstance, les mêmes prétentions qu'il avait précédemment appuyées des droits de la victoire.

Elles parurent si étranges à la puissance médiatrice, qu'elle avait été forcée de changer de rôle, et de se déclarer l'ennemie de celui dont elle avait voulu défendre les droits auprès des souverains du nord.

Le manifeste de S. M. l'empereur d'Autriche, sous la date du 12 août 1813, fut défiguré dans le recueil des pièces officielles joint au Moniteur du 5 octobre de la même année; cependant on y trouve

le passage suivant : « L'Autriche sort de cette négociation, dont le résultat a trompé ses vœux les plus chers, avec la conscience de la bonne foi qu'elle y a portée. Plus zélée que jamais pour le noble but qu'elle s'était proposé, elle ne prend les armes que pour l'atteindre de concert avec les puissances animées des mêmes sentimens. Toujours également disposée à prêter la main au rétablissement d'un ordre de choses, qui, par une sage répartition de forces, place la garantie de la paix sous l'égide d'une association d'états indépendans, elle ne négligera aucune occasion de parvenir à ce résultat ; et la connaissance qu'elle a acquise des dispositions des cours devenues désormais ses alliées, lui donne la certitude qu'elles coopéreront avec sincérité à un but aussi salutaire. »

Le moment était enfin arrivé où chacun des états, que Buonaparte avait successivement écrasés sous sa verge de fer, allait se détacher de son alliance, et fixer son existence politique, en s'unissant aux grandes puissances qui ne combattaient que pour assurer la paix à l'Europe.

Le grand-duc de Mecklembourg-Strelitz s'exprimait ainsi dans sa déclaration.

« Pendant que le prince le plus puissant de l'Europe se disait mon protecteur, je n'avais autre chose à faire qu'à diminuer ou à rendre au moins supportables les souffrances de mon pays et les fardeaux dont il est accablé. *Ces maux et ces fardeaux, le*

prétendu protecteur lui-même en était l'auteur. Des troupes françaises inondaient mon pays et dévoraient sa substance, pendant que j'étais obligé de fournir et d'entretenir, pour des objets entièrement étrangers à mon peuple, un corps de troupes très-considérable pour mes ressources. Le commerce maritime, sans lequel le bien-être de Mecklembourg ne peut exister, était interdit. *Des douanes françaises occupaient le pays, levaient des contributions pour leur empereur, brûlaient arbitrairement des marchandises, et nous étions obligés de les nourrir.* »

Successivement, la Suède, la Bavière et la Saxe se déclarent contre Buonaparte. Il semble que chaque souverain soit jaloux de concourir à renverser ce colosse d'orgueil et de puissance.

Et cependant, pour soutenir la cause d'un seul homme, la France va être épuisée par de nouveaux sacrifices. Les fameux sénatus-consultes des 24 août, 9 octobre et 15 novembre 1813, arrachent plus de SIX CENT MILLE Français à leurs foyers (1). Les forces de Buonaparte s'élèvent presque à un million d'hommes.

(1) Ainsi, dans dix mois et quatre jours (du 11 janvier 1813 au 15 novembre de la même année), Buonaparte demande à la France, *onze cent quarante mille hommes ;* savoir : trois cent cinquante mille hommes, par le sénatus-consulte du 11 janvier ; cent quatre-vingt mille par celui

Rien ne semblerait devoir résister à ce torrent : mais l'Europe entière est liguée pour venger les droits de la raison et de l'humanité ; et encore une fois le courage de nos braves légions devient inutile.

D'abord, les succès et les revers paraissent balancés. Le même champ de bataille est tour à tour occupé par les Français et par les troupes alliées.

Enfin, un long silence nous prépare, comme dans la campagne précédente, à l'annonce d'un grand revers. Le Moniteur du 30 octobre publie une suite de bulletins, à la date des 4, 15, 16 et 24 octobre. Le dernier nous rappelle le trop fameux bulletin de Moscou. On y trouve les passages suivans :

.... « A six heures du soir, l'empereur ordonna les dispositions pour la journée du lendemain ; mais à sept, les généraux Sorbier et Dulauloy, commandant l'artillerie de l'armée et de la garde, vinrent à son bivouac lui rendre compte des consommations de la journée : on avait tiré quatre-vingt-quinze mille coups de canon : ils dirent que les réserves étaient épuisées, qu'il ne restait pas plus de seize mille coups de canon ; que cela suffirait à peine pour soutenir le feu pendant deux heures, et qu'ensuite on serait sans munitions pour les événemens ultérieurs ; que l'armée, depuis cinq jours, avait tiré plus de deux cent vingt mille

du 3 avril, et six cent dix mille par les trois sénatus-consultes postérieurs, d'après le détail que nous en avons donné, à la note de la page 191.

coups de canon, et qu'on ne pouvait se réapprovisionner qu'à Magdebourg ou à Erfurt. . . . .

. . . .

. . . . L'empereur avait ordonné au génie de pratiquer des fougasses sous le grand pont qui est entre Leipsick et Lindenau, afin de le faire sauter au dernier moment. Le général Dulauloy avait chargé le colonel Monfort de cette opération. Ce colonel, au lieu de rester sur les lieux pour la diriger et pour donner le signal, ordonna à un caporal et à quatre sapeurs de faire sauter le pont aussitôt que l'ennemi se présenterait. Le caporal, homme sans intelligence, et comprenant mal sa mission, entendant les premiers coups de fusil, tirés des remparts de la ville, mit le feu aux fougasses, et fit sauter le pont : une partie de l'armée était encore de l'autre côté avec un parc de quatre-vingts bouches à feu et de quelques centaines de voitures.

» *La tête de cette partie de l'armée, qui arrivait au pont, le voyant sauter, crut qu'il était au pouvoir de l'ennemi.* Un cri d'épouvante se propagea de rang en rang : l'ennemi est sur nos derrières, et les ponts sont coupés! *Ces malheureux se débandèrent et cherchèrent à se sauver.* Le duc de Tarente passa la rivière à la nage; le comte Lauriston, moins heureux, se noya; le prince Poniatowski, monté sur un cheval fougueux, s'élança dans l'eau, et n'a plus reparu. L'empereur n'apprit ce

désastre que lorsqu'il n'était plus temps d'y remédier; aucun remède même n'eût été possible. Le colonel Monfort et le caporal de sapeurs sont traduits à un conseil de guerre.

» On ne peut évaluer les pertes occasionnées par ce malheureux événement; *mais on les porte, par approximation, à 12,000 hommes et à plusieurs centaines de voitures.* Les désordres qu'il a portés dans l'armée ont changé la situation des choses : L'ARMÉE FRANÇAISE VICTORIEUSE ARRIVE A ERFURT COMME Y ARRIVERAIT UNE ARMÉE BATTUE. . . . . . L'ennemi, qui avait été consterné des batailles du 16 et du 18, a repris, par le désastre du 19, du courage et l'ascendant de la victoire. L'ARMÉE FRANÇAISE, APRÈS DE SI BRILLANS SUCCÈS, A PERDU SON ATTITUDE VICTORIEUSE. »

Buonaparte rentre pour la dernière fois à Paris. — Les bulletins suivans annoncèrent la rentrée des débris de notre armée en France, et l'arrivée de Buonaparte à Paris. Vaincu, humilié, il reçoit encore, le 14 novembre, les complimens du sénat : « Les efforts des ennemis de la France, lui dit-il, ont en vain été secondés par la défection des alliés, par des trahisons sans exemple, par des événemens extraordinaires et des accidens funestes : VOTRE MAJESTÉ A TOUT SURMONTÉ. »

Pour la première fois, Buonaparte compare à la France cette nation qui avait été toujours l'objet de ses mépris, ou plutôt de ses lâches invectives. Il répond en ces termes au discours du sénat : « J'agrée les sentimens que vous m'exprimez. Toute l'Europe marchait avec nous il y a un an ; toute l'Europe marche aujourd'hui contre nous : c'est que l'opinion du monde est faite par la France ou par l'Angleterre. Nous aurions donc tout à redouter, sans l'énergie et la puissance de la nation.

» La postérité dira que si de grandes et critiques circonstances se sont présentées, ELLES N'ÉTAIENT PAS AU-DESSUS DE LA FRANCE ET DE MOI. »

Ainsi, le sénat et Buonaparte s'accordent pour annoncer à la France, qu'après les plus grands revers, nous devons encore nous féliciter des résultats de cette funeste campagne.

Nous ne recueillerons pas ici ces éloges mensongers et ridicules, qu'on trouvait encore le moyen d'offrir à Buonaparte, lorsqu'il n'avait que des malheurs à annoncer à la France, et lorsqu'il venait exiger de nouveaux et d'inutiles sacrifices ; car c'est l'histoire de cet homme extraordinaire que nous écrivons, et non celle de tant de courtisans qui s'étaient fait un devoir de caresser tous les désirs du despote (1).

(1) Les panégyristes de Buonaparte, lui ont prêté

De nouvelles tentatives de paix sont encore inutiles : le territoire de la France va être envahi. Le Moniteur du 6 janvier 1814 annonce qu'un corps commandé par le général Bubna occupe Genève ; quelques jours après, on nous annonce aussi que nos frontières du nord ont été envahies par le corps du général Bulow.

Il va se mettre, aussi pour la dernière fois, à la tête de ses troupes. — Buonaparte quitte Paris le 26 janvier, et va commencer cette campagne mémorable dont notre malheureuse patrie fut le théâtre.

C'est maintenant sur-tout, que cet homme ambitieux, attaqué dans ses propres foyers, doit employer tous les moyens perfides auxquels il dut souvent ses plus brillans succès.

toutes les grandes qualités qu'on admire dans les héros de l'histoire ancienne et moderne : aussi, pour être conséquens, ils lui ont prodigué autant d'éloges, que tous ces héros ensemble en avaient reçus de leurs contemporains et de la postérité. Si l'on pouvait réunir dans un seul individu, tous les traits sous lesquels il a été peint par la flatterie, on composerait un portrait de Buonaparte, qui ne serait pas celui d'un homme, mais celui d'un Dieu. On vient de recueillir, sous le titre d'*Oraison funèbre de Buonaparte*, plusieurs passages des discours qui lui ont été adressés ; et l'on a de la peine à concevoir, aujourd'hui, que tant de sottises aient pu être écrites et débitées de sang-froid.

Il commence d'abord par nous tromper sur les forces immenses qui nous menacent : d'après l'article officiel, inséré dans le Moniteur du 22 janvier, les troupes employées dans l'expédition des princes alliés s'élevaient à peine à deux cent mille hommes.

Souvent il nous parle de succès prodigieux, et présente l'affaire la moins importante, ou le succès le plus contesté, comme un événement décisif en notre faveur.

Il s'exprime ainsi dans son bulletin du 12 février : « L'empereur a rencontré le corps du général Blücher, et après deux heures de combat, toute l'armée ennemie a été culbutée. Jamais nos troupes n'ont montré plus d'ardeur. L'ennemi enfoncé de toutes parts, est dans une déroute complète : *infanterie, artillerie, munitions, tout est en notre pouvoir ou culbuté*. Les résultats en seront immenses ; *L'ARMÉE RUSSE EST DÉTRUITE.* »

Les résultats de la bataille de Montmirail ne sont pas moins brillans et sur-tout moins extraordinaires ; il annonce dix mille prisonniers, et un grand nombre d'hommes tués à l'ennemi, tandis que notre perte n'excède pas trois ou quatre cents hommes : « Ainsi, dit-il, cette armée de Silésie, composée de corps russes de Sacken et de Langeron, des corps prussiens d'Yorck et de Kleist, et forte de près de quatre-vingt mille hommes, a été, en quatre jours, battue, dispersée, anéantie, sans affaire générale, et sans occasionner aucune perte proportionnée à de si grands résultats. »

Enfin, le Moniteur du 7 mars, annonçait que l'armée ennemie de Blücher, Sacken, Yorck, Wizingerode et Bulow, battait en retraite.

Qui n'aurait pas été persuadé, d'après de tels rapports, que les armées alliées ne pouvaient plus espérer leur salut que dans la fuite, ou plutôt qu'un seul homme ne devait pas s'échapper; car Buonaparte avait annoncé dans son bulletin du 15 février, « que toutes les mesures étaient prises pour qu'au premier mouvement rétrograde de l'ennemi, il fût enveloppé de tous les côtés; que des millions de braves n'attendaient que ce moment pour se lever, *et que la terre sacrée qu'il avait violée, serait pour lui une terre de feu qui le dévorerait.* »

Buonaparte comptait aussi beaucoup sur les soulèvemens qu'il pourrait exciter contre les armées alliées, en leur imputant des vexations inouies : il voulait organiser une guerre vraiment nationale; et puisque les Français n'avaient pas à défendre, comme les Espagnols, leur souverain légitime, leur religion et leur indépendance, il se flatta que le sentiment de terreur qu'inspire toujours l'appareil des armes, pourrait produire la même énergie, s'il parvenait à l'exciter par la peinture exagérée des maux inséparables de la guerre.

De là ces rapports mensongers, hautement démentis par ceux dont ils portaient le nom, et qui imputaient toute sorte de désordres à des armées bien mieux disciplinées que les siennes.

De là, ces faits controuvés, recueillis dans les bulletins eux-mêmes, qui nous peignaient comme des barbares, des chefs qui n'avaient jamais, comme lui, violé le droit des gens.

De là, enfin, ces sorties virulentes contre les villes qui ouvraient leurs portes à des vainqueurs qui traitaient en amis tous ceux qui ne cherchaient pas à leur résister.

C'est sur-tout les habitans de la capitale qu'il cherchait à effrayer : « Les habitans de Paris, disait-il, dans son bulletin du 23 février, devaient s'attendre aux plus grands malheurs, si l'ennemi, parvenant à leurs portes, ils lui eussent livré leur ville sans défense. Le pillage, la dévastation et l'incendie auraient fini les destinées de cette belle capitale. »

Buonaparte avait persisté jusqu'à la fin dans ce système de dissimulation ; et le Moniteur du 29 mars nous annonçait une victoire qui paraissait importante, à cinquante lieues de la capitale, au moment même où le canon des armées alliées se faisait entendre sous ses murs.

Chute de Buonaparte. — Cependant, dès l'origine, on avait pu prévoir le dénoûment de cette campagne, ou plutôt de cette longue tragédie, dont Buonaparte avait été le héros. Quand le tyran cherchait à nous tromper, il ne pouvait se tromper lui-même ; il était encore à la tête d'une armée, il portait le titre d'empereur, lorsqu'une des capitales

de la France possédait dans ses murs un prince de l'auguste famille des Bourbon, et appelait au trône le successeur de son dernier monarque (1).

Mais Buonaparte pouvait lutter quelques jours de plus contre sa destinée ; n'ayant plus la chance de vaincre, il avait encore le plaisir de combattre ; et c'était peut-être de tous les droits, attachés au rang suprême, celui dont il lui coûtait le plus de se dépouiller. C'est par un chemin de sang qu'il était parvenu au trône ; c'est aussi par un chemin de sang qu'il en est descendu.

Ainsi, l'usurpateur ne voulait pas même qu'on pût lui accorder ce sentiment de pitié, que réclame une grande victime. Entraîné lui-même par cette ambition effrénée, qui coûta tant de larmes à l'Europe, sa chute eût pu être considérée comme une expiation de ses fureurs, si des fureurs nouvelles ne l'avaient signalée.

O vous, qui moissonnâtes tant de lauriers loin de votre patrie, guerriers généreux, votre destinée fut d'être toujours trompés par celui que le choc des factions plaça à votre tête. En 1796, il vous promettait la gloire, et c'est contre des Français qu'il

(1) Dès le 12 mars 1814, S. A. R. monseigneur le duc d'Angoulême avait fait son entrée à Bordeaux, et y avait été accueilli avec cette ivresse, qu'excite la certitude d'un bonheur qu'on pouvait à peine espérer.

vous avait armés ; dans les plaines de l'Italie, dans les déserts de l'Égypte, vous combattiez, disait-il, pour la liberté, et Buonaparte méditait déjà de régner sur la France ; l'Allemagne et la Prusse vous virent plusieurs fois, sous ses drapeaux, prodiguer votre sang dans des guerres suscitées par la perfidie ; en Espagne, il vous présentait comme un souverain légitime, l'usurpateur, sous le nom duquel il voulait régner ; enfin, le climat de fer de la Russie vous vit périr, après tant de victoires inutiles, dans cette expédition funeste, qu'un homme en délire avait pu seul concevoir.

Et aujourd'hui, lorsqu'au sein de la France vous prodiguez votre sang dans des combats, où la valeur doit enfin céder au nombre, il veut vous persuader que sa cause est celle de la patrie ; il vous présente comme des barbares, ces peuples qui semblent s'être armés pour nous apporter la paix, pour nous rendre le gouvernement paternel qui doit en garantir la durée ; ah ! votre mort dont nous fûmes presque les témoins, vient seule mêler des regrets aux sentimens de joie dont nos cœurs sont remplis ; et lorsque chacun doit se féliciter de ce qu'il a disparu, celui qui fut si long-temps la cause de tous nos maux, pourquoi faut-il que plusieurs d'entre nous soient forcés de se rappeler, que la chute du tyran lui a coûté la mort d'un frère ou d'un ami (1) ?

(1) Qu'il me soit permis, dans un ouvrage consacré à

Par un de ces rapprochemens que présente souvent la vie de cet homme extraordinaire, c'est dans le même château où le chef de l'église fut long-temps

recueillir quelques monumens de l'ambition de Buonaparte, de consigner encore le nom d'un ami qui fut, sans doute, l'une des plus intéressantes victimes de son ambition effrénée.

Gaston *Belot de la Digne*, fils d'un ancien maréchal de camp, était bien jeune encore, lorsqu'il prit du service, pour empêcher l'inscription de son père sur la liste fatale. Son nom avait été long-temps un obstacle à son avancement, et alors il se faisait gloire de le porter. Depuis, et lorsque le tyran cherchait à s'entourer des familles recommandables, échappées à l'orage révolutionnaire, il cachait avec soin, la noblesse de son origine. Ses camarades et ses chefs eux-mêmes, ignoraient les titres militaires de son père et de ses aïeux.

Jamais, peut-être, la bravoure n'avait été alliée à tant de douceur et de modestie. Ce n'était jamais que par d'autres, que ses amis connaissaient les traits de courage qui le firent distinguer dans plusieurs campagnes. Il avait fait celles de Moscou, de Leipsick et une partie de celle de l'Espagne. Il prévoyait, sans doute, le dénoûment prochain de la campagne de 1814; et quand le devoir armait son bras pour la cause du tyran, tous ses vœux étaient pour le retour d'un souverain légitime; mais le ciel n'a pas permis qu'il fût le témoin du grand événement qui a changé les destinées de la France. Colonel de cavalerie à l'âge de trente-un ans, il avait encore une belle carrière à parcourir, mais elle a été terminée le 7 mars, à la bataille de Craone.

retenu prisonnier, que Buonaparte vit s'accomplir ces paroles prophétiques du saint vieillard : *Le Seigneur ne respectera personne, et il n'exceptera la grandeur de qui que ce soit.*

C'est en vain qu'on voudrait ne voir dans ce grand événement que le résultat des combinaisons humaines. A plusieurs époques, la France avait eu à lutter contre les coalitions les plus formidables, et toujours la victoire avait été fidèle à ses drapeaux. A plusieurs époques aussi, Buonaparte avait tenté des entreprises extraordinaires avec beaucoup moins de moyens....., mais la main de Dieu s'était appesantie sur lui ; et le fils de saint Louis, secondé seulement par les vœux de son peuple devait l'emporter sur l'usurpateur, entouré de tout l'appareil de la force et de la puissance.

Plus d'une fois nous avons cédé aux mouvemens d'une juste indignation, lorsque nous avons peint l'usurpateur sur le trône; condamné à survivre à sa chute, il peut voir d'avance la postérité dans ses contemporains : mais, quoique mérités, ses revers nous commandent le silence. Puisse sa conscience ne pas être plus sévère envers lui, que nous l'avons été nous-mêmes! Puissent les crimes qu'il a su nous cacher, ne pas faire naître dans son âme des remords encore plus déchirans que les crimes qu'il n'a pas craint de nous révéler.

Le tyran qui nous opprima si long-temps est

tombé, et nous sommes assez vengés; il a entendu la voix du peuple le maudire; il l'a entendu combler de bénédictions les héritiers légitimes du trône, et il est assez puni.

Nous voudrions faire succéder au tableau de tant de malheurs et de tant de crimes, le tableau de l'avenir heureux qui vient s'offrir à nous. Mais notre pinceau, émoussé par les scènes pénibles qu'il vient d'esquisser, ne trouverait pas de couleurs dignes d'un tel sujet. D'ailleurs, l'auguste Souverain que la Providence a rendu à nos vœux, craindrait la vérité elle-même, si elle ressemblait à la louange. Le tyran a besoin que ses sujets lui prodiguent des éloges : le roi, père de ses peuples, a seulement besoin de savoir qu'ils sont heureux.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

PREMIÈRE PARTIE.

BUONAPARTE GÉNÉRAL.

DEUXIÈME PARTIE.

BUONAPARTE CONSUL.

TROISIÈME PARTIE.

BUONAPARTE EMPEREUR.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

ERRATA.

Page 34, avant-dernière ligne : qu'une barrière plus vaste, etc., *lisez :* qu'une carrière plus vaste, etc.

Page 70, avant-dernière ligne : le genre de leur gloire, *lisez :* le germe de leur gloire.

Page 365, 14e. ligne : ces grands noms que l'histoire moderne a consignés, *lisez :* tous les grands noms consignés.

Page 432, 25e. ligne : l'infant don Antonio son frère, *lisez :* l'infant don Antonio son oncle.

